



Thèse en cotutelle  
présentée pour l'obtention  
du grade de Docteur de  
l'Université de Liège et de  
l'Université Cheikh Anta  
Diop de Dakar

Discipline : Thèse de doctorat de Géographie

**LES PECHEURS MIGRANTS DE GUET-NDAR  
(SAINT-LOUIS DU SENEGAL) : ANALYSE D'UNE  
TERRITORIALITE DIVERSE ENTRE ESPACES DE  
CONFLITS ET ESPACES DE GESTION.**

Présentée et soutenue publiquement à Arlon, le 16 septembre 2014 par

Aichétou SECK

**Membres du Jury :**

Président : Pr SCHMITZ Serge, Université de Liège,

Co-promoteur: Pr KANE Alioune, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Co-promotrice : Pr LELOUP Fabienne, Université Catholique de Louvain-Mons

Co-promoteur : Pr MORMONT Marc, Université de Liège

Rapporteur externe : Pr DIOP Omar, Université Gaston Berger de St-Louis

Rapporteur externe : Pr NOEL Jean François, Université de Versailles-Saint-Quentin

Rapporteur externe : Maitre de conférences SOW Amadou A., Université Cheikh  
Anta Diop de Dakar

Année académique : 2013- 2014

## AVANT-PROPOS

Cette recherche de Doctorat s'inscrit dans le cadre d'un projet inter- universitaire (PIC) entre l'Université de Liège, l'Université Catholique de Louvain- Mons (Belgique) et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal). Financé par la Commission Universitaire pour le Développement- Belge (CUD), le projet s'est intéressé à la gestion des Aires Marines Protégées au Sénégal, des entités marines créées en 2004 et qui sont considérées comme des outils de gestion pour les pêcheries artisanales sénégalaises. Aussi, intitulé « **Méthodologies pour la gestion des Aires Marines Protégées au Sénégal : gouvernance des pêcheries et du développement local durable** » le PIC/AMP s'appuie entre autres sur trois thèses : la première porte sur la gouvernance des AMP avec comme cas d'étude l'aire marine protégé de Joal- Fadiouth avec Claude Séne, la deuxième sur les dynamiques socio-économiques qui se développent autour de l'AMP du Bamboung avec Ndickou Gaye et la notre qui s'intéresse à la territorialité des pêcheurs de Guet- Ndar et à l'évolution de leur territoire de pêche face à la création des AMP.

Nous tenons à remercier vivement la Commission Universitaire au Développement-Belge dont le soutien financier et logistique conséquents ont permis l'aboutissement de ce travail de thèse, et ce dans de très bonnes conditions.

## REMERCIEMENTS

Cette thèse fut une réelle aventure faite de découvertes, d'apprentissage mais surtout de rencontres humaines très fortes qui me marqueront à jamais.

Je remercie tout particulièrement mes deux directeurs de thèse Alioune Kane et Marc Mormont qui ont accepté de diriger ce travail. Auprès d'eux j'ai énormément appris. Je ne saurais leur exprimer assez toute ma gratitude pour leur oreille attentive, leurs conseils et encouragements lorsque la tâche me semblait par moments trop ardue. Leur rigueur scientifique ne m'ont jamais fait défaut ni leurs immenses qualités humaines.

Mes remerciements les plus sincères à l'endroit de Fabienne Leloup et de Amadou Abdoul Sow pour leur soutien et leur grande contribution à mes travaux de recherche. A Fabienne pour sa grande disponibilité, sa simplicité, ses orientations scientifiques qui m'ont beaucoup apportées, et son accueil si chaleureux au sein de son Université. Au Doyen Sow pour son appui et pour les moments de recherche partagés sur le terrain.

Je tiens à remercier également les membres de mon jury de thèse, les Professeurs Serge Schmitz, Jean François Noel et Omar Diop qui ont bien voulu se consacrer à l'examen de ce manuscrit.

A Ndickou Gaye et Claude Séné, mes deux compagnons de galère. J'ai énormément apprécié votre présence. Claude pour sa bonne humeur et Ndickou pour tous les moments de folies, de stress. Vous connaître fut très enrichissant.

Au Master Gidel où j'ai fait de formidables rencontres. A Mme Awa Fall Niang et M Alioune Ba pour leur serviabilité, leur gentillesse et leur disponibilité. Merci à Sawdiatou Mbaye et à Coura Kane. Un grand merci à Karim Kébé pour son aide inestimable. Je remercie également toutes les promotions que j'ai pu ainsi côtoyer durant ces années de thèse surtout au cours des sorties de terrain.

Un grand merci au département de Géographie de l'UCAD, à M Timéra, Marième Faye, M Yakham Diop, M Ndiassé Diop, M Pape Sakho, M Diène Dione. A Diatou Thiaw, Anastasie Mendy, Mme Pouye, Mme Jeanne Cissé

Je remercie Mme Khady Touré Diop ainsi que toute la Direction de la Coopération surtout Mme Dieng et Mme Ndiaye.

Je pense aussi à mes deux fidèles amies Ndèye Diallo et Mamy Sylla qui m'ont toujours encouragé et avec qui j'ai partagé de si beaux moments à Saint- Louis. Merci à Mame Boucar Sène.

A mes amis du SEED- Arlon, Ganda, Thierry, Alex, Jihane, Aziz, Sitou, Léonard, Abibou. Ce fut un grand plaisir de vous connaître.

A toutes mes connaissances et amis de l'EDEQUE

Je remercie vivement Aziz Gningue et Sonia Zeghers pour leur aide apportée à notre manuscrit.

Je ne saurai oublier la population de Guet- Ndar et de Cayar et à tous ceux qui m'ont apporté leur aide au cours de mes missions de terrain. Un énorme merci à M Ibrahima Lo du service des pêches de Saint- Louis et à son équipe, à Mignane Sarr, Ousseynou Niang et au Bureau d'information des Parcs, à Bara Séne, Maimouna, Malick Dieng, Baye Diallo ainsi que tout le comité de gestion de l'AMP de Saint- Louis. Je remercie aussi M Mbengue et son équipe du service des pêches de Cayar. Merci à M Ndiapaly Guèye, Mar Mbaye et l'équipe du comité de gestion de l'AMP de Cayar sans oublier Maguèye Niang et tous les vieux pêcheurs de Cayar.

Un grand merci à Adama Mbaye, Djiga Thiao et Massal Fall du CRODT.

Je tiens à remercier tout particulièrement mon grand-père Gora Mbodj pour ses encouragements et son intérêt constant à mon travail qui ne m'ont jamais fait défaut, pas plus que ses conseils avisés. Je remercie énormément son épouse Aissatou Diallo, qui occupe une place spéciale dans mon cœur, et leurs enfants. Ma deuxième famille. Merci pour tout.

Je remercie aussi mes chers oncles, mes chères tantes et leurs familles. *Kou lim dioum !*

A Papa et à Maman. Pour votre présence et votre soutien sans faille. Vous êtes ma force et ma motivation. Les mots n'exprimeront jamais assez tout mon amour pour vous et ma profonde gratitude. Ce travail vous doit immensément *Yalla khamna ko*. A mes chers frères, mes complices Ahmet, Cheikh et son épouse Dior, Kébir et Abass et ma sœur Zahra que j'aime tant. Merci.

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette thèse. Qu'ils soient ici remerciés.

# SOMMAIRE

Avant-propos.....	ii
Remerciements.....	iii
Sommaire.....	iv
Liste des abréviations.....	vi
Introduction Générale.....	1
CHAPITRE 1 : LE CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE.....	11
CHAPITRE 2 : CARACTERISATION DU LITTORAL NORD SENEGALAIS.....	28
CHAPITRE 3 : LA PECHE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SENEGAL ET EVOLUTION DES POLITIQUES DE GOUVERNANCE.....	54
CHAPITRE 4 : APPROCHE SOCIO- ANTHROPOLOGIQUE DE LA SOCIETE GUET NDARIENNE.....	100
CHAPITRE 5 : DES ESPACES MARITIMES AUX TERRITOIRES DE PECHE DES MIGRANTS GUET- NDARIENS.....	150
CHAPITRE 6 : LES ESPACES DE CONFLITS DES MIGRANTS DE GUET- NDAR....	194
CHAPITRE 7 : LES RECOMPOSITIONS AU SEIN DES ESPACES DE GESTION DES PECHEURS GUET- NDARIENS.....	243
Conclusion Générale.....	280
Références bibliographiques.....	291
Annexes.....	310
Liste des figures.....	336
Liste des tableaux.....	338
Tables des matières.....	339

## LISTE DES ABREVIATIONS

AAGR : Activités Alternatives Génératrices de Revenus  
AEP : Approche Ecosystémique de la Pêche  
AFD : Agence Française pour le Développement  
AMP : Aire Marine Protégée  
AOF : Afrique de l'Ouest Française  
APAC : Aire du Patrimoine Autochtone Communautaire  
BSD : Banque Sénégalaise de Développement  
CFAO : Compagnie Française de l'Afrique Occidentale  
CDB : Convention sur la Diversité Biologique  
CNDM : Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer  
CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement  
CLPA : Conseil Local de Pêche Artisanale  
CCPR : Code de Conduite pour une Pêche Responsable  
CNCR : Conseil National de Concertation et e Coopération des Ruraux  
CNPS : Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal  
COPACE : Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Est  
CONIPAS : Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au **Sénégal**  
CPC : Comité de Pêche de Cayar  
CRAD : Centres Régionaux d'Assistance pour le Développement  
CRODT : Centre de Recherche Océanographique de Dakar- Thiaroye  
CSRP : Commission Sous Régionale des Pêches  
CTI : Comité Technique Interministériel  
DAC : Direction des Aires Communautaires  
DAMPC : Direction des Aires Marines Protégées Communautaires  
DIPA : projet Développement Intégré des Pêches Artisanales  
DPN : Direction des Parcs Nationaux  
DPM : Direction des Pêches Maritimes  
FAO: Food and Agriculture Organization  
FENAGIE Fédération Nationale des Groupement d'Intérêt Economique de pêche  
FENAMS : Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal  
FENATRAMS : Fédération Nationale des femmes transformatrices et des Micro- mareyeuses du Sénégal

FFEM : Fond Français pour l'Environnement Mondial  
FIBA : Fondation International du Banc d'Arguin  
GPS : Global Positioning System  
INN : Pêche Illicite non déclarée et non réglementaire  
IMROP : Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches  
IRD : Institut de Recherche Pour le Développement  
JICA: Japan International Cooperation Agency  
MAB: Man and Biosphere  
MSY: Maximum Sustainable Yield  
NOSOCO : Nouvelle Société Commerciale  
ONCAD : Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
PAS : Politiques d'Ajustement Structurels  
PNBA : Parc National du Banc d'Arguin  
PNBL : Parc National de la Langue de Barbarie  
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
PRCM : Programme régional pour la Conservation Marine et Côtière  
QIT : Quota Individuel Transférable  
RAMPAO : Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest  
SIAP : Système d'Information et d'Analyse des Pêches  
SNPMS : Syndicat National des Pêcheurs Maritimes du Sénégal  
UE : Union Européenne  
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
UNAGIEMS : l'Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal  
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture  
UPAG : Union des Pêcheurs Artisansaux de Guet-Ndar  
WWF: World Wild Fund  
ZEE: Zone d'Exploitation Exclusive

# **INTRODUCTION GENERALE**



Depuis quelques décennies, la pêche maritime occupe une place de choix au sein des économies ouest africaines dont elle contribue pour certaines à plus de 25% du PIB. Cette situation tient d'une part aux conditions hydro-écologiques favorables due à la présence d'un écosystème d'upwelling lié au courant des Canaries qui participe à la haute productivité biologique du milieu marin grâce à la remontée d'eaux profondes, froides riches en sels minéraux. D'autre part, elle s'explique par la longue évolution des dynamiques sociétales et des politiques qu'a connue la pêche en Afrique de l'ouest.

Beaucoup plus tournée vers la pêche artisanale ou pêche piroguière, cette partie du continent africain a vu se spécialiser le long de ses côtes, des populations de pêcheurs aussi diverses que variées. Des Imraguen en Mauritanie, aux Ewés et Fantis au Ghana en passant par les Lébous, les Niominkas et les Guet-Ndariens au Sénégal, la pêche piroguière est très vite devenue, sous le contrôle de ces sociétés littorales, la force motrice du système-pêche. Une vitalité qui s'appuie sur la présence de dispositifs économiques avec la diversification et la spécialisation des pêcheries, sur l'adoption d'engins de pêche de plus en plus performants, sur la catégorisation du travail. Elle s'appuie également sur la structuration organisationnelle et sociale complexe qui englobe aussi bien les phénomènes migratoires de certains groupes de pêcheurs variables dans le temps et l'espace, l'existence de systèmes de régulation à la fois institutionnels et économiques, que la prégnance de savoirs empiriques souvent régis dans un corpus culturel.

Cependant le positionnement de ces pêcheurs en « leaders » et la domination de la pêche artisanale furent loin d'être aussi évidents. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les ressources halieutiques retiennent l'attention de la puissance coloniale qui y voit une richesse sous exploitée. Le souci premier fut de connaître l'état et les potentialités réelles des stocks ou tout du moins des pêcheries. Une connaissance qui sera permise par la production de diverses études sur la biologie des pêches à l'instar de celles de Gruvel (1906). La pêche est considérée comme un apport économique et une source d'approvisionnement pour la métropole. Au milieu du siècle, cette option de ravitaillement de la métropole se renforce, et l'implication des pêcheurs africains se fait en ce sens. Toutefois, ces derniers occupent une place secondaire dans les objectifs d'exploitation de la ressource. Leurs logiques d'action et leurs pratiques de la pêche sont jugées inadaptées face au désir d'industrialisation de la pêche maritime. L'accent sera pendant plusieurs années mis sur la modernisation du secteur afin de répondre aux normes métropolitaines. Ainsi, tout en tentant de s'appuyer sur une flotte indigène pour assurer le ravitaillement des industries de transformation de poisson, l'administration coloniale

introduira, avec succès en 1950, la motorisation des pirogues au sein des pêcheurs autochtones du Ghana et du Sénégal. La rapide adaptation des populations indigènes conduira à une nouvelle approche de la pêche piroguière. Comme l'explique J. P. Chauveau (2000)<sup>1</sup>, les études sur les pêcheries africaines prennent désormais en compte les pratiques des pêcheurs tant dans l'exploitation de la ressource, que dans les phases de transformation artisanale des produits de la mer et de commercialisation.

Néanmoins, bien loin du canevas défini par une industrialisation des pêches de type européen, les pêcheries africaines développent leurs propres logiques et leurs propres stratégies tout en adaptant, dans certains cas, à leur profit les technologies importées. Très vite vont apparaître sur le littoral des catégories de pêcheurs qui vont révolutionner la pêche piroguière. Parmi celles-ci les pêcheurs du Ghana, ancien Gold Coast, et du Sénégal. Grâce à leur dynamisme, le réseau de commercialisation se développe créant de nouveaux débouchés, de nouveaux marchés et par conséquent l'intégration de nouveaux acteurs.

Dans le cas du Sénégal, le développement de la pêche va profondément changer le paysage économique du pays. Profitant de la crise agricole des années 1970, la pêche voit arriver de nombreux ruraux qui investissent le littoral alors que les migrations des pêcheurs, surtout celles des Guet-Ndariens se renforcent. Ils contribuent à multiplier les points de débarquements qui seront à la fois des lieux de connexion, de polarisation et de diffusion des connaissances et des pratiques relatives à la pêche. Devant l'envergure socio-économique de la pêche piroguière, les autorités à l'exemple de l'administration française, retiennent une modernisation mitigée du secteur en vue d'une meilleure rentabilité financière. La politique de motorisation des pirogues se poursuit en même temps que sont introduits de nouveaux engins de pêche comme la senne tournante coulissante. La transformation artisanale des produits halieutiques bénéficiera pour sa part, d'une certaine impulsion avec l'amélioration des techniques et de l'hygiène. En parallèle, l'accès au crédit par la création de mutuelles pour les activités en aval sera initié pour aider à une meilleure commercialisation des produits débarqués.

Il s'agira aussi pour les décideurs publics d'assainir la gestion et l'aménagement des pêcheries. A partir des années 1980, des régions à vocation maritime sont désignées. Des mécanismes de développement sont mis en place à travers l'aménagement de quais de

---

<sup>1</sup> J. P. Chauveau et al, (2000), « les pêches piroguières en Afrique de l'ouest : Pouvoirs, mobilités, marchés », éd. Karthala, collection Hommes et Sociétés, IRD, 383p

débarquement, la création de centres de pêche comme celui de Missirah dans la région de Fatick en 1989. La professionnalisation des acteurs est par ailleurs recherchée avec la formation à diverses techniques de pêche. La grande autonomie et la capacité d'adaptation des professionnels du secteur permettront aussi une extraversion de l'économie de pêche. Les accords de pêches signés avec des flottes étrangères de l'Union Européenne, du Japon, de la Russie, ainsi deviennent un cadre d'expression de la pêche artisanale avec l'intégration de plusieurs dizaines de pirogues auprès des bateaux ramasseurs.

Autour de la pêche artisanale sénégalaise, divers projets d'industrialisation seront mis en œuvre mais très peu aboutiront. Echappant aux mesures de gestion introduites par l'Etat, elle continue en dépit de son caractère «archaïque» à faire preuve d'un dynamisme peu contestable. Sous la houlette des pêcheurs littoraux, la pêche artisanale contemporaine enregistre les plus hauts taux de débarquements. Ainsi, de 50 000 tonnes en 1965, elle atteint les 425 000 tonnes en 1998<sup>2</sup> permettant à la fois la satisfaction des marchés intérieurs et les besoins en protéines des populations à hauteur de 75%. La mer subit un véritable assaut avec l'augmentation de la flotte piroguière qui en moins de trois décennies triple son effectif et passe à plus de 12000 pirogues. La pêche artisanale fait les beaux jours de l'économie sénégalaise dont le PIB avoisine les 2,5% et assure un emploi à plus de 600 000 personnes. Cependant, depuis les années 1980- 1990, ce sous secteur de la pêche connaît un ralentissement notable alors que les nombreuses difficultés dont elle est sujette augurent une crise latente.

Contrecoup de sa grande vitalité, la pêche artisanale sénégalaise voit aujourd'hui ses débarquements régresser selon un certain nombre de facteurs dont la plus criante est la forte surexploitation de la ressource notamment celle à haute valeur commerciale. L'effort de pêche semble échapper à tout contrôle alors que les captures destinées au marché national et au marché extérieur sont en déclin. Une situation qui incite les pêcheurs à des pratiques de moins en moins conventionnelles et destructrices aussi bien pour la ressource que pour les écosystèmes marins et côtiers du pays. Cette agression des écosystèmes littoraux par la pêche mais aussi par les autres activités en présence (urbanisation, tourisme, agriculture, industries...) entraîne une vulnérabilité croissante du milieu et une érosion de la biodiversité marine limitant ainsi les potentialités du secteur pêche. Devant ce constat, l'Etat sénégalais a essayé de rétablir l'équilibre. Après les limites de la gestion classique des pêcheries, les

---

<sup>2</sup> Cette fulgurante augmentation est surtout le fait des espèces pélagiques qui composent l'essentiel des débarquements, mais aussi l'apport de l'ouverture de nouveaux marchés.

autorités initient une nouvelle approche : l'approche écosystémique de la pêche (AEP) inspirée par les grandes instances internationales telles la FAO (2003). En revoyant les bases des politiques de gestion et de planification de la pêche, surtout artisanale, elles recherchent au-delà du système de capture une « *bonne compréhension du système social et économique aussi bien que du système écologique* » (FAO, 2010)<sup>3</sup>. Une option de durabilité est intégrée dans ce cadre de gestion des ressources naturelles et tout en tenant compte de la complexité et de la variabilité des écosystèmes, l'AEP accorde une grande attention à l'action de l'homme sur ceux-ci.

Dans le cas des pêches artisanales, cette approche est fondamentale car elle vise le bien être humain et celui écologique des milieux exploités. L'effondrement des ressources halieutiques a suscité un réel bouleversement socio-économique qui se traduit par une paupérisation et une vulnérabilité alimentaire des populations vivant de la pêche. Un état que ne peuvent ignorer plus longtemps les politiques. Elles doivent désormais formuler un cadre opérationnel permettant le développement humain et économique ainsi que la durabilité de la ressource halieutique.

Ce dernier point passe par une compréhension des pratiques coutumières et des savoirs locaux des communautés vivant de la pêche artisanale, des droits traditionnels d'accès à la ressource, par l'intégration du contexte socio-économique (emplois et moyens de subsistance, des circuits de commercialisation,...). La prise en compte de la dimension humaine des pêcheries artisanales dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches nécessite donc des changements politiques et institutionnels. En ce sens, la gouvernance de la pêche tend à s'exercer à travers un canevas de règles et de principes internationaux de plus en plus repris dans les cadres nationaux. Si la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de 1992 constitue un tournant décisif dans la gestion des ressources naturelles avec l'affirmation du concept de développement durable, le Code de conduite pour une pêche responsable (FAO, 1995) permet une grande réforme dans la conservation, la gestion et le développement des pêches. Elle accorde une attention particulière à la « *socio- économie des petites pêches et la nécessité de protéger les droits des pêcheurs* »<sup>4</sup>. Dans les pays du Sud, ces principes conduisent à la révision des mécanismes de

---

<sup>3</sup> FAO, 2010, Document technique sur les pêches et l'aquaculture « Vers une intégration de l'évaluation et de l'élaboration des avis dans la pêche artisanale: principes et processus ». No. 515. Rome, FAO, 98p

<sup>4</sup> FAO, 2007 « gouvernance mondiale à l'appui de la pêche artisanale, politiques de soutien à l'appui de la gestion des ressources et des moyens d'existence », Nouvelles orientations dans les pêches, Série de notes de synthèse sur les questions de développement, n° 9. Rome. 16 pp.

prise de décision avec l'élargissement des parties prenantes et l'implication des populations dans un système de gouvernance participatif.

Si cette démarche est de bonne augure car les communautés de pêcheurs n'ont eu de cesse de décrier leur manque d'implication, il est aussi nécessaire de saisir la complexité des relations que les pêcheurs entretiennent avec leurs territoires de pêche tant du point de vue socio-spatial que réglementaire.

Au Sénégal, selon le Code de la pêche maritime (1998), la gestion des ressources halieutiques constitue une des prérogatives de l'Etat. Toutefois, avec la dégradation des ressources halieutiques qui témoigne de l'échec d'une réglementation centralisée, l'Etat a entrepris une approche «bottom- up », et place depuis quelques années les populations et acteurs de la pêche artisanale au cœur d'un dispositif de gestion participative. Ainsi, après avoir longtemps ignoré les initiatives locales en matière de gestion, les autorités administratives leur accordent désormais un regain d'attention. Malgré leur caractère timide, certaines populations littorales ont su mettre en place certaines règles d'accès aux ressources naturelles. C'est le cas dans les rivières du Sud où M. C. Cormier- Salem (1997) fait état d'une gestion coutumière complexe des espaces aquatiques. Ces lieux de pêche appropriés et aménagés, sont rattachés au terroir villageois et leurs formes d'exploitation varient selon les acteurs (chefs de famille, lignage, village) et la saison.

Sur la petite côte sénégalaise, plus précisément dans le Delta du Saloum, les communautés locales ont également établi des modes de gestion traditionnels des espaces naturels selon le droit coutumier, et qui sont renforcés par l'implication de nombreuses ONG de la conservation. Compensant l'impuissance des autorités à régir les dynamiques d'exploitation et les tensions qui en découlent, ces ONG<sup>5</sup> ont revalorisé les pratiques en organisant les populations autour d'instances de régulation locales. Plus au nord, à Cayar les populations ont depuis 1994 pris en charge la gestion de leurs ressources halieutiques en édictant des règles communes de gestion. L'émergence des revendications de ces populations sur la gestion des ressources naturelles a incité les autorités politiques sénégalaises à réorienter la gouvernance des pêches et à développer de nouvelles méthodes dont la cogestion.

---

<sup>5</sup> Dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, l'UICN, présente depuis 1997 a initié de nombreux programmes visant la conservation des ressources naturelles et l'intégration du facteur humain dans ce dispositif.

Conçue et appliquée initialement dans les pays développés, la cogestion est une notion récemment employée dans le contexte de l'aménagement des pêcheries. Visant la collaboration entre le gouvernement et les populations locales, elle est définie par Acheson (1989) comme une adaptation mutuelle entre ces deux parties, alors que Feeny et al (1990) l'analysent comme un partage de pouvoir de gestion et de responsabilité entre l'Etat et les communautés de pêcheurs. La cogestion apparaît ainsi comme un cadre de coopération et de partenariat permettant une gestion plus concertée des pêches entre le gouvernement et les usagers de la ressource voire d'autres parties prenantes avec en sus l'idée d'un partage du pouvoir de décision. Dans le contexte de la pêche artisanale, la cogestion confère aux communautés locales un certain poids sur le devenir de leurs ressources marines et doit s'accompagner d'un contexte institutionnel efficient. Au Sénégal, le principe de cogestion fait des communautés côtières la cheville ouvrière de la gestion artisanale en tenant compte aussi bien de leurs connaissances et savoirs locaux, de l'existence de règles de gestion commune ainsi que d'un espace territorial délimité et approprié par la collectivité. La mise en œuvre d'une politique de cogestion de la pêche artisanale au Sénégal, au-delà de la responsabilisation des communautés littorales, s'appuie à présent sur un espace de pêche qu'elle leur reconnaît. Une évolution qui est somme toute nouvelle. En effet, la centralisation de la gestion des pêches confond les frontières maritimes mais également les communautés de pêcheurs.

L'espace maritime a connu beaucoup de bouleversements. Jusqu'au début de la colonisation, les progrès de la navigation annoncent les prémises d'une occupation des espaces marins par une nation ou un individu. Mais la liberté d'accès aux ressources tant biologiques que minérales jugées inépuisables va rendre cette vision peu appropriée<sup>6</sup>. Vers le début du 20<sup>e</sup> siècle, l'effondrement de certains stocks, suite aux innovations des techniques de pêche, remettra en question cette thèse. La limite des trois milles affectée sous juridiction de l'Etat riverain fait l'objet de contestation, il s'agit pour certains états d'avoir un plein contrôle de leurs ressources halieutiques au-delà de la mer territoriale. Les premiers découpages des espaces marins et côtiers seront initiés et, dans la moitié du 20<sup>e</sup> siècle la communauté internationale tentera de régir un droit sur les mers. En 1982, avec la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer que les Etats côtiers se voient octroyer une zone d'exploitation exclusive (ZEE) de 200 miles sur laquelle ils exercent des droits souverains et contrôlent

---

<sup>6</sup> Au début du 17<sup>e</sup> siècle, le juriste Grotius défend les intérêts hollandais dans les mers d'Asie en mettant en avant la liberté des mers et leur caractère inépuisable.

l'exploitation des ressources vivantes et non vivantes évoluant dans ses eaux. Cette subdivision de l'espace marin devait permettre ainsi aux Etats côtiers, surtout ceux des pays en développement, de sauvegarder et de garantir leurs ressources naturelles.

Profitant de cette loi sur le partage des océans, le Sénégal dans son Code de la pêche maritime, subdivise également sa mer territoriale entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Sur la Grande Côte et en Casamance l'espace dévolu à la pêche artisanale est de six milles marin alors que sur la Petite Côte elle est de sept milles. Cette délimitation octroie à la pêche artisanale une espace propre tout en protégeant les ressources vivantes situées dans ce périmètre.

Cependant, au-delà de cette reconnaissance d'un espace à la pêche artisanale par l'Etat, le littoral sénégalais reste un espace exploité par des groupes de pêcheurs dont les formes d'appropriation diffèrent fortement. Cette appropriation de l'espace marin transparait non seulement dans les techniques de pêche qui sont utilisées mais également dans les perceptions et les savoirs qui sont mobilisés autour de la ressource. Du Nord au Sud du littoral sénégalais, les communautés de pêcheurs vont présenter leurs spécificités propres qui avec la rareté de la ressource entraîneront des chocs et des rivalités grandissantes dans les zones de pêche. Fragilisation de la ressource halieutique et des écosystèmes marins et côtiers, menaces sur les moyens de survie des populations littorales, apparitions récurrentes de mouvements contestataires sur l'accès à la ressource, la pêche artisanale sénégalaise est désormais confrontée à la redéfinition de sa gestion et de ses espaces halieutiques.

Notre thèse s'insère dans ce contexte, avec une double attention sur le devenir des espaces de pêche face aux nombreuses mutations socio-économiques et sur la place des communautés de pêcheurs allochtones voire migrantes devant la remise en question de leurs droits d'accès. Cette compréhension nous semble indispensable d'autant plus que la gestion des pêcheries subit de rapides évolutions avec l'émergence de nouveaux modes de régulation qui allient conservation et développement local pérenne. La création d'entités telles que les aires marines protégées qui se veulent des cadres d'expérimentation de la gestion écosystémique des pêches relance le débat quant à la place des communautés locales et sur leur devenir.

Une telle étude se justifie par l'actualité du sujet. La pêche artisanale au Sénégal a fait l'objet de nombreux travaux tant à travers son système de production, son système de gestion qu'à travers les communautés humaines qui y évoluent. Cependant après avoir connu une grande phase évolutive, elle subit aujourd'hui un recul certain. Les espaces maritimes sont en proie à

de véritables bouleversements. Les menaces sur leurs écosystèmes se manifestent par une perte importante de leur biodiversité et une baisse de leurs services écosystémiques. La côte sénégalaise autrefois réputée pour ses eaux poissonneuses connaît une situation identique, les captures régressent, certains stocks atteignent leur limite d'exploitation alors que l'effort de pêche ne cesse d'augmenter. Les pêcheurs investissent plus loin et plus longuement la mer. Ainsi, pour beaucoup, en raison du libre accès, ces derniers sont incapables de réguler leur effort de pêche bien qu'ils soient paradoxalement conscients de la dégradation de leur milieu. Ce qui semble confirmée la théorie de Hardin (1968): « *le libre accès sur une ressource entraîne inévitablement sa destruction, chacun ayant intérêt à investir plus pour pêcher plus que ses concurrents* ». Pouvant difficilement limiter l'accès aux ressources marines à des populations qui en sont fortement dépendantes, il apparaît que la gestion de la ressource ne peut se faire sans la connaissance des rapports sociaux qui structurent l'accès à ces biens communs. Ainsi ce travail de recherche se propose d'étudier comment dans le cas de certaines populations de pêcheurs migrants, à l'instar des Guet-Ndariens de Saint-Louis, les transformations socio- spatiales au sein de leurs territoires de pêche et les enjeux qu'elles recouvrent peuvent constituer une clé de compréhension pour une efficacité d'une action publique notamment dans la mise en place d'une aire marine protégée.

L'objectif est d'analyser les changements qui apparaissent dans les espaces halieutiques des pêcheurs de Saint-Louis et les impacts sur leurs territorialités à travers le prisme des conflits et des mobilisations locales qui les génèrent.

Afin d'atteindre cet objectif nous prendront en considération les sites de Cayar et de la Mauritanie où la présence de ces pêcheurs est importante. Nous tâcherons d'étudier les changements sociaux et économiques qui en découlent et d'analyser les stratégies des différents acteurs. En ce sens, nous considérons fort utile de faire une analyse de la dynamique des conflits afin de voir comment celle-ci restructure l'espace et les rapports sociaux. Par ailleurs, cette recherche vise à montrer les perceptions et les possibles tentatives de contrôle des Guet-Ndariens face à la création des aires marines protégées. En effet, ces populations de pêcheurs migrants se sont toujours affranchies de toute mesure de contrôle et de régulation de leur activité tant de la part de la puissance étatique qu'entre eux-mêmes. Il sera intéressant de voir comment l'outil AMP peut être approprié ou non par ces pêcheurs sans frontières et comment se redessinent leurs rapports au sein de cette instance de gestion. Autrement dit, nous tenterons de voir comment une politique de conservation de l'Etat prend forme et est appropriée dans des territoires spécifiques et sujets à des convoitises.



Cette thèse s'articule autour de sept chapitres. Le premier chapitre pose le cadre de la réflexion théorique et de la méthodologie empruntée.

Le deuxième chapitre est consacré à la présentation du littoral nord sénégalais avec un accent sur les écosystèmes côtiers et les différents usages existants tandis que le troisième chapitre porte sur le cadre générale de la pêche en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement la pêche maritime artisanale au Sénégal. Il aborde par ailleurs la gouvernance des pêcheries depuis une approche classique jusqu'à une approche écosystémique, traduisant une évolution vers une gestion intégrée.

Il s'agit aussi dans cette thèse de mettre en lumière les processus de création des territoires de pêche des Guet-Ndariens. Ainsi le chapitre quatre présentera une approche socio-anthropologique de cette société en mettant en exergue la dimension humaine, la professionnalisation et l'organisation du métier ainsi que le rôle prépondérant de la migration dans la formation des territoires de pêche.

Le chapitre cinq pour sa part, est consacré à l'analyse des territoires des Guet Ndariens. En prenant comme exemple les espaces halieutiques de Cayar et de la zone mauritanienne, nous nous pencherons sur la configuration de ces espaces qui sont très hétérogènes et diversement perçus et appropriés. Il sera aussi question de montrer l'organisation de ces pêcheurs à partir de leurs mouvements migratoires et des impacts de ceux-ci auprès des communautés d'accueil.

Dans le sixième chapitre, nous analyserons l'émergence des conflits au sein des territoires de migration qui traduisent souvent un choc identitaire et économique entre pêcheurs migrants et pêcheurs autochtones, mais également entre pêcheurs migrants et la politique étatique d'un pays voisin en l'occurrence la Mauritanie. L'analyse des moments de conflits permet d'une part de ressortir la mise en place des mobilisations locales et d'autre part de voir les changements intervenus dans la territorialité multiple du migrant Guet-Ndarien.

Enfin, le dernier chapitre porte sur ce que nous considérons comme la mise en place de nouveaux espaces de gestion plus ou moins imposés aux migrants de Saint-Louis et qui sont l'expression de réglementations locales et supra nationales qui en dépit d'une approche de cogestion des politiques de pêche a encore du mal à prendre en charge la question de la mobilité des pêcheurs.

# CHAPITRE I : LE CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE

## Introduction partielle

Ce premier chapitre pose la réflexion générale et les outils sur lesquels s'appuie notre thèse de doctorat. Il vise à cerner et à mettre en évidence le débat scientifique qui structure des notions aussi polysémiques que celle de territoire, de territorialité notamment dans la discipline de la géographie. Il met aussi en lumière les diverses lectures qui ont nourri notre analyse du conflit. Nous portons en ce sens une attention sur le conflit lié à l'environnement et aux usages qui, dans le contexte de la pêche artisanale, met de plus en plus en interaction des sociétés littorales.

Ainsi deux parties structurent ce chapitre avec en première partie l'état de l'art et les concepts mobilisés et en seconde partie la méthodologie qui est principalement articulée autour d'une démarche géographique.

### I-1. La réflexion conceptuelle de la thèse

Longtemps considéré comme le «territoire du vide»<sup>7</sup>, objet de peur et de répulsion, le littoral bénéficie vers le 18<sup>e</sup> siècle d'un véritable engouement. D'abord lieu de détente et de découverte, le littoral devient très vite un haut lieu d'habitation, de loisirs, d'activités et d'usages. Aujourd'hui, selon les estimations de l'UNESCO (2001), près de 60% de la population mondiale vivrait sur les côtes, témoignant ainsi d'une croissance démographique soutenue. Si le modèle urbain constitue par excellence le mode de vie d'une grande partie de la population, les espaces littoraux constituent des lieux de vie avec leurs perceptions et leurs représentations et portent en eux les projections et l'imaginaire des populations qui y résident.

En tant qu'objet de recherche, le littoral interpelle aussi sur ces populations, ces groupes sociaux qui s'y identifient et qui semblent avoir tourné dos à la terre. Cette identification pousse Rieucan J. (1994) à parler de maritimisation chez les sociétés maritimes et riveraines de la mer qu'il définit comme étant « *le processus d'acculturation individuel ou collectif d'une société à un milieu naturel : la mer* ». Poussant plus loin la réflexion qu'entretiennent

---

<sup>7</sup> Corbin A., 1988, « *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage 1750-1840* », Paris, Aubier, 407 p.

les gens de mer avec ce milieu mouvant, la géographe Péron F. (1996) introduit la notion de maritimité comme « *la variété des façons de s'approprier la mer, en insistant sur celles qui s'inscrivent dans le registre des préférences, des images des représentations collectives* ». Ainsi sur le littoral, diverses maritimités émergent, se confondent, s'opposent ou se réinventent selon le rapport sentimental que tisse l'individu avec la mer.

Parmi les sociétés maritimes, les communautés de pêcheurs souvent appelées sociétés halieutiques entretiennent avec la mer un rapport identitaire profond et inaliénable qui s'appuie sur un mode de vie basé sur l'exploitation des ressources naturelles. Disparates d'un lieu à un autre, elles se spécifient de par leur appartenance au littoral, milieu dual car interface entre la terre et la mer. La complexité du littoral, tant dans sa définition que dans l'analyse des mutations sociales qui s'y jouent, place ainsi les populations de pêcheurs dans une perspective intéressante à étudier. Sociétés souvent traditionnelles, les pêcheurs dans bien des cas ont su mettre en place une appropriation de la mer autour de laquelle ressortent des constructions socio- spatiales diverses. Une construction qui est souvent plus visible au sein de la pêche artisanale.

Au Sénégal, les communautés littorales ont été longtemps ignorées dans la littérature. Cependant, elles font aujourd'hui l'objet de nombreuses études tant monographiques qu'administratives avec des rapports techniques, des rapports de missions d'un certain intérêt scientifique. Parmi ceux-ci beaucoup ont porté sur des généralités traitant de l'organisation sociale (clans, division social du travail, place des femmes, organisation économique, historique du peuplement...), de la catégorisation professionnelle des pêcheurs. D'autres recherches ont cherché à comprendre l'activité de pêche proprement dite avec un regard sur la ressource, les méthodes de pêche, les représentations dans ses composantes culturelles et culturelles tandis que des connaissances étaient aussi mobilisées sur l'économie des pêches (investissements, accès aux mécanismes de crédit, circuits de commercialisation, macro-économie...)<sup>8</sup>. Lien en filigrane entre ces diverses approches et analyses de la pêche artisanale, les communautés littorales de pêcheurs demeurent encore un sujet qui continue d'alimenter la recherche de par leurs relations avec la mer et les constructions spatiales qui en résultent et qui n'ont cessé d'évoluer.

---

<sup>8</sup> Chauveau J.P et Verdaux F. 1988, « Bibliographie sur les communautés de pêcheurs en Afrique de l'Ouest, société, histoire et développement », première partie, FAO

L'histoire des transformations sociales liées à l'activité de pêche montre qu'au Sénégal, la pêche piroguière n'est pas l'apanage d'un groupe ethnique et qu'il est par conséquent difficile d'évoquer une seule culture maritime traditionnelle au sein de certains groupes dévoués à la pêche. Cependant, la rapide intégration de la pêche dans l'économie de marché n'a pu se réaliser que grâce à la professionnalisation de certaines franges littorales comme les Guet-Ndariens du littoral nord pour lesquels on ne saurait toutefois, occulter une maritimité certaine. Importante communauté côtière, les Guet-Ndariens ont rapidement conquis et maîtrisé l'espace marin. Une conquête, qui au-delà d'une exploitation souvent effrénée de la ressource, traduit aussi une véritable appropriation du milieu aquatique. En effet, la mer se présente de prime à bord comme un milieu à la fois mouvant, instable et qui en apparence échappe à tout bornage. Néanmoins, l'observation des sociétés maritimes montre qu'à l'instar de l'espace terrestre, la mer est aussi soumise à des logiques techniques, sociales, économiques spécifiques, qui permettent de parler d'une élaboration d'espaces halieutiques voire de territoires.

Ainsi, l'étude de la mer et du littoral en tant que territoire est devenue depuis quelques années un des axes de recherche de la géographie.

Dans l'analyse de bon nombre de géographes, le territoire s'il est un espace ou un support physique, est loin d'être neutre. Il renvoie à une notion d'appropriation qui lui donne toute son épaisseur. Pour Guy Di Méo (1998), l'analyse territoriale fait apparaître deux composantes : un espace social et un espace vécu. L'espace social renvoie à des lieux tissés par l'entrelacs des rapports sociaux et spatiaux alors que l'espace vécu connote un rapport existentiel, forcément subjectif que l'individu socialisé développe avec la terre. Donnant une définition plus complète, cet auteur qualifie le territoire comme une *« appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité »*.

La notion d'appropriation est très présente et renvoie à des formes de projection de l'individu ou du groupe sur son espace. Loin de se réduire à une idée de simple propriété, l'appropriation d'un territoire implique un sentiment d'appartenance et un corpus de représentations qui forgent l'identité du groupe social. En ce sens Roger Brunet (1990) parle du territoire comme étant *« une forme objectivée et consciente de l'espace »*. Ainsi, loin d'être abstrait, le territoire en véhiculant identité et appartenance, devient un *« produit de l'imaginaire humain »*, et constitue ce que Joël Bonnemaïson (1979) qualifie de savant

mélange de matériel et d'idéal. De ces définitions l'approche de l'analyse territoriale fait apparaître la « *matérialité* » des espaces, c'est-à-dire leur délimitation et leur appropriation. Ainsi pour Raffestin (1983) les processus d'organisation territoriale s'analysent à deux niveaux dont celui de l'action des sociétés sur les supports matériels de leur existence. A. Moine (2007), de son côté, interprète le territoire comme un système constitué de trois sous systèmes : l'espace géographique qui est approprié et géré par les hommes, le système des représentations et le système des acteurs autrement dit les rapports sociaux, économiques politiques qui existent entre les individus et entre les groupes. C'est ce dernier élément « système- acteurs » qui exprime le mieux la complexité du concept de territoire. Tenir compte du système des acteurs, ce n'est pas comme le souligne l'auteur, comprendre comment s'organise le territoire mais saisir les raisons d'une telle organisation. Le territoire étant une « *construction intellectuelle* » (Lemoigne, 1984), il s'agit d'appréhender les motivations et les stratégies des acteurs développées pour marquer et façonner leurs espaces et ce dans le temps.

Etudier donc les modes de productions de l'espace maritime pousse à mener une réflexion sur comment les groupes sociaux exploitent la mer. Dans le cas des sociétés littorales sénégalaises, les travaux de M.C. Cormier- Salem (1991) permettent de distinguer deux types d'appropriation distincte : l'espace des pêcheurs migrants et celui des paysans pêcheurs. Le premier correspondrait plus à la notion de terroir (terroir aquatique) qui renvoie à un mode d'exploitation des ressources halieutiques, sédentaires, contrôlées par une communauté, villageoise en l'occurrence, sur des espaces plus ou moins délimités et continus. La seconde qui correspond aux pêcheurs de Guet-Ndar, met en avant le concept de parcours de pêche et désigne plus un espace halieutique maritime ouvert, aux frontières non établies et dont les ressources sont instables. L'espace maritime conduit aussi à s'interroger sur les rapports qui lient les pêcheurs à la ressource autrement dit sur l'exploitation faite autour des lieux de pêche, sur les rapports qu'ils entretiennent avec l'espace terrestre mitoyen en termes de gestion et d'occupation. Il revient aussi à voir comment ces deux espaces (lieux de pêche/ pôles d'activités de pêche) s'insèrent dans l'espace littoral et les interactions qui se mettent en place avec les autres types d'activités en présence.

Ainsi, la production de l'espace maritime ou plutôt son organisation spatiale sera également étudiée par le géographe J. P. Corlay (1979). Ce dernier traite de la notion d'espace halieutique comme l'imbrication de trois espaces qui sont « *l'espace de production (les zones et les territoires de capture), lui-même partagé entre les sous-espaces des pratiques et les*

*sous-espaces de gestion, des pôles structurants (les points de mise à terre, des échouages proto-portuaires aux mégapoles portuaires) et de l'hinterland de distribution et de consommation des produits de la pêche* ». Cette conception de Corlay met en avant les processus d'organisation élaborés par le système des acteurs. Ceux-ci peuvent être d'ordre social ou politique et permettent d'assurer l'existence et la fonctionnalité du territoire. Ces processus renvoient à la territorialisation. La territorialisation est notion importante dans la compréhension du territoire, et peut être définie comme l'ensemble des « *processus, leviers et stratégies de construction du territoire qui ne se limite pas à la seule dimension du bornage et de l'autorité mais qui recouvre nombre d'autres aspects*<sup>9</sup> »

De plus, l'espace halieutique est une construction sociale dans le temps et dans l'espace « *qui combine en permanence des héritages et des innovations*<sup>10</sup> ». L'espace des pêcheurs migrants loin d'être neutre est approprié et fait l'objet d'une identification. Sur ce point, la prégnance des systèmes, des représentations ou plus précisément des pratiques du groupe sur son espace constitue un élément d'analyse important du territoire. Ils sont une forme de réponse que le groupe adapte à son espace et contribuent également à créer une dynamique collective qui se traduit au travers d'un ensemble de symboles. Ces derniers font que cet espace approprié se distingue des autres. Le territoire se socialise, se construit et se déforme au gré des pratiques et des représentations de chaque acteur social (Di Méo, 1991). De ce point de vue le territoire apparaît à la fois comme une projection des rapports socio- spatiaux personnel de l'individu (du je) et du groupe (du nous).

Un concept sera ainsi mobilisé pour une meilleure compréhension de la façon dont les sujets régulent leurs identités et leurs spatialités : la territorialité. La notion de territorialité est mobilisée en géographie sociale afin de cerner les interrelations entre acteurs sociaux et territoires et voir comment ces derniers créent de nouvelles formes d'organisations spatiales. La territorialité correspond au rapport que noue, développe et entretient l'humain à la terre. Elle illustre le lien à travers lequel l'individu établit et s'identifie à son espace et qui est notamment partagé par le groupe, traduisant ainsi un comportement auquel Seamon (1979), Johnston (1986) et Riesher (1988) font référence en des termes comme le comportement territorial, ou l'attachement aux lieux. Cet investissement du groupe social ou plus précisément sa territorialité se construit, dans une dimension de quotidienneté, à travers des

---

<sup>9</sup> Rebotier J. 2012, « Une approche territoriale des risques » **Géographie et cultures**, 81, pp 77-90.

<sup>10</sup> Corlay Jean P., 1995, « le concept d'espace halieutique : réflexions de géographe sur les pêche maritimes à partir du cas Danois », pp 125- 140

repères et des valeurs qui entrent en opposition avec le monde extérieur. Une idée clairement explicitée par Raffestin (1982) qui décrit la territorialité comme « *le système de relation qu'entretient une collectivité et partant un individu qui y appartient avec l'extériorité et/ ou l'altérité, à l'aide de médiateurs* ».

Pour les sociétés halieutiques, la territorialité, qui renvoie à une identité par rapport à la mer, consiste aussi à voir l'agencement des lieux qui sont dépositaires de vécus et de souvenirs personnels. Le territoire de la mer sur lequel se projette le groupe devient donc une construction historique dont la continuité tient en grande partie grâce aux pratiques spatiales. Mobilisée pour les pêcheurs migrants de Saint-Louis, la territorialité s'exprime de manière multiple, complexe et instable. Pour ces artisans de la mer, les migrations saisonnières variables dans le temps et dans l'espace, sont loin d'être un simple mode d'accès aux ressources marines. Elles sont un identifiant du groupe et dessinent une forme de nomadisation. Les pêcheurs de Saint-Louis gardent bien une attache particulière avec son lieu d'origine (Guet Ndar) mais tissent tout un réseau de lieux qui se fait et se défait au gré de leurs parcours de vie. Le modèle de territoire décliné est non figé, en perpétuel mouvement et la territorialité qui en résulte peut être considérée, d'après les propos de X. Piolle (1990)<sup>11</sup>, comme étant le produit à la fois d'un ancrage et de la mobilité pouvant se libérer des contraintes du déplacement et multiplier les référentiels territoriaux au sein d'un système réticulaire qui permet de les associer.

Le territoire halieutique des pêcheurs migrants, étudié à travers le prisme de la territorialité, nous apporte un éclairage non négligeable dans la compréhension de l'approche territoriale des pêcheurs. La mise en parallèle de l'espace des perceptions et des représentations, de l'espace vécu et de l'espace social nous permet de saisir la profondeur des rapports développés et entretenus par les populations du littoral avec la mer qui, loin d'être un simple support de leur activités, devient le reflet de leur identité propre. Cependant la pratique de la mer n'est pas seulement une question d'identité chez les Guet-Ndariens, elle est aussi comme l'avons dit plus haut spatialisée. La migration permet en partie de se définir et d'entretenir des lieux, des circuits qui garantissent leur activité.

L'analyse du territoire sous l'angle des notions de territorialité et de territorialisation nous semble fondamentale dans un contexte où la gestion de la ressource halieutique s'effectue moins à travers une modélisation bio- économique qu'à travers l'exploitation que les sociétés

---

<sup>11</sup> Piolle X., 1990, Mobilités, identités, territoires, Revue de géographie de Lyon, vol. 65, n° 3, p. 149-154.

entretiennent avec leur espace qui ici est un écosystème vivant porteur de pratiques et de connaissances séculaires et sur lequel s'exercent des sphères de pouvoirs décisionnels plus ou moins coordonnés. En effet, l'exploitation et l'utilisation des ressources vivantes de la mer ont de tous temps constitué des sujets de controverses.

Au Sénégal où la pêche artisanale représente une composante essentielle du secteur, les pratiques d'extraction posent très souvent problème. La communauté de pêcheurs guetndarienne, avec l'ouverture des marchés et grâce des politiques incitatives, a très vite perfectionné ses techniques de pêche et étendu son rayon d'action avec une géographie des déplacements qui lui assurent à la fois l'accès à la ressource et le contrôle de son territoire halieutique. Loin d'être un groupe homogène, ces artisans pêcheurs développent une territorialité très diversifiée et complexe selon l'échelle d'action considérée (pêche au niveau local, national ou sous régional). La multiplicité de ces territorialités, dans un contexte de raréfaction de la ressource, est aujourd'hui remise en question et les pêcheurs artisans de Guet-Ndar sont de plus en plus contestés dans leurs « colonies de pêche ». Leur espace halieutique autrefois libre d'accès et de contrôle est secoué par de multiples revendications de la part des populations autochtones qui les accueillent et il voit désormais se mettre en place des tentatives de gestion et d'organisation de leur activité de pêche. L'observation de ces revendications nous a amené à nous intéresser à la dynamique des conflits au sein des territoires de pêche des migrants qui laissent transparaître des mutations rapides. Cette dynamique inclut à la fois la compréhension des phénomènes sociaux et spatiaux qui émergent et qui l'accompagnent.

Le concept de conflit en géographie bien que relativement récente connaît un regain d'attention et recouvre désormais un domaine assez vaste dans le champ de la recherche. Il est souvent accolé à l'environnement, à l'aménagement, aux usages... Il traduit dans tous les cas l'apparition manifeste d'une opposition (plaintes verbales, plaintes écrites, altercations...) entre différentes parties<sup>12</sup>. En géographie, le conflit constitue un objet d'étude quand il acquiert une dimension sociale et territoriale (Claval, 1987 ; Charlier 1999). Le rapport à l'espace tient ainsi compte de la concurrence pour le partage de l'espace comme support

---

<sup>12</sup> Groupe Manon « Horizons 2020 : Conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'Etat ? » Commissariat Général du Plan, Mars 2005



d'activité, de la concurrence pour le partage des ressources, de l'accès à un espace, de son aménagement, de sa gestion et de son appartenance territoriale.<sup>13</sup>

Dans le contexte de la pêche artisanale, notre étude du conflit est en lien à l'espace et il peut être vu comme le fruit d'une concurrence autour d'un espace ou d'une ressource. Notre approche du conflit est double. Elle tient compte d'une part des conflits qui mettent en jeu des usages différents de l'espace à l'instar des activités de pêche et celle de la transformation artisanale et qui provoquent des nuisances pour une autre activité telle que le tourisme. D'autre part, elle porte sur l'étude des conflits d'espace liés à la ressource halieutique.

Le premier type de conflit d'usage s'apparente davantage à un conflit environnemental. Bon nombre de géographes ont travaillé sur ce concept. Selon B. Charlier<sup>14</sup>, le conflit environnemental est l'ensemble des conflits provoqués par un projet d'aménagement, par des nuisances, risques ou pollutions et font tous intervenir leur rapport à l'espace. Pour sa part Dziedzicki (2001) l'analyse comme mettant en cause le « *fonctionnement d'un équipement ou d'une activité existante qui induit des pollutions, des nuisances ou/ et des risques* ». Le conflit n'apparaît donc que lorsque l'aménagement est mis en place. L'espace littoral, ressource rare et convoitée par diverses activités est de plus en plus le théâtre de fortes pressions. C'est le cas entre la pêche et le tourisme. A Saint-Louis, cette pression est d'autant plus sensible que sur la Langue de Barbarie ces deux activités sont concurrentes et se disputent le même espace. Les aménagements et infrastructures de pêche qui y sont réalisés sont perçus comme préjudiciables à l'activité touristique.

Notre étude du processus de conflit mobilise aussi le concept de conflit lié à l'espace de la ressource. Il traduit une nouvelle perception des acteurs de la pêche, en l'occurrence les pêcheurs, par rapport à leur environnement. La mer libre d'accès ne l'est plus et la rareté de la ressource fait apparaître de nouveaux enjeux ainsi que des logiques territoriales différentes et nouvelles. Dans le cas des pêcheurs autochtones il s'agit de se définir un espace de pêche où le milieu, les hommes et leurs activités sont soumis à un contrôle. Une vision qui est aux antipodes de celle des pêcheurs migrants. Dès lors les conflits d'usages qui surgissent vont susciter une modification du système socio- spatial car bouleversant l'espace vécu et perçu par le groupe social (Lecourt, 2003). Cette modification va entraîner des positionnements au sein des réseaux d'acteurs.

---

<sup>13</sup> Cadoret A., 2006 « Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée, le cas littoral du Languedoc- Roussillon » Thèse de doctorat, Université Montpellier III- Paul Valéry

<sup>14</sup> Charlier B, 1999, « La défense de l'environnement : entre espace et territoire », op.cit., 753 p.

Ainsi, l'émergence de pôles de décisions à l'échelle locale est révélatrice des mutations qui agitent les territoires halieutiques au Sénégal. En effet, les zones de pêche sont de plus en plus le cadre de tensions et de conflits entre pêcheurs. Pour beaucoup de chercheurs, le conflit est révélateur, c'est un « *analyste social* » (Charlier, 1999). Le conflit dénote la relation que l'individu, ou le groupe social, noue avec son territoire et traduit la remise en cause du territoire (espace et ressources) à travers des mutations socio- spatiales et selon une certaine temporalité. Le territoire, objet d'appropriation, d'identification et d'expression matérielle ou idéelle devient ainsi un objet d'enjeux, de rapports de forces et de stratégies entre les différents acteurs.

En nous intéressant à la dynamique des conflits, nous nous interrogeons sur à la fois sur la dynamique « *spatialisée* » des activités et usages liés à la pêche et à la dynamique organisationnelle des différents acteurs du secteur. La matérialisation des usages dans un espace convoité laisse émerger une controverse dans l'affectation et l'appropriation du territoire halieutique ainsi que dans l'accès à la ressource. Ce constat s'avère fondé dans le cas des pêcheurs Saint-Louisiens. La dégradation de la biodiversité marine les pousse à investir plus longuement et plus intensément la mer. Leurs pratiques d'exploitation de plus en plus mal perçues entrent en compétition avec celles d'autres communautés littorales. Dès lors, se mettent en opposition des stratégies d'exploitation de l'espace et de la ressource, des perceptions et représentations sociales. Mais bien plus que cela, les conflits liés aux différents usages reposent la question des logiques territoriales des groupes de pêcheurs et partant de l'aménagement de l'espace marin. Ce point nous semble important à développer pour comprendre la matérialisation des espaces- AMP qui au-delà de la politique de conservation dont elles sont porteuses réinterrogent la pertinence d'un espace de gestion pour les ressources halieutiques.

L'étude des conflits comme nous l'avons énoncé plus haut repose également la dynamique des processus décisionnels. En effet, la compréhension des relations entre acteurs, de leurs logiques en termes de comportements et de stratégies ne peut être, dans ce cas, occultée. Nous pensons que le conflit d'usage favorise ou suscite en un sens une mutation dans les modes de production de l'espace. Il pousse les acteurs à remettre en cause leur système de représentations ainsi que leur système d'action au sens où ils vont chercher à mieux s'organiser. Le conflit qui ici n'est plus inhibiteur de l'action sociale va au contraire, au vu de l'enjeu, entraîner une révolution dans le rôle des acteurs. Dans le contexte de la pêche, on note de plus en plus au Sénégal l'évocation de la cogestion qui constitue non seulement un cadre

d'expression des populations locales par rapport à la gestion de leurs ressources mais aussi pour l'Etat un mécanisme d'orientation plus souple de sa politique des pêches. De manière plus localisée, l'analyse des processus conflictuels peut offrir un éclairage sur les mobilisations locales qui induisent très souvent un changement.

Pour nous, étudier les mobilisations locales nécessite de savoir comment s'établit l'organisation des réseaux d'acteurs présents au sein du système de la pêche. L'étude des sociétés de pêcheurs étant une composante importante de ce travail de thèse, cela nous a conduits à explorer les recherches faites par l'anthropologie maritime. En ce sens, divers auteurs ont travaillé sur diverses thématiques et dans le cadre de notre thèse nous comptons les utiliser.

Dans la littérature, l'analyse des sociétés de pêcheurs fait état, dans un premier temps, d'une approche monographique. En ce sens R. Firth (1946) met en avant les aspects socio-économiques. Dans ce cas il s'agit d'explorer les mécanismes d'accès au marché, au crédit mais aussi à l'information. Pour les pêcheurs Saint-Louisiens, nous sommes partis des modes d'acquisition du capital, du choix dans les ports de vente ou plus globalement dans le port d'exercice de l'activité de pêche. Les rapports avec les autres acteurs de la filière- pêche (participent- ils au financement, pouvoir de contrôle sur le pêcheur). Les recherches sur les aspects socio-économiques nous ont permis de voir aussi la place du pêcheur. Une des théories qui revient souvent est que le pêcheur est « *exploité* » car n'ayant pas de moyens de contrôle sur l'évolution du marché (J.M.Acheson, 1981). Dans ce cas quelles sont les stratégies qui s'offrent à lui ? Pour les pêcheurs artisans, plus précisément Saint-Louisiens, on note qu'ils sont très souvent financés par un mareyeur qui en échange devient le client par excellence, et grâce à son pouvoir d'investissement il maîtrise la filière de commercialisation. L'unité familiale chez le pêcheur, qui détenait autrefois le circuit commercial, se déstructure et enferme le pêcheur dans une relation de domination. Si nous adhérons à cette thèse, nous pensons que la perte de contrôle du pêcheur sur son produit est aussi à chercher dans la dégradation des stocks halieutiques. A Saint-Louis, les ressources démersales sont devenues rares et seules les espèces pélagiques offrent un semblant d'activité. Cependant, celles-ci subissent aussi une surexploitation et sont surtout destinées pour les marchés intérieurs du pays dont le pouvoir d'achat est relativement faible.

L'accès à la ressource est pris en compte, dans un second temps, dans l'étude de la société Guet-Ndarienne. Nous passerons en revue l'organisation du travail, les types d'exploitations

en nous appesantissant sur les techniques de la ligne et de la senne tournante. Les capacités d'action du pêcheur de Saint-Louis par rapport aux acteurs du système seront étudiées pour voir s'il existe une explication dans le choix des techniques, et l'évolution de l'activité, dans la perception de l'espace et de la ressource. L'accès à la ressource tiendra compte aussi des modalités de gestion. Pour les Guet-Ndariens la migration est une stratégie d'accès aux ressources mais aussi d'adaptation face à leur baisse. Néanmoins, les migrants se heurtent à la dynamique organisationnelle des autres pêcheurs autochtones suscitant de vives réactions dont l'aboutissement est le conflit. Ces aspects sont en notre sens importants et seront être incorporés dans l'analyse de la territorialité des pêcheurs. Souvent avec ou après le conflit, il apparaît un système de gestion communautaire parfois exclusif ou hybride qui met en relation les valeurs/ décisions des autochtones avec les règles de l'Etat.

L'anthropologie sociale maritime porte aussi une certaine attention à l'étude du système de rémunération et de recrutement des pêcheurs. Dans le cas des migrants ce système tient en grande partie grâce à la prégnance des liens de parenté qui existent au sein de l'équipage. Mais ce système tend à se relâcher avec le recrutement de nouveaux acteurs hors de la sphère familiale. Un revirement qui amène de plus en plus un certain esprit capitaliste au sein des modes d'organisation et de travail. Le système des parts révèle des pratiques en relations avec la formation professionnelle du marin- pêcheur, son degré de parenté, son temps de travail mais aussi comment le pêcheur plus précisément le propriétaire s'organise pour assurer son activité qui peut être variable selon la technique utilisée, la saison de pêche, ... Il s'agira de voir, au cours de notre recherche, ce qui fait la stabilité du système « *à la part* ». Dans le cas de la pêche industrielle, les rapports sont marchands, et la barrière patron de pêche/ marin salarié est plus marquée. Pour ce qui est de la pêche artisanale, en nous basant sur les enquêtes auprès des propriétaires de senne tournante et de filet à la ligne, nous tenterons de voir s'il ya une modification de ces rapports. Comment se fait le contrat d'engagement s'il existe ? Mais aussi qu'est ce que cela implique dans l'adoption d'une technique et dans sa pratique ?

L'organisation socio- professionnelle des migrants de Saint-Louis constitue aussi une part importante de notre travail. Beaucoup d'auteurs anthropologues font référence au déficit démocratique des organisations, à la faiblesse de la participation politique et au manque d'expertise gestionnaire (Clément 1986, Dubinsky 1987, Jentoft 1989). Chez les pêcheurs migrants cette approche nous paraît valable. En dépit de la profusion des organisations de pêche au niveau national, peu de pêcheurs se sentent impliqués dans leurs initiatives.

D'aucuns décrivent le manque de transparence de ces instances et leur faible visibilité au plan local. Aussi nous intéresserons- nous uniquement aux organisations socio professionnelles de base. L'étude des collectifs de pêche tant à Saint-Louis qu'à Cayar nous aidera à comprendre comment évoluent ces acteurs depuis leur création, leur place sur la scène socio politique. Nous verrons aussi comment les intégrer dans le système de gestion des pêches en tenant compte de leur rapport avec les organes de l'Etat.

En effet, l'Etat a joué un grand rôle dans la modernisation des sociétés de pêcheurs et leur insertion dans l'économie de marché. Les pêcheurs migrants sont passés d'une activité fluviale à une activité maritime, un changement qui induit l'adoption de nouvelles techniques de pêche, la restructuration de l'unité familiale d'exploitation. Par ailleurs, l'Etat tient un rôle dans l'exploitation des ressources marines qui sont visibles dans l'instauration des licences de pêches au niveau national tant pour les pêcheurs artisans que pour les bateaux industriels (étrangers ou nationaux) ou dans le cas international de leur acquisition (cas de la Mauritanie). Dans tous les cas, on note une modification de la perception et des pratiques de pêche chez les St- louisians.

Aussi la question de l'appropriation de la mer se pose de manière cruciale dans la société Guet-Ndarienne. Comment apporter un éclairage au vu de ces nouvelles représentations, de leur identité, mais aussi de leurs savoirs traditionnels locaux qui ne doivent plus s'opposer au savoir scientifique. La connaissance de ces acteurs sur leurs écosystèmes, leurs modes d'exploitation mais aussi leurs droits coutumiers sont à prendre en compte notamment dans la mise en place d'un système de cogestion efficace et efficiente.

## **I-2. Le cadre méthodologique**

Dans cette partie nous exposons la démarche méthodologique adoptée. Nous avons adopté une méthode propre aux sciences sociales et divers outils et méthodes d'investigation ont été mobilisées selon le type d'information recherché.

### **I-2-1. La recherche bibliographique et documentaire**

Un long travail de synthèse a été entrepris et nous avons rassemblé toutes les sources documentaires disponibles (écrites et non écrites). En nous spécialisant dans le domaine de la pêche artisanale, il nous paru indispensable de nous familiariser avec les différents constituants de ce système, tant du point de vue des facteurs écologiques, humains qu'économiques. Pour

ce faire nous avons consulté les rapports techniques et scientifiques produits par les instituts de recherche sur la pêche comme la FAO, le CRODT, l'IRD... de plus de nombreux auteurs ont travaillé sur ces questions : les aspects biologiques sont amplement traités par Domain (1980), Laloë et Samba (1990), Thiao D. (2009). Les aspects socio-économiques et historiques sont abordés entre autres par Chauveau (1985) Chaboud et Kébé (1989), Dème (2005)...

Nous nous sommes aussi attelés à l'analyse des processus de gouvernance caractérisant la pêche. Pour cela nous sommes partis du cadre global au cadre national. Les politiques au Sénégal sont d'influence extérieure. Nous avons voulu analyser comment celles-ci sont intégrées à une échelle plus localisée. La législation a été exploitée (conventions, lois, réglementations...). Ceci nous a permis de comprendre les disfonctionnements de la gouvernance et les difficultés d'applicabilité au niveau local.

Le travail de documentation a aussi consisté à cerner les productions scientifiques existantes utiles à la compréhension des dynamiques territoriales au sein de la pêche artisanale. Ce qui nous a conduit à embrasser un cadre plus générale c'est-à-dire, à tout d'abord nous détacher d'une perspective incluant juste la pêche (zone de pêche, mode d'exploitation) et à tenter à travers l'approche géographique à analyser l'espace et ses mutations ainsi que les interrelations, aussi bien endogènes qu'exogènes, qui sont mobilisées dans la construction de territoires. Avec la mise en place des aires marines protégées dans des territoires de pêche déjà appropriés, nous avons essayé de comprendre la nouveauté de ce concept et de ses implications d'abord comme outil de conservation puis comme outil de gestion. Divers auteurs ont pu nous éclairer à l'instar Francour (2000), Frascetti et al (2005a, 2005b), Kelleher et Kenchington (1992), Weigel et al (2007), Rochette et Billé (2008).

Nous avons cherché également à découvrir les travaux ayant trait aux pratiques, savoirs empiriques, traditions et organisations locales au sein des communautés de pêcheurs. Ces connaissances furent par la suite confrontées aux réalités du terrain sur base d'un échantillonnage.

### **I-2-2. Le choix des zones d'étude**

Nos recherches ont essentiellement concerné la Grande Côte sénégalaise avec comme principales zones d'enquêtes le site de Cayar et celui de Guet-Ndar à Saint-Louis qui constituent deux centres et foyers de pêche dynamiques. Le choix de ces zones répond à un certain nombre de critères :

- L'existence de différents groupes ou communautés de pêcheurs (migrants et autochtones, pêcheurs et paysans- pêcheurs, différence dans les techniques et engins de pêche)
- La connaissance sur les phénomènes migratoires des pêcheurs de Saint-Louis
- La diversité des acteurs et donc des logiques d'action
- L'organisation autour de l'espace et de la ressource

Pour Saint Louis : nous avons sillonné la Langue de Barbarie où l'on retrouve l'un des principaux et très anciens foyers de pêche : Guet-Ndar. Le site a la particularité de n'accueillir quasiment pas de pêcheurs allochtones. L'essentiel de la population est formé par les Wolofs de Guet-Ndar qui évoluent dans un contexte urbain, et n'ont d'autre activité que la pêche. Ce qui est déterminant dans leurs pratiques et perceptions de la mer et de ses ressources. Le quartier de Guet-Ndar étant constitué de trois sous quartiers dont Lodo, Pondoxolé et Dakk, nous avons pu constater que ces derniers avaient leurs propres caractéristiques comme en témoigne Mbaye (2003) qui dans sa thèse de 3<sup>e</sup> cycle, à mener une vaste analyse sur les implications de la différenciation des techniques de pêche dans la gestion de la pêche artisanale. Nous avons aussi pris en compte la périphérie du quartier de Guet-Ndar et pour ce faire nous avons surtout ciblé les sites de Goxumbathie où domine le filet dormant et celui de Ndar Toute où les lignes sont plus nombreuses.

Pour Cayar, le choix se justifie par le fait que c'est une ancienne colonie de pêche pour les Saint-Louisiens et que la population a encore la particularité de pratiquer à la fois la pêche et l'agriculture. Formés par les Guet-Ndariens, les Cayarois ont cependant choisi de se spécialiser uniquement dans la ligne et la senne tournante. Ces choix sont révélateurs des enjeux qui se tissent au niveau social mais aussi au niveau économique.

Le site de la Mauritanie et des dynamiques de pêche qui y existent nous ont aussi grandement aidés dans nos analyses. Nous n'avons pas pu nous y rendre mais des lectures bibliographiques nourries d'enquêtes auprès de pêcheurs y évoluant furent menées. La zone mauritanienne présente un grand intérêt car la population n'est pas par essence pêcheurs même si le groupe des Imraguens est reconnu comme pratiquant la pêche artisanale depuis longtemps. Les Guet Ndariens ont été et continuent d'être la communauté la plus présente et aussi initiatrice de l'activité tant du point de vue social qu'économique.

### **I-2-3. Echantillonnage et traitement des données**

Le travail effectué ici vise à présenter d'une part les pratiques territoriales et d'autre part la dynamique des conflits. Après avoir déterminé nos zones d'enquêtes, nous avons tenu compte de la diversité des engins de pêches, et choisi deux types de techniques : la ligne et la senne tournante. Le but était de confronter deux méthodes différentes : la ligne est bien localisable car s'exerçant sur des fonds bien définis alors que la senne est une technique mobile qui suit et repère les bancs de poissons. Il nous a paru important de nous appesantir sur l'espace dévolu à la pêche artisanale, de voir comment il est exploité par les pêcheurs et de faire une description sur les sites de pêche et de débarquement. Par ailleurs les moyens mobilisés par les pêcheurs, le type de sortie, et les marchés diffèrent sensiblement. Cependant, outre les informations qui sont recueillies, ces deux techniques nous renseignent sur l'organisation sociale, sur la géographie des déplacements des pêcheurs, et sur les mobilisations locales en relations avec la gestion des ressources halieutiques. Les recherches de Laloë et Samba (1990) nous ont beaucoup éclairé quant à l'espace occupé par les migrants de Saint-Louis et sur les stratégies mises en place, alors que la thèse de Leroux (2005) a permis d'appréhender la construction des territoires de pêche et leur partitionnement.

Suite à la sélection faite autour des sites d'études nous avons effectué un échantillonnage par rapport aux organisations de base. Le milieu de la pêche se caractérise par une palette d'organisations et d'associations nationales et de base. Néanmoins, ces dernières sont soit mal représentées soit discréditées par la population. Il nous a fallu procéder à un échantillon où seules les plus dynamiques et ayant encore voix auprès de la localité et des services déconcentrés de l'Etat sont pris en compte. Pour ce faire, nous avons approché certains responsables locaux (notables, comité de gestion,), des services de pêches régionales, des instances de gestion des AMP...

A coté des pratiques territoriales et des faits parfois contrastés qu'offre notre échantillonnage, nous avons également porté une attention particulière à l'étude des conflits. Nous nous sommes inspirés des travaux de Torre (2008), de Charlier (1999) qui bien qu'ayant favorisé l'analyse des conflits d'usage ou ceux liés à l'environnement ont apporté à nos recherches une meilleure compréhension des dynamiques qui transparaissent lors d'une situation conflictuelle. La méthode mise en avant par Cadoret (2006) est aussi empruntée. En effet il s'agit dans un premier temps d'identifier les processus conflictuels et les acteurs impliqués à travers une approche spatio- temporelle. Pour ce point nous avons répertorié des articles (presse, scientifiques...) parlant de conflit dans la pêche artisanale, effectué des entretiens



auprès des divers acteurs (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices) Puis nous avons croisé ces informations tout en tenant compte des perceptions et représentations sociales locales. Nous avons aussi approché certaines instances judiciaires comme la police ou la gendarmerie mais si ces derniers reconnaissent l'actualité des conflits, la présence de procès verbaux ont fait défaut si bien que nous n'avons pas pu avoir des données chiffrées. Un des buts de ce travail fut de faire une typologie des conflits en mettant en exergue ses caractéristiques, de dégager les dynamiques de territorialités qui s'y attachent, et les actions publiques qui existent. Cette mise en évidence, toujours selon la méthode de Cadoret, est utile pour saisir la complexité sociale des territoires de pêche, les stratégies socio- spatiales des acteurs, les relations qui se nouent dans les situations d'opposition. La méthode a permis d'appréhender l'articulation qui va apparaître entre le(s) conflit(s) et les modes de participation qui seront mis en œuvre par les différentes parties concernées. Il faut y ajouter que chaque élément est traité selon une approche bien spécifique. Ainsi par exemple, une approche qualitative est adoptée pour analyser les espaces et éventuellement les ressources qui sont objets de conflits ainsi que les modes de régulation alors que la cartographie sera plus utile pour illustrer la spatialisation des conflits et les lieux de manifestation de ces crises.

Par ailleurs, la méthode prônée par Mélé est certainement celle que nous avons la plus sollicitée dans la définition et le processus de mobilisations locales, et en utilisant leurs manifestations pour éclairer l'action publique. Avec l'implantation des aires marines protégées (AMP) au sein de territoires de pêche hétérogènes, appropriés et sujets à des conflits, les mouvements locaux de revendication montrent non seulement les limites des projets territoriaux, de la dimension participative et de négociation. Cependant la constitution de groupes et collectifs en dehors des rapports de force qu'ils suscitent sont des indicateurs de bonne gouvernance, de légitimation ou non des acteurs sociaux. Ils remodelent l'environnement politique local et permettent de nouvelles formes d'institutionnalisation qui dans le cas de la pêche artisanale sont nécessaires pour une efficacité des politiques de conservation et de gestion des pêcheries.

#### **I-2-4. Les outils d'investigation**

Nous avons utilisé trois types d'outils : le questionnaire, l'entretien et l'observation directe

-Le questionnaire : ainsi par exemple, il a servi à avoir des données sur les pêcheries tant sur l'unité d'exploitation (taille longueur, type d'engin.. .), les modalités de prélèvement de la ressource (lieux, conditionnement, accessibilité...) des informations ont aussi été recueillies

en ce qui concerne les zones de pêche (lieu, caractéristiques écologiques, espèces capturées et leur saisonnalité...). L'objectif était de connaître les territoires de pêches et leur mode d'exploitation.

- l'entretien : il fut adapté selon le type d'acteur en présence (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices, notabilités, responsable d'organisation de base, services techniques de l'Etat...). Parfois nous avons privilégié les récits de vie afin de pouvoir retracer une certaine historicité, cerner les différences apparues dans les pratiques tant socialement que spatialement. L'accent est mis notamment sur les modes de gouvernance locaux, sur la genèse des conflits et les processus de régulation mis en œuvre. Les entretiens ont été faits de façon individuelle mais aussi par le biais de focus groupes.

- l'observation de terrain : cette étape nous a permis de saisir certaines nuances dans les activités socio- professionnelle, sur l'utilisation de l'espace (de vie et de travail) sur les réalités de terrain. Les pêcheurs étant parfois peu disponibles, l'observation directe a toutefois aidé à relever les comportements des différents acteurs dans leurs lieux habituels de travail.

# CHAPITRE 2 : CARACTERISATION DU LITTORAL NORD SENEGALAIS

## Introduction partielle

Dans ce chapitre, nous abordons l'écosystème littoral de la Langue de Barbarie qui constitue un milieu particulier en proie à d'importantes modifications physiques. La fragilisation progressive dont il fait l'objet nous pousse en effet à passer en revue les dynamiques en présence afin de mieux cerner les mutations qui vont être à l'origine d'importantes crises du système socio-écologique. Une étape qui nous permettra de mieux poser le contexte dans lequel s'insèrent les activités socio-économiques de cette partie du littoral sénégalais.

## II-1. Les écosystèmes côtiers du littoral nord

Le littoral nord sénégalais présente d'importantes formations géomorphologiques dont les Niayes et le cordon de la Langue de Barbarie. Ce dernier, pris en étau entre l'océan atlantique et le fleuve Sénégal, constitue un écosystème littoral fragile et instable aux prises avec diverses dynamiques aussi bien physiques qu'humaines.

### II-1-1. Les aspects géomorphologiques

#### *II-1-1-1. La morphogenèse de la Langue de Barbarie*

Formation géologique fragile et instable, la Langue de Barbarie située dans le delta du fleuve Sénégal, appartient à la zone centrale du bassin sédimentaire sénégal-mauritanien. Vaste littoral ouest africain couvrant une superficie de 340 000 km<sup>2</sup>, le bassin sénégal-mauritanien a traversé de nombreuses phases géomorphologiques allant du quaternaire (ancien, moyen et récent) à la période du sub-actuelle. Toutefois, la phase la plus déterminante dans l'évolution de la Langue de Barbarie a été la période dite sub-actuelle entre 4000 et 2000 ans B. P. Cet épisode géomorphologique fait suite au Nouakchottien (12 000 ans B.P.) durant lequel le niveau de la mer commence à monter s'accompagnant en outre d'une importante sédimentation de type marine ou lagunaire dans les zones littorales. Le matériel sableux, essentiellement dunaire est repris, brassé puis déposé sous la forme de terrasses parfois azoïques, le plus souvent fossilifères. Dans le delta du Sénégal, la terrasse fossilifère

nouakchottienne est bien développée entre Gandon et Rao s'étendant ainsi sur plus de 4 km de large et 20 km de long. Durant le sub-actuel, l'on assiste au retrait de la mer et à une aridification du climat. Sous l'effet de la houle qui aborde la côte selon une incidence oblique, il résulte une dérive littorale dirigée Nord- Sud. Ce phénomène mobilise une charge solide et édifie des cordons littoraux sableux qui vont isoler une série de lagunes dans les golfes nouakchottiens. L'évolution est de type lagunaire avec des conditions hydrodynamiques calmes. Elle permettra une décantation fine favorisant le développement de la mangrove. Cette période correspond à la désorganisation de l'écoulement du fleuve Sénégal avec notamment un accroissement de ses sinuosités. La fermeture progressive des embouchures à la faveur des apports de sables issus de la dérive littorale, dévie son cours vers le sud-sud-ouest avec un allongement constant vers le Sud se traduisant par la formation de la Langue de Barbarie (Tricart, 1961). Ce processus a lieu au 16<sup>e</sup> siècle (Kane, 1985) et la Langue de Barbarie apparaît comme une flèche littorale entre la mer et le fleuve à partir de Saint-Louis jusqu'à Taré à 30 km au sud.

## II-1-1-2. Présentation du milieu physique

### II-1-1-2-1. L'estuaire du fleuve Sénégal

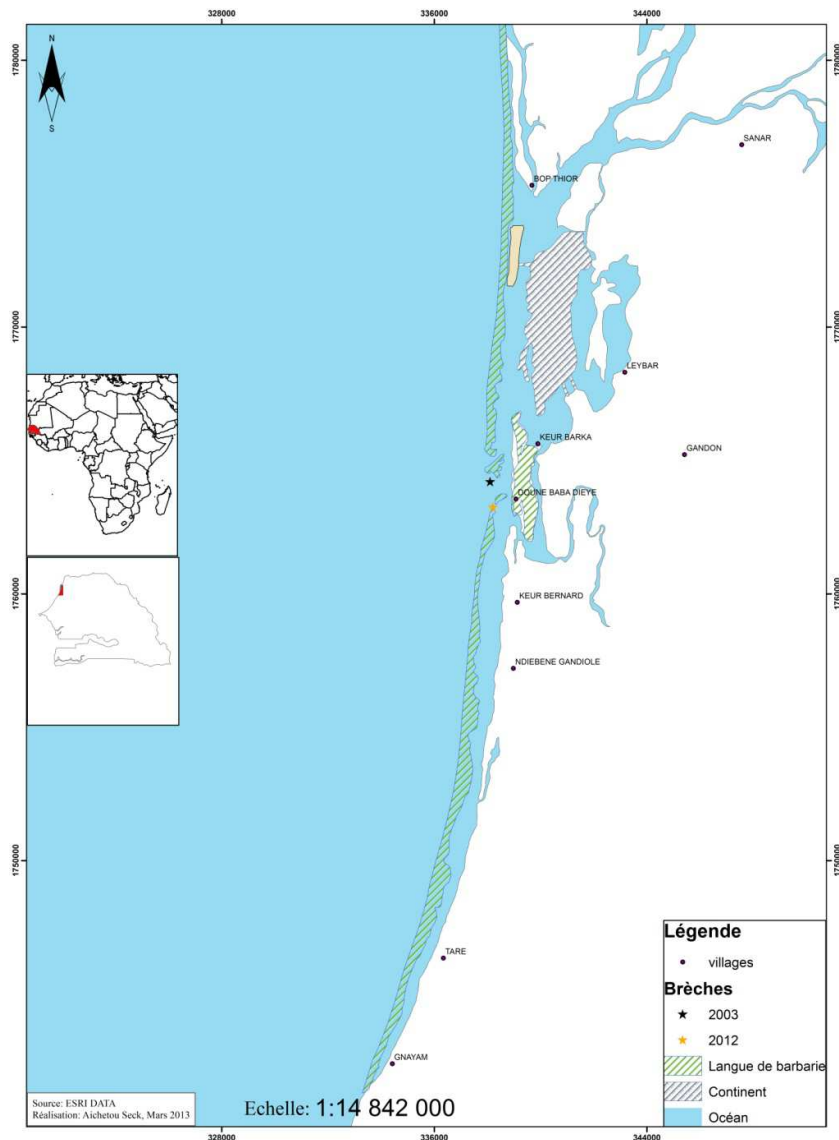


Fig. 1: l'estuaire du Fleuve Sénégal (Source : A. Seck, 2013)

L'estuaire du fleuve Sénégal constitue la partie terminale du fleuve. C'est une zone importante dans le développement économique de Saint-Louis. C'est également un écosystème sensible aux influences fluviales et marines, qui conditionnent à la fois les facteurs hydrologiques avec des apports en eaux douces et en eaux salées, mais aussi le transit sédimentaire. La prédominance des houles du Nord ouest (NW) entraîne une dérive littorale de même direction qui a permis l'édification progressive de la Languette de Barbarie au large de Saint-Louis, alors que les houles du sud ouest (SW), moins intenses en raison de la diffraction de leur énergie au niveau de la presqu'île du Cap-Vert, n'ont qu'une faible influence sur

l'évolution du littoral. L'importance du transit sédimentaire ainsi mobilisé par la dérive littorale se traduit au niveau du profil de la plage par des phénomènes d'engraissement et de démaigrissement.

La dynamique fluviale joue notamment un rôle non négligeable dans l'évolution de la zone estuarienne dans la construction de la rive interne de la Langue de Barbarie. Par ailleurs, tout comme l'érosion marine qui redessine souvent la flèche littorale, la crue du fleuve peut entraîner une érosion des berges. Toutefois la mise en service du barrage de Diama en 1986 a remis en question la dynamique estuarienne. Avant cette période, la remontée saline était sensible en période d'étiage jusqu'à Podor à environ 300 km de l'embouchure. Certaines années extrêmes, l'eau de mer atteignait Dioulde Diabe, 150 km plus loin que Podor (Dia A.M., 2000). La zone estuarienne était alors beaucoup plus vaste et le fleuve y alimentait de nombreuses zones d'inondations colonisées par des vasières. La mise en place du barrage de Diama va engendrer un nouvel équilibre dans l'évolution de l'estuaire. Avec le changement des facteurs hydrodynamiques, on assiste à une reprise de l'évolution morphologique, sédimentologique et écologique. De sorte que l'estuaire se trouve actuellement limité en amont par la fermeture des vannes du barrage anti-sel de Diama tandis qu'en aval l'embouchure, exutoire par lequel pénètrent les eaux marines dans le fleuve, représente sa seconde limite.

L'estuaire du fleuve Sénégal est désormais délimité entre le barrage de Diama et le cordon sableux de la Langue de Barbarie. Il comporte un bras profond qui borde la Langue de Barbarie au nord de Saint-Louis jusqu'à la frontière mauritanienne. Il est également constitué d'un système lagunaire en rive gauche situé entre Saint-Louis et le Gandiole, composé du petit bras du fleuve qui lui-même est positionné entre la Langue de Barbarie et l'île de Saint-Louis.

#### *II-1-1-2-2. La Langue de Barbarie*

Orientée Nord- Sud, la Langue de Barbarie est «un cordon littoral qui s'est édifié à partir des apports de la dérive littorale nord- sud qui charriait d'importantes quantités de sable. Ces sables ont ainsi progressivement isolé les anciennes lagunes de la région de Saint-Louis et obligé le fleuve à prendre une direction franchement sud.» (Michel P. 1969). Flèche septentrionale de la grande côte s'étirant entre les méridiens 16°31 et 16°35 de longitude ouest et les parallèles 15°47 et 16°3 de latitude nord, la Langue de Barbarie constitue le

littoral depuis Ndiago au nord de Saint-Louis jusqu'à Mboumbaye. Avec une largeur décroissante du nord au sud (entre 400 m à 2 km), ce cordon littoral long de 25 à 30km connaît une variation spatio- temporelle qui a pour effet de modifier constamment la position de l'embouchure.

Dans le sens transversal, la Langue de Barbarie présente trois secteurs:

- un secteur maritime constitué de la plage et qui est sous l'influence de la dynamique marine
- un secteur de dunes sous l'influence du vent, qui se limite à la haute plage et aux dunes littorales.
- et un secteur fluvial soumis à la forte dynamique de la crue fluviale et à la remontée des eaux marines.

Dans le sens longitudinal, Sall (1982) fait état de trois segments :

- un segment proximal qui s'étend depuis la racine de la flèche, à quelques kilomètres au nord de Saint-Louis jusqu'à l'hydrobase. Ce cordon y présente sa plus grande largeur mais il y connaît de nets rétrécissements, avec des largeurs moins importantes.
- un segment médian de l'hydrobase à la hauteur de Tassinère, la flèche y enregistre ses hauteurs maximales (7m) et ses plus forts contrastes topographiques en raison d'un important développement des dunes bordières.
- un segment distal qui s'étend de Tassinère à l'extrémité de la flèche, c'est-à-dire de l'embouchure.

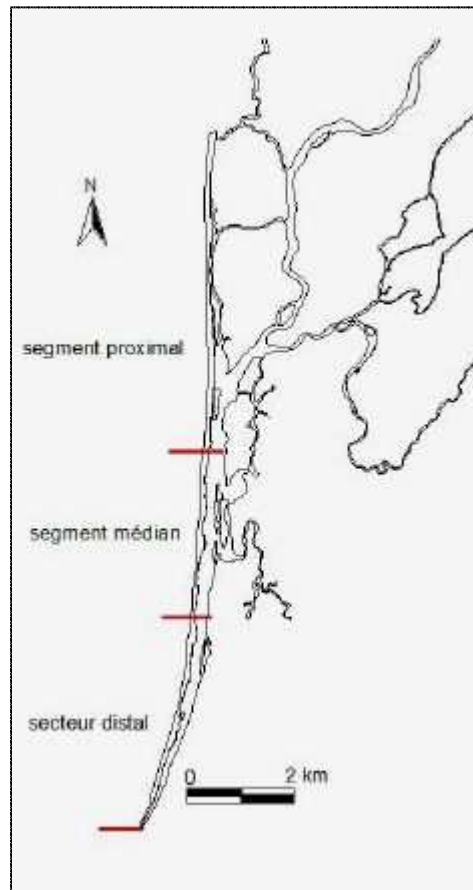


Fig. 2 : Les divers segments de la Langue de Barbarie

C'est sur le segment proximal que l'on retrouve un quart de la population communale de Saint-Louis répartie dans trois grands quartiers : Guet Ndar, Ndar- Toute et Goxumbathie

De manière générale, la Langue de Barbarie est une formation très instable et est soumise à de nombreuses coupures qui déterminent la position de l'embouchure. Selon Ba (2004) près de 35 ruptures ont été répertoriés entre 1820 et 1973. Ainsi, depuis son origine, celle-ci est acheminée régulièrement vers le sud mais connaît par intermittences des replis de 4 à 5km vers le nord. Ces déplacements impliquent une mobilisation et un dépôt sédimentaire sur la bordure nord et une érosion sur la bordure sud. Toutefois jusqu'en 2003, la Langue de Barbarie n'avait plus connu de ruptures. Cette situation fut entretenue par la mise en eau du barrage de Diama. Il s'en est alors suivi un allongement du cordon alors que l'embouchure subissait un rétrécissement de sa longueur corrélé à une diminution de sa profondeur. Ce colmatage progressif de l'exutoire du fleuve par les dépôts marins a eu par conséquent un effet négatif sur le développement de la pêche notamment celle continentale. Mais il a aussi



amplifié l'effet des inondations qui constitue un phénomène récurrent à Saint-Louis. Ainsi, la menace permanente des inondations sur la ville de Saint-Louis a atteint un point tel qu'en 2003, les autorités furent contraintes d'ouvrir une brèche sur la Langue de Barbarie en collaboration avec une équipe marocaine. Le canal long de 100 m, large de 04 m et d'une profondeur de 1,5 m devait permettre une évacuation rapide des eaux stagnantes du fleuve et régler les problèmes d'inondations de la ville. Une décision qui fut lourde de conséquences car modifiant totalement la dynamique du milieu comme nous allons le voir dans les prochains paragraphes.

### **II-1-2. Les principaux agents de la dynamique sur la grande côte**

Il s'agit d'examiner ici les facteurs physiques qui s'exercent sur la grande côte et plus précisément sur la Langue de Barbarie et dont les actions ont une incidence sur son évolution. La Langue de Barbarie est confrontée à une importante dynamique dont les principaux facteurs sont la houle qui engendre une dérive littorale et des vagues dont la présence est non négligeable, la marée mais aussi le vent.

#### *II-1-2-1. La houle*

La houle est définie par Guilcher (1954, in Kane1985) « *comme un système de vagues plus ou moins réguliers dans lequel la hauteur est faible par rapport à la longueur d'onde qui se propage dans la mer lors de la présence du vent qui en a été la cause initiale* ». Le littoral sénégalais est ici soumis à l'influence principale de deux houles : la houle du nord- ouest et celle du sud- ouest.

La houle du nord- ouest est la plus influente et sa présence engendre une dérive littorale de même direction en raison du déferlement des vagues qui arrivent de façon oblique sur le rivage. Cette dérive fortement chargée en apports sableux, est d'ailleurs à l'origine de l'édification de la Langue de Barbarie. Dominante d'octobre à Juin, la houle du NW possède une forte amplitude avoisinant parfois les 1,5m pour une périodicité oscillant entre 11s et 15s (Kane C.2010), provoquant ainsi le phénomène de la barre qui correspond à des déferlements de vagues sous forme de gros rouleaux.

La houle du sud- ouest, qui se manifeste le reste de l'année c'est -à- dire de juin à octobre, trouve son origine dans les grands vents d'ouest venant de l'Atlantique sud. Avec des valeurs

moyennes estimées entre 0,8 et 1,2m pour une périodicité de 5 à 10s, elle a une influence moindre sur le littoral Saint-Louisien car une bonne partie de son énergie est diffractée au niveau de la Presqu'île du Cap-Vert, dont la configuration sert d'écran à la côte. Sa présence correspond à la phase de démaigrissement de la plage durant laquelle le transport sédimentaire est relativement faible.

#### *II-1-2-2. Les marées*

De type semi-diurne (deux marées en 24 heures), la marée au niveau de l'estuaire est caractérisée par une faiblesse de son marnage : en période de vive eau elle est de 1m alors qu'en période de morte eau elle est de 0,5m (Barousseau et al, 1993). Elle joue pour beaucoup sur la dynamique fluviale qui se manifeste sur le littoral de la grande côte. Ainsi au fur et à mesure qu'elle pénètre plus en avant dans l'embouchure, la marée voit son amplitude diminuer et sa propagation être retardée. Avant la mise en fonction des barrages, les courants de marée qui atteignaient leur amplitude maximale jusqu'à 120 cm, s'amortissaient vers l'intérieur où ils sont canalisés par des chenaux. Sous l'action de ces marées, les apports fluviaux ont ainsi tendance à façonner le rivage interne de la Langue de Barbarie.

#### *II-1-2-3. Les courants marins*

Selon le PNUE (1999) on retrouve sur la façade atlantique de l'Afrique cinq principaux courants océaniques qui jouent un grand rôle dans le transport des substances et dans la variation des conditions météorologiques et biologiques. Il s'agit :

- du courant des Canaries qui circule en direction du sud-ouest le long de la côte de la partie septentrionale de l'Afrique de l'ouest (Mauritanie - Sénégal)
- du contre-courant équatorial qui circule en direction de l'est et du sud-est, et qui charrie les eaux chaudes le long de la côte du Golfe de Guinée près de l'équateur ;
- du courant guinéen qui est le prolongement du contre courant équatorial ;
- du courant sud équatorial qui circule à quelque distance de la côte entre la latitude 10° sud et l'équateur ;
- du courant du Benguela, qui circule le long de la zone sud-ouest africaine.

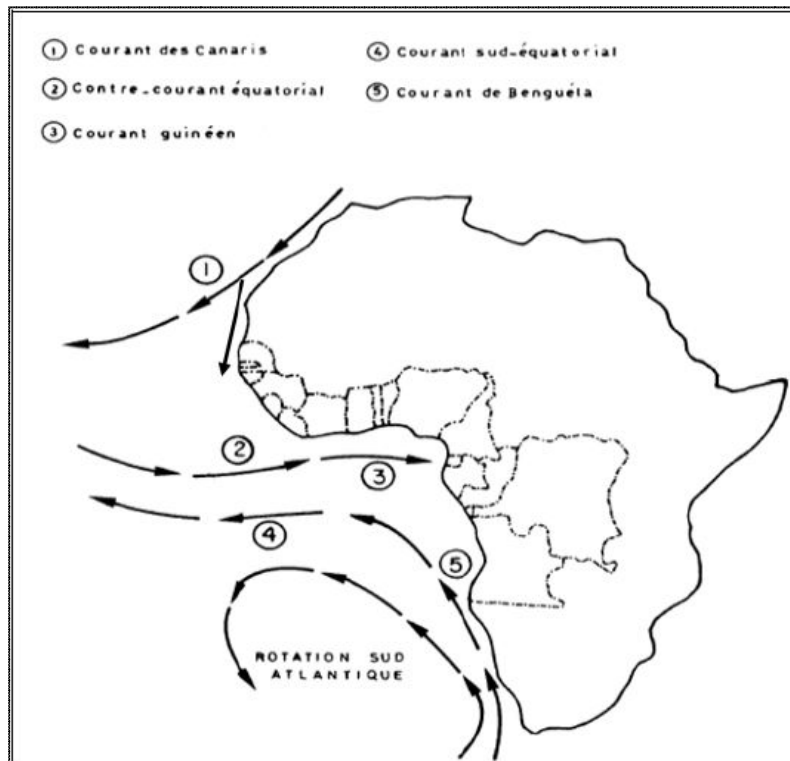


Fig. 3: les principaux courants marins circulant sur la façade atlantique ouest africaine  
(Source : UNEP, 1999)

Les côtes sénégalaises sont soumises à l'influence de deux systèmes de courants océaniques à l'origine des remontées d'eaux profondes ou upwellings qui y prédominent. Il s'agit :

- du courant froid nord équatorial ou courant des canaries qui se déplace vers le sud le long des côtes mauritaniennes et sénégalaises. Caractérisé par des eaux d'une température inférieure à 20° C et une salinité relativement importante (35 à 36g/l), il s'agit d'un courant de dérive quasi permanent durant toute la saison des alizées. Les eaux de surface subissent un entrainement mécanique sous l'influence du vent du nord. Les eaux profondes et froides qui s'installent en surface vont favoriser ainsi le phénomène d'upwelling. Cette remontée apporte une grande quantité de nutriments et favorise la productivité biologique. Les écosystèmes d'upwelling fournissent plus de 40 % des captures des pêcheries mondiales alors qu'ils représentent moins de 3 % de la surface de l'océan<sup>15</sup>. Grace à sa présence, la façade littorale sénégalaise bénéficie d'une forte production biologique qui n'en est pas moins soumise à des variations inter- annuelles et inter- décennales.

<sup>15</sup> Dossiers thématiques de l'IRD : « les grands écosystèmes mondiaux d'upwellings », site : [www.mpl.ird.fr](http://www.mpl.ird.fr)

- du contre courant équatorial en provenance de l'est et du sud- est qui pour se part transporte des eaux chaudes (24°C) et salées (36g/l) le long du golfe de Guinée. Il est beaucoup plus variable que le premier. Les masses d'eaux méridionales repoussent le front des remontées d'eaux froides et le courant de surface se propage alors du sud au nord, installant le phénomène de pilling- up.

#### *II-1-2-4. La dynamique éolienne*

Elle constitue un paramètre déterminant dans la dynamique qui règne dans l'embouchure du fleuve Sénégal. Si les vents sont à l'origine de phénomènes indirects comme les houles, ils sont également à l'origine de phénomènes directs tels l'érosion de la côte nord. Les vents nord- ouest et nord- est sont dominants. Les flux de direction nord- ouest prévalent de novembre à février tandis que celles de direction nord- est prévalent de mars à mai, période qui correspond à la saison sèche. Par ailleurs, les vents ouest à sud- ouest dominant durant la saison des pluies c'est-à-dire de juillet à septembre. Les vents à Saint-Louis sont assez violents avec des pointes de vitesse estimée à 16 voire 18 m/s contre une moyenne de 10 m/s. En outre, le vent est un agent important dans la dynamique du système dunaire de la Langue de Barbarie pour lequel, il est à la fois responsable de l'accumulation de sédiments ou de son ablation selon la présence ou non de végétation. Le reboisement de filaos dans la zone de l'hydrobase pour stabiliser le secteur en témoigne. Il participe à l'étalement de la langue, au développement du rivage interne ; il est aussi à l'origine d'atterrissement de sables fins dans l'estuaire.

### **II-1-3. La biocénose du littoral nord**

Nous analysons dans cette partie essentiellement trois principaux aspects à savoir la nature des fonds, la flore marine et les ressources faunistiques.

#### *II-1-3-1. Les fonds de la Grande Côte*

Limité par l'isobathe des 200m, le plateau continental sénégalais couvre une superficie de 28 700km<sup>2</sup>. Sur sa partie nord, zone couvrant la grande côte, il passe de 27 miles nautiques au large de Saint-Louis à 5 miles au niveau de la presqu'Ile<sup>16</sup> après avoir été entaillé par la fosse

---

<sup>16</sup> Thiao D. 2009, « Un système d'indicateurs de durabilité des pêcheries côtières comme outil de gestion intégrée des ressources halieutiques sénégalaises », Thèse de doctorat, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Ecole Doctorale SOFT (Société du Futur), 298p

de Cayar, un canyon sous- marin. D'une manière générale, la Grande Côte présente des fonds rocheux et meubles disposés de manière alternative et qui sont non négligeables pour la pêche.

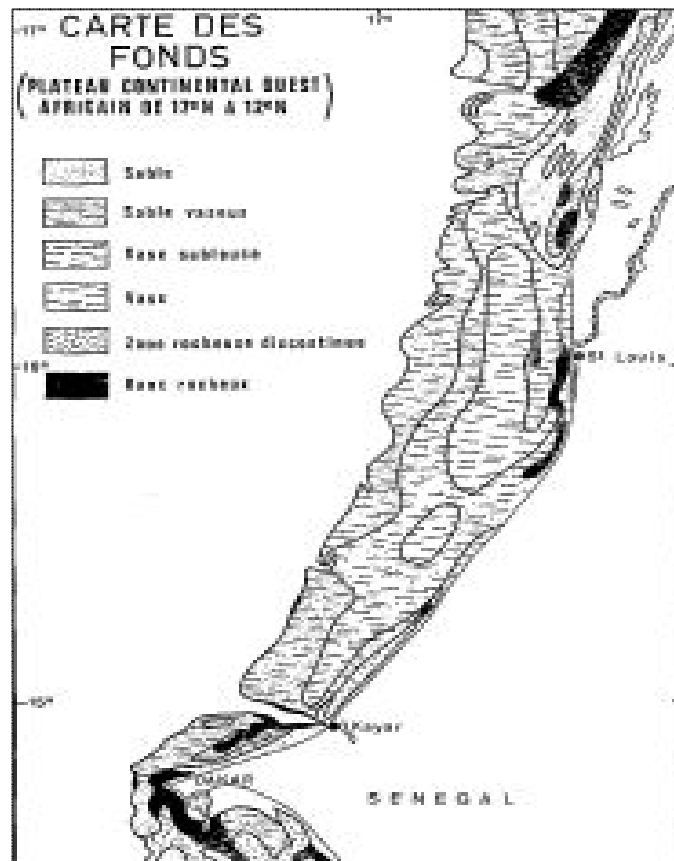


Fig. 4 : Les types de fonds sur la Grande Côte Sénégalaise

(Source : Domain F., 1977)

- *Les fonds rocheux*

Une étude menée par F. Domain (1977), sur la nature des fonds de pêche du plateau continental ouest africain montre, sur la Grande Côte à partir du sud de Cayar jusqu'à Saint-Louis, l'existence d'une série de petits bancs rocheux de forme schistoïdes notamment dans le secteur de Guet-Ndar. Parallèles à la côte sur des fonds de 15 à 20 mètres ils sont parfois recouverts de sédiments. Ainsi, près de l'embouchure du fleuve Sénégal ces bancs rocheux

sont surmontés de sédiments vaseux ou sableux. Ces fonds sont généralement le lieu de pêches des espèces démersales.

- *Les fonds meubles*

Ils sont essentiellement constitués de vase et de sable. Les fonds de vase couvrent une zone importante qui s'étend de part et d'autre de l'embouchure du fleuve Sénégal de 16°30' à 15°15' de latitude Nord entre les isobathes 20 et 80 m. Selon Domain (1977) cette zone est principalement alimentée par l'apport fluvial qui transporte d'importantes quantités de particules limoneuses jusqu'à la mer où elles sont reprises par le courant qui les entraîne vers le sud ouest. Les fonds sableux se retrouvent au nord de Cayar sous forme de sables très fins, de couleur grise, généralement associés à des proportions variables de lutites et constituant alors des sables vaseux ou des vases sableuses et au sud de Saint-Louis avec des étendues relativement importants entre 0 et 30 mètres. On y rencontre surtout les espèces pélagiques.

#### *II-1-3-2. La flore marine*

Deux aspects sont pris en considération : le zooplancton et le phytoplancton dont la présence le long de la côte nord offre des concentrations importantes. Nous en faisons ici un récapitulatif général, car les études spécifiques à la grande côte sont assez parcellaires.

##### *II-1-3-2-1. Le phytoplancton*

Les études de Touré et Dème- Gningue (1989)<sup>17</sup> montrent que la distribution de la biomasse phytoplanctonique connaît des variations notables selon la saison. Des variations sont aussi remarquées en surface et dans la couche d'eau.

En saison chaude, l'étude de la distribution verticale montre que la thermocline et la nitracline jouent un rôle important dans la répartition verticale des peuplements phytoplanctonique et sur leur influence sur la position du maximum de chlorophylle. Par ailleurs, on note une stabilisation élevée de la structure hydrologique avec l'accalmie des vents. Alors que sous l'action de la luminosité solaire, la colonne d'eau enregistre un développement du phytoplancton.

Quant à la distribution de surface, les eaux sénégalaises se caractérisent durant cette période par trois principales concentrations de chlorophylle : l'une est localisée sur la côte nord entre

---

<sup>17</sup> In Cury P. et Roy C. (1991) "Pêcheries ouest africaines: variabilité, instabilité et changement", ORSTOM, Paris, 525p

Saint-Louis et Cayar, la deuxième sur la petite côte et la troisième près de l'embouchure de la Casamance. Les taux de biomasse phytoplanctonique sont très faible environ 1 à 3 mg/ m<sup>3</sup>. La présence d'éléments nutritifs issus de la régénération de la matière organique dégradée d'origine continentale serait l'explication au cantonnement des peuplements phytoplanctonique le long de la côte alors que l'upwelling connaîtrait une baisse d'intensité. Durant la saison froide, la distribution verticale subit une variabilité phytoplanctonique complexe car son développement ne dépend plus seulement des sels nutritifs. Ainsi, deux situations sont distinguées. Lorsque l'upwelling devient faible, on enregistre une remontée des eaux profondes vers la surface ce qui entraîne une turbidité importante par la remise en suspension des particules sédimentaires. La luminosité ainsi limitée, ne permet pas le développement du phytoplancton en profondeur. De plus, la couche homogène de surface tend à disparaître et s'accompagne du soulèvement de la thermocline et de la nitracline. En période de forte activité de l'upwelling, les nutriments atteignent la surface. Cependant le développement phytoplanctonique se limite aux couches superficielles et l'essentiel de la chlorophylle demeure en surface car l'éclairement solaire est moindre.

Pour ce qui de la distribution de surface, avec le passage de la saison chaude à la saison froide la concentration de chlorophylle connaît une redistribution. On observe quatre concentrations dont deux sur la côte nord avec un peuplement de chlorophylle à Saint-Louis et à Cayar. Toutefois, en dépit de la variabilité de l'intensité de l'upwelling, ces peuplements de phytoplancton restent caractéristiques des eaux sénégalaises, seuls leurs concentrations et leur emplacement peuvent changer.

#### *II-1-3-2-2. Le zooplancton*

Les études sur l'évolution du zooplancton le long de la côte sénégalaise ne sont pas nombreuses. Toutefois, les travaux de Gaudy et Seguin (1964), Seguin (1966), Séret (1983 et 1985) puis de Médina- Gaertner (1983, 1985 et 1988a) réalisés sur un cycle annuel ont permis d'établir quelques avancées. Se basant sur ces travaux, P.S. Diouf (1991)<sup>18</sup> qui reprend en partie ces études, explique pour sa part que le zooplancton subit des variations spatio-temporelles. Ces variations remarquées dans l'abondance et au niveau des peuplements aussi tiennent à la fois à la distance par rapport aux côtes et au phénomène d'upwelling à l'échelle saisonnière. Ainsi, la diversité zooplanctonique fait état de 180 espèces, plus de 50 types de larves et d'œufs avec une domination des copépodes (90%) en période d'upwelling.

---

<sup>18</sup> In Cury P. et Roy C. (1991) "Pêcheries ouest africaines: variabilité, instabilité et changement", ORSTOM, Paris, 525p

### *II-1-3-3. Les ressources halieutiques*

D'une manière générale, grâce à des conditions bioécologiques très favorables, le Sénégal dispose d'une richesse halieutique diversifiée qui est aussi très exploitée. Les principales ressources exploitées sont :

- les ressources pélagiques hauturières (thon, espadon, voiliers) ;
- les ressources pélagiques côtières (sardinelles, chinchard, maquereau) ;
- les ressources démersales côtières (dorades, mérou, rouget, seiche, poulpe, crevette blanche)
- les ressources démersales profondes (crevettes profondes et merlus).

#### *II-1-3-3-1. Les ressources pélagiques hauturières*

Ce sont des espèces hautement migratrices et leur distribution se fait dans la zone de l'Atlantique intertropical entre les côtes de l'Afrique et de l'Amérique. Les ressources pélagiques hauturières sont principalement représentées par les thons tropicaux : l'albacore, le listao et le patudo. Au Sénégal elles se concentrent au niveau de la ZEE où elles sont pêchées par les senneurs, les canneurs, les palangriers et, dans une faible mesure par les pêcheurs artisans. D'après la CSRP<sup>19</sup>, le potentiel halieutique du Sénégal serait de 25 000 à 30 000 tonnes pour les thonidés majeurs et entre 10 000 et 15 000 tonnes pour les petits thonidés côtiers. Toutefois, les tendances montrent que pour l'albacore le stock est pleinement exploité voire surexploité. Les captures sont plafonnées autour de 148 250 tonnes en 2001-2002 pour une capture maximale à l'équilibre estimée entre 147 200 et 161 300 tonnes. Concernant le listao, le stock serait modérément exploité avec des prises plafonnées à 93 000 tonnes à partir de 2002. Le patudo constitue un seul stock en Atlantique, aussi l'évaluation conduite en 2004 a fourni une production à l'équilibre oscillant entre 93 000 et 114 000 tonnes. Le stock serait très proche de la pleine exploitation

---

<sup>19</sup> [www.spcsrp.org](http://www.spcsrp.org)



#### *II-1-3-3-2. Les ressources pélagiques côtières*

Avec un potentiel global estimé entre 200 000 et 450 000 tonnes (Ndiaye O. 2000), les espèces pélagiques côtières représentent un stock très variable en raison de son caractère migratoire saisonnier. Il est partagé par l'ensemble des pays de la côte ouest africaine. Pour le Sénégal, cette ressource constitue environ 71% des prises réalisées dans la ZEE. Les espèces les plus exploitées sont: les clupéidés, les engraulidés, les carangidés, les scombridés.

- Les Clupéidés : les prises consistent en sardinelle ronde et en sardinelle plate. La sardinelle ronde vit dans les zones de remontée d'eaux froides, tandis que la sardinelle plate est moins migratrice, évolue dans les zones côtières faiblement salées. Pour l'évolution de la sardinelle ronde, une descente des adultes du sud de la Mauritanie vers les eaux sénégalaises est observée en début de saison froide. En mars-avril, la pré-ponte se concentre au sud du Sénégal, et de mai à septembre, elle remonte vers le Nord. Ensuite, les juvéniles stagnent dans les nurseries de la Petite côte pendant un an.
- Les Carangidés : il s'agit du chinchard noir et du chinchard jaune. Les chinchards ont le même schéma migratoire spatio-temporel, alors que pour les autres petits pélagiques côtiers, les variations se notent dans les amplitudes.
- Les Engraulidés : avec l'anchois commun, très nombreux lorsque les eaux sont très froides.
- Les scombridés : avec le maquereau espagnol, le maquereau commun. Les espèces capturées secondairement sont le pelon, le platplat, les ceintures ou les poissons sabres...

Les sardinelles sont considérées comme une espèce non encore surexploitée malgré les importantes captures réalisées. Cependant, une pression est faite sur les juvéniles notamment dans la petite côte sénégalaise, entre le Cap Vert et Joal. En 2005, face à la tendance à la hausse des prélèvements sur le stock, une approche de précaution est recommandée par le groupe du COPACE (2005) avec un plafonnement des captures à 400000 tonnes par an.

#### *II-1-3-3-3. Les ressources démersales côtières*

Les démersales côtières présentent un potentiel de capture estimé à près de 130000 tonnes par an. On distingue les poissons de fond du plateau continental avec comme espèces notables le rouget, la sole, le mérrou, la dorade..., les céphalopodes et la crevette blanche. Ces ressources grandement réservées à l'exportation, sont aussi bien ciblées par la pêche industrielle que par la pêche artisanale. Ayant une forte valeur commerciale, les pêcheries sont présentement fortement exploitées voire surexploitées avec des débarquements dépassant les 100000 tonnes

par an. En effet, en 2004, le groupe de travail de la FAO donne des tendances montrant par exemple un potentiel de capture de 10 300 tonnes de pageot sur toute la zone nord du COPACE (Maroc, Mauritanie, Sénégal et Gambie) et conclut que le stock est surexploité. Pour un potentiel de capture de 4781 tonnes, les risques de surexploitation des otolithes sont très élevés alors que pour le thiof, le groupe de travail a conclu à une surexploitation du stock dans la zone Mauritanie, Sénégal et Gambie. Le potentiel de capture est limité à 1471 tonnes. De même pour le rouget, le stock est pleinement exploité et le potentiel de capture oscille entre 1700 et 1920 tonnes. En ce qui concerne les céphalopodes, il est montré qu'il en est de même en ce qui concerne le poulpe dont le potentiel de capture avoisine les 12 900 tonnes. Le stock de la crevette côtière est pleinement exploité et le MSY est estimé à 3518 tonnes par an.

#### *II-1-3-3-4. Les ressources démersales profondes*

Cette catégorie rassemble les crevettes profondes (gamba et alistado) ainsi que les poissons tels que le merlu ou les rascasses, situés à des profondeurs estimées entre 150 et 1500 mètres. Selon le CRODT, le potentiel exploitable, toutes espèces confondues, des ressources démersales profondes est estimé à environ 20 000 tonnes dont 3500 à 5000 tonnes de crevettes profondes et de crabes rouges, 6000 à 8000 tonnes de merlus et 500 à 700 tonnes de baudroies. Le groupe de travail de la FAO de 2004 conclut sur un stock modérément exploité pour les merlus noirs dont le potentiel de capture est estimé à 1637 tonnes. Le stock de crevette profonde se trouve par contre dans une situation de pleine exploitation. Les captures estimées à 2500 tonnes sont dans les mêmes ordres de grandeur que le MSY.

## **II-2. Le littoral nord sénégalais, un pôle en danger**

Zone de contact entre la terre et l'océan, les littoraux constituent des milieux riches et productifs compte tenu de la diversité de leurs biotopes marins et côtiers et des services écosystémiques qu'ils offrent. Cette attractivité leur confèrent une aura qui les place au premier rang des zones les plus anthropisées. A l'instar des milieux montagnards qui ont un temps suscité un véritable engouement et une découverte (sport, tourisme...), les littoraux constituent aujourd'hui des pôles de concentration de nombreuses populations dans le monde. A la fois zones de résidences, de loisirs, de productions et d'échanges, les littoraux accueillent plus de 60% de la population mondiale et selon les prévisions des Nations Unies ce chiffre atteindra les 75% d'ici 2025. Ce fort magnétisme n'est pas sans conséquences. Depuis quelques décennies, les littoraux sont devenus le lieu d'expression de multiples chocs qui

mettent en scène les sociétés humaines ainsi que les dynamiques et ressources naturelles de ces milieux. L'importance démographique et les nombreux usages, souvent antagonistes, développés remettent en question l'équilibre de ces milieux fort convoités alors que la fragilisation des écosystèmes marins hypothèque la durabilité des activités socio-économiques.

En Afrique de l'ouest, la zone littorale s'étend sur près de 4400 km. Reconnue pour sa grande richesse, elle offre une palette d'écosystèmes marins et côtiers allant des récifs coralliens (Cap Vert), aux forêts de mangrove (golfe de Guinée) en passant par les Iles et estuaires (archipel des Bijagos en Guinée Bissau). Une variété écosystémique qui la met aujourd'hui au centre des systèmes de productions économiques et du développement social. Le littoral ouest africain autrefois peu ou presque pas habité connaît une concentration humaine sans précédent dont le « *désir de rivage* »<sup>20</sup> met en compétition les usages (tourisme, pêche, industries, agriculture...).

Le Sénégal, pays bénéficiant d'une façade maritime, n'échappe pas au phénomène de littoralisation de ses côtes. De « *territoire du vide* »<sup>21</sup> son espace côtier est passé à un « *littoral d'empoigne* » (Paskoff, 1993). Abritant plus de 50% des établissements humains, la zone côtière sénégalaise est sujette à un véritable tropisme littoral. Alors que les territoires urbains littoraux auréolaires et discontinus vident de plus en plus les zones rurales intérieures et renforcent l'explosion immobilière, la décrépitude du secteur agricole, l'ouverture des marchés des marchés d'exportation notamment celui de la pêche depuis les années 1980, le développement du tourisme (balnéaire et écotouristique) transforment les zones littorales telles que la Grande Côte, la presqu'île du Cap Vert ou encore la Petite Côte en les centres de gravité économique du pays. Il se met dès lors des logiques d'exploitation qui dessinent leurs propres formes d'occupation de l'espace. L'artificialisation galopante du milieu, la nouveauté de certains secteurs d'activités encore mal maîtrisés suscitent des conflits d'usages non seulement entre secteurs d'activités utilisant le même espace mais aussi des conflits entre conservation des espaces naturels et développement socio-économique. Le littoral sénégalais présente ainsi un visage syncrétique où la complexification des logiques productives met à mal la durabilité et la stabilité écologique des écosystèmes marins et côtiers. Ce constat est fort visible sur la Langue de Barbarie où les ouvrages anthropiques l'ont véritablement refaçonné.

---

<sup>20</sup> Corbin, 2001 « L'avènement des loisirs 1850- 1860 » l'Université de Virginie, éd. Flammarion, 466p,

<sup>21</sup> Corbin, 1988 « *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage 1750-1840* », Paris, Aubier, 407 p.

## **II-2-1. La Langue de Barbarie un milieu physique bouleversé**

Les zones côtières, en dépit de la diversité de leurs écosystèmes et de la richesse de leur biodiversité, sont des milieux très fragiles et sensibles à la moindre modification de leurs processus écologiques. Fortement anthropisées, elles voient désormais se mettre en place des systèmes socio écologiques dépendants des interactions entre les différents secteurs d'activités. Le littoral nord sénégalais n'échappe pas à cette situation. La mise en place du barrage de Diama en 1986 suivi de l'ouverture de la brèche sur la Langue de Barbarie en 2003 ont instauré de nouveaux processus hydrodynamiques dont les effets se font sentir sur l'ensemble du bas estuaire. En effet, la construction d'ouvrages sur les fleuves s'accompagne souvent d'effets néfastes qui remettent entre autres, en cause la disponibilité de la ressource en eau et par là, la viabilité de l'activité agricole.

### *II-2-1-1. Les conséquences physiques des ouvrages*

Erigé en vue d'empêcher la remontée saline qui se faisait sentir en période d'étiage jusqu'à 300 km de l'embouchure vers Podor, le barrage anti- sel de Diama a pour principaux objectifs d'assurer à la fois la disponibilité en eau douce pour les cultures irriguées dans le delta du fleuve Sénégal (environ 375 000 ha) et le remplissage des lacs tels que le lac de Guiers au Sénégal et celui du R'kiz et de la dépression de l'Aftout- es- Sahel en Mauritanie, qui assurent ainsi l'approvisionnement en eau de certains centres urbains. Il participe à rendre le fleuve navigable. Mais, le barrage n'a pas été sans effets négatifs sur le milieu. La présence quasi permanente de l'eau douce en amont a favorisé le développement rapide de plantes aquatiques telle que le typha et le phragmite qui ont colonisés plus de 150 000 ha au niveau des bords du fleuve et dans le lit des systèmes hydrauliques associés (OMVS, 2007). L'artificialisation du régime du fleuve a grandement modifié la qualité des eaux et instauré un système dorénavant régi par la fluctuation de la marée et par l'ouverture et la fermeture des vannes. Ceci a pour conséquence de créer un phénomène de sédimentation dans le bief aval du barrage. Par ailleurs, les impacts du barrage sont très visibles sur la région. On remarque un rétrécissement de la zone estuarienne qui tend à fonctionner comme une lagune, une discontinuité hydrologique et hydrodynamique par rapport au reste du bassin inférieur ainsi qu'une modification du régime de la salinité et de la stabilité des matières en suspension. De plus, si le recul des vasières à mangroves et la recrudescence des tannes ne sont pas directement liés au barrage, ils participent sans aucun doute à l'édification de nouveaux paysages dans la zone du delta et de l'estuaire.

Si le barrage de Diama a insensiblement initié un changement paysager et hydrologique au niveau du delta du fleuve Sénégal dont on commençait à peine à cerner tous les enjeux, l'ouverture de la brèche (canal de délestage) au niveau de la Langue de Barbarie a, quant à elle, eu des effets environnementaux bien plus brutaux. Ouvert en 2003 sur le cordon littoral afin d'éviter à la ville de Saint-Louis un risque d'inondation, le canal de délestage n'a cessé d'évoluer passant de 4 m de large à son ouverture à 1500 m en juillet 2007, puis à 2700m en aout 2009 (Kane C. 2010) pour atteindre près de 5km aujourd'hui.

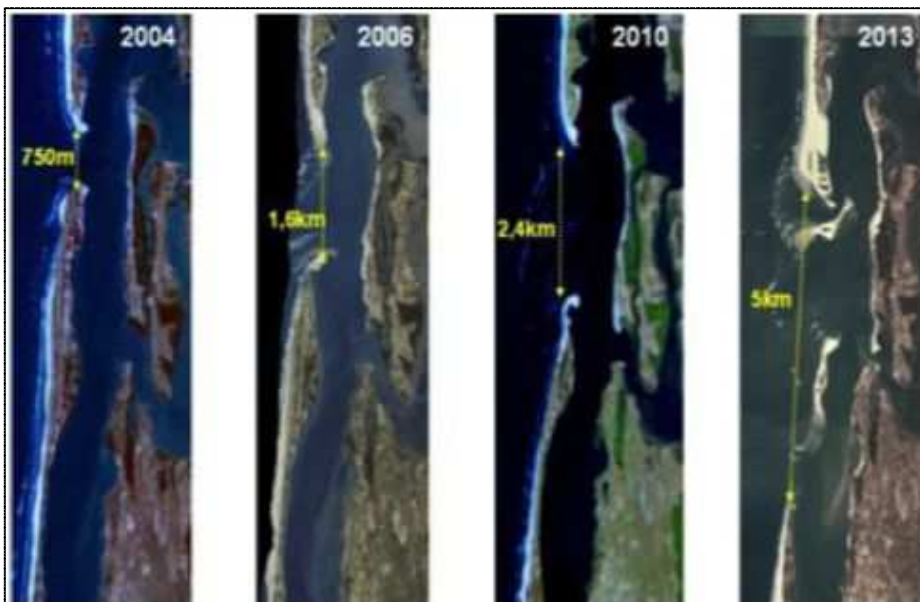


Fig. 5 : Evolution de la brèche sur la Langue de Barbarie entre 2004 et 2013 (Source : *Rapport général du colloque sur « Changements climatiques et modifications de l'écosystème de la Langue de Barbarie » 2013*)

Cette évolution rapide et incontrôlable de la brèche remet en question toutes les dynamiques écologiques et socio-économiques de la zone. L'un des impacts les plus notables de la brèche est sans doute l'amplification de la marée.

Avant l'ouverture de la brèche les marées estuariennes étaient semi diurnes avec des hauteurs dépassant rarement le mètre en période de vive eau et les 0,5 m en période de morte eau. Actuellement le marnage quotidien maximal enregistré à l'aval de Diama est multiplié par

trois passant de 0,30 m à près de 0,93 m<sup>22</sup> est perceptible durant toute l'année y compris durant l'hivernage. Cela rend délicat la manipulation du système des vannes (Fall A.N., 2013). Le marnage a augmenté le phénomène d'érosion des berges en marée haute. Au sud de la Langue de Barbarie, il est très actif et contribue à la déstabilisation des cordons dunaires souvent hauts de 5 à 7 m. La dispersion des sédiments issus de ces dunes vient en revanche engraisser le chenal du fleuve, accentuant par là le problème de la navigabilité dans la partie terminale de la brèche.

#### *II-2-1-2. La déstabilisation des écosystèmes côtiers et estuariens*

Le littoral nord dispose de nombreuses zones humides qui attestent de la diversité de son paysage. Plusieurs aires protégées y ont été créées et certaines d'entre elles bénéficient du statut de site Ramsar à l'instar du Parc National Ornithologique de Djoudj, du Parc National de la Langue de Barbarie, de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul, celle du Ndiael. Cependant, ce patrimoine international subit de fortes pressions avec la dégradation des écosystèmes qui enregistrent un bouleversement de leurs paysages.

Ainsi au niveau des vasières basses alimentées par la marée, le système végétal formé essentiellement par la mangrove, présentait une certaine zonation avec le *Rhizophora racemosa* en avant, le *Laguncularia racemosa* et l'*Avicennia africana*. Au niveau du cordon dunaire, on retrouve la steppe à halophytes avec *Ipomea spicatus*, *Sporobolus spicatus*, *Scaevola plumieri* ou encore *Coco nucifera* et *Casuarina equisetifolia* sur les dunes blanches alors que sur les dunes semi- fixées, le couvert végétal comprenait des espèces telles que *Aristida longifera* ou *Hyparrhemia dissoluta*. Les espèces ligneuses sont quant à elles dominées par la famille des Acacia (*radiana*, *seyal*, *albida*...) associées à des herbacées comme l'*euphorbia balsamifera* ou l'*Opuntia tuna*.

Par ailleurs, l'anthropisation du secteur qui accentue de plus en plus les dynamiques physiques a considérablement changé le paysage. La zone du Gandiolais qui fait partie de l'écosystème humide des Niayes, offre les modifications les plus frappantes. Encore peu région maraîchère à haut potentiel, le Gandiolais subit à présent un assèchement drastique de ses points d'eau douce (Kane C. 2010). Avec la salinisation des sols on constate le

---

<sup>22</sup> M. Mietton et al, 2008, « Le delta du fleuve Sénégal, une gestion de l'eau dans l'incertitude chronique »

développement d'espèces halophytes à l'instar des euphorbes, de *Opuntia tuna*, du *Ziziphus mauritiana*, du *Balanites aegyptiaca*, du *Prosopis chilensis*... De même, la déstabilisation des dunes littorales se traduit par une perte élevée de la végétation fixatrice dont le filao (*Casuarina equisetifolia*). Dans l'estuaire, le marais à mangrove a beaucoup régressé passant de 1086 ha en 1979 à 445 ha en 2007 soit une perte de près de 60% (Kane C.2010), tandis que les dépressions salées (tannes) gagnent du terrain. Le changement du régime hydrologique et les variations du niveau d'eau vont progressivement entraîner la disparition du *Laguncularia* et du *rhizophora* alors que l'espèce *Avicennia* plus résistante colonise les schorres herbacés.

### *II-2-1-3. Les menaces sur les établissements humains et les aires protégées*

L'importance de l'érosion met également en péril les établissements humains et le devenir des aires protégées à Saint-Louis. Les exemples les plus visibles des conséquences de la brèche sur le milieu sont certainement les cas du village de Doun Baba Dièye et du Parc National de la Langue de Barbarie.

Situé en arrière du cordon littoral de la Langue de Barbarie dont il constitue un fragment, l'île- village de Doun Baba Dièye a très vite, avec l'ouverture de la brèche, été confronté à l'action frontale des vagues.



Photo1 : Destruction de maisons à Doun Baba Dièye sous l'effet des vagues (Source : DREEC, 2012)

Le processus ne cessant de prendre de l'ampleur, cet établissement humain a perdu entre 2003 et 2007 près de 8% de sa surface qui est passée de 257 ha à 236 ha (Kane C.2010), pour finalement disparaître en octobre 2012.

En effet, en octobre 2012, deux nouvelles brèches issues de l'effet des vagues se sont créées. Trois semaines après leur ouverture ces brèches, distantes l'une de l'autre de 150 m, sont passées de 5 m à 80 m pour l'une et 100 m pour l'autre, témoignant de la dynamique de l'érosion marine. Après avoir fusionnées avec la brèche ouverte en 2003, elles ont accéléré la perte de rivage de l'Ile de Doun Baba Dièye et constituent désormais une menace pendante pour les villages de Pilote et Keur Bernard. Avec la disparition de l'Ile- village c'est le problème de recasement des populations qui se pose ainsi que leur intégration dans les circuits économiques.

Érigé en 1976, le Parc National de la Langue de Barbarie (PNBL) avec son îlot aux oiseaux, haut lieu de reproduction pour les espèces aviaires migratrices, est grandement touché. Principale attraction du parc, l'îlot aux oiseaux accueille diverses espèces (avocettes élégantes (*Recurvirostra avosetta*), grands gravelots (*Charadrius hiaticula*), bécasseaux variables (*Calidris alpina*), barges rousses (*Limosa lapponica*), barges à queue noir (*Limosa limosa...*)). Mais avec le rapprochement de l'embouchure le parc est confronté à une perte de 20% de sa superficie qui est passée de 2 ha à 1,6 ha avec le sapement des berges. La dégradation de ce



nichoir a entraîné une baisse notable de la concentration des oiseaux migrateurs fréquentant le parc ainsi que des tortues marines. Avec la marée amplifiée par l'ouverture de la brèche, le nichoir est recouvert par les eaux en période de hautes eaux. Ceci constitue une menace pour la faune aviaire et entraîne des pertes non négligeables d'œufs et d'oisillons. En dépit de la construction de digues de protection en pierre par les gestionnaires et écogardes du parc, la menace de submersion reste présente et suscite une baisse progressive de la biodiversité du parc.



Photo 2: l'Îlot aux oiseaux du PNBL menacée par l'érosion marine malgré un système d'enrochement (*Source : A. Seck, 2013*)

## **II-2-2. Les menaces sur les activités socio-économiques**

La coupure de la Langue de Barbarie en 2003 a causé un réel bouleversement du système socio- environnemental. La déstructuration des écosystèmes se traduit par une perte importante de la biodiversité aussi bien terrestre que marine et par une déstabilisation des secteurs d'activités économiques.

### *II-2-2-1. Les impacts sur l'agriculture et l'arboriculture*

Activité concentrant une part importante de la population sur la Langue de Barbarie, l'agriculture connaît depuis une dizaine d'années un fort recul particulièrement dans la zone du Gandiolais. Le milieu est confronté à une double contrainte qui est la baisse du potentiel d'eau douce et la salinisation quasi irréversible des sols. Les retenues d'eau du fleuve au niveau du barrage de Diama utilisées pour le développement de l'agriculture irriguée, ont

contribué à l'abaissement des nappes. Ainsi, celle-ci sont devenues tributaires d'une pluviométrie aléatoire. Par ailleurs, l'amplification du marnage suite au rapprochement de la nouvelle embouchure a favorisé la pénétration de l'eau salée à l'intérieur des terres polluant les eaux souterraines et rendant les périmètres agricoles infertiles. Les activités de rente (oignons, tomate, choux, arachide...) dont la productivité dépasse difficilement les 10 tonnes à l'hectare sont désormais menacées. Les modifications du substrat provoquent une baisse des cultures arboricoles à l'instar d'espèces fruitières comme la pomme cannelle, le corossol, ou le cocotier qui sont devenues quasiment inexploitable.

Cette situation entraîne un peu partout sur le cordon littoral la baisse des rendements voire un abandon des terres. On assiste à une crise du secteur agricole et maraîcher où beaucoup de champs ont été emportés par l'érosion ; ce qui accentue encore plus la vulnérabilité des populations.

#### *II-2-2-2. Les impacts sur la pêche*

Les effets des aménagements sur la Langue de Barbarie sont diversement ressentis selon le type de pêche effectué. Pour la pêche maritime, l'ouverture de la brèche constitue une opportunité. Pour la plupart des pêcheurs guet ndariens surtout ceux disposant de grosse pirogue de 16 à 24m comme les sennes tournantes, cette ouverture est devenue un point de passage. Il leur permet de rejoindre la mer plus vite et d'éviter un détour de 30 km pour aller à l'ancienne embouchure. Les pêcheurs ont pu gagner en temps et donc réduire leurs frais de carburant, mais également accroître leurs débarquements. Néanmoins, le canal de délestage loin d'être stable est devenu le lieu de nombreux accidents. En mars 2014, près de 207 pertes humaines ont été enregistrées depuis son ouverture. En outre, avec la brèche le recul de la plage et les turbulences du milieu marin font que certaines techniques de pêche ne sont pratiquement plus utilisées. La senne de plage et les petits filets sont abandonnés en raison de la dispersion des bancs de poissons vers le large. Ce changement pousse de plus en plus les pêcheurs à utiliser de plus gros moyens pour rentabiliser leurs sorties de pêche mais entraîne d'un autre côté une pression soutenue sur la ressource marine.

Pour la pêche continentale, la brèche a provoqué une importante régression de cette activité. D'une part le colmatage de l'embouchure naturelle et l'éloignement de la nouvelle entraîne pour ces pêcheurs, une dépense supplémentaire de carburant. D'autre part, avec les ouvrages hydrauliques des bouleversements notables sont signalés sur le milieu. D'après Magrin et

Seck (2009), l'estuaire constituait un biotope favorable pour les espèces d'eaux saumâtres avec la pénétration du biseau salé jusqu'à 120 km de l'embouchure. Les poissons à affinité marines et euryhalines colonisaient le delta et étaient remplacés lors des hautes crues par des espèces douces et euryhalines. Cette diversité garantissait une importante activité autour du fleuve. Toutefois avec les conditions actuelles, le barrage de Diama représente une barrière pour la migration des ressources halieutiques. Pour ces auteurs, on assiste à la fois à une perte d'habitats avec le rétrécissement de l'estuaire, et de la biodiversité pour les pêcheurs avec la rareté de certaines espèces comme le mullet, le tilapia, le bar ou le capitaine. La zone est devenue moins poissonneuse et les pêcheurs du Gandiolais sont confrontés à une baisse de leurs revenus.

### *II-2-2-3. Les impacts sur le secteur touristique*

La Langue de Barbarie a très vite su intégrer le secteur touristique. Aidée par ses atouts naturels, de nombreux hôtels, campements et auberges se sont implantés sur ce bras de terre. Aujourd'hui le tourisme est un secteur vital pour l'ensemble de la commune de Saint Louis.

A partir des années 1970, le Sénégal se lance dans un vaste programme d'aménagements touristique sur le littoral. Conscientes de ces atouts (belles plages sableuses, climat adéquat, diversité paysagère) et visant un tourisme balnéaire de masse, les autorités s'intéressent tout d'abord à la petite côte et à la Casamance qui bénéficient des premières mesures de développement touristique. La grande côte pour sa part connaîtra un regain d'attention vers le début des années 1990. A Saint-Louis, le cachet historique et culturel de la vieille ville, son patrimoine architectural ainsi que l'existence d'un réseau d'aires protégées jettent les bases d'un devenir touristique. Toutefois, l'exiguïté de l'île fait que la Langue de Barbarie apparaît comme un site offrant plus de potentiels pour les établissements et réceptifs hôteliers au vu de sa situation géographique. Très vite, le cordon littoral accueille hôtels, campements et auberges au sud du village de Fass Dièye sur l'hydrobase. L'attractivité du site de la Langue de Barbarie fait qu'elle réussit à polariser plus de 21% de l'offre touristique de la région en 2002 générant ainsi 1 256 820 000 francs CFA soit 23,4 % de recettes (Cissé W. 2012). Le développement du tourisme est fulgurant et il devient le deuxième secteur d'activité après la pêche.

Toutefois, l'activité touristique sur la Langue de Barbarie va rapidement révéler les lacunes d'une gestion peu efficiente sur un espace littoral fragile. Les infrastructures hôtelières ne répondent pas pour la plupart aux normes d'aménagement et de construction permises sur le domaine public maritime. Le non respect du Code de l'environnement qui ne tolère que des constructions légères et de caractère précaires, provoque des difficultés et met en péril la stabilité de la zone. Malgré la définition des différents domaines faite par le Code de l'environnement, la situation dans la Langue de Barbarie est particulièrement compliquée puisque outre le domaine maritime, il y a aussi des zones appartenant au domaine public forestier et fluvial.

Ainsi, la Langue de Barbarie devient caractéristique d'un espace où les enjeux de protection se heurtent aux ambitions d'un aménagement excessif et anarchique. La pression foncière sur ce milieu où les réceptifs touristiques et le développement de l'habitat urbain se disputent un espace étroit se voit notamment dans la destruction des filaos plantés pour fixer la dune. L'altération de cette dernière se traduit par des modifications phytoécologiques, une perte de la biodiversité ce qui favorise également l'érosion du cordon.

Avec l'ouverture de la brèche de 2003, la modification des dynamiques hydrologiques que subit cette partie du littoral Saint-Louisien, sans oublier l'exacerbation de l'érosion côtière, on observe de réelles menaces sur le milieu et sur le tourisme. L'ouverture d'une seconde brèche d'octobre 2012 qui a emportée deux hôtels, « El faro de Barbarie » et « Océan et Savane » annonce un futur assez incertain pour le secteur.

### **Conclusion partielle:**

Cette partie pose le cadre physique, tant terrestre que marin qui prévaut sur la grande côte sénégalaise. Il revient aussi sur les transformations que subit le milieu, en particulier la zone du bas estuaire et de la Langue de Barbarie depuis plus de trois décennies, et qui se sont accélérées avec l'ouverture de la brèche en 2003. Cette décision prise dans l'urgence remet aujourd'hui en question les systèmes socio-écologiques ainsi que les capacités d'adaptation des populations locales.

# **CHAPITRE 3 : LA PECHE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SENEGAL ET EVOLUTION DES POLITIQUES DE GOUVERNANCE**

## **Introduction partielle**

Ce chapitre dresse le cadre générale de la pêche en Afrique de l'ouest et au Sénégal. Il s'agit pour nous de caractériser dans une approche globale, l'évolution des stocks halieutiques qui avec la globalisation subit de très fortes pressions. Nous analyserons également les différentes politiques de gestion des pêches qui ont été initiées au cours de ces dernières décennies afin de cerner leurs apports et leurs limites. Le Sénégal étant un pays à forte vocation maritime avec des politiques très largement inspirées par les instances supra nationales, nous verrons comment les actions menées par l'Etat s'expriment à l'échelle locale. Il s'agira notamment d'y porter une analyse en relation avec le contexte de création d'aires marines protégées, qui constituent pour le pays de nouveaux outils de gestion des pêcheries surtout artisanales.

## **III-1. La pêche en Afrique de l'ouest**

La pêche est sans doute l'une des activités extractives les plus anciennes. Son histoire a vu émerger de solides foyers maritimes autour desquels se sont développés diverses traditions et pratiques de pêche. L'évolution de certains de ces foyers maritimes vers de grands centres industriels notamment dans les pays du Nord corrélé à la dynamique de la pêche artisanale a contribué à l'apparition d'une véritable économie mondiale. Ainsi, la pêche contribue aussi bien à la génération d'emplois dans le secteur de production primaire qui en 2010 est estimée à 54,8 millions de personnes, que dans le cadre d'activités connexes telles la transformation, le conditionnement, la commercialisation, la fabrication de matériels de transformation des produits halieutiques, la production et fourniture de glace...<sup>23</sup>

L'Afrique de l'Ouest n'est pas en reste et connaît depuis quelques décennies une forte impulsion de son secteur pêche. Avec une façade atlantique de près de 4400 km, elle dispose

---

<sup>23</sup> FAO, « Situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture en 2012 », département de la pêche et de l'aquaculture de la FAO, Rome 2012

d'un milieu marin riche en ressources halieutiques qui a très vite permis l'émergence de deux types de pêche : la pêche industrielle et la pêche piroguière ou artisanale. Les pêcheries maritimes ouest africaines ont ainsi connu au cours de ces cinquante dernières années de profondes mutations tant sur le plan social, technologique qu'organisationnel.

Très peu exploitées, les pêcheries maritimes seront mises en valeur dans un premier temps avec l'avènement colonial. Le rôle décisif joué par la pêche durant la première et la seconde guerre mondiale dans le ravitaillement de la métropole en produits alimentaires, conduit les administrateurs coloniaux à investir le secteur<sup>24</sup>.

Dans un premier temps, ils tentent de moderniser les pratiques de pêche indigènes à travers une industrialisation des techniques d'exploitation et l'introduction d'une pêche répondant aux critères européens. Les premières pêcheries européennes sont installées près des grands foyers de pêche artisanale notamment au Sénégal et dans le Gold Coast alors que les pêcheurs indigènes sont initiés à une pêche plus industrielle. Cependant, cette tentative de modernisation des pêcheries africaines va être un échec : les autochtones se détournent de ces mesures alors que les établissements européens deviennent de plus en plus dépendants de la pêche artisanale pour ce qui est de leur approvisionnement<sup>25</sup>.

Toutefois, la pêche artisanale ouest africaine à défaut de revêtir un caractère définitivement industriel subira certaines mutations. La motorisation des pirogues et l'introduction de la fibre synthétique dans le milieu du 20<sup>e</sup> siècle changent radicalement les pratiques de pêche. Les espaces maritimes sont investis plus en avant grâce à la multiplicité des engins de pêche. Les migrations de pêche se développent et un peu partout. Les pêcheurs artisans participent à l'approvisionnement des grands centres urbains et en réponse, la consommation de poisson des populations augmente.

Un autre fait marquant dans l'histoire des pêcheries ouest africaines est le regain de la pêche industrielle européenne dès le milieu des années 1950. En effet pendant longtemps, la pêche européenne exploite de manière traditionnelle la sardine puis de la langouste rose et verte le long des côtes mauritaniennes où œuvrent déjà les marins bretons de Douarnenez et de Camaret. Mais, face au développement des conserveries de thons au niveau mondiale, la pêche s'industrialise à partir des années 1940- 1950 et les navires japonais et américains

---

<sup>24</sup> Chauveau J.P. et al, 2000, « la pêche piroguières en Afrique de l'ouest. Dynamisme institutionnelle : pouvoirs mobilités, marchés », Paris, Karthala, IRD, 383p

<sup>25</sup> Voir J.P. Chauveau et A. Samba, 1990, « un développement sans développeurs ? Historique de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal » vol 1 N°2, ISRA, pp21

explorent les mers du Pacifique et les côtes mexicaines. Sur les côtes africaines, cette pêche est un peu tardive, il faudra attendre les recherches scientifiques entreprises sur les facteurs biologiques et sur la répartition des thons pour voir débarquer les premiers canneurs français et espagnols. Très vite, se met en place une pêche commerciale relativement dynamique et les bateaux du Golfe de Gascogne se consacrent durant la morte saison du thon blanc à la pêche au thon tropical. La demande du marché américain et européen pousse les armateurs à s'organiser à partir des ports africains tels que celui de Dakar, et d'Abidjan. Des installations frigorifiques permettent de stocker les prises qui sont par la suite écoulées soit auprès des conserveries étrangères américaines, italiennes ou françaises soit auprès des conserveries locales installées sur le continent africain.

Ainsi, comme on peut le constater les années 1950 marquent un tournant décisif dans l'exploitation des ressources halieutiques en Afrique de l'ouest. Tandis que la pêche artisanale devient incontournable dans le ravitaillement des centres urbains, les avancées technologiques telles que le système de congélation et l'introduction de la senne tournante et de la palangre auprès des navires européens concourent à l'attractivité de la pêche industrielle dans les eaux ouest africaines. Toutefois, bien que la production mondiale de pêche en mer est estimée à plus 16,5 millions de tonnes dans les années 1950 (FAO, 2010), il est encore difficile d'évaluer la part des pêcheries ouest africaines durant cette époque. Néanmoins, la libéralisation du secteur pendant cette période entraîne une véritable ruée vers la pêche maritime en Afrique dès les années 1960.

En effet, le contexte global montre que les ressources marines font l'objet d'une course effrénée. Les océans apparaissent comme inépuisables et la liberté de pêcher, qui fait loi dans les années 1960- 1970, entraîne une pression très forte et soutenue sur les mers. Par ailleurs l'accroissement de la population, notamment sur les littoraux, et les sauts technologiques loin d'infirmier la tendance, vont provoquer la surexploitation des ressources halieutiques. De 19 millions de tonnes la production halieutique atteint les 80 millions en 1980, la part des captures en mer étant estimée à plus de 62 millions de tonnes ce qui équivalait à 86% du total<sup>26</sup>. Un peu partout les stocks sont surexploités et les espèces sur lesquelles certains pays avaient fondé leur économie commencent à présenter des signes d'essoufflement.

---

<sup>26</sup> FAO, 2005, « l'état des ressources halieutiques marines mondiales » document techniques sur les pêches, N°457, Rome, 254p

Les recherches de Doumenge (1961) montrent qu'en Alaska, par exemple, où la conserverie de saumon joue un grand rôle sur l'économie de pêche les tonnages subissent une baisse notable : de 315 000 tonnes en 1936. La production moyenne passe entre 1940 et 1950 à 200 000 tonnes pour atteindre un peu moins de 90 000 tonnes en 1960. Cette baisse continue va causer une grave crise au sein de l'économie côtière et entraîner la fermeture de nombreuses pêcheries.

Le même schéma se répète pour la morue de Terre Neuve. Les stocks sont surexploités et passent de 300 000 tonnes au cours du 19<sup>e</sup> siècle à plus de 800 000 tonnes en 1968. La pêche abusive de la morue de Terre Neuve se manifeste par un effondrement des stocks et à l'arrêt de cette pêcherie en 1992.

Sur les côtes californiennes, la mise en conserve, la production de farines et d'huile de poisson vont susciter une importante activité autour des ressources pélagiques surtout la sardine. La production atteint son seuil de 650 000 tonnes en 1936 avant de connaître un niveau excessivement faible en 1953 avec 80 000 tonnes, malgré une légère reprise en 1949-1951<sup>27</sup>. L'anchois du Pérou rencontrera le même sort. Avec une surproduction de 13 millions de tonnes entre 1964- 1970, il décline fortement suite au phénomène d'El Nino en 1972. La baisse de la production de la pêcherie avec 2 millions de tonnes en 1975 entrainera d'importants problèmes socio-économiques tant à l'échelle local que global en raison de son rôle dans la production de farine de poisson à destination de l'agriculture.

En Afrique de l'ouest, la tendance à la surexploitation des stocks s'affirme également tant pour les espèces démersales que pour les espèces pélagiques. Les chiffres de la FAO pour la zone de l'Atlantique Centre Est, dans laquelle on retrouve les eaux ouest africaines, les captures sont passées de près de 300000 tonnes en 1950, à environ 3,6 millions de tonnes en 1977. Depuis, les captures ont oscillé de manière relativement régulière entre 2,5 millions de tonnes en 1979 et 4,1 millions de tonnes en 1990. Aussi bien les Etats côtiers qui développent leurs pêcheries nationales que les nations étrangères (Union Européenne, Russie, Chine,...) exercent une pression forte sur les ressources halieutiques.

---

<sup>27</sup> Doumenge F. 1961, « les produits de la mer dans l'économie nord américaine », *Noréis* vol.31 n°31, pp 293-319



### III-2. L'état des stocks halieutiques en Afrique de l'Ouest

L'état des stocks des ressources marines en Afrique de l'ouest, en dépit de leur importance, a été peu étudié. Cependant, dans les années 1970- 1990, des travaux sont menés à l'échelle sous régionale par le Copace (Comité des Pêches de l'Atlantique Centre- Est). Cette étude visait à mieux connaître et à évaluer l'état des stocks et des pêcheries en vue d'améliorer l'aménagement des ressources halieutiques et ainsi garantir leur utilisation durable pour les populations.

De 1998 à 2002, les Etats de la CSRP en appui avec l'Union Européenne ont aussi effectué des recherches sur les stocks de démersaux en Afrique de l'ouest dans le cadre d'un projet d'analyse des données disponibles sur les pêches (SIAP). Ces travaux ont mis en lumière l'évolution des populations de différentes espèces à travers certains critères comme l'évolution de l'abondance, l'aire de leur répartition ou encore la structure des populations. En définitive, les recherches faites sur les évolutions des stocks halieutiques se basent sur les dynamiques des pêcheries tant sur les ressources démersales (poissons, crevettes, céphalopodes) que celles pélagiques.

Dans le cas des ressources démersales, on peut considérer deux zones principales : la zone du nord qui comprend le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie et la zone du sud avec notamment la Guinée, la Sierra Léone, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin.

- Ressources de la zone du Nord

Les ressources démersales (poissons, crustacés et céphalopodes) sont pleinement exploitées à surexploitées dans leur ensemble. Ainsi, l'état des stocks d'*Epinephelus aeneus* ou mérrou gris, en raison de sa forte valeur commerciale, présente au large du Sénégal et de la Mauritanie un état critique. Au Sénégal par exemple en 2005, les captures sont estimées à 860 tonnes alors qu'en 1987 elles étaient d'environ 3500 tonnes dont 3000 tonnes provenaient de la pêche artisanale<sup>28</sup>. Les tendances montrent une diminution considérable de la taille des prises mais aussi des adultes confirmant le risque d'une extinction pour cette pêcherie. Pour le *Pagellus bellottii* ou pageot on constate une pleine exploitation des stocks (au Maroc, en Mauritanie, au Sénégal) dont le seuil est atteint en 1997 avec plus 12000t. Les captures sont le fait des chalutiers en Mauritanie et au Maroc alors que la zone Sénégalienne est dominée par la flotte artisanale. Il en est de même pour le pagre dont les stocks montrent une forte

---

<sup>28</sup>Lafi Bala, « Le marché aux poissons, Dossier pédagogique et d'accompagnement » 2010 RED

tendance à la baisse. Pour l'*Arius spp.* ou mâchoiron, il s'agit d'une pêcherie importante présente dans la Sénégalie où elle est fortement exploitée. Les captures sont principalement le fait de la pêche artisanale avec des débarquements de plus de 10000 tonnes.

En ce qui concerne les pêcheries de céphalopodes, on observe une importante pression sur les stocks de poulpes et de seiches. Le poulpe très présent à Dakhla en Mauritanie, au Cap Blanc et en Sénégalie, constitue jusqu'à plus de 65% des captures de céphalopodes montrant ainsi des signes de surexploitation. La seiche également recherchée, avec des prises oscillant entre 16000 tonnes et 39000 tonnes, constitue avec le calamar 30% des captures céphalopodières.

L'exploitation des crustacées, ancienne sur les côtes ouest africaines, porte surtout sur les stocks de crevettes roses (*Parapenaeus longirostris* et *Penaeus notialis*) notamment au Maroc, en Mauritanie et au Sénégal où elles sont ciblées tant par la pêche industrielle que celle artisanale. Selon les données de la FAO, en 2002 les captures avoisinaient les 18000 tonnes reflétant une forte surexploitation des stocks.

- Ressources de la zone du sud

Dans le cas de la Sierra Léone et de la Guinée, les stocks démersaux qui sont les plus visés sont *Galeoides decadactylus*, *Pseudotolithus spp*, *Brachideuterus auritus*, *Pomodasyss spp*, les sparidés telle que la dorade, ou encore les serranidés (mérus). Ces stocks sont autant ciblés par la pêche artisanale que celle industrielle très présente avec les navires étrangers de l'Union Européenne (Grèce, Italie,..) mais aussi la Chine, la Corée, le Sénégal, la Côte d'Ivoire. Les taux d'exploitation sur ces espèces montrent une pleine exploitation voire une surexploitation surtout en Guinée.

Pour les pays du Golfe de Guinée, les pêcheries sont multi spécifiques. Les captures portent tant sur les sciaenidés (*Pseudotolithus, typus, Galeiodes decadactylus, Brachydeuterus auritus*) qui sont exploités à l'échelle de la pêche artisanale et semi industrielle, les sparidés (*Dentex angolensis, Dentex congoensis, Pagellus belottii, Pagrus spp*), que sur les serranidés (mérus). Ces ressources démersales ont une forte valeur marchande au niveau local mais aussi à l'exportation. Elles sont actuellement surexploitées et constituent très souvent des prises accessoires dans la pêche crevette.

Dans le cas de pêche crevette, on retrouve principalement la crevette rose ou *Penaeus notialis* dont la biomasse est présente en Guinée, Sierra Léone, Ghana, Cameroun, Nigéria, ainsi que la *Parapenaeopsis atlantica* et la *Parapenaeus longirostris*. Les stocks sont ciblés

par la pêche industrielle et sont en état de pleinement exploités à surexploités. Dans le golfe de Guinée, les captures sont passées de 8000 tonnes en 2002 à 6500 tonnes en 2004<sup>29</sup>. Pour les céphalopodes, les captures sont le fait de la pêche artisanale et industrielle (bateaux nationaux et étrangers) et concernent surtout le poulpe (*Octopus vulgaris*) et les seiches (*Sépie officinalis*, *Sépie hierrada*, *Sépie bertholoti*). Les stocks sont en état de surexploitation, notamment pour la seiche (*Sépie hierrada*) avec une production de 6000 tonnes en moyenne entre 1995- 2001 pour la Guinée.

La région ouest africaine dispose d'une importante biomasse en ressources pélagiques. Du nord de la Mauritanie jusqu'en Angola, l'exploitation porte principalement sur les stocks suivants à savoir les petits pélagiques

- Les clupéidés : la sardine (*Sardina pilchardus*), la sardinelle ronde et plate (*Sardinella aurita*, *Sardinella maderensis*) l'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*)
- Les carangidés : le chinchard noir (*Trachurus trachurus* et *Trachurus trecae*) le chinchard jaune (*Caranx rhonchus*)
- Les scombridés : le maquereau espagnol *Scomber japonicus*
- Les engraulidés : l'anchois (*Engraulis encrasicolus*)

Mais aussi sur certaines espèces benthopélagiques comme le mullet, le tassergal ou encore la courbine très fréquente dans la zone nord ouest (Mauritanie, Sénégal). Les pélagiques sont fortement ciblés par la pêche artisanale et celle industrielle (chalutiers étrangers et senneurs semi industriels). Dans la zone nord ouest africaine leurs débarquements représentent entre 50% et 70% des captures totales avec une prédominance de la sardinelle. Selon la FAO (2004) les captures de petits pélagiques sont passées de 600 000 tonnes en 1994 à plus de 1200 000 tonnes en 1998 avant de se stabiliser à quelques 800000 tonnes depuis ces dernières années. L'importance des prélèvements montre que pour les espèces de *Sardina pilchardus*, *Sardinella aurita* et *maderensis* et les chinchards sont surexploités alors que l'ethmalose ou bonga ainsi l'anchois et le maquereau espagnol sont pleinement exploités<sup>30</sup>.

Avec la diminution des stocks démersaux l'effort de pêche s'est beaucoup plus accentué sur les espèces pélagiques qui jouent un rôle économique et alimentaire important dans la sous région. Or en dépit de leur forte productivité les ressources pélagiques présentent une grande

---

<sup>29</sup> Club du Sahel de l'Afrique de l'Ouest « Étude régionale relative aux opportunités économiques de développement de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest », OCDE, Mai 2006

<sup>30</sup> Copace « Principaux résultats de la sixième session du sous-comité scientifique », Mars 2012

sensibilité aux changements climatiques. L'état de surexploitation à laquelle s'ajoute la variabilité interannuelle de l'espèce peut à long terme provoquer un effondrement des stocks comme ce fut le cas pour l'anchois de Pérou.

En définitive, les ressources halieutiques connaissent dans leur ensemble une forte surexploitation et pour certains stocks, tel que le mérrou au large des côtes sénégalomauritanienne, des menaces d'extinction se dessinent de plus en plus. En Atlantique centre – est, zone englobant l'Afrique de l'ouest, les captures, très variables depuis les années 1970, s'élèvent à 4 millions de tonnes en 2010<sup>31</sup>, alors que la capacité des biomasses a du mal à se régénérer.

### **III-3. Cadre général de la pêche au Sénégal**

La pêche représente pour le Sénégal, l'une de ses composantes économiques les plus, sinon la plus dynamique. Elle a connu une rapide évolution visible d'une part, à travers l'importance de son parc piroguier estimé à 12000 unités, le dynamisme des débarquements qui en 2012 sont de 405 974 tonnes<sup>32</sup> malgré sa variabilité et la prépondérance de la sardinelle qui constitue environ 70% des captures. D'autre part, la pêche source de devises, joue également un rôle social important en participant à la résorption du chômage (plus de 23 000 emplois directs et 600 000 connexes) et à la satisfaction des besoins en protéines alimentaires des populations à hauteur de 75%. La pêche sénégalaise s'articule autour de deux secteurs : la pêche industrielle et la pêche artisanale qui très vite vont développer des caractéristiques et des logiques concurrentes.

#### **III-3-1. La pêche industrielle**

##### *III-3-1-1. Rappel historique*

Bien que les côtes ouest africaines soient fréquentées dès le 15<sup>e</sup> siècle avec le passage du Cap Bojador (Chauveau, 1989)<sup>33</sup>, la pêche industrielle ne démarre véritablement au Sénégal qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle sous l'initiative des Français. En effet, la Mauritanie plus proche de

---

<sup>31</sup> FAO, 2012 « situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2012 » Rome 241p

<sup>32</sup> Direction des Pêches Maritimes du Sénégal, 2012, « Résultats généraux des pêches maritimes » Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes.

<sup>33</sup> Chauveau J.P., 1989 « histoire de la pêche industrielle et de la politique d'industrialisation » 1<sup>e</sup> partie, in Cahiers des Sciences Humaines, 25 (1-2) pp 237- 258

l'Europe et plus facile d'accès pour les navires, demeure pendant plusieurs décennies le point de concentration des pêcheurs Espagnols, Portugais et Hollandais qui y exploitent la morue et le requin.

Ce n'est que vers la fin de l'expansion coloniale, que les eaux sénégalaises ont un regain d'attention grâce à la présence d'une main d'œuvre et d'approvisionnement en eau. Néanmoins, les colonies ne jouent qu'un rôle mineur dans les politiques mises en place par la métropole. Considérées comme fournisseuses de matières premières et débouchés pour les produits finis, elles ne bénéficient d'aucune avancée technologique. Le spectre de la seconde guerre mondiale va cependant changer la donne (Chauveau et al, 2000).

Dans ce contexte de conjoncture, la demande de ravitaillement pour la métropole devient plus forte et l'administration entame des projets de création de pêcheries et d'usines de conditionnement et de transformation du poisson. Ainsi, le long de la côte vont s'implanter de petites unités de séchage, de fumage, de saurisserie et de conserverie qui, en l'absence d'une flotte européenne, s'approvisionneront auprès des pirogues indigènes. Par exemple en 1936, une pêcherie de requin se développe timidement alors qu'à Hann est montée une sécherie qui conduira son propriétaire à acquérir le seul chalutier à l'époque (Chauveau, 1989).

Si ces actions éphémères ne rencontrent pas toujours le succès escompté, elles poseront les jalons d'une industrialisation des pêcheries au Sénégal. Les pêcheurs artisans montrant leur capacité à satisfaire la demande de ces unités de traitement, l'administration décide de se tourner plus vers ce secteur longtemps sous estimé. Les premiers essais de modernisation des pêcheries sénégalaises sont initiés en 1950 avec la motorisation des pirogues artisanales, l'introduction de matériel de pêche plus performant, l'octroi de crédits... Ces mesures ne permettront pas toutefois une industrialisation effective des pêcheries. Au contraire, la pêche artisanale sensée pourvoir les unités industrielles, se tourne plus vers le marché local aidé en cela par le mareyage.

Malgré l'échec d'une industrialisation achevée de la pêche piroguière qui devait permettre l'approvisionnement des conserveries, l'administration coloniale poursuivra ses efforts en favorisant le développement d'une pêche thonière dans les eaux sénégalaises qui sont désormais un haut lieu de pêche capable de fournir les usines européennes. Les difficultés de la pêche sardinière et thonière en Europe poussent les pouvoirs publics français à se rabattre sur le thon tropical (albacore). Des exonérations fiscales, une aide à l'exportation et à l'entrée en franchises des biens d'équipements pour les usiniers et les armateurs sont mis en place.

Des campagnes s'organisent dès 1954 et jusqu'en 1960, le Sénégal est un pôle de concentration important pour les armements thoniers tous essentiellement étrangers même si la plupart d'entre eux français, porte le pavillon sénégalais, et est fortement soutenue par le pouvoir métropolitain (Chauveau, 1989)<sup>34</sup>. La pêche thonière sera par la suite appuyée par l'Etat sénégalais nouvellement indépendant.

Ainsi, pendant la première moitié des années 1960, l'Etat du Sénégal maintiendra les exonérations fiscales et les détaxes offertes aux armateurs et conserveries français en attendant de tendre vers une nationalisation de la flotte thonière et d'obtenir une certaine assise dans un marché international très concurrentiel. Mais ces objectifs ne seront jamais atteints. Le secteur de la pêche thonière est très tributaire du marché européen surtout français où ses débouchés sont de plus en plus remis en cause. Au niveau local, la situation n'est pas meilleure, les navires techniquement peu évolués, ne fournissent qu'un total de 6500 tonnes. Un tonnage qui ne comble pas les capacités de traitement des usines estimées à 25000t.

Parallèlement, la pêche chalutière, après avoir été dans un premier temps combattue car perçue comme nocive et pour les fonds de pêche et pour la pêche artisanale, bénéficiera d'une certaine attention. En effet, la forte demande extérieure en crustacés et en poisson frais poussera le Sénégal à se lancer dans une relative spéculation. Le nombre de chaluts augmente et passe de 6 à 32 et une quinzaine d'entreprises d'exportation de poisson et de crevettes est créée.

Pour sa part, la pêche sardinière sera considérée par le gouvernement comme un prolongement de la pêche artisanale. En ce sens, les actions menées consistent plus à moderniser les embarcations que de mettre en place une réelle industrialisation comme ce fut la pêche thonière et chalutière. Par ailleurs, la forte concurrence de la pêche artisanale ne permet pas un investissement de la pêche sardinière (Chauveau, 1989). En somme, la période coloniale et celle de la post indépendance se sont traduites par une réelle difficulté à intégrer le secteur de la pêche dans le courant de l'industrialisation. La forte dépendance par rapport au marché français, qui constitue un débouché et un marché concurrent, les contraintes techniques et financières que soulèvent la modernisation de la flotte et des unités de traitement sont des entraves. De plus, la forte concurrence du secteur artisanal est un autre

---

<sup>34</sup> Chauveau J.P., 1989, « histoire de la pêche industrielle au Sénégal et de la politique d'industrialisation », 2<sup>e</sup> partie, in cahier des Sciences Humaines, 25 (1- 2) pp 259- 275.

facteur bloquant à laquelle la composante industrielle de la pêche sénégalaise est confrontée. L'inadéquation des politiques initiées continue encore à se faire sentir.

### III-3-1-2. Situation actuelle de la pêche industrielle sénégalaise

Aujourd'hui, la pêche industrielle (pêche chalutière et pêche sardinière), dont la flotte reste encore vétuste est à la fois concurrencée par la pêche artisanale et par la pêche industrielle étrangère (Russie, Chine, Corée...). Le contexte de baisse généralisée de la ressource frappe durement le secteur dont la flotte est passée en 2000 de près de 270 navires dont 93 battant pavillon étranger à 118 navires en 2011.

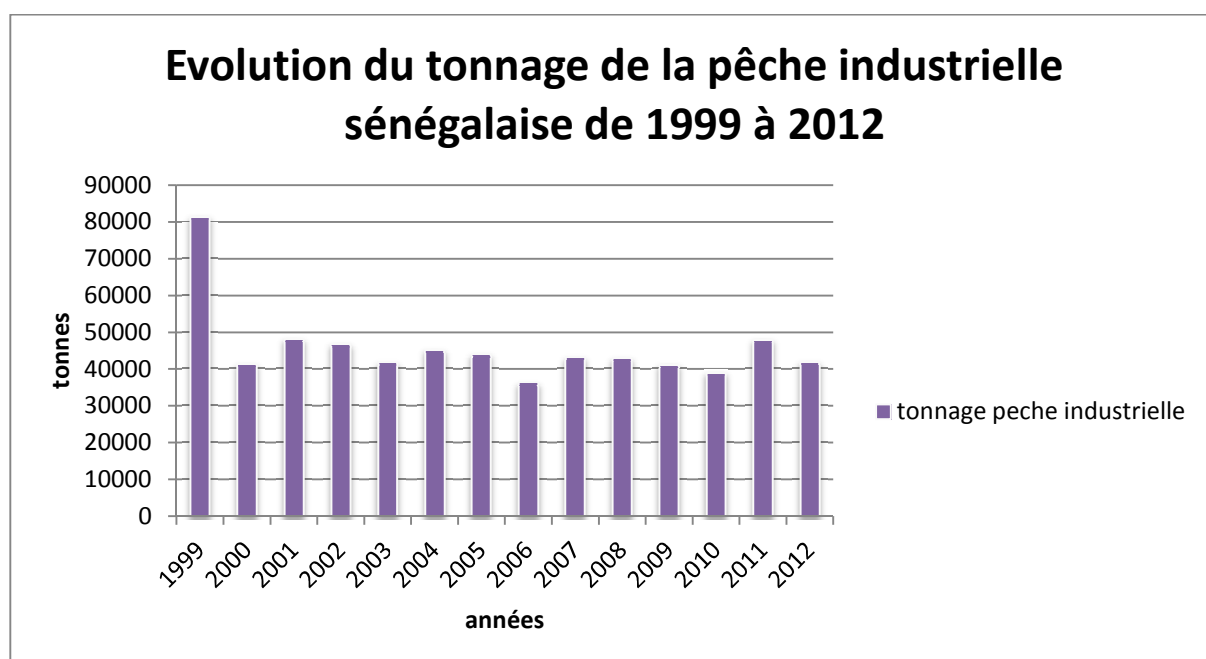


Fig. 6 : Evolution du tonnage de la pêche industrielle sénégalaise de 1999 à 2012 (Source : *Résultats généraux de la DPM*)

Le tonnage des débarquements de ce fait est en constante régression malgré des périodes de hausse, notamment en 2011 durant laquelle 47923 tonnes furent débarquées. La variabilité des tonnages est due au fait que le secteur repose essentiellement sur l'activité des chalutiers qui assurent près de 85% des captures et dont le nombre est fluctuant. Ainsi, en 2011, l'effectif des chalutiers est de 91 navires contre 79 en 2012.

### III-3-2. La pêche artisanale sénégalaise

Activité ancienne, la pêche artisanale est sans aucun doute la composante à laquelle le Sénégal doit sa renommée de pays à tradition de pêche. Très souvent citée en opposition à la pêche industrielle, la pêche artisanale encore appelée pêche piroguière est portée par de fortes

communautés littorales et a su tirer profit de facteurs écologiques et socio-économiques qui font aujourd'hui son dynamisme.

L'évolution de la pêche piroguière montre tout d'abord un contexte écologique hautement favorable. L'étude de la façade ouest africaine a révélé très vite le haut potentiel halieutique de la zone grâce aux témoignages de premiers pêcheurs européens (espagnols, portugais, français...) et aux travaux du biologiste A. Gruvel. La côte sénégalaise n'est pas en reste car la richesse de ses eaux est signalée notamment près de l'embouchure du Sénégal, dans la baie du Cap Vert, au Cap Naze et à l'embouchure de la Gambie (Chauveau, 1989). De plus le phénomène intense d'upwelling qui agit le long des côtes permet ainsi une mer riche en phytoplancton et fortement productive.

Au plan social, la pratique de la pêche artisanale a dans un premier temps, et pendant assez longtemps, concerné qu'un nombre restreint de communautés littorales. Il s'agit essentiellement des Lébous dans la Presqu'île du Cap Vert, des Guet-Ndariens de Saint-Louis, des Niominkas dans le Delta du Saloum. Malgré leur implication dans la pêche, là encore ces populations n'ont pas une tradition de la mer très ancienne. Toutefois elles réussiront à mettre en place de véritables foyers de pêche garantissant un savoir-faire de la mer. C'est également sur ces peuples de la mer que l'administration française va s'appuyer. D'une part, pour assurer le ravitaillement de la métropole et d'autre part, pour initier comme nous l'avons vu, une industrialisation inachevée de la pêche.

Dans les années 1960- 1970, une économie de la pêche se met en place alors que le secteur de l'agriculture est touchée par une péjoration climatique. La crise de ce secteur va pousser les populations de l'hinterland vers le littoral. Les exilés de la culture arachidière viendront grossir les rangs des artisans pêcheurs ou encore ceux des autres filières connexes (mareyage et transformation artisanale). Un bouleversement social s'opère dans la pratique des activités d'alors et l'on note un passage d'agriculteurs et d'éleveurs à une activité qui pendant longtemps n'était pratiquée qu'en association.

L'intégration rapide de ces nouveaux acteurs dans la pêche artisanale montre non seulement le caractère flexible de ce système mais aussi une grande capacité à évoluer indépendamment des tentatives dirigistes de l'Etat sénégalais. La pêche piroguière à travers le développement de filières connexes bien intégrées, va également se traduire par la création de réseaux d'échanges tant sur le littoral et dans les zones intérieures du pays que vers les autres pays de



la sous région. Les techniques de pêches sont aussi bien diffusées que l'est la commercialisation des produits de la mer notamment ceux qui sont transformés.

### III-3-2-1. La pêche piroguière, un sous-secteur dynamique

Depuis plus d'un demi- siècle, la pêche artisanale sénégalaise ne cesse de faire preuve d'une grande capacité d'intégration et de souplesse qui lui garantissent la considération des politiques de pêche. Sur tout le littoral se sont implantés des centres de pêches qui sont de véritables pôles économiques. Ces territoires du développement regroupent de multiples et divers acteurs qui ne cessent de mettre en œuvre des pratiques innovantes et de s'insérer durablement dans les réseaux d'échanges socio-économiques locaux et extra locaux, révolutionnant ainsi la pêche artisanale.

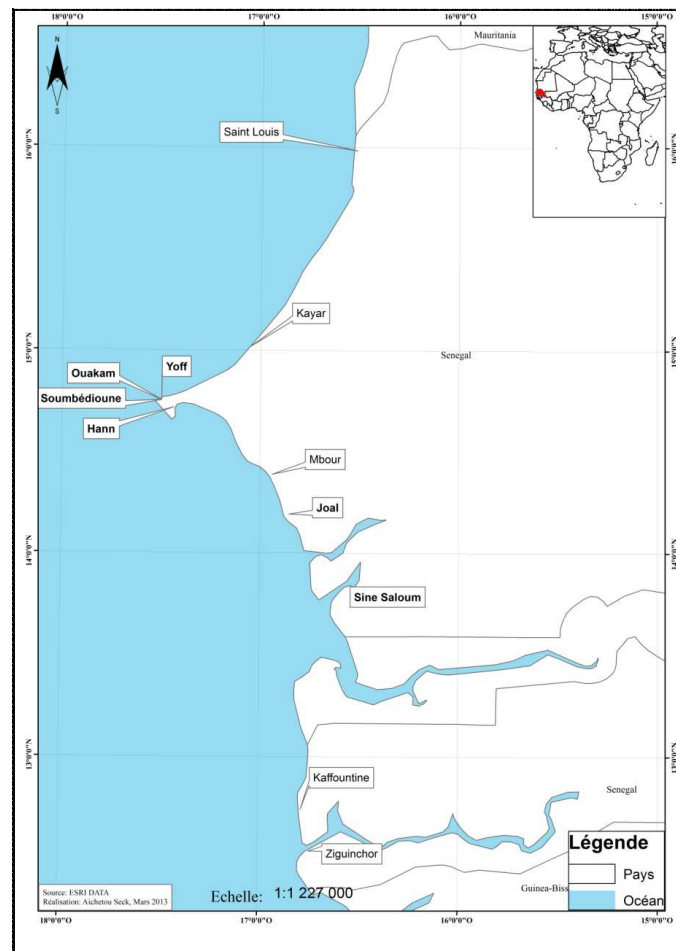


Fig. 7 : Localisation des principaux centres de pêches le long du littoral sénégalais (*Source A. Seck, 2013*).

### *III-3-2-1-1. Les facteurs d'intégration rapide d'une économie de pêche*

Bien qu'étant une activité séculaire, la pêche artisanale doit son fulgurant développement à la présence coloniale qui a suscité de nouveaux débouchés pour la production. L'introduction d'une technologie adaptée et l'élaboration d'un contexte socio-économique favorable constitueront des bases solides pour son évolution.

### *III-3-2-1-1-1. Des innovations techniques révolutionnaires*

Après avoir longtemps valorisé la culture arachidière et considéré la pêche indigène comme peu évolutive, la puissance métropolitaine va face aux impératifs de ravitaillement causés par la seconde guerre, initier une approche de modernisation de la pêche piroguière. L'une des premières mesures consistera à motoriser les embarcations artisanales. Cette opération remporte un vrai succès auprès des populations littorales surtout celles de Saint-Louis. En même temps que l'adoption du moteur, la pirogue indigène subit des transformations qui lui permettent d'investir la mer. Ainsi, les pirogues cousues ou « *galu bentenye* »<sup>35</sup> plus adaptées à la pêche fluviale sont délaissées en faveur de pirogues cloutées ou « *galu licc* » dont les bordés sont cloués sur leur partie longitudinale superposée. Par ailleurs, le matériel utilisé pour la confection des filets sera changé : le cordage naturel et les fibres végétales sont abandonnés au profit du filet en coton importé par les commerçants européens. La pêche maritime, très exigeante, imposera l'utilisation d'engins de pêche plus fonctionnels. Tour à tour on assiste à l'adoption d'engins de pêche de plus en plus ciblés. Les pêcheurs artisans s'initient progressivement à la ligne, au filet dormant, à la senne de plage avant que ne soit introduite la senne tournante vers le début des années 1970, véritable technique semi-industrielle.

Aujourd'hui, la pêche artisanale se caractérise par une flotte diversifiée. La taille des embarcations varient entre 05 mètres (pour la pêche à la ligne) et 25 mètres (pour la senne tournante) ; avec une spécificité selon la localité. Ainsi par exemple, à Saint Louis, les pirogues ont une taille minimale de 7 m et nécessitent une motorisation en raison de la barre qui y sévit, alors qu'à Yoff ou dans le delta du Saloum, qui présentent des conditions de navigation plus stables, des pirogues sans moyen de propulsion y sont également utilisées. Les techniques de conditionnement et de conservation à bord des pirogues s'améliorent avec l'introduction de la caisse glacière qui permet aussi plus d'autonomie aux pêcheurs en mer.

---

<sup>35</sup> Les pirogues cousues sont faites de planches ajutées bord à bord et cousues l'une à l'autre puis ensuite calfatées.

De plus, très au fait des innovations, les acteurs incorporent dans leurs pratiques au quotidien l'usage du téléphone portable qui bouleverse les réseaux d'échange, tandis que le *GPS* permet aux artisans de la mer une plus grande précision dans leur exploitation du milieu marin.

Ces progrès techniques permettront une hausse quantitative des captures et une forte rentabilité économique. Ainsi, de simple fournisseur de matières premières pour la métropole française, la pêche artisanale en quelques décennies, permettra au Sénégal de devenir l'un des premiers pays exportateur de la zone ouest africaine.

### *III-3-2-1-1-2. Des facteurs socio-économiques déterminants*

D'une manière générale, de réelles mutations sociales vont s'opérer face au développement grandissant de la pêche piroguière. L'utilisation du moteur hors bord permet aux pêcheurs de procéder à une dilatation des zones de pêches. De plus, les revenus tirés de la pêche étant importants, on assiste à une professionnalisation de plus en plus grande chez certaines communautés comme les Guet-Ndariens ou encore les Niominkas qui font de la pêche une pratique exclusive. Cette étape est déterminante pour les pêcheurs car les ancrant dans une logique marchande. L'activité de pêche se pratique en fonction d'opportunités et de stratégies précises et diversifiées qui se sont affinées dans le temps. La pêche repose ainsi, sur une grande organisation interne qui permet au pêcheur d'être aussi mobile que la ressource ciblée. Mais aussi, elle repose sur la prise en compte de l'existence d'un marché qui oriente l'effort sur un stock et dessine pour le pêcheur une carte des zones de captures qui ne sera pas forcément celle des pôles de débarquement.

Avec la spécialisation des pêcheurs, se sont aussi des filières tout aussi importantes qui se mettent en place. En amont de l'activité le mareyage devient le fer de lance de la distribution des produits de la mer. Le mareyeur devient rapidement une des pièces charnières de l'activité. Il trouve un écho favorable auprès des pêcheurs comme le souligne ce rapport de pêche de 1955 :

*« L'achat sur la plage, le transport, la revente, le détaillage et l'achalandage sont organisés d'une façon remarquable et économique. Des prêts et des avances en nature, le*

*règlement des ventes après la liquidation, les avantages et les faveurs pour les anciens marins pêcheurs font que la profession est très bien défendue»<sup>36</sup>.*

Très souvent financeurs pour le pêcheur et intermédiaires auprès des usines d'exportation ou de transformation, ces acteurs connaîtront aussi des transformations dans leur filière. Ils assistent à la reconversion d'anciens pêcheurs retraités et de femmes, au développement des moyens de transport (voitures, fourgonnettes, camions frigorifiques...) et de conservation (caisses isothermes, chambres froides...), mais aussi des rapports de pouvoir avec l'Etat (régulation de l'activité,...).

En aval, les femmes sont intégrées dans le système à travers le micro- mareyage et dans la transformation artisanale qui deviendra leur chasse gardée. Elles développent un savoir faire autour de la ressource et des techniques employées, inaugurant un entrepreneuriat féminin qui aujourd'hui tend vers une forme de patrimonialisation et de labellisation (Diop A.M. 2012)

Cette organisation tripartite permet la percée du secteur artisanal grâce au développement d'une aire de distribution. En effet, les pêcheurs, les mareyeurs et les femmes transformatrices sénégalais vont bénéficier du rapprochement des marchés avec le développement du réseau routier et des centres urbains. Ils bénéficient aussi de l'ouverture vers le marché d'exportation tant international (Union Européenne, Asie, Russie...) que sous régional.

Avec le dynamisme des populations de pêcheurs, le secteur artisanal sénégalais réalise l'essentiel des débarquements nationaux (près de 85%) et participe à l'entrée de devises.

---

<sup>36</sup> In Fontana A. et Samba A. 2013« Artisans de la mer, une histoire de la pêche maritime sénégalaise », La Rochette, 159p

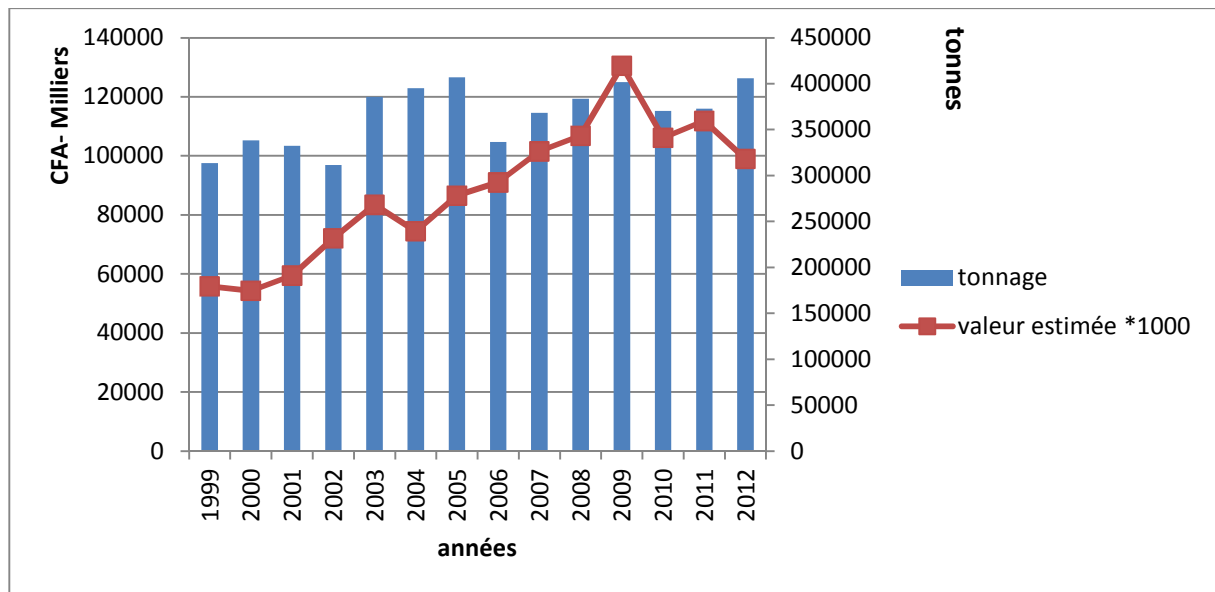


Fig. 8 : Evolution des débarquements et de la valeur estimée (FCFA) de la pêche artisanale sénégalaise de 1999 à 2012 (Source : Résultats généraux de la DPM)

### III-3-2-1-2. Typologie des engins utilisés dans la pêche piroguière

Ici, nous faisons un rapide descriptif des techniques utilisées dans la pêche artisanale. Largement diversifiées, elles relèvent d'un choix tactique de la part du pêcheur qui peut ainsi s'adapter à son milieu et à la fluctuation des ressources. Outils d'exploitation et d'exploration, les engins permettent au pêcheur d'exprimer sa connaissance du milieu marin et d'en tirer le maximum de leur efficacité. Parmi les outils utilisés les pêcheurs sénégalais on compte les lignes, les filets maillants, l'épervier, les sennes (de plage et celle tournante), les casiers,...

#### Les lignes

Elles sont constituées d'un fil sur lequel sont fixés un ou plusieurs hameçons ou leurres. Les lignes peuvent aussi supporter des avançons et être lestées de plomb. Il existe diverses composantes de lignes et un ensemble de variantes de montage qui sont fonction des besoins.

- ✓ La ligne à la main : localement appelée **buum caas**, elle est pratiquée à bord de l'embarcation et le pêcheur peut en avoir jusqu'à deux ou trois. C'est une technique active réputée très dure car requérant une grande expérience ainsi qu'une bonne connaissance du poisson et de ses réactions. La ligne à la main est formée d'un monofilament transparent d'épaisseur variable et d'un à plusieurs hameçon appâtées déployées vers le fond. La longueur et le diamètre du fil dépend de l'espèce ciblée.

Elle vise surtout les espèces démersales nobles (mérours, pageots, chinchards jaune,...). La turlutte est une autre technique de ligne à la main dont les Guet-Ndariens se sont faits une spécialité. Ciblante essentiellement le poulpe et la seiche, elle est constituée de 4 à 8 hameçons disposés en couronne et d'un leurre.

- ✓ La palangre : invariablement appelée **armandiga** ou **doolinka**, la palangre est un engin passif constitué d'un fil sur lequel sont montés plusieurs hameçons appâtés. Amarrée à chaque extrémité et posée près du fond, elle est relevée après un certain temps de pêche. la palangre est surtout utilisée par les pirogues glacières et est très prisée pour les espèces de grande taille.

### Les filets maillants

Déployés sous forme de nappes rectangulaires lestées de plomb et munies de flotteurs, les filets maillants sont des engins sélectifs qui piègent le poisson par maillage. On distingue différents types de filets maillants selon le mode de fonctionnement.

- ✓ Les filets maillants dérivants : comme son nom l'indique sa pratique nécessite la présence d'un courant d'eau pour dériver. Il est muni de flotteurs sur sa partie supérieure et lesté de plomb sur la partie inférieure. Il en existe deux sortes : le filet maillant dérivant de surface ou **félé- félé** et le filet maillant dérivant de fond ou **yolal**. Ils diffèrent selon la zone de pêche et les espèces ciblées. En effet, le filet maillant dérivant de fond est plus utilisé en zone estuarienne et peut atteindre plusieurs centaines de mètres de long pour une chute de 4 à 7m. il cible les pélagiques de grande taille comme le barracuda, le capitaine ou le requin. Le filet maillant dérivant de surface est très présent à Saint-Louis, il nécessite moins d'effort et vise surtout les espèces pélagiques, plus abondantes mais aussi les démersales (sardines, bar..). Les filets dérivants peuvent être utilisés en pêche du jour ou en marée.
- ✓ Les filets dormants: très utilisés à Saint-Louis, Joal, Ouakam, Hann, ce sont des engins passifs constitués de plusieurs nappes faits en monofilament ou en multi filaments de taille et de dimensions variables. Posé au fond et fixé à chaque extrémité, le filet dormant peut être aussi bien utilisé sur fond rocheux que sur fond sableux. C'est une technique utilisée à bord des petites embarcations (8 à 12m), peu coûteuse

en frais de carburant et en entretien, et permet de faire d'importantes prises. Cependant son efficacité varie selon la saison, avec une pleine activité entre avril et juin ; alors que la période des pluies ou les températures sont supérieures à 30°C causent une dégradation rapide du poisson.

### La senne tournante et coulissante

La senne est formée d'un filet rectangulaire lesté de plomb et surmontée par des flotteurs pouvant atteindre plus de 400m pour une chute de 25 à m. Cette technique consiste à capturer le poisson en l'encerclant et en le halant, le poisson n'est pas maillé mais retenu dans le filet grâce à une coulisse. La coulisse est rapidement refermée de manière à former une bourse, puis le filet est manœuvré et ramené à bord la pirogue. Tout d'abord introduite à Guet-Ndar en 1972, la senne tournante ou **fila tourné**, est l'une des techniques ayant le plus révolutionnée la pêche. Nécessitant souvent deux pirogues une petite d'environ 16 à 19 m qui transporte le matériel et l'équipage, et une plus grande de 20 à 23 m destinée à recevoir les captures, elle mobilise près d'une trentaine d'hommes dont 10 à terre. Avec une capacité de près de 10 tonnes par sortie, la senne tournante cible essentiellement les pélagiques dont la *Sardinella aurita* mais aussi la courbine, le tassergal...

### La senne de plage

Son utilisation remonte au 20<sup>e</sup> siècle et fut longtemps de type collectif, c'est-à-dire qu'elle appartient à la communauté de pêche qui l'utilise selon ses besoins et selon la main d'œuvre disponible. Elle mesure généralement 300 à 400 m mais peut atteindre une longueur de 1500m pour les plus grandes. La chute est de 10 à 20 m dans la partie centrale. La senne de plage se pratique autour des estuaires et dans des eaux peu profondes où s'effectue la reproduction des poissons.

### Le casier

Cette technique cible principalement la seiche et est très disséminée sur la petite côte (Joal, Djiffère, Kaffountine). Le casier est caractérisé par une armature en fer de forme parallélépipédique d'environ 1,20 m de longueur, 80 cm de hauteur et 80 cm de largeur. Il

comporte deux ouvertures circulaires, chacune placée sur un côté du piège dans lequel l'appât est mis.

### L'épervier

Localement appelé **mbaal sani**, l'épervier est un filet conique lancé à anneaux. Il peut être pratiqué à pied ou depuis une petite pirogue de moins de 7m. Cet engin vise surtout le mullet, l'ethmalose, le tilapia.





Photo3 : Senne de plage (delta du Saloum)

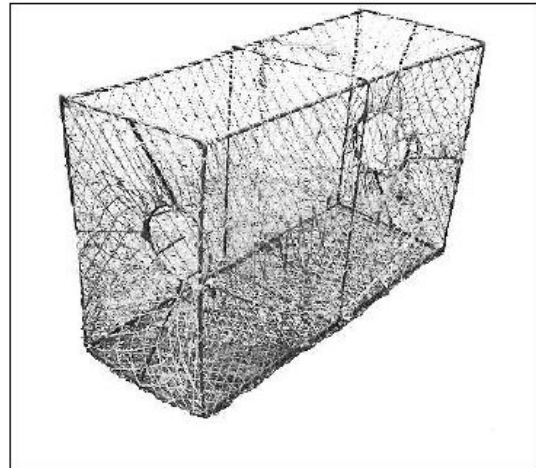


photo 4 : casier à seiche



Photo5 : Senne tournante à Cayar



Photo 6 : palangrier à St- Louis

### **III-4. La gouvernance des pêcheries, évolution vers un modèle de gestion intégrée ?**

Dans cette sous partie, nous étudions l'évolution de la gouvernance des pêches dans le contexte ouest africain avant d'aborder de manière plus ciblée le cas du Sénégal.

#### **II-4-1. Les ressources halieutiques en Afrique de l'ouest : l'impératif d'une bonne gouvernance des pêcheries**

L'exploitation des ressources marines a connu un véritable boom ces cinq dernières décennies. De 16, 8 millions de tonnes en 1950 la production mondiale a vite dépassé la barre des 80 millions de tonnes en 1996 occupant une place déterminante non seulement dans l'économie mais aussi dans la sécurité alimentaire des populations. Avec une consommation de 9, 1 millions de tonnes contre 85, 4 millions de tonnes en Asie, la part du poisson en Afrique reste faible mais procure près de 19% des apports en protéines animales. La pêche assure plus de 10 millions d'emplois dont 7 millions en Afrique de l'ouest et du centre. La pêche artisanale qui est le sous secteur le plus dynamique draine plus de 90% des personnes œuvrant dans la pêche et assure une ventilation des emplois aussi bien en aval qu'en amont (capture, transformation artisanale, distribution et commercialisation, petits métiers...) <sup>37</sup>. La pêche assure également une grande part dans l'entrée de devises pour les pays côtiers avec 10 à 30% des recettes budgétaires, notamment grâce aux accords de pêche signés avec l'Union Européenne et la Russie entre 1993 et 1999.

Toutefois, en dépit de son rôle primordial, le secteur de la pêche est confronté à de nombreux problèmes qui impactent durablement la disponibilité des ressources halieutiques. L'amélioration des moyens de captures et l'introduction de la technologie dans le secteur des pêches ont provoqué au cours de la dernière moitié du 20<sup>e</sup> siècle une surpêche sur la quasi-totalité des stocks marins. D'après les rapports d'évaluation de la FAO, plus de 80% des stocks de poissons sont pleinement exploités à surexploités. La forte émergence de l'Asie dans la pêche industrielle et plus particulièrement de la Chine qui a assuré 12% des exportations mondiales de poisson et de produits de la mer en 2010 exacerbe la concurrence sur les ressources marines côtières et hauturières. Le développement de la pêche industrielle s'est traduit par une surcapacité des bateaux et navires de plus en plus performants. La

---

<sup>37</sup> FAO, 2010 « Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010 » Rome, FAO, 224p

flottille mondiale est estimée en 2010 à 4,36 millions de bateaux<sup>38</sup>, l'Asie avec 3,18 millions de bateaux compte 73% de la flottille viennent ensuite l'Afrique (11%) l'Amérique latine et les Caraïbes (8%), l'Amérique du Nord (3%) et l'Europe (3%).

Un autre facteur contribuant à la déperdition des ressources halieutique concerne les pêcheries monospécifiques qui s'accompagnent de nombreuses captures accessoires. Celles-ci en raison de leur faible valeur commerciale sont très souvent rejetées en mer accroissant ainsi la mortalité des espèces. En 1994, la FAO a tenté une évaluation des prises accessoires et des rejets des pêcheries à l'échelle mondiale et les a estimées à près de 27 millions de tonnes soit environ 27% du total annuel des captures. Par ailleurs une grande partie de ces rejets est le fait de la pêche chalutière à la crevette et aux poissons démersaux.

La pêche illégale et non réglementée constitue une menace quant à la durabilité de la ressource halieutique ainsi que pour les moyens de subsistance des pêcheurs locaux. En Afrique de l'ouest la pêche illégale constitue un phénomène de grande ampleur et causerait une perte d'un milliard de dollars par an. La plupart des états côtiers dispose de peu de moyens de surveillance et ont d'autant moins, les possibilités de gérer leurs ressources. En Guinée et en Sierra Léone, qui sont parmi les pays les plus touchés, la pêche illégale est le fait de bateaux industriels étrangers.

La pêche d'une manière générale décline. Si les années 1950- 1970 ont été la période faste des pêcheries, depuis lors la tendance est à la baisse. La surexploitation des différents stocks, la dégradation des écosystèmes marins ainsi que les changements climatiques sont autant de contraintes qui pèsent sur le secteur des pêches, mais aussi sur les moyens de subsistance des populations. La baisse des ressources halieutiques exacerbe la concurrence entre pays côtiers qui sont de plus en plus le théâtre de conflits entre pêcheurs artisans et pêcheurs industriels. Une situation qui demande un système de gestion efficient non seulement à l'échelle des pêcheries locales mais aussi à l'échelle supranationale.

#### **III-4-2. La gestion classique des pêcheries**

Il ya encore quelques siècles, la gestion des ressources de la mer n'a guère posé de problème, les techniques de capture et de commercialisation existant alors n'entraînaient pas une surpêche. Cependant au début du 19<sup>e</sup> siècle, les premières avancées industrielles telles l'introduction du moteur dans les navires et le chalutage de fond annoncent déjà les prémices d'une ruée sur les ressources halieutiques. En Europe et en Amérique du Nord, les stocks

---

<sup>38</sup> Sur cet effectif 3,23 millions de bateaux pêchent en mer soit 74% de la flottille mondiale (FAO, 2012)

commencent à baisser et l'idée d'une gestion des ressources vivantes de la mer commence à se développer. Ainsi, par exemple entre 1890- 1920, les pays anglo- saxons et scandinaves constatant une baisse des rendements de pêche ont l'idée de mettre en place des écloséries pour « *repeupler la mer* » (Laubier, 2005). Il s'agissait par une méthode de compression des poissons adultes, de provoquer l'émulsion des produits génitaux. Une grande partie du développement embryonnaire est assurée dans un bassin avant que les larves sur le point d'éclore ne soient ensuite libérées dans le milieu marin. Malgré le succès d'une telle opération, aucun effet de déversement des larves n'a pu être démontré au travers des recherches scientifiques d'alors. La dynamique de la biologie des espèces exploitées devient une des préoccupations des scientifiques. En 1931, la mise au point de l'équation de Russel<sup>39</sup> traduit déjà les inquiétudes qui pèsent sur leur surexploitation. La pression sur la mer qui était amorcée dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle va se confirmer avec ce que D.H. Cushing (1988) appelle la « *seconde industrialisation des pêches* » des années 1950.

#### *III-4-2-1. L'approche biologiste dans la gestion des pêches*

La décroissance des prises dans de nombreuses pêcheries appelant à une gestion rationalisée de la pêche, les premières théories sont mises au point par les biologistes. Parmi les approches développées, le modèle de Graham (1935) et de Schaefer (1954) esquisse déjà les jalons d'une pêche optimisée. Donnant une vision assez simpliste de la dynamique des stocks, ce modèle repose sur la relation entre la capacité productive de la ressource, plus précisément d'un stock monospécifique, et la capacité d'extraction d'une flottille supposée homogène. Cette analyse prône comme hypothèse de base qu'à un état de stock donné correspond un équilibre non nul selon le milieu (Touzeau S.) et met en place le concept de « *Rendement Maximal à l'Equilibre* » (REM) ou *Maximum Sustainable Yield* (MSY). Le MSY dans la définition des règles de gestion de la pêche industrielle, représente le potentiel de capture pouvant être extraite à un stock donné tout en maintenant ce dernier dans son état optimal. Les travaux de Graham et de Schaefer initient les modèles globaux qui seront développés à partir de 1940- 1950.

A leur suite seront pris en compte d'autres paramètres (paramètre de croissance, paramètre de recrutement) qui apporteront plus de clarté à l'analyse de la dynamique des stocks. Les

---

<sup>39</sup> En 1931, Russel tente de montrer les différents facteurs qui affectent un stock de poisson au cours de l'année en tenant compte d'un nombre de paramètres parmi lesquels : le recrutement, la croissance, la capture et la mortalité naturelle dans le stock.

travaux de Beverton et Holt (1958) qui seront à leur tour considérés comme la base des modèles analytiques de la gestion des stocks exploités, vont constituer une référence. Ils mesurent des données quantitatives jusque là ignorées comme le taux de mortalité par pêche et scindent ainsi le stock par classes d'âge, cohortes ou en stades. Les modèles analytiques tranchent d'avec les modèles globaux et permettent d'apporter des réponses plus pertinentes aux problèmes d'aménagement.

#### *III-4-2-2. L'approche néoclassique chez les économistes*

A l'instar des biologistes, les économistes s'intéressent à la pêche qu'ils considèrent comme une ressource renouvelable. Les travaux de H. Gordon (1953) et A. Scott (1955) introduisent la notion de rente dans la gestion de l'activité de pêche et théorisent les premiers modèles bioéconomiques. L'optimum visé dans la gestion des pêcheries est la maximisation de la rente. L'approche des économistes met en avant le caractère renouvelable de la ressource halieutique et sa propriété commune. En ce sens, Garrett Hardin (1968) dans son article « *The Tragedy of the commons* » montre que l'accès libre aux ressources vivantes de la mer pose le problème de sa surexploitation et donc de sa dilapidation car chaque individu ayant intérêt à maximiser son usage personnel sur la ressource. La propriété libre étant la cause de l'augmentation de l'effort de pêche et des investissements, la solution serait la privatisation de la ressource. Toutefois, les travaux de Hardin montreront leurs limites. Pour certains auteurs comme Ostrom (1990), le libre accès n'est pas assimilable à l'accès en commun. Cette dernière étant attribuée fait, toujours selon Ostrom, l'objet d'une réglementation au sein de la communauté ce qui permet d'éviter les mauvaises pratiques.

Avec la vision des néo-classiques et en vue de contrôler le devenir des pêcheries, divers outils sont mis à la disposition des Etats afin de réguler l'effort de pêche. Parmi ces instruments, le permis de pêche, l'imposition des taxes et des quotas individuels donnent à la ressource un caractère privatif et permettent de contenir l'effort de pêche des navires et engins de pêche.

Cette conception de la propriété privée appliquée aux ressources marines fera des émules auprès des Etats qui désormais cherchent à contrôler l'accès à leurs ressources côtières, à prémunir la gestion rationnelle des stocks exploités et ainsi mettre un frein aux conflits potentiels qu'engendrerait la surpêche. Il est désormais question d'assurer aux Etats côtiers des droits sur leurs côtes et les ressources qu'elles abritent grâce à une réglementation internationale. C'est dans cet objectif que des innovations seront promulguées dans le droit de

la mer. Déjà en 1958 et 1960, les conférences de Genève instaurent les premières actions assurant aux pays des droits territoriaux sur leur mer (convention sur les eaux territoriales, sur la haute mer, sur le plateau continental..). Mais ces mesures sont loin de faire l'unanimité, le partage équitable des ressources étant posé comme une condition *sine qua non*. Il faudra attendre la Convention des Nations Unies sur le Droits de la Mer (CNUDM) de Montego Bay en 1982 pour que soit assigné à chaque Etat une zone économique exclusive (ZEE) de 200 miles à partir de la ligne de base qui lui confère une totale souveraineté sur ses ressources renouvelables. Par ailleurs, la convention de Montego Bay permet à l'Etat de réglementer son espace maritime et affecter entre autres un total autorisé de captures ou TAC afin de limiter la surpêche et ses conséquences sociales, économiques et environnementales.

Malgré tout, la gestion classique des pêcheries, analysée tant par les biologistes que par les économistes, présente des limites. Dans sa logique de gestion de la dynamique des populations exploitées, elle ne tient pas compte du caractère multispécifique de la ressource halieutique. La ressource n'est pas conditionnée par l'activité de pêche seule, elle est fort dépendante des conditions environnementales du milieu qui de par sa variabilité influe sur la biomasse disponible.

Les modèles classiques ne considèrent pas non plus les stratégies d'adaptation des pêcheurs qui très souvent agissent selon la disponibilité de la ressource et la demande du marché. Dans le cas des pêcheries artisanales, l'approche de gestion classique est difficilement applicable, l'effort de pêche s'effectue sur divers stocks et avec une panoplie d'engins qui ne sont pas faciles à standardiser. De plus comme le souligne E. Charles- Dominique (1989), il est aussi complexe de quantifier l'effort global de pêche car les pêcheries sont très dispersées et les méthodes développées sont bien plus adaptées à la pêche à grande échelle. Une autre limite reste comme nous l'avons dit, la notion de propriété commune qui est vue comme entraînant la dilapidation de la rente dans l'économie de la pêche. Il a été montré depuis qu'il existe dans les situations où la pêche est une longue tradition, des formes de régulations internes au groupe ainsi que des stratégies de production dans la gestion des ressources naturelles. Celles-ci sont comprises dans un corpus de droits coutumiers permettant d'éviter la surexploitation.

Bien que l'approche classique de gestion des pêches a permis un ensemble de connaissances sur la dynamique des ressources marines exploitées, la gestion ne saurait se réduire au poisson seul. Les limites de la gestion classique des pêcheries ont souligné un certain nombre d'interactions qui englobent l'écosystème tant dans le milieu et ses réponses face à des perturbations que dans l'action de l'homme.

### III-4-3. L'approche écosystémique, une nouvelle vision dans la conservation marine

Avec le développement de la technologie de la pêche et l'augmentation constante de la demande en produits de la mer, la pression sur les ressources halieutiques persiste et connaît un pic sans précédent dans les années 1990. Loin de l'enrayer les mesures de gestion classique montrent leurs limites devant la surpêche qui affecte les stocks. Il convient dès lors de réfléchir à d'autres mécanismes de gestion et de mettre en place un nouveau modèle de conservation. La dégradation des écosystèmes marins et des pêcheries indiquent la nécessité de prendre en compte les multiples activités humaines (urbanisation littorale, transports maritimes, industrialisation, rejets d'activités terrestres...) jusque là ignorées. Devant l'accroissement de la concurrence sur l'accès aux ressources et aux espaces côtiers ainsi que la déstabilisation des écosystèmes tant dans leur fonctionnement que dans leur structuration, la gestion par les stocks s'avère inopérant. La recherche halieutique tend désormais vers une réflexion plus globale, à l'échelle des écosystèmes qui tient compte des données sociales, économiques et politiques intervenant dans la gestion des pêcheries.

Une approche de gestion est ainsi développée dans le milieu des années 1990. Le concept d'*approche écosystémique des pêches* (AEP) est mis en place en vue d'encadrer la gestion des ressources naturelles basée sur la conservation durable. Selon des experts de l'*American Fisheries Society*, l'approche écosystémique est « *une philosophie de gestion qui s'intéresse, sur le plan géographique, aux échelles tant locales que plus étendues, qui tient compte des échelles temporelles à long terme et qui préserve les composantes biotiques et abiotiques des écosystèmes dans la prise de décisions sur la gestion des ressources naturelles* »<sup>40</sup>.

Pour sa part le biologiste canadien J. R. Vallentyne (1997) la définit comme un mode pensée qui « *reconnaît explicitement que les populations humaines, ainsi que leurs diverses interventions et leurs sous produits, constituent une partie importante de l'écosystème* »<sup>41</sup>

Ramenée dans le contexte de gestion des pêches, l'approche écosystémique est définie comme s'efforçant « *...d'équilibrer divers objectifs de la société, en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques sensées* » (FAO, 2003). L'AEP prend ainsi compte non seulement la

<sup>40</sup> In « Vers une approche écosystémique de la gestion des pêches », rapport sur l'atelier du comité de l'environnement et de l'écologie du CCRH, Université de Moncton, Décembre 1997

<sup>41</sup> In « Vers une approche écosystémique de la gestion des pêches », rapport sur l'atelier du comité de l'environnement et de l'écologie du CCRH, Université de Moncton, Décembre 1997

complexité et la variabilité des écosystèmes, et l'action de l'homme sur ceux-ci. Il instaure également un principe de précaution devant les incertitudes et le manque de connaissances pouvant entraver le processus de gestion.

#### *III-4-3-1. La mise en place d'un cadre institutionnel dynamique pour l'AEP*

L'approche écosystémiques des pêches a émergé grâce à deux contextes institutionnels liés à la notion de développement durable à savoir la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer en 1982, entrée en vigueur en 1994 et la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992. Ces actes posent la question des responsabilités dans la conservation de l'environnement et soulignent l'impératif de concilier le développement économique et la protection des écosystèmes aussi bien terrestres que marins. S'appuyant sur ces textes fondateurs, la FAO initie le « *Code de conduite pour une pêche responsable* » (CCPR) en 1995 et des directives techniques afin d'aider les Etats à définir et à mettre en place des politiques cohérentes et durables en matière de pêches. L'application de l'approche écosystémique dans les pêches nécessite de trancher avec les modes de gestion centralisée qui ont prévalu jusqu'alors.

Dans ses directives techniques, la FAO<sup>42</sup> met en avant le besoin d'associer le plus grand nombre d'exploitants de la mer dans les prises de décisions en développant des modèles participatifs et de favoriser le consensus entre utilisateurs en dépit de leurs objectifs souvent concurrents. Bien que n'ayant aucun caractère contraignant, ce code de conduite est considéré comme une référence mondiale. Il apporte une grande avancée dans la restructuration de la gestion des pêches grâce notamment aux initiatives nées de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Ce sommet impose définitivement le concept de « *développement durable* » sur la scène internationale et marque une étape déterminante dans la perception des enjeux environnementaux. La prise en compte de l'interdépendance entre les progrès économiques à long terme et la nécessité de protéger l'environnement sera traduite par la Convention sur la Diversité Biologique et la convention cadre sur le changement climatique. L'adoption d'un programme d'action pour le 21<sup>e</sup> siècle à travers *l'action 21* est aussi décisive. En ce sens le principe 4 « ... *pour parvenir à un développement durable la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du*

---

<sup>42</sup> FAO, 2003, « Aménagement des pêches : l'approche écosystémique des pêches » Directives techniques pour une pêche responsable, No. 4, Suppl. 2. Rome, 120 p.



*processus de développement et ne peut être considérée isolément* » montre l'impératif d'une nouvelle approche de la préservation de l'environnement. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui n'aborde pas spécifiquement la pêche, souligne l'importance de protéger la biodiversité terrestre et marine. Elle interpelle sur la nécessité de développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans son article 8<sup>43</sup>, et met ainsi l'accent sur l'importance de reconsidérer à la fois la biodiversité et la mise en place des aires protégées.

Ces textes et conventions entraînent une véritable rupture dans le discours de la gestion des pêches. L'engagement des gouvernements à promouvoir une pêche responsable pour le maintien de l'écosystème marin est confirmé avec la Conférence de Reykjavik en 2001. L'AEP permet de dépasser la vision cloisonnée qui a prévalu et, en tenant compte des disparités écologiques, sociales, économiques et culturelles qui existent dans les pêches artisanales et industrielles, elle met en place un contexte intégrateur et participatif dans la gestion rationnelle des ressources marines. L'approche écosystémique des pêches devient un élément de politique environnementale pour lequel il s'agit de développer des outils de gestion durable. Le Sommet Mondial sur le Développement Durable qui a eu lieu à Johannesburg en 2002 s'inscrit dans cette optique. Il reconsidère les possibilités de mise en œuvre d'un modèle de développement durable qui allie à la fois la croissance économique, le bien être social et la préservation de l'environnement. Dans la section réservée à la « **protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social** », le Plan d'Action, mis en place, revient tout particulièrement sur certains principes adoptés à Rio en 1992 sur la conservation des océans, des mers et des zones côtières. Il retient entre autres de :

- Encourager l'application d'ici à 2010 de l'approche écosystémique, en prenant note de la Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin et de la décision 5/6 de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique
- Maintenir ou rétablir les stocks à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximal constant d'ici 2015, cet objectif étant une urgence pour les stocks épuisés

---

<sup>43</sup> Article relatif à la *conservation in situ*.

- Mettre en œuvre le Code de conduite de 1995 pour une pêche responsable, en tenant compte des besoins spéciaux des pays en développement,
- Développer et faciliter l'utilisation de divers méthodes et outils, y compris l'approche écosystémique, l'élimination des pratiques de pêche destructrices, la création de zones marines protégées, conformément au droit international et sur la base d'informations scientifiques, y compris des réseaux représentatifs, d'ici à 2012

Avec ce Plan d'Action, l'approche écosystémique est définitivement intégrée dans la gestion des pêcheries et des stratégies plus efficaces sont initiées. Parmi celles-ci les aires marines protégées apparaissent comme non seulement des sites d'expérimentation de l'AEP mais aussi des outils de gestion de la pêche.

#### *III-4-3-2. Les aires marines protégées : un outil pour la gestion des pêches*

Les lacunes de la gestion classique des pêches ont montré la nécessité de passer d'une approche sectorielle à une approche multi échelle. Les menaces de surexploitation des ressources marines, de destruction des écosystèmes marins et de pêches illégales suscitent auprès des instances internationales l'élaboration des conventions et de stratégies. Celles ci viseront la protection et la sauvegarde de l'environnement, en adéquation avec les orientations de développement économique. Désormais, au sein des stratégies internationales, il s'agit de conduire des politiques de gestion intégrée dans lesquelles développement socio-économique et conservation de l'environnement ne sont plus antinomiques. Engagées depuis la conférence de Rio en 1992, les réflexions autour de la mise en place de ces politiques ont permis d'élaborer des outils de gestion. L'une des plus en vogue sont les aires marines protégées consacrées par le Sommet pour le Développement Durable en 2002 à Johannesburg.

##### *III-4-3-2-1. Définition d'une aire marine protégée*

Bien que plébiscitées à partir de 2002, les aires marines protégées ou AMP ne sont pas une création récente. Déjà au début des années 1960, certains pays d'Europe et d'Amérique (Etats- Unis, Nouvelle Zélande,...) mettaient en place les premières générations d'AMP. Celles-ci choisies sur des bases essentiellement biologiques, avaient pour objectif d'assurer une protection spéciale à des espaces marins ou côtiers de grande valeur souvent situés dans des zones plus larges ne faisant l'objet d'aucune forme de régulation (Kelleher et

Kenchington, 1992)<sup>44</sup>. Ces AMP qui excluent toute activité extractive, sont regroupées sous le nom de « no- take area » ou réserve intégrale et présentent une gestion centralisée caractérisée par une surveillance et un contrôle de l'accès aux aires. Ces premières réserves, parmi lesquelles on peut citer le Parc National de Port Cros en France ou encore celui de Coyote Point Park en Californie, ont servi à la protection de la biodiversité des habitats marins et des espèces en danger ainsi qu'à la recherche scientifique à travers une meilleure connaissance des milieux et des processus écologiques.

Ainsi, l'une des premières orientations sinon la seule qui était poursuivie par la création d'une AMP au début des années 1970-1980 correspondait à une vision écologiste-conservationniste. La définition qu'en donne l'UICN, selon laquelle une aire marine protégée est «*tout espace intertidal ou infratidal, ainsi que ses eaux sus jacentes, et sa flore, sa faune et ses caractéristiques historiques et culturelles, que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger tout ou partie du milieu ainsi délimité* » (Kelleher et Kenchington, 1992), est amplement illustrative.

Cependant cette définition est fort discutée. Dans la Convention sur la Diversité Biologique, la notion d'AMP renvoie à une aire protégée côtière ou océanique désignée pour conservée les écosystèmes ainsi que leurs fonctions et leurs ressources (deFontaubert et al, 1996). Aux Etats Unis, elle concerne «*toute aire de l'environnement marin qui a été mise en réserve par les lois fédérales, les Etats, les lois territoriales, tribales ou locales en vue de protéger durablement une partie ou un tout des ressources naturelles et culturelles qu'elle contient* » (US Presidential Executive Order, 13158, 26 mai 2000). Au Canada, une AMP correspond à une aire établie pour (i) la conservation et la protection des ressources halieutiques commerciales et non commerciales, y compris les mammifères marins et leur habitats, (ii) les espèces en danger ou menacées et leurs habitats ; (iii) les habitats uniques ; (iv) les zones de biodiversité ou de production biologique élevée (Canadian ocean act, 1996)<sup>45</sup>.

Entre 1970 et 2005, le nombre d'aires marines protégées passe de 118 à 5127 dont 967 sont de niveau international. Elles se déclinent sous divers noms allant des réserves intégrales aux parcs nationaux marins en passant par les sanctuaires marins, les réserves de biosphères, les réserves naturelles, les aires pour la conservation marine, ainsi que celui d'aires marines protégées multi- usages. Cette profusion de terminologies traduit très souvent le degré de conservation. Cependant le manque de clarté des objectifs assignés à l'aire protégée a entraîné

---

<sup>44</sup> Kelleher G. et Kenchington R. (1992), "Guidelines for Establishing Marine Protected Areas" A Marine Conservation and Development Report. IUCN, vii+ 79 p

<sup>45</sup> CSRP, « Etude sur l'état de l'art du rôle des AMP dans la gestion de pêches », rapport technique : introduction et volet gouvernance, Décembre 2011,

une ambiguïté et une complexité autour de la notion d'AMP. L'UICN reprend dans ses lignes directrices de 2008, la définition d'une aire protégée comme étant « *Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* » (Dudley, 2008).

Cette définition de l'UICN, bien qu'encore centrée autour de la conservation des écosystèmes laisse entrevoir une certaine considération pour les activités anthropiques. La présence humaine auparavant exclue au sein de l'aire protégée devient plus ou moins tolérée et fait l'objet d'une régulation stricte. Le cas des aires marines protégées à usages multiples, très souvent de grande taille, traduit cette orientation avec une délimitation des espaces d'usage qui sont sous un régime de gestion bien établie et conforme aux objectifs de conservation. Les AMP multi- usages présentent ainsi de diverses zones dont le gradient de protection va de la zone centrale dont le fonctionnement correspond à celle d'une réserve intégrale, une zone tampon où certaines activités sont autorisées mais fortement contrôlées à une zone périphérique qui est moins restrictive.

La diversité des aires marines protégées et la variabilité de leur mode de fonctionnement, de leur taille, des objectifs de conservation et de gestion ont poussé à l'adoption de la classification faite par l'UICN sur les aires protégées aussi bien terrestres que marines :

Tableau 1: classification des aires protégées selon l'UICN, 2008

CATEGORIE UICN	DEFINITION	OBJECTIF PREMIER
Ia	Elle contient des aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité ainsi qu'éventuellement, des caractéristiques géologiques/ géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue.	Conserver les écosystèmes exceptionnels au niveau régional, national ou mondial, les espèces (individuelles ou en groupes) et/ou les caractéristiques de la géo diversité : ces caractères distinctifs auront été formés principalement ou entièrement par des forces non humaines et seraient dégradés ou détruits par tout impact humain sauf très léger.
Ib	Les aires protégées de la catégorie Ib sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines	Protéger à long terme l'intégrité écologique d'aires naturelles qui n'ont pas été modifiées par des activités humaines importantes, dépourvues d'infrastructures modernes, et où

	permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.	les forces et les processus naturels prédominant, pour que les générations actuelles et futures aient la possibilité de connaître de tels espaces.
II	Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.	Protéger la biodiversité naturelle, la structure écologique et les processus environnementaux sous-jacents; promouvoir l'éducation et les loisirs.
III	Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.	Protéger des éléments naturels exceptionnels spécifiques ainsi que la biodiversité et les habitats associés
IV	Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.	Maintenir, conserver et restaurer des espèces et des habitats.
V	Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une zone qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et paysagère considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir la zone, la conservation de la nature associée ainsi	Protéger et maintenir d'importants paysages terrestres ou marins, la conservation de la nature qui y est associée, ainsi que d'autres valeurs créées par les interactions avec les hommes et leurs pratiques de gestion traditionnelles.

	que d'autres valeurs	
VI	Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés .Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux.	Protéger des écosystèmes naturels et utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques.

#### *III-4-3-2-2. Les effets bioécologiques attendus des AMP dans la gestion des pêches*

L'érosion de la diversité marine ainsi que l'importance de la baisse des captures montrent la nécessité de développer des mesures de gestion plus efficaces. Les aires marines protégées en dépit de leur complexité, sont souvent considérées comme une approche basée sur l'écosystème à la gestion côtière et de la pêche (Agardy, 2000a). Elles sont aussi vues comme capables de susciter un contrôle et une réduction de l'effort de pêche. La littérature fait état de diverses recherches sur les mécanismes bioécologiques liés à la mise en place des aires marines protégées.

#### *- Les effets attendus des réserves intégrales ou no- take area*

Fortement étudiées, les réserves naturelles et les parcs marins deviennent le cadre d'expérimentation et d'études sur les peuplements de poissons et des habitats marins avec le postulat que l'interdiction ou la limitation des prélèvements entraînerait sur le long terme une meilleure conservation des espèces et des écosystèmes ainsi qu'une régénération des stocks. L'analyse des effets écologiques d'une AMP prend en compte l'état de la ressource sur une base spatio- temporelle à travers une comparaison entre l'intérieur et l'extérieur de l'aire protégée, mais aussi sur l'avant et l'après fermeture.

Dans le cas des réserves intégrales, où la prohibition de la pêche est totale, les impacts écologiques induits sur les espèces montrent un certain nombre d'effets positifs sur la biomasse, la diversité et la taille des espèces ou encore le potentiel reproducteur. Vers les années 1980, diverses recherches sur les processus écologiques des AMP font état d'un

phénomène nouveau : *l'effet réserve*. Défini comme l'ensemble des conséquences positives des mesures de protection sur les peuplements benthiques et démersaux (Bell, 1983 et Francour, 1989), la notion d'*effet réserve* tend à montrer l'augmentation de la taille des stocks dans la zone protégée mais aussi une modification de leur distribution et de leur comportement (Francour, 1994 et Harmelin et al 1995). Les travaux menés par Halpern (2003) et par Lester et al (2009) font état que sur 118 réserves analysées et situées tant dans la zone tropicale que tempérée, et sur différents groupes d'espèces, la densité d'organismes s'est accrue en moyenne de 166% par rapport aux zones non fermées, tandis que l'augmentation de la taille des individus est estimée en moyenne à 28%<sup>46</sup>. Cependant, le choix du lieu d'implantation de l'AMP n'en demeure pas moins fondamental car pouvant influencer la vitesse de restauration des stocks et par là, la réussite de la réserve en tant qu'outil de gestion.

Parmi les effets biologiques résultant de la mise en place d'une aire marine protégée, l'on note *l'effet spillover ou effet de débordement* qui se traduit par la migration des espèces adultes considérées en dehors des limites de la réserve. Ce processus peut être lié à divers facteurs telle la compétition entre individus pour l'espace en raison d'une augmentation de la densité au sein de la réserve. L'effet spillover peut aussi être du à la migration d'une espèce durant un stade de son développement. Ce déversement de la biomasse vers l'extérieur de la zone protégée peut ainsi être bénéfique aux pêcheries car pouvant entraîner un accroissement des captures et par unité d'effort. Par ailleurs, les mouvements des espèces adultes peuvent s'accompagner d'une dispersion larvaire. Bien qu'il faille considérer le potentiel reproducteur existant dans l'aire protégée ainsi que la capacité de diffusion larvaire de l'espèce considérée, la mise en place d'une AMP pourrait susciter avec le transport des larves, un ensemencement des zones non protégées. Toutefois l'effet de débordement peut s'avérer négligeable lorsqu'il y a une différence notable des habitats entre la zone protégée et celle non protégée. L'homogénéité et la continuité de l'environnement est donc un facteur important dans la dynamique du transport des œufs hors de la réserve.

#### - *Les effets attendus des AMP à usages multiples*

Contrairement aux réserves intégrales, les AMP multi- usages allient des options de protection au développement durable d'activités économiques régulées. Cependant, peu d'études existent quant à leurs effets biologiques en raison de la complexité des systèmes. En

---

<sup>46</sup> Mesnildrey L., Gascuel D., Lesueur M., Le Pape O., 2010 « Analyse des effets des réserves de pêche », Rapport scientifique, publication du Pole Halieutique AGROCAMPUS Ouest, N°2, 105P

effet, il est difficile de déterminer les impacts en raison de la variabilité du niveau de gestion et des usages autorisés. Toutefois, la régulation des activités comme la pêche à travers le zonage des aires, semble être un point positif dans l'amélioration et la limitation des effets négatifs sur les habitats sensibles. Ainsi, par exemple la mise en place d'une zone tampon peut être bénéfique dans l'élimination de *l'effet bordure*. L'effort de pêche est beaucoup moins intense à la périphérie de la zone centrale contrairement dans le cas de la réserve intégrale. Certaines espèces peuvent continuer à avoir une protection relative là où certaines pêcheries sont autorisées.

Les effets des aires marines protégées agissent localement mais aussi à une échelle plus étendue. Il est par ailleurs important pour la réussite de leurs apports, qu'il existe des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes. La compréhension des habitats et de leurs rôles est un impératif pour une bonne mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches au travers des AMP. Néanmoins, la réussite d'une AMP ne tient pas seulement de la connaissance du milieu écologique, il est fortement dépendant des systèmes de gestion qui interviennent au sein de l'aire protégée.

#### *III-4-3-2-3. Les systèmes de gouvernance des aires marines protégées.*

L'approche écosystémique a marqué une rupture dans la gestion des pêches. En portant l'attention non plus sur l'espèce mais sur l'ensemble de l'écosystème, elle octroie une place d'importance aux interactions humaines. Les aires marines protégées qui sont un outil d'application de cette nouvelle politique sont sensées intégrer un tel principe.

Pendant longtemps, la mise en place d'une aire protégée et d'une AMP en particulier a obéi à des objectifs de conservation stricte. Le besoin de préserver un ou plusieurs éléments de la nature a conduit à l'exclusion des populations, leur présence étant vue comme antagoniste aux mesures de conservation. Cependant, la prise en compte des activités socio-économiques dans ces espaces de protection, que sont les aires protégées, pousse à la redéfinition des formes de gestion de la conservation. A côté des réserves intégrales qui sont l'illustration d'une politique de conservation « rigide » de l'environnement, sont élaborées toute une gamme d'AMP, aux objectifs aussi multiples que diversifiés, et qui associe dorénavant la dimension socio-économique dans la gestion des pêches. Considérées comme une réponse au manque d'efficacité dans la gestion des pêches (Hilborn et al 2004), les AMP traduisent une réorientation des enjeux liés au système- pêche, mais aussi une tentative d'articulation entre le



local et le global. En effet, instrument d'expression de l'AEP, qui est une politique globale, les AMP constituent des passerelles entre les secteurs tant au niveau national, régional que local. Avec la création des aires marines protégées, la conservation de la biodiversité se spatialise de plus en plus et se diversifie mettant ainsi à jour différentes formes de gouvernance.

Jusque dans les années 1980, les modes de gestion mis en œuvre autour des AMP visaient la sauvegarde et la protection d'espèces et/ ou d'écosystèmes menacés. Cette nécessité de restaurer les processus écologiques conduit à une gestion essentiellement basée sur la surveillance et le contrôle d'accès aux aires placées « sous cloche ». Ce modèle s'insérait dans le canevas de gestion développé au sein des aires protégées telles que les parcs nationaux. L'institutionnalisation des parcs nationaux à la suite du parc de Yellowstone (aux Etats Unis) sur 888 000 ha en 1872, place l'Etat au centre du dispositif de protection, orientant ainsi en tant qu'unique gestionnaire, les principes de conservation. La gestion est fortement centralisée et les populations vivant dans les espaces délimités sont rejetées à la périphérie des parcs. Cette démarche se retrouve dans les colonies dans les pays du sud, surtout en Afrique Subsaharienne où, par exemple, la puissance coloniale française interdit aussi bien aux agriculteurs itinérants utilisant le feu qu'aux pasteurs nomades et à leurs troupeaux tout accès à ces espaces réservés (Christian Lévêque, 2008)<sup>47</sup>. La Nature est désocialisée et les îlots de protection (réserves naturelles et parcs nationaux) qui la symbolisent sont sanctuarisés et hermétiques au monde extérieur. Cette gestion de la nature qui s'accompagne de mouvements d'expropriation ne sera pas sans conséquences. L'incompatibilité entre les objectifs de protection de la puissance centrale et les besoins de subsistance des communautés locales entraînent un peu partout autour des parcs et des réserves naturelles des situations de conflits. Les actions de braconnage qui en suivent provoquent une surexploitation et une dégradation des ressources traduisant d'une certaine manière une profonde contradiction entre les modes de gestion mis en place par l'Etat et les systèmes de gestion locaux.

Les limites montrées par l'expérience des parcs nationaux et des réserves naturelles incitent à reconsidérer le système de gestion tant au niveau des aires terrestres que marines. La démarche top-down n'est plus de mise et ce constat est relayé auprès des instances internationales. La percée des concepts de développement durable, de gouvernance puis de gestion intégrée au début des années 1990 va poser la prise en compte plus accrue des

---

<sup>47</sup> Christian Lévêque, 2008, « *La biodiversité au quotidien, le développement durable à l'épreuve des faits* »

populations vivant dans les limites des espaces de conservation ainsi que leurs besoins socio-économiques. Des esquisses de collaboration sont ébauchées vers le milieu des années 1970 avec la création d'un nouveau modèle de gestion de l'espace des parcs nationaux.

Le programme Man and Biosphère initié par l'UNESCO en 1971 jette les bases d'une relation exploitation durable/ conservation de la biodiversité. Il place l'homme au cœur des considérations environnementales. Dorénavant, les réserves de biosphère intègrent un système de zonage comprenant une zone centrale, une zone tampon et une zone périphérique, ce qui permet un certain équilibre entre les aires de préservation et celles dédiées aux activités économiques. Toutefois, cette stratégie de conservation est plus ou moins une réussite. En effet, elle se heurte à la difficulté de conciliation des activités liées au territoire et qui ne constituent pas seulement une activité de subsistance pour les communautés locales, mais aussi de revenus. La réserve de biosphère en plus de ses options de préservation doit aussi devenir une échelle pertinente pour la mise en œuvre du développement durable (Pelec J. et Velut S., 2012). La réussite d'une telle manœuvre passe par la prise en considération des populations locales non seulement dans le processus de création et de mise en place d'une aire protégée mais également par l'intégration de leurs préoccupations dans le processus de gestion.

De ce point de vue, les aires protégées connaissent une restructuration de leur système de gestion. Avec la Conférence de Rio en 1992 et le Sommet Mondial pour le Développement Durable en 2002 à Johannesburg, de nouvelles orientations politiques sont mises au point et les communautés vivant dans les espaces de conservation sont reconnues et responsabilisées. L'approche associative des populations dans la gestion des ressources naturelles timidement initiée par le concept « MAB » est renforcée au sein des aires marines protégées.

#### **III-4-4. La gouvernance des aires marines protégées du Sénégal**

Suite au Sommet de la Terre tenu à Johannesburg en 2002, et face aux nouveaux défis de conservation de la zone marine et côtière, le gouvernement du Sénégal décide d'initier une démarche protectionniste de son littoral et de ses ressources. Le premier acte sera jeté suite au 5<sup>e</sup> Congrès mondial sur les Parcs qui eut lieu en 2003 à Durban qui préconise notamment la création et l'extension d'un réseau d'aires marines protégées afin d'assurer la couverture de 30% des océans. L'Etat prenant l'engagement de redresser le niveau de dégradation des ressources halieutiques et de sécuriser le bien être des populations, il soutient le projet

« Narou Heuleuk » porté par l'ONG Océanium et financé par FFEM. Ce projet met en place, en 2003 le Bamboung un bolong de 7000 ha qui représente la première aire marine protégée au Sénégal Il s'en suivra en 2004, quatre autres AMP que sont Saint-Louis, Cayar, Joal-Fadiouth et Abéné, issues de l'action concertée du Programme régional pour la Conservation Marine et Côtière (PRCM). Ce réseau d'AMP sera officialisé par décret présidentiel n°2004-1408 du 4 novembre 2004. Il vient donc s'ajouter à un ensemble d'aires protégées mis en place dès les années 1960 comme les parcs nationaux ou les réserves de biosphères.

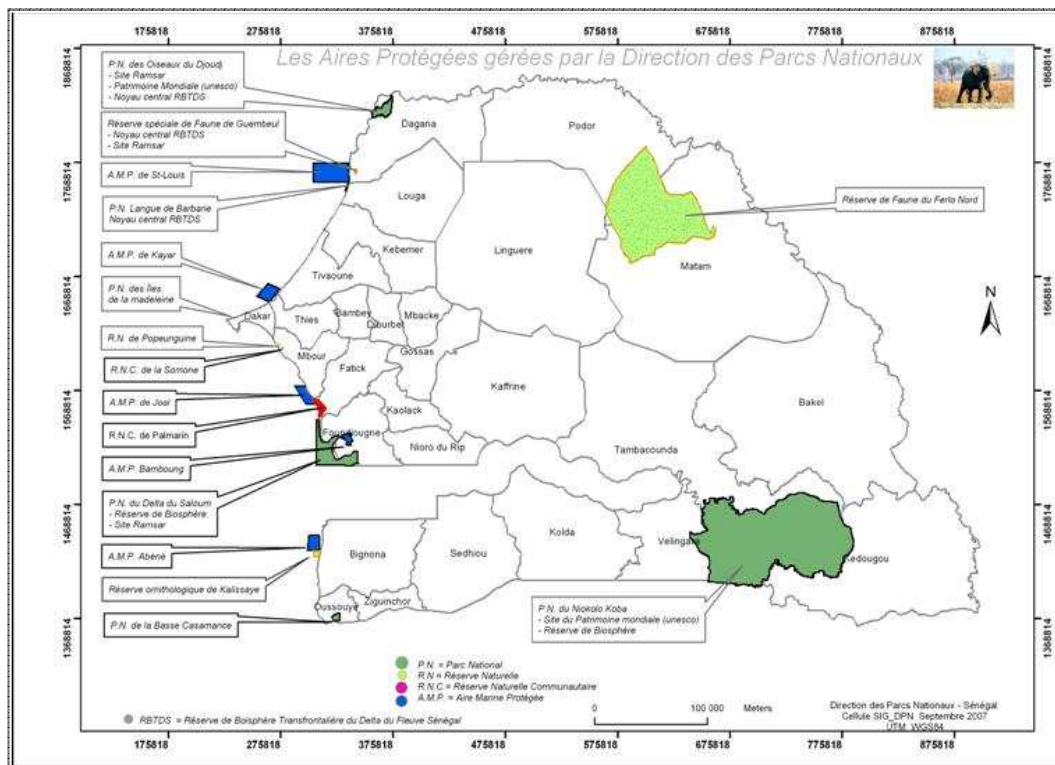


Fig. 9 : Réseau des aires protégées au Sénégal (Source : Direction des Parcs Nationaux (DPN))

#### III-4-4-1. L'implantation des AMP : un processus consultatif de mise en œuvre

La création des AMP au Sénégal relève d'un processus consultatif. En effet, aussi bien pour l'AMP du Bamboung que pour celles qui suivront en 2004, la démarche adoptée fut la sensibilisation et l'implication des populations locales riveraines.

##### III-4-4-1-1. L'AMP du Bamboung

En 2002, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) décide d'appuyer la mise en place d'Aires Marines Protégées le long du littoral sénégalais. Ce projet intitulé

« *Préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs – Narou Heuleuk* » ou « *La part de demain* » sera porté par une ONG **Océanium**, une association de protection des milieux marins, et vise la sensibilisation des populations à une gestion durable des ressources marines et la création de quatre AMP de type communautaire : le Bamboung dans la communauté rurale de Toubacouta sise dans le delta du Saloum, celle du Cap Manuel dans la commune d'arrondissement de Dakar- Plateau, sur la petite côte entre Nianing et Ngasobil et l'AMP de Rufisque Bargny entre Tiawlène et Ngoud.

Le choix des AMP relèvera d'un travail prospectif mené par les équipes du CRODT et de l'IRD, partenaires au projet, et dans le cas du Bamboung qui sera finalement la seule AMP édiflée, l'Océanium avec l'appuie de l'Etat initie un long travail de sensibilisation pour l'acceptabilité de l'AMP. L'objectif était d'attirer l'attention des populations sur les activités exerçant une pression sur les ressources (pêche et récolte de coquillages) et à opter pour des techniques et méthodes de prélèvement moins dommageables pour l'écosystème de mangrove. Adoptant une démarche participative l'Océanium a pu fédérer l'ensemble des populations des 14 villages de la communauté rurale autour du projet et à leur faire accepter la fermeture du bolong par consensus mutuel. Ces dernières sont aussi impliquées dans la prise de décision à travers l'élaboration d'instance de gestion (comité de gestion, assemblée générale) qui regroupe l'ensemble des parties prenantes et représentants des 14 villages<sup>48</sup>. Par ailleurs, conscient du risque de perte de revenus pour les riverains, le projet met aussi en œuvre des mécanismes compensatoires tels que la création d'un campement écotouristique « **Keur Bamboung** » qui devra ainsi générer des emplois et des revenus pour la communauté et couvrir les frais de fonctionnement de l'AMP.

#### *III-4-4-1-2. Les AMP initiées dans le cadre du programme du WWF*

Outre les actions initiées par l'Océanium, le PRCM entreprendra des actions de protection du littoral sénégalais. Ce programme est le fruit d'un partenariat entre des ONG environnementales telles que le WWF, l'UICN, la FIBA, le Wetlands International ou encore la CSRP pour veiller à la sauvegarde des ressources marines dans la région ouest africaine. En amont de ce projet de création des AMP au Sénégal, le WWF impliquera des acteurs institutionnels de l'Etat tels que la Direction des Parcs Nationaux, la Direction des Pêches Maritimes, les collectivités locales, les organisations nationales de base (FENAGIE, CNPS,...), mais aussi des institutions de recherche scientifique comme le CRODT. Ce

---

<sup>48</sup> A sa mise en place, l'AMP du Bamboung polarisait 14 villages, cependant en 2013 le village de Bassoul se retire du comité de gestion car ne se sentant plus véritablement impliqué dans le processus de gouvernance.

processus participatif avait pour but d'identifier, grâce à une approche pluridisciplinaire et par consensus, les sites potentiels et définir des critères pertinents pour la création d'AMP. Ainsi, des critères économiques, sociaux, scientifiques, écologiques et des critères de faisabilité seront retenus et 33 sites pré-choisis. Pour chaque critère, des objectifs cruciaux et secondaires sont établis et ceci va conduire à une réduction du nombre de sites à 11 dont Kalissayes, Fambine, lagune de Toubab Dialaw, Abéné, Joal, Saint-Louis, Mbour, Mbodiène, Lac Ouye, Cayar et Bamboung. Des missions de terrains seront par la suite organisées afin d'informer les populations des sites retenus et recueillir leur avis quant à la mise en place d'une AMP.

Ces séances de restitution permirent aussi de repérer des personnes clés et de les impliquer plus tard de manière plus effective à la prise de décision. En définitive, quatre sites sont retenus et viennent s'ajouter à l'AMP du Bamboung : Abéné (119km<sup>2</sup>), Joal- Fadiouth (174km<sup>2</sup>), Saint-Louis (491km<sup>2</sup>) et Cayar (171km<sup>2</sup>). Ce réseau d'AMP caractéristique des habitats marins et côtiers (mangrove, canyons et sols marins, et larges étendues d'eau) prend en considération les zones de biodiversité sensibles telles que les sites de frayères et de ponte de diverses espèces marines et aviaires et offre aux populations locales l'autorité et la possibilité de gérer leur environnement côtier selon leurs propres besoins et valeurs.

#### *III-4-4-2. Le cadre de gestion des aires marines protégées au Sénégal*

Jusqu'au début des années 2000, la gestion des ressources halieutiques au Sénégal relevait entièrement de l'Etat. Aujourd'hui bien que la pêche ne soit pas une compétence décentralisée, le gouvernement accorde une certaine autorité aux populations dans la gestion de leurs pêcheries. Ainsi, la gouvernance développée autour des aires marines protégées s'inspire largement de ce modèle participatif. L'analyse du cadre de gestion des AMP montre un système essentiellement tripartite mais aussi synchrétique en raison de l'originalité des espaces préservés.

##### *III-4-4-2-1. Identification des acteurs*

La gestion des AMP en raison de leur nouveauté et de la nécessité d'implication d'acteurs capables de porter le processus de création de ces entités de conservation de la biodiversité marine voit l'émergence de divers acteurs.

- L'Etat sénégalais : constituant l'un des principaux acteurs, il est représenté par deux de ses services déconcentrés que sont le service des pêches relevant du Ministère des Pêches Maritimes et la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées qui relève du Ministère de l'Ecologie. L'implication de ces deux services se justifie par le fait que les ressources halieutiques ont de tout temps été gérées par le Ministère de la Pêche alors que la conservation de la nature et de ses écosystèmes est dévolue à l'environnement. En effet les parcs ont une longue tradition de protection des aires, expérience que ne possèdent pas les services et direction de la pêche. Cependant, cette cohabitation fut loin d'être évidente comme nous le verrons plus tard.
- Les Organisations Non Gouvernementales environnementalistes : à l'instar de l'Océanium et du WWF, elles jouent un grand rôle au sein des AMP non seulement dans le processus de leur implantation, l'octroi de financements pour leur fonctionnement et la création d'activités alternatives génératrices de revenus (AAGR), et la réalisation de plan d'aménagement et de gestion. Les ONG ont aussi contribué à l'élaboration des instances de gestion et à l'organisation des parties prenantes. Les acteurs locaux ont ainsi été formés à une gouvernance participative et à une plus grande prise en compte des enjeux de leur environnement.
- Les populations locales : elles sont représentées par leurs organisations locales de base (GIE, Associations...) et par leurs principaux acteurs locaux (société civile, collectivités locales...). Constitués en parties prenantes, ces acteurs peuvent ainsi défendre leurs intérêts et partager leurs points de vue dans un cadre de concertation plus conventionnel.

#### *III-4-4-2-2. Le processus de gouvernance*

Le système de gestion des AMP sénégalaises se révèle très complexe du fait de deux facteurs : la pluralité des normes et l'absence d'un cadre juridique stable et efficient.

- **La pluralité des normes**

La mise en place d'AMP est l'une des mesures phares de la protection de la biodiversité marine. Mises au point au sein des grandes instances internationales, elles font l'objet de lignes directrices qui tentent de définir le concept et les réalités qu'elles recouvrent. Néanmoins, ramenée dans les contextes des pays en voie de développement, comme le Sénégal, la catégorisation de ce type « officiel » d'AMP se heurte à la réalité locale. Il se pose

dés lors la question de l'ajustement des normes internationales aux spécificités nationales et sociétales. Dans le cas du Delta du Saloum, par exemple, les droits coutumiers, les droits d'usage et d'accès aux ressources ont très prégnants et ne sont cependant pas souvent considérés comme ayant une valeur juridique au regard des textes de loi. Les AMP sont aussi confrontées à ce que Weigel et Féral (2007) appellent « *l'effet mille-feuille* ». Elles comprennent à la fois des espaces terrestres et marins sur lesquels s'appliquent diverses normes juridiques. D'une part on a une multiplication des échelles de protection : très souvent, les AMP se situent dans des aires de conservation qui ont plusieurs statuts (réserves de biosphères, sites Ramsar, parc national...) se qui rend difficile la définition de règles juridiques. De plus, l'espace protégé est soumis à divers codes : code de l'environnement, code de la pêche, textes légiférant sur la chasse, sur des espèces emblématiques (tortues, espèces aviaires, mammifères marins...), ce qui ne permet une véritable cohérence des politiques de gestion.

- **Un cadre institutionnel peu défini**

Si le modèle de gestion des AMP est clairement établi, il s'est toutefois heurté à un conflit de compétence entre ministères qui a pendant de longues années paralysé son fonctionnement. Dans l'optique de poser un cadre juridique et réglementaire, le Ministère des Pêches Maritimes et le ministère de l'Environnement ont été cooptés au sein d'un organe institutionnel le Comité Technique Interministériel (CTI). Ce comité, créé en 2006, avait principalement deux missions : veiller au respect des orientations de l'Etat, à la validation des initiatives de création et de gestion des AMP et être le garant du bon fonctionnement du système de gestion en adaptant les politiques publiques aux réalités de terrain.

Toutefois, il ne sera jamais fonctionnel en raison de dissensions entre les deux ministères et en 2009 il sera dissous sans avoir tenu une seule réunion. Après l'éclatement du CTI, les deux ministères vont se livrer une longue bataille afin de s'assurer la tutelle des AMP. Mais au-delà, de cette crise institutionnelle c'est l'objectif assigné à une AMP qui est en cause. Le ministère de l'Environnement, à travers la Direction des Parcs Nationaux, a une vision protectionniste, l'AMP est avant tout un outil de conservation de l'environnement marin et de restauration de ses habitats naturels. Le ministère des Pêches quant à lui considère les AMP comme une politique d'aménagement des pêcheries, l'exploitation des ressources naturelles par les populations est mise en avant et une gestion participative est recherchée dans les instances locales de gestion des AMP. Cette vision se traduira en 2009 par la création de la

Direction des Aires Communautaires (DAC) qui aura en charge la gestion des AMP et des récifs artificiels. Ces conflits de compétences illustrent bien l'éparpillement juridique et le vide institutionnel qui accompagnent la création des AMP. Sur le terrain, cette léthargie au niveau des hautes instances de l'Etat va se manifester par la main mise des ONG. Ces dernières devant le statu- quo des services déconcentrés serviront de relais entre l'Etat et les populations locales. Ils dérouleront par ailleurs leurs propres objectifs à travers leurs programmes. L'importance de leur apport financier et technique leur donne une légitimité qui surpasse celle de l'Etat.

En 2012, la problématique de la tutelle des AMP sera réglée par la création d'une nouvelle direction : la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) qui relève du Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature (ex Ministère de l'Environnement). Cette direction initie une nouvelle approche des AMP en y ajoutant le concept de « *communautaire* ». Dorénavant la création d'AMP peut relever de la seule initiative des populations locales, tranchant avec l'approche étatique et des ONG internationales qui ont été à la base de l'implantation des premières AMP. Depuis le réseau d'AMP s'est agrandi avec l'AMCP de Somone, la réserve de Palmarin, l'Aire du Patrimoine Communautaire de Kawawana dans la communauté rurale de Mangagoulak en Casamance, les Aires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) du Petit Kassa, l'AMCP de la Pointe Saint-Georges en Basse Casamance. Celles de Dindifélo et du Boundou devront bientôt s'y ajouter, alors que les AMP de Gandoul, Sangomar, et Laga dans la région de Fatick et de Loumpoul dans la région de Louga sont en cours (DPN, 2013).

Aujourd'hui l'implantation d'une AMP et de sa gestion soulève de nombreux questionnements. La terminologie a évolué sans que ne soit clairement défini les objectifs. D'Aire Marine Protégée on est passé à l'appellation Aire Marine Communautaire Protégée (Bamboung, Somone) puis à Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire (Petit Kassa et Pointe Saint- Georges, Kawawana). La DAMCP tente d'initier une nouvelle stratégie auprès des organes de gestion qui seront mieux restructurés et mieux orientés.

- **Les organes de gestion**

La mise en place des organes de gouvernance passe par la reconnaissance des principaux acteurs locaux qui sont ainsi considérés comme parties prenantes directes ou parties prenantes



indirectes. Les parties prenantes directes sont les acteurs qui ont une ou des activités directement liées à l'AMP par usage de la ressource. Ce sont généralement les pêcheurs, femmes transformatrices, mareyeurs, exploitants des coquillages,... les parties prenantes indirectes sont plutôt les entités publiques ou privées qui appuient l'AMP (Etat, ONG, chefs de quartier...).

A l'échelon local, la gouvernance de l'AMP est portée par deux organes : l'assemblée générale et le comité de gestion :

- L'assemblée générale (A.G.) constitue l'instance de gestion participative des espaces et des ressources naturelles de l'AMP. Elle détermine les orientations politiques et stratégiques au comité de gestion, adopte les décisions sauvegardant les intérêts collectifs des parties prenantes. Elle peut trancher sur les questions non résolues au niveau des autres instances de gestion.
- Lieu d'information, d'échange et de réflexion sur les problématiques de l'AMP, le comité de gestion (C.G.) représente l'organe exécutif du système et la principale instance de décision. Il regroupe l'ensemble des parties prenantes (organisations locales de base, notables, organisations socio- professionnelles, services de l'Etat) qui peuvent ainsi débattre et affiner les questions inhérentes au processus de gestion de l'AMP (surveillance, application des sanctions...). Le C.G. est constitué d'un bureau et de différentes commissions. Le bureau est créé sur vote des parties prenantes directes du Comité de gestion. Bénéficiant d'un mandat de deux ans renouvelable, le bureau a deux principales missions : l'exécution des décisions et résolutions du C.G. et la supervision des activités des commissions. Les commissions sont des instances secondaires qui prennent en charge certaines fonctionnalités de l'AMP telles que la surveillance, la gestion des conflits, la communication, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Malgré ce cadre formel, la gestion des AMP au quotidien demeure problématique. Les organes sont plus ou moins fonctionnels et sont grevés par des questions de légitimité et de leadership. Le renouvellement des instances s'effectue difficilement provoquant la méfiance, la contestation voire le rejet des populations qui souvent s'identifient mal à leurs porteurs de voix. La gouvernance des AMP au Sénégal reste encore inachevée et son évolution est fortement conditionnée par les réalités locales.

## **Conclusion partielle**

Les modèles de gouvernance des pêches ont beaucoup évolué. Successivement des méthodes diverses ont été élaborées pour enrayer les tendances de surexploitation que connaît le milieu marin. S'insérant dans cette dynamique, le Sénégal dans une approche écosystémique a procédé à la délimitation d'entités marines tout le long de sa frange littorale autour desquelles il tente d'impulser une gestion participative en collaboration avec les populations locales.

Cependant, cette démarche va très vite monter ses limites. L'Etat du Sénégal n'ayant pas les moyens de sa politique s'appuie principalement sur l'aide apportée par les ONG internationales, qui en l'absence d'un cadre institutionnel clair déroulent très souvent leurs propres visions de la gouvernance des AMP.

Toutefois au-delà de la vision étatique de gestion des pêcheries, l'implantation des aires marines protégées constitue un bouleversement de l'espace halieutique des pêcheurs. Elles introduisent une redéfinition de leurs pratiques et droits d'usage. Or pendant longtemps, les pêcheurs se sont appropriés la mer selon des perceptions et des modes d'exploitation spécifiques. Il ne fait aucun doute que la création des AMP va susciter auprès des communautés littorales des crispations et des mouvements de contestation. Quelles sont dès lors les incidences de ces recompositions de l'espace maritime artisanale ? Nous apporterons des éléments de réponse dans les chapitres qui suivent en nous intéressant à la communauté de pêcheurs Guet-Ndariens pour lesquels la mer est un milieu ouvert en libre accès.

# **CHAPITRE IV : APPROCHE SOCIO- ANTHROPOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ GUET NDARIENNE**

## **Introduction partielle**

La pêche au Sénégal est une composante forte de l'économie et est portée par des communautés littorales de pêche spécialisées auxquelles se joignent de plus en plus des « exilés de l'intérieur des terres ». Parmi ces hommes de la mer, la communauté Guet-Ndarienne constitue un exemple de population totalement tournée vers l'exploitation des produits marins. Ce chapitre a pour objectif de comprendre cette communauté qui constitue une société littorale atypique au Sénégal et dont l'entrée dans l'économie de pêche a bouleversé les rapports sociaux. Cette communauté s'est aussi forgée une identité maritime qui si elle est récente n'en demeure pas moins instigatrice d'une appropriation tout à fait unique de l'espace maritime.

L'étude de la communauté et de son milieu de vie qu'est Guet Ndar, ne saurait se faire sans une présentation au préalable de la commune de Saint-Louis à laquelle elle reste fortement rattachée et participe à donner un cachet assez unique.

## **IV-1. Présentation du contexte général**

Limitée au nord par la République Islamique de la Mauritanie, à l'ouest par l'océan atlantique, à l'est par la communauté rurale de Mpal et au sud par la communauté rurale de Gandon, Saint-Louis est une ancienne colonie française découverte en 1659 ayant connu un passé prestigieux qui marque encore la cité. Tout part de son Ile située sur le fleuve. Celle-ci grâce à sa configuration offrait aux Européens un abri sûr contre les vagues déferlantes et contre les agressions. Ces derniers vont y édifier dès 1659 un entrepôt fortifié qui sera plus tard transformé en comptoir. Site privilégié par la proximité double de la mer et du fleuve, Saint-Louis sera ainsi un carrefour hautement culturel mais aussi commercial avec l'installation d'un port de commerce. Ce statut va profiter à la ville qui connaît au 19<sup>e</sup> siècle un véritable tournant économique et administratif en devenant la capitale de l'A.O.F en 1895.

Toutefois au début du 20<sup>e</sup> siècle, la ville perdra ses fonctions au profit de Dakar et plongera dans un certain marasme alors qu'au même moment elle voit sa population exploser littéralement avec la venue de migrants de l'intérieur.

Dans son ensemble, Saint-Louis se présente sous la forme d'une zone très plate et basse, avec un modelé dunaire morcelé orienté Nord/ Sud. Relief monotone offrant une succession de vasières et de marigots. La ville de Saint-Louis est aussi marquée par le phénomène des inondations qui handicape grandement son évolution socio- spatiale. Bien qu'étant sous un climat de type sahélien avec des précipitations annuelles variant entre 300 et 400 mm, elle subit cependant durant la période hivernale les effets de la crue du fleuve dont elle est le réceptacle. Celle-ci atteint son maximum en août- septembre et en dépit de la construction d'ouvrages hydrauliques dont celui de Diama, elle continue de peser sur la Ville à intervalles régulières tant et si bien qu'en 2003 une coupure a été faite sur le cordon littoral afin d'évacuer le trop plein d'eau. Les inondations sont également entretenues par la nature pédologique des sols, qui sont majoritairement constitués de sables fins voire argileux à limoneux- argileux. Il y a aussi la proximité de la nappe phréatique qui, par endroits, est affleurante à sub- affleurante.

Site amphibie essentiellement constitué de vasières et de marigots, Saint-Louis est un territoire qui peut se subdiviser en trois sinon quatre zones avec l'île de Ndar prise entre les deux bras du fleuve, la Langue de Barbarie ancienne flèche littorale, la zone de Sor qui constitue la partie continentale et la zone périphérique qui est le prolongement vers l'intérieur de Sor. C'est sur ce vaste ensemble, que se regroupent les vingt quartiers de la commune de Saint-Louis, et qui présente un dynamisme urbain et démographique inégalement répartie.



Photo 7 : vue aérienne de la ville de Saint-Louis et de ses entités urbaines (*Source : Google map*)

#### **IV-1-1. Une organisation socio- spatiale disparate**

Depuis sa création en 1659 et pendant près de deux siècles la ville de Saint-Louis se limite à l'Ile de Ndar où se concentre la population européenne. Ce n'est que vers le 18<sup>e</sup> siècle que la ville va sortir de ses limites. Il incorpore dans un premier temps le quartier de Ndar- Toute sur la Langue de Barbarie et qui sera relié à l'Ile grâce à un petit pont, puis le quartier de Bouët-Ville sur Sor. Aujourd'hui la commune de Saint-Louis s'étend sur 4579 hectares si on y inclut les plans d'eau, hors eau elle totalise une superficie de 3636 hectares. De manière générale avec une vingtaine de quartiers, Saint-Louis se caractérise par une dégradation de son cadre urbain, avec des disparités notées dans la distribution des équipements structurants des divers secteurs de la ville. L'aménagement étant fortement tributaire de son histoire coloniale, la commune voit l'Ile concentrer la majorité des infrastructures avec un taux de 52% alors que ses extensions comme la Langue de Barbarie, sont faiblement aménagées avec 12%. Seul le grand quartier de Sor semble sortir du lot avec un taux de couverture avoisinant les 35%.

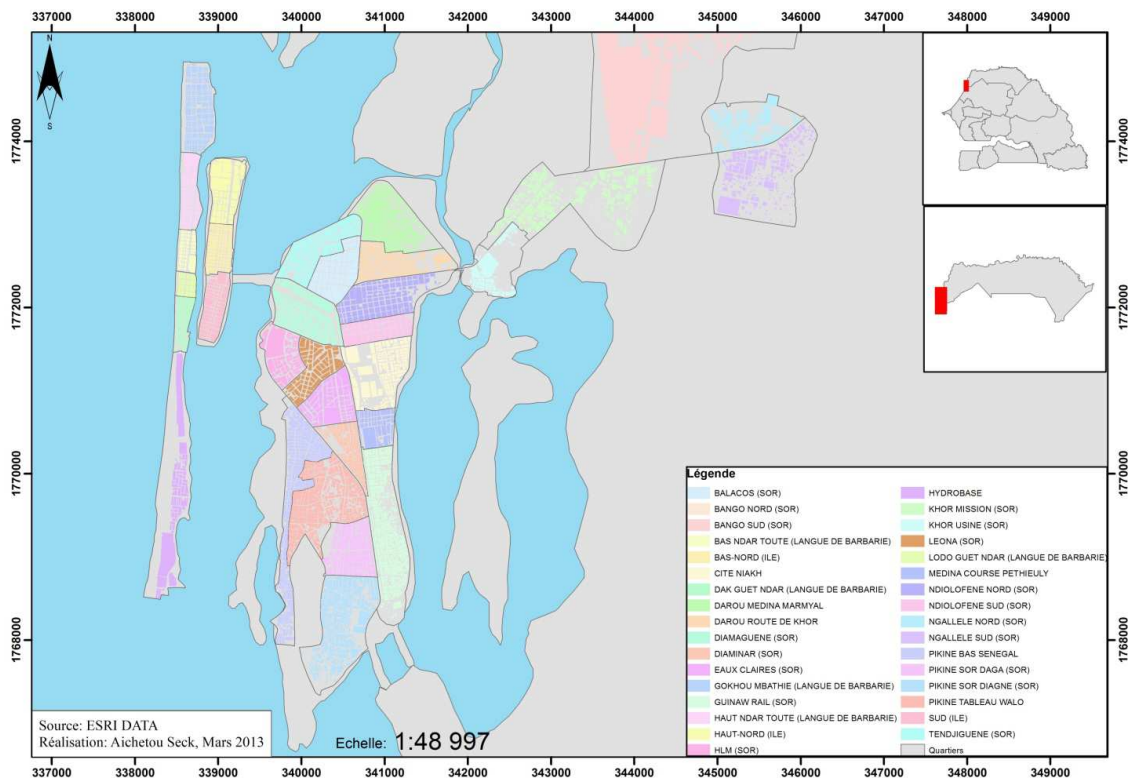


Fig.10 : Situation des différents quartiers de la commune de Saint-Louis

#### IV-1-1-1. Le faubourg de Sor

Il constitue la partie continentale de Saint-Louis et son aménagement débute en 1942 avec la corniche au nord, Ndiolofène à l'est et le quartier de la Gare au sud. Son édification tient du fait de l'étroitesse de l'Ile. Il reçoit ainsi différents équipements dont le champ militaire, le dépôt des hydrocarbures, le cimetière, les parcs à bestiaux ou encore les jardins d'essais. Il est constitué du noyau ancien formé par les quartiers de Tendjiguène et de Balacoss et d'un second noyau plus récent édifié entre 1960 et 1970, avec certains quartiers remblayés comme Pikine, Médina, Darou qui occupent des vasières inondables sensible aux crues du fleuve. S'étendant sur près de 1440 ha soit 1/3 de la superficie de la commune, le faubourg de Sor est actuellement la seule zone d'extension de celle-ci avec des possibilités d'aménagement. Néanmoins, bien que des quartiers comme Balacoss, Ndiolofène, Leona, Eaux- claires, ou Darou au sud, aient bénéficié d'un aménagement, le gros quartier de Sor se caractérise encore par des lotissements assez anarchiques et des habitations spontanées qui traduisent le manque de maîtrise de l'espace urbain. Le déficit de travaux d'assainissement et de viabilisation

handicape grandement cette partie la commune alors qu'elle en constitue la principale poche démographique, nourrie par l'exode rural.

#### *IV-1-1-2. L'Ile de Ndar*

Elle constitue le principal centre urbain de l'espace communal de Saint-Louis et regroupe l'essentiel des équipements structurants : bâtiments administratifs (gouvernance, mairie, service déconcentrés de l'état), culturels et religieux, ainsi que les infrastructures sanitaires, éducatives et commerciales. L'exiguïté de l'Ile a très vite entraîné une sur densification et une taudification des parcelles que cachent difficilement les anciens immeubles coloniaux à R+1 implantés en façade. L'Ile se démarque en tracés orthogonaux et une sur abondance de la voirie qui donne une impression d'aération du tissu urbain. L'absence d'arbres contribue aussi à donner une monotonie à l'ensemble. Du fait de son cachet historique et architectural, l'Ile de Saint Louis dispose d'un important potentiel touristique. L'élaboration d'un Plan de sauvegarde en 2000 a permis son classement en Patrimoine de l'Humanité. Un processus de rénovation du capital urbain est aussi en vue. Le dynamisme économique de l'Ile compte grandement sur les divers et nombreux établissements touristiques dont les capacités d'accueil augmentent avec de nouveaux hôtels et auberges. Cette attractivité a eu un effet entraînant sur l'aspect du cadre bâti et une amélioration de la physionomie de l'Ile.

#### *IV-1-1-3. La Langue de Barbarie*

Elle est formée de trois principaux quartiers que sont d'est en ouest : Goxumbacc, Ndar-Toute, et Guet-Ndar.

##### *IV-1-1-3-1. Le quartier de Goxumbacc*

Créé vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle, c'est tout d'abord hameau occupé par les maures. Le quartier sera plus tard occupé par des vagues de déguerpis et de ruraux. En 1976, il est doté d'un plan de lotissement. Celui-ci est aménagé afin d'accueillir une partie de la population Guet-Ndarienne qui occupait l'emprise du boulevard fluvial. Aujourd'hui le quartier souffre d'un manque d'équipements et d'infrastructures de base en dépit de sa trame urbaine.

#### *IV-1-1-3-2. Le quartier de Ndar- Toute*

Créé en 1886 et ancienne cité de villégiature de riches négociants de l'Ile, le quartier de Ndar-Toute a su bénéficier d'un plan d'aménagement spatial en vue d'accueillir une partie de la population métropolitaine de l'Ile alors saturée. Il représente le centre commercial de la Langue de Barbarie avec des professionnels de la pêche, des commerces structurés et un secteur informel. Avec une superficie de 41 ha, il constituait un quartier d'extension de l'Ile et est divisé en bas Ndar-Toute et en Haut Ndar-Toute. Il est dans son ensemble insuffisamment équipé, seule l'avenue Dodds présente une voirie goudronnée et pourvue de trottoirs. L'assainissement peu présent, pour ne pas dire absent, pose également problème alors que l'adduction d'eau et l'électrification laissent à désirer. Ensermé par Guet-Ndar et Goxumbacc, le quartier peut difficilement s'étendre ce qui en un sens modère sa croissance spatiale.

#### *IV-1-1-3-3. Le quartier de Guet-Ndar*

Couvrant une superficie de près de 17ha, Guet-Ndar se structure autour de trois sous quartiers Lodo au nord, Pondoxolé au centre et Dakk au sud. Spatialement limité, Guet Ndar se caractérise par son exigüité et par la diversité de ses formes. Aussi, bien que le quartier tente d'offrir un aspect urbain, l'habitat se présente sous une forme anarchique voire spontanée, où la nouveauté de ses constructions vient s'imbriquer inextricablement au patrimoine existant. Occupé sur le moindre de ses mètres carrés, le quartier de pêcheurs offre ainsi un désordre spatial qui trouve son explication dans l'importance la croissance démographique mais aussi dans l'occupation du sol. Déjà en 1905, les autorités européennes tentent un aménagement du site qui ne correspond guère aux exigences urbanistiques de la métropole, mais sans grand succès. Le quartier continuera de se développer selon ses propres logiques. Avec une densité approximant les 1200 habitants à l'hectare Guet-Ndar connaît ainsi l'un des plus forts taux au monde. En 2001, on estimait le quartier à près de 721 concessions et 1500 ménages pour une démographie de quelques 22000 habitants. Sa population active, quant à elle, était de 12597 habitants soit 58% de la population totale. Une croissance démographique, sans cesse en augmentation, qui est synonyme d'entassement et de promiscuité au sein des concessions.

Sur son coté maritime, Guet Ndar est confronté à une forte érosion de sa plage qui est passée de 200m en 1856, à une cinquantaine de mètre au début du 20<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup> puis à quelques 20m en 2003. Il connaît très souvent des intrusions marines. Le quartier peut donc difficilement

---

<sup>49</sup> Bonnardel, 1985



s'agrandir. On assiste à une massification de l'habitat avec une emprise du bâti au sol remarquable, ce qui pousse Wade C.S. (1995) à parler d'un coefficient d'occupation du sol de 0,71m sur 1. Outre cette densification de l'espace, Guet Ndar dispose de peu de voies d'accès. Il est principalement traversé par l'avenue Lamotte et, est ceinturé coté fleuve par une route asphalté « *Bou El Mogdad* » situé à l'est. Cette route est emprunté aussi bien par les piétons, les véhicules et calèches qui se disputent la circulation. Les petites rues transversales qui sillonnent le quartier présentent un véritable fouillis car servant d'aire de parcage pour le bétail, les épaves et les pirogues.

S'étant littéralement développé sur lui-même, et handicapé par l'absence de services de base comme un réseau d'assainissement, le quartier de Guet Ndar atteint aujourd'hui ses limites. Des tentatives de restructuration et de décongestionnement afin d'offrir un cadre plus sain ont été initiées, mais elles se sont heurtées au refus de la population restée très conservatrice. Ainsi, les zones de l'Hydrobase et de Ngalléle qui avaient été loties afin de recevoir une partie de la population furent un échec. Les familles ayant préféré revendre les terres. Aujourd'hui la spéculation foncière de l'hydrobase exclue tout projet de déplacement des populations de Guet Ndar.

En définitive, site amphibie sujet à de récurrentes inondations, la ville de Saint-Louis voit désormais son front urbain s'étendre vers les villages traditionnels de Dakar- Bango et de Ngalléle sans que de véritables initiatives urbaines ne soit mises en œuvre. En effet, ces derniers servent davantage de pôles d'accueil pour la population croissante que connaît Saint-Louis depuis quelques décennies.

#### **IV-1-2. Une croissance démographique soutenue**

Si Saint-Louis fut loin d'être un no man's land, l'évolution de son histoire démographique est véritablement en lien avec l'arrivée de la puissance coloniale française qui découvre l'Ile en 1659. Pendant deux siècles, la croissance démographique fut assez lente en dépit de son statut de première ville côtière du Sénégal. En 1793, elle compte 7 000 habitants dont 660 européens et 1780 mulâtres. Il faudra attendre vers les années 1830 pour que la population atteigne les 12000 habitants et commence à déborder des limites de l'Ile. Ce qui poussera à l'aménagement d'extensions vers Ndar Toute et dans la partie continentale à Sor. Durant cette période le visage urbain de Saint-Louis change sensiblement. On assiste à la construction de

bâtiments publics, religieux et militaires, de voies de circulation et l'édiction de nouvelles règles urbanistiques, et à la fin du 19<sup>e</sup> siècle la population est de 20000 habitants. En 1907 alors que la ville vient de perdre son titre de capitale de l'AOF au profit de Dakar, on y dénombre 25000 habitants. Un rythme relative lent puisqu'elle sera frappée par deux fois par une épidémie de fièvre jaune (Sow M.D. 2005). De 1907 jusqu'en 1930, la croissance démographique semble stagner en raison notamment de la première guerre mondiale. Il faudra attendre les années 1940 pour que la population atteigne la barre des 36000 habitants avec les progrès de la médecine qui permettent de réduire la mortalité infantile (Diop, I.L. 1990).

A la période d'après guerre et à la veille des Indépendances, Saint-Louis ne fait guère l'objet de grandes mutations démographiques à l'instar des autres villes côtières de l'Afrique de l'ouest. En 1960 la population est estimée à près de 46000 habitants, ce qui correspond au retrait de l'administration européenne et à celui de nombreux fonctionnaires pour Dakar. Cependant et paradoxalement c'est lors de la première décennie suivant l'indépendance du Sénégal, que Saint-Louis va subir un véritable bond démographique. L'exode rural attiré par les villes littorales mieux nanties, va apporter son lot de migrants à l'ancienne colonie. Les quartiers de Léona, Darou et Diamaguène sont pris d'assaut. Le recensement de 1988 estime la population à 115 354 contre 88 665 en 1976. De nouveaux espaces seront conquis par les flux de populations et à l'espace communal s'ajouteront les villages de Ngalléle et Bango. Par ailleurs trois facteurs explicatifs sont à prendre en considération. En effet, comme le souligne C. Diallo (2012) la mise en place des barrages hydro-électriques du fleuve Sénégal surtout celui de Diama, les événements entre la Mauritanie et le Sénégal, et la construction de l'Université Gaston Berger vont permettre à Saint Louis de capitaliser d'importants flux de populations. Ainsi, de 153162 habitants en 1998, les effectifs atteindront les 165000 en 2005. Cette évolution générale est matérialisée dans le tableau ci-dessous et montre que si la ville ne connaît pas une explosion démographique naturelle elle reste, en dépit d'une stagnation, un pôle économique attractif pour l'hinterland.

Tableau 2 : Evolution de la population Saint-Louisienne de 1960 à 2005

<b>Années</b>	<b>Population</b>	<b>Années</b>	<b>Population</b>
1960	48 840	1990	122 855
1964	60 000	1991	126 786
1969	75 402	1992	130 843
1971	81 201	1993	135 030
1974	86 851	1994	139 351
1976	88 665	1995	148 412
1988	115 354	1998	153 162
1989	119 045	2005	165 000

*Source : Direction générale de la statistique de Saint-Louis*

L'étude de la population montre une prédominance des femmes avec 50,87% ainsi qu'une extrême jeunesse de la population. Selon le Plan Directeur d'Urbanisme de Saint-Louis (2008)<sup>50</sup>, la tranche des moins de 20 ans représente plus de la moitié de la population avec un taux de 51%, alors que celle des plus de 60 ans est estimée à moins de 7%.

<sup>50</sup> Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique Urbaine, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement « Plan Directeur d'Urbanisme de Saint- Louis », rapport de présentation, mai 2008

Tableau 3 : Répartition de la population de la commune de Saint-Louis selon l'âge et le sexe

Groupes d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 à 4 ans	8 908	5,67	8 266	5,26	17 174	10,94
5 à 9	11 308	7,20	9 780	6,23	21 088	13,43
10 à 14	11 884	7,57	9 843	6,27	21 727	13,84
15 à 19	9 835	6,26	10 274	6,54	20 109	12,81
20 à 24	6 991	4,45	8 419	5,36	15 410	9,82
25 à 29	5 301	3,38	6 569	4,18	11 870	7,56
30 à 34	4 424	2,82	5 241	3,34	9 665	6,16
35 à 39	4 111	2,62	4 827	3,07	8 938	5,69
40 à 44	3 396	2,16	3 854	2,45	7 249	4,62
45 à 49	2 791	1,78	3 123	1,99	5 914	3,77
50 à 54	1 898	1,21	2 434	1,55	4 332	2,76
55 à 59	1 338	0,85	1 855	1,18	3 193	2,03
60 à 64	1 454	0,93	1 625	1,04	3 079	1,96
65 à 69	1 076	0,69	1 322	0,84	2 398	1,53
70 à 74	987	0,63	1 081	0,69	2 068	1,32
75 à 79	685	0,44	549	0,35	1 234	0,79
80 à 84	308	0,20	294	0,19	602	0,38
85 ou +	221	0,14	296	0,19	518	0,33
ND	219	0,14	206	0,13	425	0,27
<b>Total</b>	<b>77 135</b>	<b>49,13</b>	<b>79 858</b>	<b>50,87</b>	<b>156 993</b>	<b>100,00</b>

Source : PDU Saint-Louis 2025, enquête- ménage 2001.

Ainsi que nous le voyons l'évolution de la population s'est faite par à-coup, avec des poches de concentrations humaines très disparates selon la zone considérée.

#### **IV-1-3. Saint-Louis, un espace urbain aux prises d'une croissance démographique disparate**

Alors que sur le plan urbain la ville de Saint-Louis présente une configuration très différenciée renvoyant presque à une ségrégation spatiale. La répartition de la population semble aussi suivre les mêmes logiques. En effet, le noyau ancien qu'est l'île comptait selon l'enquête ménage de 2001, près de 9897 habitants. Il présente une certaine stabilité démographique qui est en lien avec sa configuration topographique limitée, mais aussi en lien avec la vétusté de nombreux bâtiments peu propices à une occupation. A son opposé, le gros

quartier de Sor, avec une prédominance de l’habitat irrégulier, accueille près de 60% de la population urbaine, avec cependant de faibles poches d’occupation à Pikine et Ndiolofène.

Elle est rejointe dans sa dynamique par le peuplé quartier de Guet-Ndar où l’on compte environ 26000 habitants, soit une densité de 1605 habitants à l’hectare. Tandis qu’on constate une polarisation au niveau du quartier de Goxumbathie qui offre une densité assez élevée de près de 541 habitants.

Tableau 4 : Répartition démographique des zones urbaines de Saint-Louis

Zones urbaines	Quartiers	Population	Superficie (ha)	Densité
Langue de Barbarie	Goxumbathie	12112	22.37	541
	Ndar Toute	8399	15.70	535
	Guet-Ndar	25438	15.85	1605
	<b>Ensemble</b>	<b>45849</b>	<b>53.92</b>	<b>852.2</b>
Ile de Ndar	Nord	6838	39.65	171
	Sud	3059	12.87	238
	<b>Ensemble</b>	<b>9897</b>	<b>52.52</b>	<b>188.4</b>
Sor	Sor nord	7413	41.97	177
	Darou	6553	22.52	291
	Balacoss	8554	29.21	293
	Diamaguène	9232	27.13	340
	Léona/HLM	8734	60.13	145
	Eaux claires/ Diaminar	10329	39.66	260
	Ndiolofène	16493	136.12	121
	Pikine	32005	184.11	174
	<b>Ensemble</b>	<b>99313</b>	<b>540.85</b>	<b>183.6</b>
Périphérie	Khor	2744	24.45	112
	Bango	4107	38	108
	Ngalléle	1536	19.46	79

	<b>Ensemble</b>	<b>8387</b>	<b>81.91</b>	<b>102.4</b>
	<b>Total</b>	<b>163446</b>	<b>729.20</b>	<b>224</b>

*Source : PDU Saint Louis 2025, Enquête socio-économique – 2001*

Territoire marqué par la présence de l'eau Saint-Louis, à l'image de nombreuses villes de pays en développement, est soumise à une relative croissance démographique que soutient difficilement le cadre urbain. La vétusté des infrastructures de base et leur inégale répartition concourent à donner à l'espace communal un visage hétéroclite où l'irrégularité et l'anarchie des habitats de certains quartiers comme Guet-Ndar ou de Sor s'opposent à l'île bien mieux lotie. L'installation des populations, loin de suivre des normes d'aménagement s'est faite selon la disponibilité foncière. De plus, la topographie des zones loin d'être un avantage, les soumet à une exposition fréquente à l'inondation. Limitée par son exigüité, l'expansion de la ville se fait en direction des quartiers périphériques traditionnels de Bango ou de Ngalléle lesquels butent encore contre de sérieux problèmes d'aménagement urbain.

Pour sa part Guet-Ndar connaît une dynamique urbaine assez particulière. S'étant littéralement développé sur lui-même sur un espace de plus en plus étroit, le quartier est confronté à d'énormes problèmes d'aménagement urbain. Sous équipé et disposant de peu d'équipements socio-économiques, Guet-Ndar continue d'évoluer selon ses propres logiques hors de toute tentative de réforme urbaine. Par ailleurs, l'échec des politiques d'urbanisation auquel viennent s'ajouter les menaces récurrentes de l'érosion côtière posent de plus en plus la question du devenir de ce quartier amplement tourné vers la pêche et qui joue un rôle économique majeur pour la ville de Saint-Louis.

## **IV-2. Etude socio- anthropologique de la communauté de Guet-Ndar**

Sociétés maritimes, sociétés halieutiques, communautés de pêcheurs ou encore gens de mer autant de qualificatifs pour désigner des groupes d'hommes et de femmes tournés vers la mer vivant par et très souvent pour elle. Les sociétés de pêcheurs, si en comparaison aux sociétés paysannes ont été moins étudiées, suscitent depuis quelques dizaines d'années un véritable engouement. D'aucuns s'intéressent aux pratiques, aux modes d'occupation et d'exploitation mis en œuvre par ces populations, qui semblent avoir tournées dos à la terre, pour

s'approprier la mer, élément instable mouvant et au bornage impossible. Dans ce cadre, des champs de recherche se sont créés. Parmi celles-ci l'anthropologie maritime et la géographie maritime. La première, avec comme chefs de file Raymond Firth (1946), Acheson (1981) ou Yvan Breton (1981), s'est attachée à mettre en évidence comment ces groupes d'individus s'arrogent « *des réalités naturelles à des fins d'utilité sociale* »<sup>51</sup>, et la diversité et la complexité des rapports sociaux qui se développent au sein de ces sociétés dont le mode de subsistance se base sur l'extraction des ressources aquatiques.

Pour leur part les géographes maritimes, tout en gardant une approche « espace- société », ont tenté de comprendre les usages et la multiplication des groupes d'acteurs qui apparaissent sur les espaces côtiers. Dans cet ordre d'idées, P. Claval, F. Péron et J. Rieucou (1996)<sup>52</sup> ont attaché une grande importance à la notion de maritimisation et beaucoup plus à celle de maritimité pour mettre en exergue la façon qu'ont ces populations littorales de s'approprier la mer et d'y greffer un corpus de représentations, d'images, de symbolisation afin de se créer une identité. La notion d'identité constitue un point central dans la compréhension des sociétés de pêcheurs. Pour Acheson (1981), elle se construit grâce à un ensemble référents communs qui garantissent la cohésion du groupe. Etre membre d'une société maritime c'est développer un sentiment d'appartenance qui se définit et se met en opposition par rapport à l'autre.

Nous nous inscrivons dans cet ordre idée. Nous allons structurer et argumenter nos propos en montrant dans une première étape que si la communauté de pêcheurs de Guet-Ndar possède une tradition maritime son identité, elle, est de construction récente et peut s'articuler autour de divers points que nous verrons ci-dessous.

Ensuite, nous verrons comment ce groupe de pêcheurs s'est spécialisé à travers une organisation basée sur la cellule familiale et une efficace maîtrise de moyens de production très diversifiés.

Enfin, bien qu'étant un aspect à part et qui n'influe en rien l'organisation socio- spatiale de la communauté de Guet-Ndar, nous aborderons l'évolution et l'impact des organisations professionnelles de pêche.

---

<sup>51</sup> Collet S. « l'anthropologie des sociétés de pêcheurs ou l'odyssée commence » in *Anthropologia de la pesca, debates en el mediterráneo*, Del Castillo A.M., Université de Murcia, 1999

<sup>52</sup> Péron F. et Rieucou J., « la maritimité aujourd'hui », éd. L'Harmattan, mars 1996, 336p

#### **IV-2-1. La communauté Guet-Ndarienne, une identité maritime de construction récente**

Guet-Ndar est l'un des quartiers d'extension les plus anciens de la ville de Saint-Louis. Gros centre de pêche, il garde encore son esprit collectif et relativement traditionnel et, marque la Langue de Barbarie par son économie de pêche qui a fini par gagner les quartiers environnants. En effet, important groupe maritime établi sur la grande côte sénégalaise, les Guet-Ndariens de Saint-Louis forment sans aucun doute l'une des sociétés de pêcheurs les plus réputés au Sénégal et même en Afrique de l'ouest.

Ils ne sont impliqués dans l'activité de pêche en mer que depuis plus d'une soixantaine d'années mais ils ont développé une solide tradition de la mer qui imprègne toutes leurs pratiques. Toutefois, si la construction de leur identité maritime est relativement récente, elle a émergé en faveur d'un nombre de facteurs historiques, sociaux, économiques. Dans les paragraphes qui suivent nous nous intéressons tout d'abord à l'origine du peuplement, au passage de ce groupe d'une pêche fluviale à une pêche maritime avant de tenter une caractérisation de leur identité maritime.

##### *IV-2-1-1. Origine du peuplement*

Les travaux de Chauveau (1982) et de Bonnardel (1985) montrent que l'occupation de la Langue de Barbarie s'est faite par vagues successives de populations venant du Walo à partir du 17<sup>e</sup> siècle. Fuyant la menace de la traite négrière et la tutelle du Trarza qui opérait des rançons sur eux, ces *Walo- Walo* se sont installés près de l'embouchure du fleuve Sénégal où ils se livraient, pendant la morte saison de l'agriculture, à l'échange du poisson contre du sel et des dattes. Plusieurs versions expliquent l'origine des premières populations. Selon les traditions orales se seraient les habitants du village de Addje (ou Adja) situé sur la berge mauritanienne qui auraient tout d'abord occupés cette bande de terre. Certains se seraient établis à Ndiago situé à quelques 10 km de Saint Louis alors que d'autres se sont implantés dans le Gandiole. Cependant, la fondation du village de Guet Ndar serait plus tardive et serait le fait de sept familles venues de Ndiago, et qui s'installèrent à cet endroit entre 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle (Chauveau, 1981). Il en ressort que les occupants de la Langue de Barbarie et du village de Guet-Ndar sont des populations en quête de liberté fuyant les guerres et razzias qui minaient la vallée du fleuve Sénégal. La présence des Français aura contribué à leur fixation car offrant une certaine sécurité sur les côtes. Le village de Guet Ndar ainsi établi accueillera aussi d'autres habitants de l'Ile, des maures et des éleveurs peuls qui en font une aire de pâturage.



De nombreuses versions se rattachent au nom de Guet-Ndar. Ainsi cela serait l'un des propriétaires d'un troupeau, Ndaary, chez qui les habitants de l'île s'approvisionnaient en lait qui serait à l'origine de l'appellation. Disposant d'un vaste enclos ou « *guétt* », les habitants auraient pris l'habitude d'appeler cet endroit « *guéttu Ndaary* » ou l'enclos de Ndaary. Une seconde version évoque le lien que les villageois déjà pêcheurs reconnus utilisaient principalement la ligne ou « *guetti* », ou encore la proximité de la mer qui signifie « *Guedj* » en wolof. Cependant la version officielle reconnaît l'origine du nom comme étant lié à la présence de troupeaux qu'entretenaient une partie de la population.

Une autre étape dans l'évolution de Guet-Ndar fut la fondation de la ville de Saint-Louis en 1659. A sa création, Guet Ndar perdra son caractère de campement provisoire puis de village itinérant pour devenir un village fixe et permanent dont l'évolution se confondra avec la reprise du Comptoir des Indes des Anglais au 18<sup>e</sup> siècle. Guet Ndar s'organise autour d'un système égalitaire sans caste, relativement homogène. Le village se dotera d'une principale stratification : la chefferie ou « *jawdin* » détenue par les familles Gaye et Sarr fondateurs du village. Ils se succédaient dans la transmission du pouvoir, dont les charges sont héréditaires (Séne A. 1985).



Fig. 11 : le village de Guet-Ndar au début du 20<sup>e</sup> siècle (Source : Association Sénégalaise des Professeurs d'Histoire et de Géographie, 1977)

#### *IV-2-1-2. Passage d'une pêche fluviale à une pêche maritime*

Cette transition est déterminante pour les pêcheurs de Saint-Louis car marquant la fin d'une culture paysanne, somme toute peu ancrée, et l'installation d'une logique marchande de la mer.

##### *IV-2-1-2-1. La pêche fluviale*

Avant de devenir un groupe spécialisé dans la pêche en mer, les Guet-Ndariens ont tout d'abord exercé leur métier dans les eaux du fleuve Sénégal. A l'instar de certaines ethnies comme les Subalbés, la pêche fluviale permet aux populations de la Langue de Barbarie de parer à leurs besoins de subsistance dans un premier temps. C'est sur le milieu fluvio-maritime qu'elles forgent leurs connaissances de la nature et du comportement des ressources halieutiques, avant que n'apparaissent une véritable organisation sociale et technique. Ainsi, selon que la pêche est pratiquée de manière individuelle ou en groupe restreint, des engins tels que l'épervier, le harpon ou le Kili sont employés dans le Gandiolais où la proximité de l'embouchure offre une diversité des prises (crevettes, mulets, courbine, ...). Toutefois l'emploi de la senne de plage, vers le début du 19<sup>e</sup> siècle va beaucoup influencer les rapports sociaux et marchands et marqué un tournant décisif.

Pouvant mesurer entre 40 et 50 mètres avec un maillage de 6 cm, la senne de plage ou *mbal-law* est une technique qui exige beaucoup de bras. Aussi elle ne sera utilisée que par très peu de familles élargies disposant de suffisamment de ressources. Cependant, au vu des prises non négligeables qu'il permet et des revenus conséquents obtenus, cet engin de pêche influencera le reste de la communauté Guet-Ndarienne. Désireuses d'accroître leurs bénéfices, certaines familles mettent en commun leurs biens pour acquérir la senne de plage ou à défaut emploient une main d'œuvre étrangère amorçant par là le système de partage des gains de pêche (A. Séné, 1985).

Avec la senne, la pêche dans le fleuve gagne en intensité et est pratiquée en tout temps. Elle engendre aussi des tensions sociales. Selon A. Séné (1985), son usage porte un grand coup aux petits propriétaires dont les captures modestes n'arrivent pas à compenser les pertes financières. Il sera même question d'un arrêté du gouverneur en 1906 afin d'interdire les sennes de plus de 50 m avec une maille inférieure à 6 cm. L'importance de la pêche fluviale sera aussi telle que durant la colonisation il fut même question de restreindre l'espace de pêche en faveur des navires de commerce.

Bien qu'aujourd'hui la pêche dans le fleuve ne soit pratiquement plus exercée par les Guet-Ndariens et connaît un fort recul auprès des populations du Gandiole qui en sont les derniers dépositaires sur la Langue de Barbarie, elle continue à occuper une place forte dans l'apprentissage de la pêche chez les enfants.

#### *IV-2-1-2-2. La pêche maritime*

Elle rythme très tôt, avec la pêche fluviale, la vie des Guet-Ndariens. Pendant longtemps la mer connaît une exploitation timide et épisodique de la part de ces populations. En effet, le phénomène de la barre très présente à Saint-Louis et la modestie des engins de pêche d'alors ne permettent pas une investigation poussée de la mer. C'est donc surtout durant l'hivernage, période durant laquelle le milieu marin est plus calme qu'une frange de la population se livre au « *guéti* » (la pêche à la ligne en mer). Selon toute vraisemblance, ce n'est qu'avec les restrictions imposées sur la pêche fluviale suivie du déclin de certaines activités comme le transport et la navigation que l'activité maritime va peu à peu prendre de l'ampleur.



Fig.12 : Activité de pêche à Guet-Ndar vers 1904 (*Source* : *Cartes postales de l'AOF (1900-1960)*)

Ce sont d'abord les petits propriétaires évincés par la senne qui vont les premiers tenter leurs chances en mer. Toutefois, la conquête de la mer ne sera pas une chose aisée ni rapide ; elle passera par un réel changement dans les modes de production. Le premier changement interviendra au niveau de la pirogue aussi bien dans le choix du bois de construction que dans la conception afin de pouvoir affronter les vagues. Ainsi, la pirogue Saint-Louisienne sera

sans doute le premier marqueur d'une conversion. Faite du bois de fromager provenant des régions du sud, elle se caractérise par sa grande flottabilité. Les techniques de pêche aussi seront améliorées tout comme les Guet-Ndariens affineront leurs connaissances de la mer (saisons favorables, zones de pêche et leurs caractéristiques...).

Ainsi au 20<sup>e</sup> siècle, en devenant des pêcheurs marins, les Guet-Ndariens sont aussi conscients qu'il ne s'agit plus là d'une activité de subsistance. En effet, les débarquements de la pêche fluviale qui ne comblent plus la demande ouvrent des opportunités pour les produits provenant de la mer. Mais, il reste que les couts impliqués par l'acquisition d'une bonne pirogue par exemple, nécessitent un capital relativement élevé. Pour beaucoup de pêcheurs, ce capital est obtenu soit en faisant appel à la solidarité familiale et la pirogue devient un bien collectif, ou par endettement. Il s'agit dès lors de rentabiliser l'activité afin de garantir les conditions de renouvellement. La pêche se fait désormais également durant les mois de janvier à juillet lorsque l'upwelling est présent ; ce qui permet de garantir de bonnes captures. Les Saint-Louisiens entrent dans un processus de professionnalisation de l'activité de pêche qui les oblige à suivre la ressource partout où elle est disponible tout en s'assurant que les conditions marchandes soient notamment disponibles. La pêche maritime va profiter de l'ouverture des centres de pêche qui se disséminent le long du littoral sénégalais, comme à Rufisque, la presqu'île et sur la petite côte, et des petits marchés locaux.

Le dynamisme naissant de cette classe de pêcheurs que sont les Guet-Ndariens de Saint-Louis va par la suite interpeller l'attention du pouvoir colonial pour lequel les ressources halieutiques deviennent vite un enjeu, et les placer dans une plus grande sphère de marchandisation. Les tentatives de régulation imposées par la métropole vers les années 1950 seront détournées et, percevant les opportunités économiques de la pêche, les populations de la grande côte entament une profonde et irréversible mutation de leurs pratiques. La pêche piroguière saint louisienne entre dès lors dans une phase de professionnalisation unique. On assiste ainsi à une modification durable des rapports sociaux mais également à une acquisition d'une forte identité maritime.

#### *IV-2-1-3. Caractérisation de l'identité maritime du pêcheur Guet-Ndarien*

Dans notre analyse, nous mobilisons trois éléments qui, en notre sens participent à la création d'une identité Guet-Ndarienne et qui sont intimement liés. Il s'agit d'un ensemble de corpus de valeurs morales et culturelles (le nous), de comportements qui distinguent le Guet-Ndarien d'un autre groupe de pêcheurs mais aussi qui vont façonner l'organisation sociale et spatiale du groupe (le nous par rapport à l'autre).

##### *IV-2-1-3-1. Une identité basée sur des valeurs et des comportements*

La maritimité du Guet-Ndarien est, comme nous l'avons déjà dit un fait récent pourtant, au Sénégal comme dans le reste de la sous région il s'individualise par rapport à d'autres communautés de pêcheurs. Il est intéressant donc de voir comment cette individualité collective s'est mise en place et est entretenue par le groupe.

L'un des faits marquants de l'étude de ce groupe de pêcheurs est qu'il s'est très tôt démarqué des autres populations avoisinantes. En effet, en occupant le site particulier de la Langue de Barbarie, les Guet-Ndariens développent rapidement un rapport particulier avec l'eau, pour lequel le terme d'iléité peut être évoqué. Séparés du continent et ayant en face d'eux une population étrangère, en l'occurrence les français qui occupent l'Ile de Ndar, il n'est pas exagéré de dire qu'ils se retrouvent dans un certain isolement. Le contexte colonial qui veut opposer les indigènes d'avec les « *citoyens français*<sup>53</sup> » va renforcer cet isolement social. La société va se construire sur des valeurs et des codes traditionnels qui pendant longtemps n'évolueront guère. Au contraire, en dépit des Indépendances et l'intégration dans un nouveau contexte urbain, les Guet-Ndariens restent repliés sur eux-mêmes. Ce qui fait dire à Bonnardel R. (1985) :

*« Guet-Ndar est un village difficile à définir. On peut le décrire: comme un quartier non ordinaire. Il se distingue d'abord par son insularité entre mer et fleuve. Il se différencie plus encore par ses mentalités. Les habitants de Guet Ndar s'affirment Guet-Ndariens avant d'être Saint-louisiens. Ce qui ne les empêche pas d'arborer leur citoyenneté saint-louisienne dès qu'ils sont loin de chez eux... Donc une communauté mal assimilable au reste de la ville<sup>54</sup> »*

<sup>53</sup> Sous la colonisation, la Première République Française accorde dès 1792, la citoyenneté aux résidents indigènes des îles de Saint- Louis et de Gorée qui deviennent ainsi des communes française. Cet acte s'étendra plus tard à Dakar et à Rufisque.

<sup>54</sup> Bonnardel R. « *Vitalité de la petite pêche tropicale. Pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal* » Paris Ed. CNRS, Collection Mémoires et documents de Géographie, 1985, 105 pages

Leurs rapports avec les autres se réduisent à la commercialisation de leurs produits ou à l'acquisition de matériels pour la pêche. Cette fermeture sociale contribuera à leur stigmatisation. Pour bon nombre de Saint-Louisiens, et même de Sénégalais, le Guet-Ndarien est synonyme de « *groupe social peu moderne, bagarreur, uniquement préoccupé par la mer* ». Une attestation alimentée par le refus de cette population à un aménagement de son espace par l'autorité qui d'ailleurs en cas de confrontation ne peut accéder au quartier. Ainsi pendant longtemps, ce dernier a échappé à tout contrôle policier. Néanmoins, cette stigmatisation est loin d'être vécue comme telle par les pêcheurs. Elle est même utilisée pour se définir par rapport aux autres.

*« Nous Guet-Ndariens, nous nous distinguons des autres Saint-Louisiens de par notre façon de parler, de nous habiller et de vivre. »* nous explique M. S. un vieux pêcheur, 50ans.

Cette distinction est aussi portée par un ensemble de traits communs propres à la société Guet-Ndarienne. Ces référents peuvent ainsi être culturels, idéologiques mais aussi liés au lieu.

L'identité maritime comme nous avons essayé de l'expliquer plus haut tient au lieu. Le Guet Ndarien entretient un rapport très fort avec son village, son quartier. Bien que migrant dans l'âme, son attachement à son lieu natal est indiscutable. Ce lien est d'ailleurs très vivace auprès de certaines familles résidant à Cayar depuis quelques générations. Ils sont nombreux à nous assurer du contact étroit qu'ils continuent d'établir avec leurs parents restés à Guet-Ndar. Une vision qui se traduit aussi dans le mode d'habitation, pour le Guet-Ndarien la maison est un bien inaliénable, un ancrage voire un repère identitaire qui serait comme une boussole dans un monde en mutation où bon nombre de valeurs traditionnelles se perdent.

*« Le Guet-Ndarien où qu'il soit et quoiqu'il ait acquis ailleurs ne sera jamais chez lui qu'à Guet-Ndar »* (entretien avec M. S., 50ans vieux pêcheur, avril 2011)

Malgré la promiscuité et bien qu'ayant les moyens de vivre ailleurs il est encore impensable pour beaucoup d'entre eux de quitter la maison familiale qui a vu grandir des générations de pêcheurs. C'est sans doute cette conception de leur espace natal qui fonde leur identité communautaire.

Un communautarisme qui est aussi culturel. La mer, domaine de l'invisible et par essence incontrôlable, revêt des mystères qui entretiennent l'imaginaire du groupe. Pour ces spécialistes de la mer, musulmans depuis belle lurette, la croyance en des êtres mythiques est toujours une réalité bien présente. La mer à travers une personnalisation en des créatures, fait l'objet d'un culte bien discret. Les communautés littorales sénégalaises ont, en effet, gardé le culte des génies d'eau, et celle Guet-Ndarienne pratiquait encore celui du génie protecteur de « *Mame Coumba Bang* » souvent représentée sous les traits d'une femme à la chevelure abondante. Cet acte culturel avait le plus souvent lieu lors de l'ouverture des campagnes de pêche et consistait en des cérémonies pour s'attirer la chance et s'assurer une protection. Ainsi, en avril par exemple il est d'usage de procéder au Séphali pour la pêche en mer et avant l'hivernage au Sarakhal pour la pêche dans le fleuve (A. Séne 1985). Durant ces cérémonies, des offrandes de lait sont faites au génie protecteur sous la direction d'un marabout qui bénit les pirogues. En cas de mauvaise pêche ou d'accidents en mer, le rituel est réitéré par les vieux notables issus des familles fondatrices de Guet-Ndar.

Un troisième référent commun à la communauté de pêcheurs Saint-Louisiens, c'est « *l'idéologie du sang* ». La pêche est pour eux un héritage, une tradition qu'ils ont construite à travers les décennies et qu'il est impératif de perpétuer. S'ils reconnaissent l'existence d'autres groupes de pêcheurs, le Guet-Ndarien n'est pas sans développer, et sûrement à juste titre, un sentiment de supériorité. Au cours de nos entretiens, jeunes pêcheurs comme vieux pêcheurs n'ont eu cesse de souligner ce fait :

*« Nous sommes les seuls vrais pêcheurs au Sénégal, et si l'on on devait parler d'écoles de pêche, Guet Ndar est l'université des pêcheurs ».*  
(Entretien par focus group, Guet-Ndar, avril 2011)

*« C'est nous qui avons appris à pêcher à bon nombre de pêcheurs, et les Cayarois, sont un exemple parmi d'autres ».* (Entretien par focus group, Guet-Ndar, avril 2011)

Ces discours sont illustratifs de la fierté de ces gens de mer qui n'hésitent pas à employer des termes pour différencier le vrai pêcheur de celui qui se contente d'aller en mer sans une véritable connaissance de celle-ci. Ainsi, le terme « *mool* » désigne tout homme qui va en mer mais celui de « *moolé* » lui est porteur d'un ensemble de savoir et de maîtrise du travail en mer qui ne s'acquièrent que lorsqu'on est issu d'une vraie famille de pêcheurs.

L'identité des Guet-Ndariens est, comme nous avons essayé de le montrer, bâtie sur des caractéristiques communes et acceptées par tous. Un corpus qui va par ailleurs modeler l'organisation sociale et les pratiques spatiales de la communauté.

*IV-2-1-3-2. Une organisation sociale garante de l'identité.*

L'expression d'une maritimité chez les pêcheurs Saint-Louisiens se retrouve, en notre sens, dans le mode d'organisation sociale qui régit l'activité. En entrant dans l'économie marchande, la communauté Guet-Ndarienne a effectué une profonde mutation sociale. Celle-ci se fonde sur des aspects normatifs et une distribution des rôles qui «*influent considérablement sur les activités de pêche et sur les différentes activités sociales au sein des communautés de petits pêcheurs*»<sup>55</sup>. De manière générale, on observe et sans que cela ne soit une spécificité Guet-Ndarienne, une réservation des activités primaires aux hommes tandis que les femmes se chargent outre leurs rôles de maitresses de maison et d'éducatrices des enfants, à certaines activités comme la transformation artisanale, la distribution et commercialisation des produits marins.

L'intégration des hommes aux activités primaires passe par différentes étapes et constitue un processus d'apprentissage. En effet, l'enfant Guet-Ndarien se familiarise en bas âge à son milieu aquatique. Le fleuve joue souvent ce premier rôle. Très vite vers l'âge de la puberté, il est enrôlé auprès d'un de ses oncles maternels et commence son initiation à la pêche. Le choix de l'oncle maternel s'explique par le fait que la société Guet-Ndarienne est matrilineaire. Ainsi, l'apprentissage du métier consiste d'abord à aider à de menus travaux comme la réfection des filets ou encore à aider à écoper l'eau lors des sorties en mer (A. Séné, 1985). Plus tard l'enfant apprend l'utilisation des techniques de pêche comme la ligne qui est un impératif pour tout bon pêcheur. Au fur et à mesure de sa formation, il passe au rang de manœuvre et si son aptitude et son talent sont reconnus, il peut espérer passer capitaine de pirogue. Ce statut est en général confié au fils aîné de la famille. La vie active des pêcheurs est assez courte, la retraite survient vers la quarantaine ou la cinquantaine et ayant acquis à ce moment là une certaine assiette financière, il peut devenir propriétaire ou patron de pirogue dans laquelle l'équipage sera constitué de membres de sa famille. A la soixantaine passée, le pêcheur ne se livre quasiment plus à aucune activité, il acquiert le statut de vieux notable dont

---

<sup>55</sup>McGoodwin J.R., « *Comprendre la culture des communautés de pêcheurs, élément fondamental pour la gestion des pêches et la sécurité alimentaire* », FAO, Document technique des pêches, N° 401, 335p, Rome FAO 2003



la vie est rythmée par le *mbaar*, lieu de rencontre des anciens pêcheurs, où se prennent également certaines décisions relatives à la communauté.

En ce qui concerne les femmes de pêcheurs, la grande majorité évolue dans l'activité de transformation des produits halieutiques. Les femmes Guet-Ndariennes ont ainsi accumulé un grand savoir dans des techniques traditionnelles et assurer l'émergence d'une filière dynamique génératrice d'emplois.

Si autrefois, leur activité était garantie par leur lien de parenté avec le pêcheur, (frère, époux ou fils), ce qui contribuait à leur donner à un accès non rémunéré aux ressources, la situation a énormément changé. Les frais induits par les sorties en mer, et la présence incontournable du mareyeur ont obligé les femmes transformatrices à s'autofinancer en mettant en place des systèmes de micro- crédit tels que les tontines. Dans beaucoup de familles, la transformation artisanale est une activité traditionnelle qui se transmet de mère en fille, un héritage au même titre que la pêche. Aujourd'hui, cette activité a beaucoup évolué comme nous le verrons dans les paragraphes suivants. À côté de cette activité, les femmes se convertissent aussi, souvent à la vente de détail de poissons frais ou encore timidement au micro- mareyage.

Cette présentation de l'organisation sociale de la communauté Guet-Ndarienne montre en fait une véritable division du travail. L'économie est de type domestique et la famille constitue la première cellule de travail. Les activités sont fortement intégrées les unes aux autres car les membres du ménage sont mus par l'intérêt collectif même si des individualités existent. La pêche, autour de laquelle tourne l'ensemble de la communauté, est le cadre des relations et interactions sociales au travers desquelles les représentations vont se mettre en place.

#### *IV-2-1-3-3. L'organisation spatiale dans la création identitaire.*

L'analyse de l'espace des pêcheurs Saint-Louisiens est un élément important dans la compréhension de l'émergence d'une identité communautaire. La création d'espaces de pêche puis de son exploitation, sont des faits inhérents à l'exercice de pêche notamment dans les pêcheries artisanales. Il garantit la légitimité du groupe qui se l'approprie ainsi. Aussi dans la recherche de l'identité, cette fois ci territoriale, du pêcheur Guet-Ndarien, nous prendrons en compte deux aspects qui sont les représentations et les savoirs vernaculaires qui vont déterminer le mode d'appropriation spatiale.

#### *IV-2-1-3-3-1. Les représentations spatiales du pêcheur guet ndarien*

Généralement, l'espace halieutique du Saint-Louisien est souvent posé sous l'angle d'une opposition avec l'espace halieutique du Cayarois ou du Diola. En ce sens les divers travaux de Cormier- Salem ont apporté de nombreux éléments de compréhension. Dans un de ses articles<sup>56</sup> elle avance une définition conceptuelle des espaces halieutiques grâce à une mise en juxtaposition de ce qu'elle appelle le « *territoire aquatique* » du paysan- pêcheur et le « *parcours* » du marin pêcheur. Ainsi, le paysan pêcheur, qui cumule deux activités à savoir la pêche et l'agriculture, perçoit davantage son espace de pêche comme un champ. Il lui fixe des limites et y voit un territoire borné « *ancré en des lieux et des zones de pêche aux limites plus ou moins stables* ». Pour le second c'est-à-dire le marin pêcheur, dont la vie est rythmée uniquement par l'extraction des ressources marines, l'espace se présente comme « *une structure ouverte, mobile faite d'itinéraires et de réseaux* ».

Nous adhérons à cette analyse de l'espace- parcours du pêcheur de Guet-Ndar. En effet, si avec la pratique de la pêche fluviale les Guet-Ndariens ont au départ organisé l'espace avec un système d'appropriation appelé « *daal* » correspondant ainsi à des terroirs halieutiques pour le groupe ou les membres d'une famille ; en se spécialisant dans la pêche maritime, cette représentation de l'espace disparaît. La mer représente dans l'imaginaire collectif un élément déchainé, qui échappe à tout contrôle contrairement au fleuve qui en dehors des périodes de crues est calme.

*« Sunu guedjj, guedjj bu goor la (notre mer est masculine) »  
Entretien avec M.S, 50 ans, vieux pêcheur, avril 2011.*

En un sens, cette phrase illustre la perception des Saint-Louisiens par rapport à leur portion d'océan où le phénomène de la barre est très présent. Il ne s'agit pas pour eux de dominer la mer en la morcelant comme ils le faisaient sur le fleuve, mais d'arriver à en tirer leur subsistance après une lutte acharnée.

De plus, différents facteurs vont contribuer à façonner la représentation de l'espace marin. Le premier est d'ordre économique avec l'ouverture des marchés et le second est lié à la migration saisonnière des pêcheurs. Ces éléments vont très vite affranchir le Guet-Ndarien de la notion de frontière. La ressource est « **un bien à exploiter** » et ayant déjà connaissance du mouvement migratoire des espèces le long de la côte et de son milieu écologique, le pêcheur se lance dans une recherche sans cesse renouvelée du poisson. Dès lors le milieu marin se

---

<sup>56</sup>Cormier- Salem M.C, 1995 « Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique », in l'Espace Géographique, n°1 pp 46- 59.

présente comme une suite de zones de pêche éclatées mais formant un continuum. L'océan devient un milieu ouvert à conquérir grâce à des déplacements bien ciblés dans le temps et l'espace. En éclatant son espace, le Guet-Ndarien en fait aussi un « *territoire du parcours* » multiple et changeant. Multiple car pour chaque groupe de pêcheur, l'espace n'est pas le même, il se démarque de par ses caractéristiques propres qui sont liés à la nature du fond qui peut être rocheux ou sableux. Changeant car le milieu n'est pas perçu comme un espace figé, il est mouvant et est également fonction de la disponibilité de la ressource. Ce terme s'applique car le pêcheur n'est plus sédentaire et tend vers une forme de nomadisation de sa pratique de pêche, avec un marquage à terre visible à travers les points de débarquement, les campements.

Le campement est une composition forte de l'identité du groupe. Lieu de regroupement de la communauté, il est le symbole de la cohésion et d'un esprit collectif. Partir à la pêche vers des zones autres que sa zone natale est une forme d'exil et le campement permet d'entretenir et prolonger un semblant de rapport avec elle. Plus d'un lieu de séjour, le campement devient « *un territoire de références permanentes du voyageur, du migrant*<sup>57</sup> ».

En définitive, les Guet-Ndariens organisent leurs espaces selon des trajectoires diverses qui n'ont pu être possibles en grande partie que parce que les communautés autochtones se sont peu investis dans la pêche en mer ; mais aussi en justifiant leur présence par la transmission de leur savoir.

#### *IV-2-1-3-3-2. Les savoirs vernaculaires dans le processus de communautarisation de l'espace.*

L'organisation de l'espace du pêcheur est notamment régie par un ensemble de savoirs locaux traditionnels construits dans le temps. Ils seront ainsi mobilisés pour permettre au groupe de se définir une légitimité et un contrôle sur son territoire halieutique. Ces savoirs qui sont intimement intégrés et collectifs sont le fruit d'une connaissance des espèces et de leurs comportements mais aussi de leur environnement qui permettent, selon F. Féral (2001) « *l'identification d'un espace fonctionnel* ». Ainsi, la communauté Guet-Ndarienne s'est constituée un ensemble de savoirs empiriques acquis par l'expérience des aînés et transmis aux plus jeunes dès leur entrée en mer. Ces connaissances portent diversement sur la nature et circulation des eaux qui se distinguent de par leur couleur et qui apporte chacune son lot de poissons. Par exemple le *palynom* de couleur bleu-clair, circule durant presque toute l'année :

---

<sup>57</sup> Bernus E. « Nomades sans frontières ou territoires sans frontières » in Bonnemaison J. (dir), les territoires de l'identité, le territoire lien ou frontière tome 1, Paris, L'Harmattan, 1999, pp 33- 41.

en été (nawet), en automne (lollo) et en hiver (noor) ; elle regorge de toutes les espèces de poissons tandis que le *nand* eau plus sombre, presque rougeâtre, qui brille la nuit est plus fréquente durant les mois de février et mars. Sa présence est assimilée à une rareté de certaines espèces. Ces savoirs aussi prennent en compte les types de vents (*guélaw*), les courants marins (*ndaw*), la houle (*ganakh*) et vagues (**khang**) dont l'intensité permettent aux pêcheurs de déterminer à quel moment aller en mer et d'appréhender la ressource. Ces interprétations de la nature sont mis en rapport au cycle lunaire qui rythme l'abondance des ressources halieutiques et constitue une référence dans le choix du moment de pêche, et aux étoiles qui sont utilisées pour s'orienter.

## Encadré.

### Savoirs vernaculaires liés à l'activité de pêche : la lune un élément de référence

La lune de par sa position joue un rôle important dans la détermination des moments de pêche. Grâce à une patiente et longue observation de son cycle, les pêcheurs de Guet-Ndar sont parvenus à identifier trois périodes : le *Kiw*, le *Lok* et le *Ndeey*

- Le *Kiw* : il correspond à la phase ascendante de la lune. Pendant le *Kiw*, le poisson remonte pour s'alimenter, les pêcheurs disent qu'il se redresse pour mordre à l'appât. A la phase descendante de la lune, le poisson replonge et l'appât ne l'attire plus. Cette période se termine quand la lune commence à apparaître tardivement vers minuit. Le poisson, durant le *kiw*, se trouve à environ 2m de profondeur pendant la nuit et le jour, à cause de la densité de la luminosité se rencontre dans les 20m. Les pélagiques émergent en colonne pendant cette période
- Le *Lok* : il est manifeste du 13e au 16e jour du cycle lunaire, les eaux se gonflent, les hautes (flux) et les basses mers (reflux) sont manifestes. La houle est plus forte et la mer très agitée. Les vives eaux se produisent une fois dans la journée (marée diurne) et les basses eaux deux fois (matin et soir). C'est une période d'abondance et de remontée des espèces de fond.
- Le *Ndeey* débute lorsqu'au crépuscule, la lune est à son zenith. Le *Ndeey* atteint son maximum, lorsqu'au matin, on aperçoit la lune à cette même position. C'est une période de faibles eaux. Le flux se produit matin et soir (marée semi-diurne) alors que le reflux ne se produit qu'une seule fois dans la journée. C'est la période de capture des soles surtout entre avril et juin.

(source : A. Séné, 1985)

Les pêcheurs de la grande côte ont engrangé des connaissances utilitaires très fines de leur environnement marin. Ces dernières vont pendant longtemps les aider dans l'organisation de l'activité, le choix des techniques et à faire face à la concurrence de la pêche industrielle. Toutefois, ces savoirs empiriques qui ont bâtis en partie leur suprématie le long des côtes

ouest africaines, tendent à disparaître avec l'introduction et l'usage généralisé de nouvelles technologies comme le GPS. Ils ne sont plus transmis dans leur intégralité ni de la même façon qu'auparavant.

En définitive, en se lançant dans la conquête de l'espace marin, la communauté Guet-Ndarienne a su développer rapidement une organisation socio-spatiale qui va fortement forger son identité. La mer n'est pas seulement le support de leur activité, elle constitue leur mode de vie.

*« Moolu Guet Ndar guedjj rek la kham (le pêcheur de Guet-Ndar ne connaît que la mer) ». Entretien avec M.S, 50 ans, vieux pêcheur, avril 2011*

Ainsi, la pêche détermine de manière profonde le pêcheur et fait partie de sa personnalité. Ce qui explique d'une part pourquoi cette communauté continue avec un acharnement qui confère à l'entêtement à pratiquer une activité alors même que celle-ci peut très souvent ne plus être économiquement viable. D'autre part ce mode de vie, qui est une construction historique et sociale, va permettre aux Guet-Ndariens d'établir un corps professionnel reconnu et respecté de tous. C'est cet aspect que nous allons à présent développer.

#### **IV-2-2. L'établissement d'une discipline professionnelle et d'une organisation de la pêche en mer**

Au cours des pages précédentes, nous avons tenté de mettre en relief les mutations profondes qui ont poussé la communauté Guet-Ndarienne dans un processus de maritimisation. L'abandon progressif de la pêche fluviale, l'impact de la puissance étrangère ainsi que la forte intégration d'une économie marchande sont autant de facteurs qui vont entraîner une professionnalisation du groupe.

##### *IV-2-2-1. Une communauté fortement spécialisée*

L'étude de la professionnalisation des Guet-Ndariens dans la pêche montre une grande évolution qui est le fruit d'un long processus historique, économique, sociale mais aussi politique. En se tournant vers l'unique extraction des produits halieutiques, les pêcheurs Saint-Louisiens vont très vite allier une spécialisation hétérogène à différentes techniques, une mixité des sorties en mer et le développement d'un génie naval.

#### *IV-2-2-1-1. Une diversité des techniques de pêche*

Les Saint-Louisiens représentent sans aucun doute l'un des groupes de pêcheurs à avoir expérimenté et pratiqué les techniques connues jusqu'à présent dans la pêche artisanale. Ayant su développer une connaissance ethno- empirique sur leur milieu et la navigation, ils mettent très vite des formes d'exploitation de la mer qui allient tradition et modernité. En effet, comme nous avons essayé de le montrer dans l'évolution de la société de la pêche fluviale à la pêche maritime, la communauté Guet-Ndarienne a longtemps utilisé certaines techniques comme la ligne, les filets, dormants, les casiers, le kili... ces engins faits de fibre végétale seront vite remplacés ou améliorés grâce à l'introduction du monofilament plus résistant.

Aussi, obéissant à une logique de rentabilité, les Guet-Ndariens montrent une grande capacité à s'approprier de nouvelles techniques et à les adapter à leurs conditions de travail. Parmi les techniques les plus utilisées par les pêcheurs de la grande côte nous pouvons citer : la ligne à la main, la palangre, les filets maillants, les filets dérivants de fond et de surface, la senne tournante, l'épervier. Ces techniques différant de par leur mode opératoire, qui est fonction de l'espèce ciblée et du type de fond, peuvent aussi parfois être combinées pour plus d'efficacité.

La ligne est une technique de base dans la communauté Guet-Ndarienne. Jugée très pénible car nécessitant une concentration sans faille, sa pratique serait l'apanage du bon pêcheur alors que le filet dormant, technique passive est peu valorisante. Dans ses travaux de thèse, A. Séné (1985) montrait déjà que l'importance de la spécialisation chez les Guet-Ndariens a fini par organiser l'espace de la communauté avec une dominance de la ligne dans le sous- quartier de Lodo, du filet dormant à Dakk alors que le sous- quartier de Pondoxolé présentait une certaine mixité. Cette répartition technico- spatiale est toujours d'actualité même si la senne tournante commence à polariser un nombre grandissant de pêcheurs de Dakk. Par ailleurs, l'un des engins qui a le plus révolutionné la pêche artisanale sénégalaise fut la senne tournante qui a trouvé à Saint-Louis un terrain propice pour son utilisation. Introduite en 1970, elle annonce un tournant décisif dans l'augmentation des débarquements mais surtout dans les pratiques de pêche à Guet-Ndar.

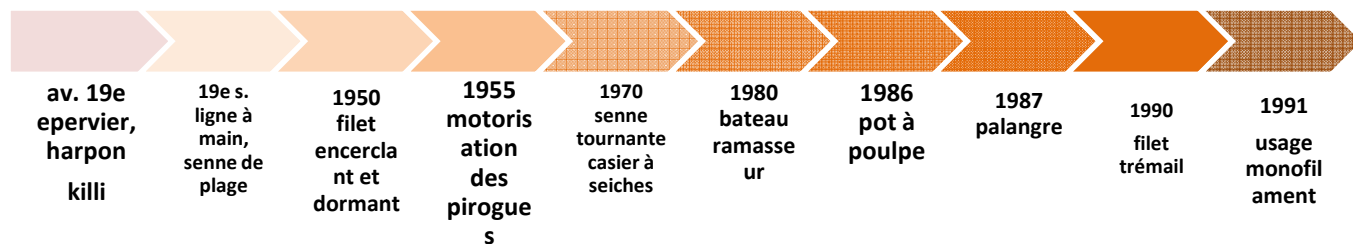


Fig.13: historique des principaux engins de pêche au Sénégal

#### IV-2-2-1-2. Les sorties de pêches

Les sorties constituent des moments importants dans l'exercice de l'activité de pêche et demandent une grande organisation. Dominique E.C. (2000) les décrit comme « des opérations à la fois longues et fréquentes ». Le pêcheur prend en compte le rayon d'action, la conservation des produits à bord, la capacité de la pirogue (carburant)... Traduisant une mobilité certaine de l'unité de pêche, les sorties peuvent être soit quotidienne c'est-à-dire constituées d'allers retours qui ne dépassent pas les 24 heures, soit des marées qui peuvent dépasser les 48 heures. Généralement, les sorties quotidiennes sont plus pratiquées par les sennes tournantes et les filets maillants, d'autres peuvent avoir une utilisation double notamment la ligne, les filets dormants...

#### IV-2-2-1-3. L'amélioration des embarcations artisanales

La pirogue a connu des progrès remarquables. Les Guet-Ndariens n'ont eu de cesse de la rendre plus performante et plus résistante. Symbole d'un génie naval artisanal, la pirogue allie ainsi connaissances endogènes et technologie. Le « gaalou licc » ou pirogue cloutée utilisée en mer avec la rame se voit vers le 17<sup>e</sup> siècle dotée d'un système de voiles rectangulaires ou triangulaires. L'introduction du moteur hors bord avant 1960 constitue une étape déterminante dans la construction de la pirogue. Au sein de la communauté se forment des corps de charpentiers ou « *yatakatou gaal* » essentiellement dédiés à la construction des pirogues et dont la connaissance échappe parfois peu au cercle familial. Bien que pouvant être de taille variable, on distingue à Saint-Louis trois types de pirogue :

- Le gaalou ngueti :

C'est une pirogue relativement petite qui ne dépasse pas les 8 m pour une largeur de 1,5 à 2 m avec un équipage réduit. Elle est utilisée pour des sorties quotidiennes par les ligneurs mais aussi par les poseurs de filets dormants.

- Le gaalou marée

C'est une pirogue pouvant atteindre les 20 à 24 m pour une hauteur estimée à 3,5 m. Très solide, elle est principalement utilisée pour les longs séjours en mer excédent deux voire plusieurs semaines avec un personnel important (près de quinze personnes).

- Le gaalou mbal

De taille moyenne, ce type de pirogue peut mesurer jusqu'à 17- 22m pour une largeur variable située entre 2 et 2,5 m. Elle est beaucoup plus employée pour les sorties quotidiennes avec un équipage variable parfois d'une quinzaine de personnes. Le type de matériel utilisé dans ce cas est le filet notamment la senne tournante.

#### *IV-2-2-2. Une unité de production basée sur la famille*

La communauté Guet-Ndarienne, relativement fermée, met en place dès le début des mécanismes de production interne qui vont sous tendre l'activité économique et sociale.

##### *IV-2-2-2-1. Fonctionnement de la cellule de production*

La cellule familiale est le premier échelon de production chez les Guet-Ndariens. Le recrutement de la main d'œuvre se fait d'abord au sein de celle-ci. La parenté qui garantit la confiance mutuelle, le respect du droit d'aînesse permettent donc une exploitation du travail. En effet, la société Guet-Ndarienne étant de type matrilineaire, le père cède tout droit sur ses enfants qui évoluent sous la coupe de l'oncle maternel. Ainsi, la direction du processus de production est placé sous la responsabilité de l'aîné des oncles, alors que la commercialisation du produit était assurée par l'aînée des sœurs du pêcheur encore appelée « *njeuké* » (A. Séné 1985).

Elargie ou restreinte, la taille de l'entité domestique intervient grandement dans le choix de la technique optée. Certains engins de pêche comme la ligne qui effectue des sorties quotidienne ou une pêche en solitaire, ne nécessite ni un effectif important (3 à 8 membres dans l'équipage) ni un investissement financier lourd, contrairement à d'autres techniques comme les sennes ou les filets dérivants (plus de 20 membres). Néanmoins l'orientation vers une technique ou une autre est loin d'être statique. Divers paramètres sont pris en compte dans l'exercice de la pêche (moment de la pêche, espèces ciblées ou offre du marché...) et le noyau familial montre une grande souplesse en ce sens et une grande capacité de mobilisation. Des auteurs tels que Diaw (1985) parlent de mixité, d'autres de stratégie (Laloë et Samba, 1990) ou encore de tactique (Féraris, 1989) témoignant de la complexité de l'activité du groupe.



Cependant la pêche, en raison de son dynamisme et de la monétarisation, on assiste à un changement dans la structuration de l'économie domestique. La mobilisation des forces vives sous l'autorité de l'oncle est dorénavant contestée, avec une récupération des enfants par le père. Cette situation crée une multiplication des unités restreintes de production. Toutefois, l'interdépendance du groupe est toujours présente ce qui permet de réduire les risques d'éclatement de la cellule familiale. Par ailleurs, cette remise en cause du fonctionnement de la cellule s'est également traduite par l'incorporation de nouveaux venus qui sont enrôlés comme « *tollan* ». Ces manœuvres saisonniers qui ont parfois une expérience limitée du travail en mer sont plus recrutés par les familles qui ont moins de bras et qui désirent élargir leur cercle d'activité. Le *tollan* peut aussi concerner des pêcheurs qui ne possèdent pas d'unité de production et qui espèrent ainsi accumuler un capital pour se lancer à leur compte. De ce fait, l'unité de production qui s'appuyait essentiellement sur les liens de parenté devient de plus en plus hétérogène avec en substance le noyau dur constitué de pêcheurs expérimentés issus de la famille, les aides familiaux ou débutants qui peuvent être des amis, et les apprentis qui n'appartiennent pas à la sphère familiale et qui sont beaucoup plus mobiles.

La hiérarchie dans l'équipage tient compte de la fonction et du degré d'expérience du membre. De plus, la proportion est très variable d'une unité de pêche à l'autre mais on peut retenir que plus la main d'œuvre est importante plus celle-ci se situe hors du cadre familial.

#### *IV-2-2-2-2. Remise en cause des outils de production*

L'éclatement de l'unité de production a entraîné un important changement dans l'acquisition et la détention des outils de production que sont la pirogue, l'engin de pêche et le moteur. Globalement, on constate que chez les familles restreintes ou la main d'œuvre reste encore au sein de la famille, le matériel est de type individuel. La gestion est entièrement entre les mains du chef de famille ou de celui qui détient le matériel, ce qui lui permet d'internaliser les revenus issus de l'activité de pêche. Cependant dans le cas des groupes élargis, notamment lorsque le matériel utilisé est de type lourd, c'est-à-dire qui nécessite un important investissement comme pour les lignes marées ou les sennes tournantes, la gestion du matériel échappe souvent au propriétaire qui se voit contraint de capitaliser des financements extérieurs en s'associant. La propriété devient collective et le contrôle de l'outil de production peut ainsi échapper à la famille surtout lorsque celle-ci est financée par une tierce personne comme le mareyeur. Le recours au crédit ou à une aide financière traduit bien souvent des

problèmes de rentabilité et de mobilisation de la main d'œuvre que rencontre le patron de pêche. Ainsi, les revenus ne sont plus par conséquent internalisés au sein du noyau familial.

La gestion des unités de production est loin d'être homogène quelque soit le groupe considéré. Labile, elle revêt diverses formes qui sont fonction de la cohésion du groupe, de la disponibilité de revenus, de l'efficacité de l'unité en termes de rentabilité, etc.

#### *IV-2-2-3. Le développement d'activités connexes à la pêche*

En se plaçant dans une optique exclusive de l'exploitation de la mer, les pêcheurs Saint-Louisien s'organisent sur la base d'une division du travail : les hommes s'activent dans la production primaire tandis que leurs épouses commercialisent le poisson en frais ou en transformés. Cependant, si la transformation artisanale reste la chasse gardée des femmes, la commercialisation des produits débarqués leur a vite échappé avec l'arrivée du mareyeur.

#### *IV-2-2-3-1. Le mareyage, une institution de contre-pouvoir*

L'émergence de la filière mareyage tient d'un fait social bien particulier et pour A. Séné (1985) le passage à l'individualisation restreinte de la cellule familiale en est la cause. Il devient difficile pour le pêcheur de se charger de la production et de l'écoulement de son produit de pêche, tandis que les femmes n'ont pas les moyens financiers suffisants pour en effectuer la revente. Ce « vide » favorise l'entrée en jeu du mareyeur qui plus entreprenant, va finir par évincer les femmes du circuit de la commercialisation. Présent partout où se rend le pêcheur, le mareyeur devint l'interface entre lui et le marché. Il développe une relation de confiance, participe à la création du réseau social et s'affirme dans la sphère de marchandisation grâce à une grande souplesse et un esprit d'initiative. Il peut être considéré comme un répondant à la spécification des techniques de pêche et à l'extension des marchés locaux urbains.

Beaucoup d'auteurs à l'instar de Chaboud et Kébé (1991), Bellec (1996), ont vu en la présence du mareyeur le symbole d'une exploitation du pêcheur par ce dernier. En effet, uniquement préoccupé par la recherche du poisson, le pêcheur ne semble pas maîtriser la fluctuation des prix entre leur valeur débarquée et celle pratiquée sur le marché de la consommation. De plus, en se liant les services du mareyeur à travers la fourniture de certains intrants comme le carburant, l'accès et/ ou l'entretien des outils de production, pêcheurs se

place dans une situation de dépendance vis-à-vis de celui-ci. Le mareyeur tout au contraire, fort du rapport de force qui joue en sa faveur, base son activité sur les possibilités de la demande des différents marchés et calcule en fonction sa marge de prix.

Tableau 5: La part du mareyage de 2000 à 2011 dans les mises à terre à Saint-Louis

<b>Années</b>	<b>Mises à terres (t)</b>	<b>Produits mareyés (t)</b>	<b>Pourcentage</b>
2000	34286	21655	63%
2001	32752	18835	57,5%
2002	35807	20078	56%
2003	34558	22999	67%
2004	53788	25809	48%
2005	49305	27352	55%
2006	49466	29639	60%
2007	47582	29131	61%
2008	66039	41969	63%
2009	59611	43208	72%
2010	38623	26016	67%
2011	60944	46468	76%

*Source : Résultats généraux de la pêche maritime Sénégalaise*

Le tableau montre la part importante du mareyage dans les débarquements avec un taux rarement en deçà des 60%.

#### *IV-2-2-3-1-1. Organisation de l'activité*

L'activité du mareyeur suit un rythme bien précis. Du débarquement du poisson de la pirogue, à sa vente sur le marché, sa présence est permanente. Une fois le poisson débarqué, le mareyeur doit vite se faire une idée du volume et de la qualité des captures puis évaluer en fonction leur prix potentiel sur le marché. La discussion et l'achat des prises n'intervient qu'ensuite. La négociation entre le pêcheur et le mareyeur a ainsi très souvent lieu sur la plage et le premier peut céder en tout ou en partie ses captures. Une fois le prix convenu, le

mareyeur procède au conditionnement de la ressource. Elle est transportée à bord des camions frigorifiques ou des camionnettes par des porteurs payés à la caisse. Les prises y sont ensuite glacées ; cette étape est importante car permettant la bonne conservation du produit jusqu'à son port de vente qui peut être très éloigné. Par ailleurs, avec l'exportation du poisson vers l'Europe et l'Asie des normes hygiéniques de plus en plus strictes pèsent sur le mareyeur. Aussi, le camion ne peut quitter le quai de pêche qu'une fois le mareyeur ou son aide a pu recevoir une attestation de salubrité délivrée par le représentant du service des pêches. Cette certification permet au mareyeur de joindre les marchés locaux et d'y revendre son produit. Ici, le mareyeur s'allie les services d'un commissionnaire qui réceptionne le poisson à son arrivée et se charge de le revendre aux nombreuses détaillantes qui s'activent sur le marché. Enfin ce sont les détaillantes qui assurent à la ménagère l'accès aux po



Photo 8 : Activités de mareyage à Saint-Louis

Source : A. Seck, 2012



Photo 9 : Activités de mareyage à Cayar

*Source : A. Seck, 2012*

A Saint-Louis, nos entretiens nous ont montré une grande ventilation du produit sur le marché national avec des circuits de commercialisation qui touchent les villes comme Dakar, Touba, Louga, Thiès, Matam, Diourbel, ...

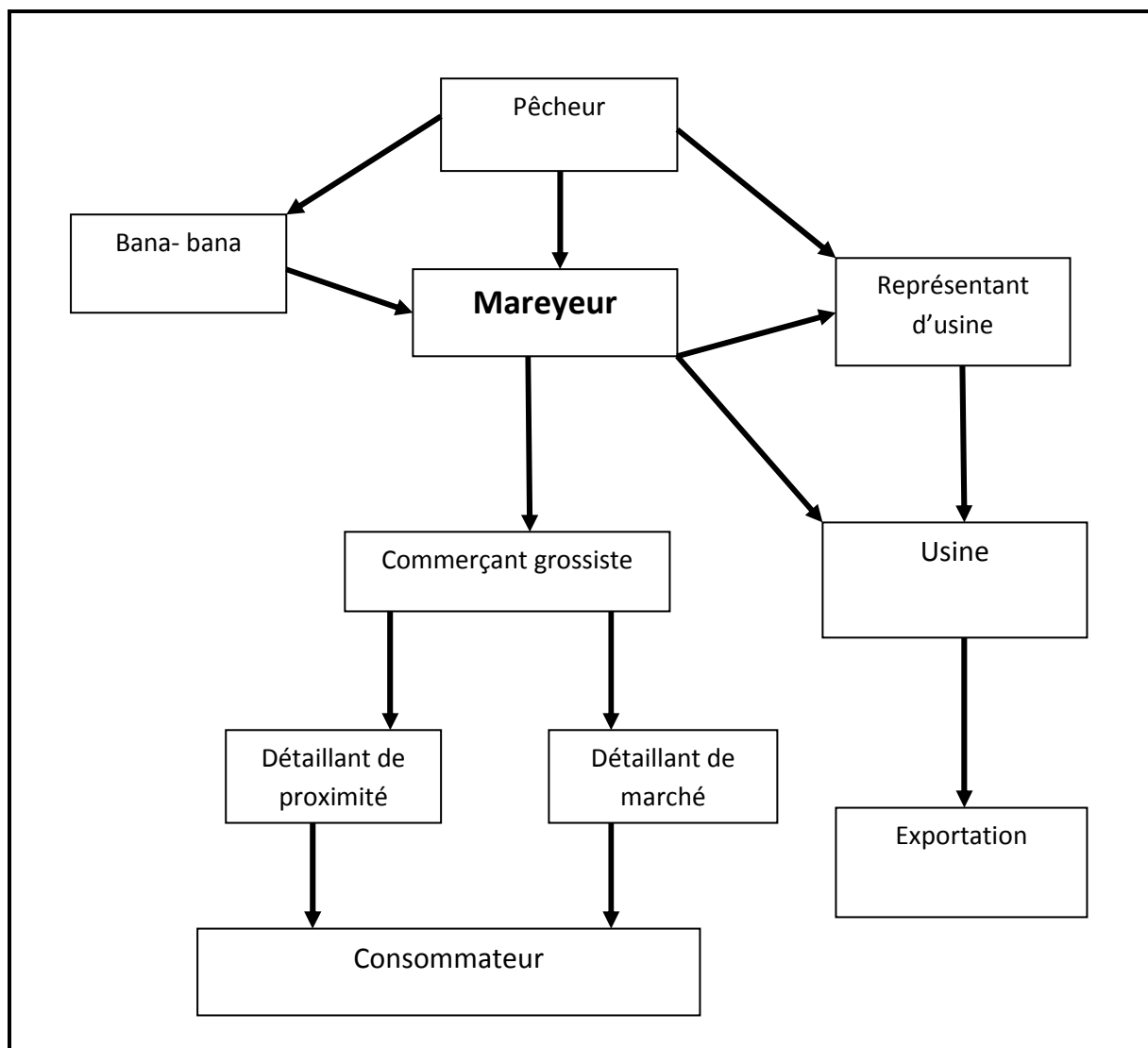


Fig. 14 : Place du mareyeur dans la filière de distribution de poissons frais

#### IV-2-2-3-1-2. Une stratification du métier

Contrairement au pêcheur dont l'organisation repose sur une base sociale, celle du mareyeur est beaucoup plus régie par une base économique. En effet selon les moyens financiers, on distingue les gros mareyeurs et les micro- mareyeurs. Les premiers ont une plus grande assise financière, ce sont surtout eux qui possèdent les camions frigorifiques. Ceci leur permet d'approvisionner les longs circuits urbains et ruraux. Certains selon la disponibilité de la ressource ou la demande du marché peuvent se tourner aussi vers le ravitaillement des usines de transformation (farine ou huile de poisson) et d'exportation. Ainsi, dans la catégorie des gros mareyeurs, il ya une subdivision selon le marché ciblé avec d'un côté les mareyeurs nationaux spécialisés dans la commercialisation des espèces pélagiques et les mareyeurs

industriels qui s'intéressent notamment aux espèces à haute valeur commerciale (démersales, céphalopodes...).

Les micro- mareyeurs ou « bana- bana » constituent la seconde catégorie. Ayant moins de ressources financières, mais très actifs ils alimentent les circuits plus courts qui peuvent se trouver à la périphérie du centre de pêche.

#### *IV-2-2-3-2. La transformation artisanale*

La transformation artisanale constitue le troisième axe autour duquel la pêche s'est développée. Forme ancienne de valorisation longtemps considérée comme un appendice du mareyage, la transformation artisanale a connu un bond avec les politiques expansionnistes mises en place vers les années 1970. La motorisation et de la senne tournante vont considérablement augmenter le volume des tonnages des débarquements mais l'absence d'une chaîne de froid dans les principaux centres et les limites d'absorption du mareyage posent la question du surplus de la production. Dès lors, le secteur de la transformation artisanale se présente aux yeux des décideurs comme un moyen simple et efficace de récupération des invendus de la post- capture. Elle bénéficiera ainsi d'une véritable attention et de nombreux projets viendront en appont pour aider à l'amélioration de la production, des techniques et de l'hygiène au niveau des « *sines* » appellation commune des sites de transformation.

#### *IV-2-2-3-2-1. Un secteur en mutation*

A Saint-Louis, la transformation artisanale est un héritage qui occupe une frange importante de la population féminine de Guet Ndar et même des autres quartiers périphériques (Goxumbathie, Hydrobase...).



Photo 10: femme guet-ndarienne se livrant au braisé- séché (keccax) avec des techniques rudimentaires

*Source : A. Seck, 2013*

C'est une activité qui comme la pêche se déroule au sein de la famille, la transmission de savoirs et l'initiation aux différentes procédures de transformation continuent encore à se faire de mère en fille. Cependant comme toutes les autres filières de la pêche, elle est en butte à de nombreuses mutations.

Les multiples enjeux qui secouent la pêche avec une concurrence féroce dans l'accès aux volumes débarqués tant en frais que transformés, notamment pour les usines exportatrices, font que les femmes ont de plus en plus de mal à accéder à la ressource. A Saint-Louis plus précisément à Guet-Ndar, leur statut d'épouses constituait un gage d'accès au produit. Les femmes pouvaient ainsi librement prélever sur les captures la quantité nécessaire pour la consommation domestique tandis que le reste faisait l'objet d'une transformation revendue sur le marché. Aujourd'hui le contexte est autre. La prédominance du mareyeur bouleverse la donne. Ce dernier de par son assise financière a accès à la ressource avant même que celle-ci ne soit débarquée, et évince ainsi les transformatrices. D'autant que les pêcheurs sont dans une logique de maximisation de leurs prises. L'accès au produit est aussi conditionné par la variabilité saisonnière des prises. La saison de faibles captures se situe entre les mois de juin et octobre, saison des pluies où le volume des produits transformés baisse. Tandis que la période allant de novembre à juin correspond à la saison de bonne production, avec une



matière première abondante assurant un bon approvisionnement du sous-secteur de la transformation (Ndoye F. et al, 2002)<sup>58</sup>. A cela s'ajoute la délocalisation et l'éloignement des sites de transformation.

A Guet Ndar, le grand site de « *sine dekh* » établi sur les rives du petit bras du fleuve et celui sise face à la mer « *sine guedj* » se retrouvent sur un site aménagé à présent sur l'hydrobase. Ce fait accroît la distance donc les frais de transport pour les femmes.

L'approvisionnement en poisson devient ainsi aléatoire pour cette filière qui en 2009, rassemblait près de 1500 personnes pour une production estimée à 4316 tonnes (DPM, 2010). Face à cette situation, les femmes sont obligées de mettre en œuvre certaines stratégies. L'une d'elles consiste à se mettre en petits groupes d'intérêts économiques (GIE). Ces GIE peuvent ainsi acquérir la ressource auprès d'un intermédiaire mareyeur, et dans certains cas à financer en partie un pêcheur. On voit ainsi que les relations privilégiées entretenues autrefois avec le pêcheur se sont largement distendues devant la monétarisation de la pêche.

#### *IV-2-2-3-2-2. Diversité des produits et circuits de commercialisation*

En épit de ces difficultés, la transformation artisanale absorbe néanmoins près de 30 à 40% des débarquements nationaux. Cependant, à Saint-Louis la part dans les débarquements tourne entre 6 et 10% comme l'indique le tableau ci dessous. Cette fluctuation traduit la difficulté des transformatrices à accéder à la ressource.

Tableau 6: la part de la transformation artisanale dans les débarquements à Saint-Louis

<b>Années</b>	<b>Mises à terres (t)</b>	<b>Produits transformés (t)</b>	<b>Pourcentage %</b>
2000	34286	2024	6%
2001	32752	2389	7%
2002	35807	2297	6%
2003	34558	2681	8%

<sup>58</sup> Ndoye F. et Maizi P. 2002 « De la pirogue au plat, le poisson fumé sur la petite cote sénégalaise » (Alimentation, savoir-faire et innovations en agroalimentaires en Afrique de l'Ouest), CIRAD - ENDA Ed. GRAF - CNEARC – GRET, Montpellier, 89 p

2004	53788	5086	9%
2005	49305	4594	9%
2006	49466	4666	9%
2007	47582	4338	9%
2008	66039	6863	10%
2009	59204	4167	7%
2010	38623	3238	8%
2011	60944	3832	6%

*Source : Résultats généraux de la pêche maritime Sénégalaise*

Malgré tout, le secteur de la transformation artisanale demeure un secteur dynamique où les femmes s'affirment comme de véritables entrepreneuses. Ainsi, bien que l'activité de transformation voit désormais apparaître de nouveaux acteurs masculins (Burkinabés, Guinéens) à Mbour et Joal traduisant une concurrence nouvelle. A Saint-Louis, elle reste encore entre les mains des femmes même si pour beaucoup de tâches subalternes lourdes (portage, lavage du poisson, puisage de l'eau...), elles font appel à une main d'œuvre masculine salariée. Les femmes transformatrices présentent aussi une grande souplesse dans leurs formes de production. Toute une gamme de produits est offerte aux consommateurs selon une diversité de techniques qui est quant à elle fonction de l'espèce (taille, poids, qualité). Parmi les produits les plus représentés on retrouve :

#### Le guedj

Le *guedj* ou fermenté séché est la technique la plus ancienne sur la Langue de Barbarie. Il est fait avec toutes sortes de poissons. Le poisson est écaillé, étêté, éviscéré puis ouvert dans le sens longitudinal avant d'être mis en fermentation dans de l'eau de mer. Il est ensuite lavé et saupoudré de sel pour être mis à sécher au soleil durant un temps variable qui est fonction du type de poisson. Le *guedj* peut se conserver longtemps (près de 6 mois) quand il est bien préparé.

### Le keccax

Encore appelé poisson braisé séché, le *keccax* est le produit le plus traité. En effet il est fait essentiellement à partir de pélagiques (*Sardinella madarensis*, *Sardinella aurita*) qui constituent la majorité des prises à Saint-Louis. La fraîcheur du poisson garantit la qualité du produit. A Guet Ndar, le *keccax* n'est pas braisé, mais il est grillé puis bouilli dans des tonneaux découpés qui font office de marmites. Les transformatrices font bouillir le poisson dans de l'eau de mer pendant des heures et à laquelle elles ajoutent régulièrement du sel. Une fois celui-ci refroidit, elles écaillent et éviscèrent le poisson qui sera ensuite saupoudrer de sel et mis à sécher sur les claies de séchage. C'est une technique très pénible en raison de la chaleur et qui nécessite une surveillance constante. Cependant, le produit peut aussi être préparé par braisage au four. Mais ce moyen n'est pas généralisé en raison du nombre peu important des fours sur le site.

### Le tambadiang

Le poisson est fermenté et séché en entier. Les Guet-Ndariennes utilisent de petits pélagiques qu'elles écaillent. Le poisson sera ensuite mis en saumure dans des bacs destinés à cet effet et la dernière consistera à le mettre à sécher pendant un certain temps pour garantir une bonne conservation. C'est un produit dont la préparation est relativement simple et fait l'objet d'une exportation vers les pays de la sous région

### Le Sali

Le Sali ou salé séché est fort peu présent sur le marché local étant plutôt destiné à l'exportation (Mali, Ghana). Il est préparé à partir de grosses espèces tel le requin ou la raie. Vendu au poids, ce produit nécessite une longue préparation et beaucoup de soins. En effet, le poisson est éviscéré puis découpé en tranches avant d'être lavé en placé dans des bacs à saumure pendant quelques jours. Les tranches de poisson sont ensuite placées dans un autre bac et sont saupoudrées de sel pendant deux jours puis sécher pendant cinq jours. Cette technique nécessite une utilisation importante de sel afin de garantir sa bonne conservation.

La part des produits transformés est comme nous l'avons souligné plus haut fonction de la disponibilité de la ressource. Ainsi par exemple en 2010, année qui fut marquée à Saint-Louis par l'indisponibilité du poisson en raison du problème des licences de pêche avec la Mauritanie la production de la transformation artisanale avoisinait les 3238 tonnes avec une domination du *keccax* (2224,9 tonnes) en raison de l'importance des quantités d'espèces

pélagiques débarquées et qui est aussi le plus sollicité par la population, alors que le volume du yeet était d'environ 6 tonnes contre 1,85 tonne pour la production d'ailerons de requin.

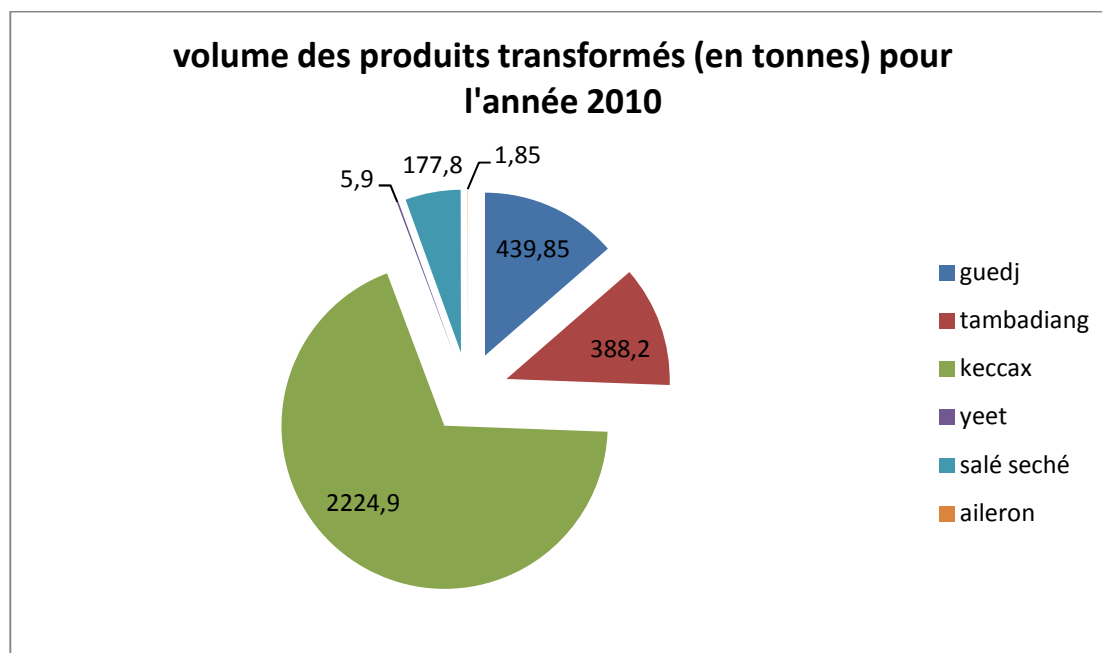


Fig. 15: Volume des produits transformés à St- Louis en 2010

*Source : Résultats généraux de la pêche maritime sénégalaise, 2010*

Malgré une production très fluctuante, les femmes transformatrices ont su développer des circuits de commercialisation variés tant à l'échelle nationale avec comme destinations Dakar, Thiès, Ziguinchor, Matam, Louga, Diourbel, Tambacounda, Kaolack. Mais aussi au niveau sous régional vers le Mali, le Ghana... Cependant à l'instar du pêcheur, la femme transformatrice bien que pleine d'initiative, a encore du mal à contrôler la fluctuation des prix eu égard à l'importance du bana- bana qui est souvent acheminé le produit fini, et peut quelques fois financer la transformatrice. Ainsi, on distingue deux types de bana- bana ou commerçants : ceux qui commercialisent en gros et les détaillants. Les commerçants en gros achètent de grandes quantités de produits transformés et possèdent des moyens financiers substantiels qui leur permettent de faire face à certains frais comme le transport. Ils commercialisent généralement leurs stocks auprès des semi- grossistes des marchés urbains et périphériques. Les détaillants quant à eux s'approvisionnent généralement auprès des semi grossistes mais également directement auprès des transformatrices.

Ainsi, la main mise des commerçants sur le circuit de distribution constitue un frein jusqu'à présent. Aussi afin de réduire la marge de manœuvre du bana- bana, les transformatrices

Saint-Louisiennes tentent de restructurer leur secteur grâce à une plus grande mobilisation au niveau des GIE et fédérations locales. Mais ces actions demeurent encore limitées par une certaine dispersion, car bien qu'adhérant aux GIE, les femmes continuent très souvent de vendre séparément leurs stocks, et par l'appui de l'Etat, encore jugé insuffisant.

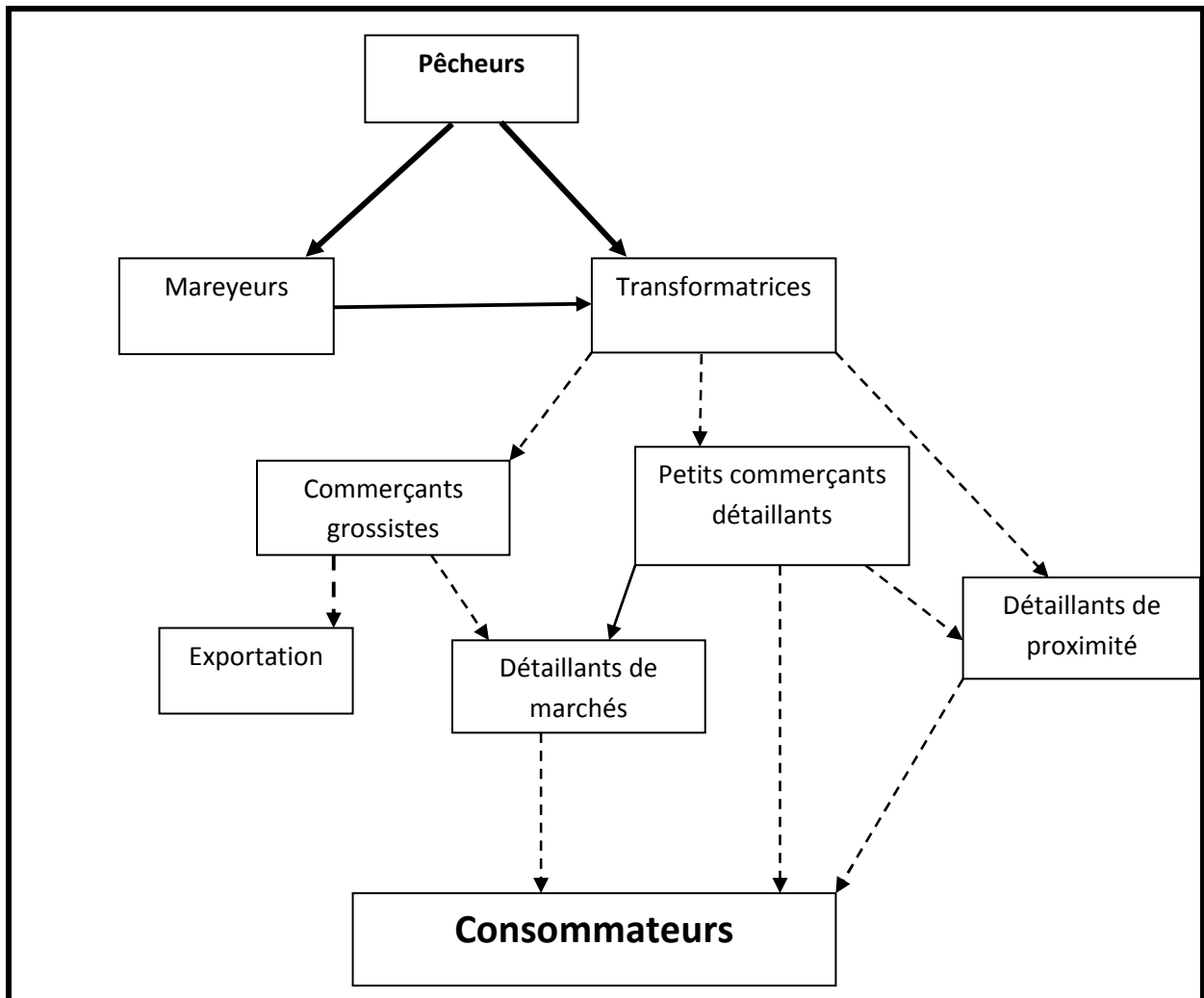


Fig. 16 : configuration des acteurs et circuits de distribution dans la transformation artisanale

**Légende** : produits frais  $\longrightarrow$  produits transformés :  $--\blacktriangleright$   
 Source : A. Seck, 2014

#### IV-2-2-3-2-3. La transformation artisanale, un patrimoine de plus en plus reconnu

La filière de la transformation artisanale à Saint-Louis et plus particulièrement à Guet-Ndar continue à se caractériser par une alliance entre technologie et pratiques rudimentaires. Ce secteur a au cours des années engrangé divers financements qui ont surtout cherché à redéployer les femmes vers plus de modernité et vers des pratiques plus saines de leur activité. Bon nombre de l'aide centrée sur elles consistait et consiste encore à les former à de

nouvelles techniques de valorisation de leurs produits. Cependant, les transformatrices continuent de procéder selon des méthodes rudimentaires parfois réadaptées mais jamais totalement abandonnées. Cette résistance traduit sans doute un attachement à une pratique séculaire héritée de leurs parents, améliorée, et dont elles s'estiment les gardiennes. Il en résulte une transmission et une diffusion des savoir-faire qui se matérialisent dans le produit fini. Aujourd'hui pour bon nombre d'observateurs le secteur de la transformation artisanale véhicule un patrimoine culturel propre à chaque zone. Sur tout le littoral sénégalais, les produits transformés se distinguent les uns des autres selon le site de production et traduisent une maîtrise variable.

### **IV-3. Organisation professionnelle des acteurs de la pêche Saint-Louisienne**

Nous étudierons dans cette partie l'évolution mais aussi les capacités de coordination et d'organisation des acteurs de la pêche. Celles-ci sont dès le départ initiées par la puissance publique en vue d'une modernisation du secteur et les premières expériences se déroulèrent à Guet Ndar. Cependant, très vite les professionnels essayeront de s'affranchir de ce cadre formel et mettront en œuvre leurs propres structures organisationnelles qui oscillent encore entre tradition et modernité.

#### **IV-3-1. Une phase de balbutiement**

De par leur mobilité à grande échelle, les pêcheurs Saint-Louisiens offrent souvent l'impression d'un groupe peu organisé institutionnellement. Pourtant, c'est à Guet-Ndar que débute les premières formes d'organisations professionnelles. A partir de 1951, l'administration coloniale lance par le biais du service de l'élevage un projet de motorisation des pirogues et impulse pour ce faire l'idée de coopératives au niveau des pêcheurs. Pendant deux années, des prêts remboursables sont ainsi octroyés aux pêcheurs de Guet-Ndar à travers la Mutuelle sénégalaise des pêcheurs de Saint-Louis. Les moteurs quant à eux relevaient de la gestion directe de la NOSOCO et de la CFAO. La motorisation des pirogues trouve un écho favorable au sein de la communauté guet ndarienne mais l'opération n'est pas une réussite car l'essentiel des dettes n'est pas recouvert. Par ailleurs, avec l'expansion de la pêche artisanale, les volumes débarqués sont énormes et entraînent par conséquent le développement du mareyage. Or l'administration métropolitaine, qui est dans une logique d'exploitation sinon d'incorporation de la pêche artisanale dans le secteur industriel, y voit les prémices d'une

concurrence. La question de la commercialisation et du prix des produits marins demeurent aussi une préoccupation car l'optique est de privilégier le marché européen et les unités européennes de commerce et de transformation, au détriment du mareyage local. Il s'agira pour eux d'essayer de contrecarrer la montée en puissance des mareyeurs en mettant sur pied en 1952 la Coopmer, une coopérative de commercialisation, afin de réduire la marge de manœuvre de ces derniers. Les mareyeurs répondront en offrant des prix plus concurrentiels aux pêcheurs et en s'alignant sur des prix identiques dans l'approvisionnement des détaillants. Ne pouvant faire face, la Coopmer est liquidée en 1954 soit après deux ans de fonctionnement (Mbaye A. 2012<sup>59</sup>).

Les années 1960 verront de nouvelles tentatives de la part de l'Etat. Celui s'inspire du cadre des coopératives rurales pour structurer le secteur artisanale. En 1964, on compte 50 coopératives dont les objectifs comportent à assurer le suivi de la motorisation et l'équipement en divers engins de pêche. Cette fois-ci, les Centres Régionaux d'Assistance pour le Développement (CRAD) mènent l'encadrement avant d'être relayé par l'ONCAD, alors que la Banque Sénégalaise de Développement (BSD) assure le financement. Là encore les résultats sont très mitigés. Des complications sont notées avec les pêcheurs limitant ainsi la portée des coopératives qui seront confinées à un rôle d'intermédiaires entre les fournisseurs de matériels et les pêcheurs. Le mouvement coopératif qu'a tenté d'instaurer l'Etat est pour beaucoup un échec car d'une part on note une discontinuité des services, un détournement des remboursements, une prédation politique (Dahou K, 2002)<sup>60</sup>. D'autre part, la forte implication à tous les niveaux des agents des services des pêches étouffe les tentatives d'autogestion des collectivités.

Plus tard, vers la fin des années 1980, l'Etat se désengage du financement en matériels de pêche et les politiques d'ajustement structurels (PAS) marquent la fin des coopératives rurales. C'est dans ce contexte que des initiatives d'auto-gestion surgissent.

---

<sup>59</sup> Mbaye A. 2012 « Une prolifération d'organisations professionnelles et une gestion confuse du secteur » in Samba A. et Fontana A. (éd.), *Artisans de la mer : une histoire de la pêche maritime au Sénégal*, 160p

<sup>60</sup> Dahou K. « Dispositif d'encadrement et débordements sociaux : le cas des pêches » in Diop M.C., *la société Sénégalaise entre le local et le global*, Paris éd. Karthala, 2002

#### **IV-3-2. Des Groupements d'Intérêts Economique à l'émergence d'organisation professionnelle à vocation syndicale.**

Déjà vers 1980, les jeunes pêcheurs veulent acquérir leurs propres moyens de production. Ils créent des groupements pour trouver un financement auprès des organismes internationaux et aussi pour développer des projets de pêche. On assiste à la naissance d'entités d'auto-promotion des acteurs à la base. Leur dynamisme pousse l'Etat à leur donner une reconnaissance juridique. Ainsi naissent les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) avec la loi 84-37 du 15 mai 1983 qui sera ensuite modifiée par la loi du 85. 40 du 20 juillet 1985. Ceci marque une étape déterminante au sein des acteurs professionnels de la pêche qui cherchent dorénavant une plus grande reconnaissance de leur métier et plus de possibilités de manœuvre. Les revendications en ce sens ne vont pas manquer et en 1987, les artisans pêcheurs se regroupent en un vaste mouvement autonome le Conseil National de la Pêche Artisanale (CNPS) pour défendre leurs intérêts. Des comités locaux se mettent en place au niveau de chaque centre de débarquement de la côte, et très critique, le mouvement s'intéresse à la gestion du secteur et aux accords de pêche signés par l'Etat. Désireux de contrecarrer la montée en puissance du CNPS, l'Etat s'immisce dans l'organisation des professionnels de la pêche en créant en aout 1990 à Joal la Fédération Nationale des GIE de pêcheurs au Sénégal (FENAGIE). Dotée de moyens de l'Etat, la FENAGIE se positionne comme un mouvement économique et apolitique.

C'est dans ce contexte que vont se mettre en place diverses organisations sectorielles d'acteurs, chacune voulant à se positionner face à l'administration. En 1996 naît l'Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal (UNAGIEMS), qui sera suivie en 2002 de la Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS). Les micro- mareyeuses et les femmes transformatrices s'organisent au sein de la Fédération Nationale des femmes transformatrices et des Micro- mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS) en 2002. Conscients de la dispersion des actions dans un moment où les enjeux autour de la pêche artisanale deviennent cruciaux, ces mouvements associatifs nationaux s'uniront au sein d'une grande organisation le Conseil National Interprofessionnel des Pêcheurs au Sénégal (CONIPAS) en 2003 aidés en cela par le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR).



#### *IV-3-2-1. Vers des instances de proximité : l'envol des organisations locales et des cadres unitaires*

Les organisations nationales ont amorcé un important changement dans le devenir de la pêche artisanale en créant des arènes de discussion avec l'Etat. Néanmoins depuis quelques années on assiste à un essoufflement de ces institutions qui rencontrent des difficultés au niveau:

- de leur ancrage local où elles rencontrent une faible masse d'adhésion car les populations à la base ne se reconnaissent pas dans les actions menées
- de leur engagement dans les grands enjeux de la pêche artisanale (accords de pêche, gestion durable...). Sur ce point leur positionnement politique reste encore peu clairement défini

Ces carences ont entraîné un repli de la part des acteurs de base qui évoluent désormais en « interne ». Beaucoup de mouvements associatifs se sont mis en place dans les différents centres de pêche afin d'initier des structures plus proches de leurs réalités quotidiennes (la recherche de financement, de matériels, de débouchés). Désormais et de plus en plus, les organisations nationales se voient supplantées par des unions locales ou par un GIE interprofessionnel qui évoluent à une échelle locale et qui se posent en véritables interlocuteurs avec l'Etat à travers son organe décentralisé, le service des pêches.

#### *IV-3-2-2. Le cas de Guet-Ndar*

Guet-Ndar est sans aucun doute le premier centre de pêche où se sont développés des cadres de concertation de la pêche. Déjà en 1940, l'Amicale de Guet-Ndar fut créée par un certain Ndiague Sarr afin de défendre les intérêts des pêcheurs (Mbaye A. 2012). Ce fut également dans ce lieu que les projets de coopératives furent initiés pour la motorisation des pirogues avec plus ou moins de succès.

Aussi la vague de création de cadres unitaires n'a pas épargné ce quartier de pêcheurs. Pléthorique on y dénombre au moins 13 des 25 organisations professionnelles œuvrant dans la pêche et ses filières connexes que compte la Langue de Barbarie contre 8 à Goxumbathie, 3 à Sancaba et 1 à l'hydrobase.

Tableau 7: Présentation et statut des différentes organisations présentes à Guet Ndar

Dénomination de l'organisation	Nature de l'organisation	Date de création
CNPS1	Section locale d'une organisation nationale	1987
UNAGIEMS	Section locale d'une organisation nationale	1989
FENAGIE/ Pêche	Section locale d'une organisation nationale	1991
FENATRAMS	Section locale d'une organisation nationale	2000
Union professionnelle de senne tournante (commission Diamalaye)	Association	1991
Syndicat des pêcheurs et mareyeurs section St- Louis	Association	2001
Mouvement des jeunes pêcheurs de St- Louis	Association	2003
Collectif régional des mareyeurs de St- Louis	Association	2010
Interprofessionnel de la pêche	Cadre unitaire d'organisations	2003
Comite de gestion de l'AMP	Cadre unitaire d'organisations	2006
Union coopérative des femmes transformatrices	Cadre unitaire de GIE	2010
GIE Teffes Diamalaye	GIE local	1999
GIE Takku Liggey	GIE local	2001

Source : A. Mbaye, 2012, modifié

Constitué pour l'essentiel de sections locales, d'organisations nationales, d'associations locales de professionnels et de GIE locaux, ce tissu associatif vise surtout l'amélioration des

revenus et des conditions de travail des acteurs, la défense de leurs intérêts, un financement durable ou encore l'appui de l'Etat.

Toutefois, on remarque une profonde dissension au sein des mouvements professionnels. La majorité des sections locales est contestée par les populations. Celles-ci préfèrent le plus souvent adhérer dans les associations et groupements qui totalisent ainsi 52% des organisations professionnelles contre 20% pour les grandes instances syndicales comme le CNPS, FENAGIE/ Pêche, FENATRAMS... Cette tendance à la hausse d'entités et d'instances de revendications à une échelle plus localisée se trouve dans le fait que les grandes organisations nationales ne répondent plus aux attentes des populations et sont minées par la non légitimité des leaders, l'absence de renouvellement des instances et le flou dans lequel les actions y sont menées.

La floraison d'initiatives locales est néanmoins loin d'être bénéfique pour une action concertée de l'ensemble du secteur. Etant pour la plupart issue de dissidences, elles sont confrontées à d'énormes difficultés de financement et de moyens pour leur fonctionnement ce qui hypothèque leur autonomie et leur pérennité. Les fonds sont entretenus sporadiquement grâce à la vente des cartes de membres, la contribution des leaders, et cotisations des membres. Les partenaires existants comme la JICA, la Coopération espagnole, la Coopération Française préfèrent encore soutenir les grands mouvements associatifs qui ont une plus grande visibilité et un appui de l'Etat.

Par ailleurs, bien que dénonçant le flou autour de la gestion des sections locales, les associations et GIE continuent de fonctionner sous le même schéma. En effet, si de l'extérieur elles présentent un statut moderne, toutes ces unions gardent une base traditionnelle coutumière et une logique populaire qui font que les membres élus ne le sont pas démocratiquement mais par un jeu d'alliance qui s'éloigne souvent des préoccupations des acteurs à la base.

Enfin, l'un des handicaps majeurs qui frappent les pans forts du mouvement associatif Guet-Ndarien est que de plus en plus la population locale les considère comme manipulés et véhiculant des idéologies exogènes venant de l'Etat, des ONG et autres bailleurs en présence à l'instar de gestion des ressources, conservation, protection de l'environnement et s'éloignent de leurs problèmes quotidiens (recherche de financement, amélioration de leurs conditions de travail...)

## **Conclusion partielle**

L'objectif visé dans ce chapitre fut de comprendre l'organisation et évolution d'une des plus importantes communautés de pêcheurs en Afrique de l'ouest à savoir les Guet-Ndariens. Ainsi, nous avons pu voir que cette société littorale s'est appuyée sur de fortes dynamiques internes et a su mobiliser à son avantage les différentes initiatives promues tant par la puissance métropolitaine que par le pouvoir moderne. Elle a par ailleurs, su exploiter selon ses besoins les cadres de régulation et de coordination sans pour autant véritablement remettre en cause ses pratiques de la mer. Une caractéristique qui contribuera à l'opposer aux pêcheurs autochtones et à créer des territoires de migrations divers.

# **CHAPITRE V : DES ESPACES MARITIMES AUX TERRITOIRES DE PECHE DES MIGRANTS GUET-NDARIENS.**

## **Introduction partielle**

Dans le domaine maritime, la notion d'espace est omniprésente. Pendant longtemps, la mer considérée comme inépuisable paraît vaste et accueillante pour tous et pour tous les usages. Cette conception sera toutefois remise en cause vers le 14<sup>e</sup> siècle avec le développement de la navigation qui impulse le processus de la colonisation ainsi que par la vulnérabilité croissante et constatée des ressources. Ceci pousse à remettre en question le libre accès. Il importe à partir de ce moment aux Etats côtiers de sécuriser leurs zones côtières. Progressivement, le concept de mer territoriale est lancé comme « *extension défendable du continent* ». Une longue évolution s'en suit et aboutit à une double considération. D'une part la promulgation et l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer en 1982 qui subdivise juridiquement la mer, et d'autre part l'élaboration d'une vision plus écologique travers la notion d'écosystème qui est une autre manière de conserver les espaces marins.

## **V-1. Les espaces maritimes une préoccupation globale**

L'étude des espaces maritimes à l'échelle globale montre deux modes de subdivision, une subdivision sur le plan juridique et une subdivision sur le plan écologique. Une situation qui se reflète aussi dans l'espace maritime sénégalais.

### **V-1-1. La mer comme espace juridique**

La nécessité de contrôler les ressources halieutiques a conduit à une fragmentation de l'espace maritime en faveur des pays littoraux. Ces derniers verront ainsi légitimer leurs droits et devoirs en matière d'exploitation et de gestion avec l'adoption du partage des océans par la convention de Montego Bay en 1982. Pour le Sénégal, la délimitation de son espace suit de très près les diverses évolutions de cette décennie. Nouvellement indépendant, le pays comprend les enjeux qu'implique une sauvegarde de ses ressources halieutiques dans un contexte de concurrence exacerbée et de surpêche qui prévalent durant les années 1950- 1960. Aussi alors que les négociations sur la mise en place d'un droit de la mer sont en cours en

1973, le Sénégal adopte une loi n°76-54 du 9 avril 1976 qui fixe la largeur de ses eaux à 150 milles marins<sup>61</sup>. Cette loi fait suite à l'incapacité de la Commission Internationale à mettre en place un droit de la mer imposé à tous et qui organise équitablement l'exploitation des ressources marines. De plus, le gouvernement de l'époque cherche à protéger ses eaux et ses populations maritimes de la venue progressive de bateaux étrangers mieux pourvus en moyens. L'adoption de la Convention de Montego Bay oblige l'Etat en article 3 à revoir cette délimitation. La loi n°85-14 du 25 février 1985<sup>62</sup> ramène la mer territoriale à 12 milles tandis que la zone contiguë est de 24 milles et le plateau continental à 200 milles mesurée à partir de la limite extérieure de la mer territoriale.

Tableau 8: Spécificités du zonage maritime selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (modifié de Tabarly, 2006)

spécificités zonages	Largeur	Caractéristiques
Mer territoriale	La largeur maximale est fixée à 12 milles nautiques.	Le pays jouit de droits souverains égaux à ceux dont il dispose sur son territoire terrestre et sur ses eaux intérieures. Ils s'exercent sur la nappe d'eau ainsi que sur le fond, le sous-sol et l'espace aérien sur jacents sur lesquels s'applique l'ensemble de ses lois et règlements. Il doit y autoriser le passage de tous les navires et il régleme toute les utilisations et en exploite toutes les ressources.
Zone contiguë	Une largeur maximale qui peut s'étendre jusqu'à 24 milles des côtes.	C'est un "espace tampon" sur lequel l'État côtier n'exerce pas sa pleine souveraineté, mais a le pouvoir d'appliquer des droits (droits de douane et de police, droits de poursuite et d'arrestation dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, contre le trafic d'immigrants illégaux et les fraudes fiscales et douanières).
Plateau continental	Il s'agit du prolongement d'un continent sous la mer à des profondeurs excédant les 200 mètres.	Le potentiel de ressources du plateau continental peut être considérable avec des richesses principalement halieutiques et énergétiques et les pays considèrent que cet espace est le prolongement naturel de leur territoire terrestre.
ZEE	Le pays côtier fixe arbitrairement la largeur, qui ne peut toutefois être	C'est la zone dont l'État riverain peut exploiter toutes les ressources économiques qui est définie par l'article 76 de la <i>Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM)</i> qui cite que le pays a "des droits souverains aux fins

<sup>61</sup> Queneudec J.P. 1977, « Chronique du droit de la mer », in Annuaire du Droit Français, vol 23, N° 23 pp730-744

<sup>62</sup> In la Législation des pêches sénégalaises, Loi n° 85-14 du 25 février 1985 portant délimitation de la mer territoriale, de la zone contiguë et du plateau continental

	supérieure à 200 milles mesurés à partir de la ligne de base.	d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, des eaux sur jacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et à l'exploitation de la zone à des fins économiques, telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents". Il a "juridiction en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation d'îles artificielles, d'installations et d'ouvrages, la recherche scientifique marine, la protection et la préservation du milieu marin"
Plateau continental étendu	La marge continentale s'étend au-delà de 200 milles, les États peuvent prétendre exercer leur juridiction jusqu'à 350 milles marins.	L'État côtier doit contribuer à un système de partage des revenus tirés de l'exploitation des ressources minérales au-delà de la limite des 200 milles, gérés par l'Autorité internationale des fonds marins.
Espaces maritimes internationaux	Eaux internationales et fonds des mers et océans correspondants qui s'étendent au-delà des zones précédentes.	Ils ont été reconnus par l'Assemblée générale de l'ONU comme "patrimoine commun de l'humanité".
Haute mer	Elle débute au-delà de la limite extérieure de la ZEE et représente 64 % de la surface des océans.	Il y a une liberté de navigation, de survol, de la pêche, de la recherche scientifique, de poser des câbles et des pipelines, de construire des îles artificielles. L'ordre juridique qui s'y applique est fondé sur la nationalité des navires qui y circulent : c'est celui des autorités de l'État dont le navire bat le pavillon. Les États côtiers disposent seulement d'un droit de poursuite en haute mer, lorsque la poursuite a commencé dans une zone relevant de la juridiction de l'État poursuivant.
Zones internationales des fonds marins	Elle débute où prennent fin les marges continentales.	La Zone échappe à toute appropriation et doit être uniquement utilisée "à des fins exclusivement pacifiques" et exploitée "dans l'intérêt de l'humanité tout entière". Si l'appropriation nationale des ressources de la Zone est interdite, la Convention instaure un régime d'appropriation collective à travers l'Autorité internationale des fonds marins qui agit pour le compte de l'humanité tout entière, par l'intermédiaire d'un organe spécifique, l'Entreprise.

Afin de mieux sécuriser sa mer, et dans une optique d'équité, le Sénégal adoptera par la suite une loi qui délimite les zones pour chaque type de pêcheries surtout celles ayant un caractère industriel. Cette loi sera matérialisée par le décret n°76- 89 du 2juillet 1976 autorisant ainsi la pêche sardinière, chalutière et thonière et affectant à chaque pêche un espace bien précis. Cependant, l'évolution des stocks en inadéquation avec les nouvelles techniques de pêche et le comportement de certaines espèces entrainera la révision de cette loi. Il s'agit aussi par cette loi de réduire les conflits sociaux qui apparaissent entre pêche artisanale et pêche industrielle. Le décret n° 87- 1045 du 18 aout 1987 portant application du Code de la Pêche Maritime relatif aux zones de pêches modifie en substance les zones affectées aux navires détenant une licence. Ainsi considérant ses trois frontières maritimes avec la Mauritanie, la Gambie et la Guinée Bissau ces délimitations sont respectivement :

- pour la pêche sardinière jaugeant jusqu'à 250 tonneaux de jauge brute : 3milles, 12 milles et 6 milles tandis que pour celle dépassant cette capacité elle est de 12 à 25 milles
- pour les chalutiers pélagiques la délimitation est de 20 milles contre 12 milles pour les palangriers de fonds
- pour les chalutiers de fond de pêche fraîche de moins de 300 tonneaux de jauge brute et les chalutiers de fond congélateurs de moins de 250 tonneaux de jauge brute, les limites se situent au-delà de 6 milles en zone mauritanienne et en zone Gambienne, 7 milles vers la Guinée Bissau. Pour les autres chalutiers elle se situe au-delà de 12 milles marins<sup>63</sup>.

Suite à ce décret, une distinction est établie entre les aires de pêche réservées à la pêche industrielle et celle artisanale qui verra son espace généralement comprise entre 6 et 7 milles.

### **V-1-2. La mer comme espace écologique**

A coté du souci d'assurer aux états côtiers le respect de leur souveraineté maritime, nous notons le souci conservationniste. Celui-ci, partant du même constat de dégradation de la biodiversité marine, considère l'espace marin comme une continuité d'écosystèmes dans laquelle le stock est l'unité de base. C'est dans ce cadre que les notions de zone côtière, de

---

<sup>63</sup> In la Législation des pêches sénégalaises, Décret n° 87-1045 du 18 août 1987 portant application du Code de la Pêche maritime et relatif aux zones de pêche.



grands écosystèmes marins et de bassins versants maritimes se mettent en place. L'espace et la ressource sont vus comme une unité à gérer de manière rationnelle et systémique. Une vision relayée par la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le Développement (CNUED) en 1992 qui prône ainsi une conservation des espaces marins et qui sera également appliquée par l'Etat du Sénégal.

Au travers de normes internationales, l'espace marin sénégalais devient un domaine qui, bien que sans frontières visibles, se construit dans le temps et dans l'espace. Une construction plus visible au sein des populations locales qui indépendamment de l'établissement des règles institutionnelles vont se façonner leur propre espace halieutique. Multidimensionnel et approprié, cet espace se définit selon les usages qui en sont faits et porte les stigmates de la société en présence. En ce sens, les pêcheurs artisanaux de Saint-Louis, qui secrètent leur propre vision et appropriation de la mer, montrent une spatialisation maritime bien spécifique

## **V-2. L'espace des migrants de Saint-Louis, un espace hétérogène.**

Pendant longtemps, les espaces maritimes ont été perçus comme un simple support de la ressource. Ils sont le milieu sur lequel une unité de pêche exerce un effort sur une espèce cible. Cependant, cette vision tend à ignorer la place des communautés de pêcheurs qui constituent une part entière du système- pêche. En effet, la mer est, au vu des usages qui s'y déroulent un milieu socialisé. L'espace halieutique, bien plus qu'un support se présente comme le produit et l'enjeu de rapports sociaux.

En géographie, l'espace marin est devenu un vaste sujet d'étude. Les travaux illustratifs de J.P. Corlay sur l'espace halieutique le présentent comme « *des entités spatiales structurées par les systèmes de pêche, à la fois support physique des activités halieutiques, produit des pratiques et représentation des sociétés littorales et enfin enjeux et donc source de conflits entre communautés pour le contrôle des ressources halieutiques* ». Poussant plus loin son analyse, Corlay articule alors l'espace halieutique en trois pôles : un espace de production qui est déterminé par les prélèvements c'est-à-dire les zones de captures, un espace structurant défini par le lieu de mise à terre des captures et enfin l'hinterland qui se rattache à l'espace de distribution et de commercialisation.

Ici encore, l'espace maritime se présente comme un système pluriel où chaque partie est soumise à un usage qui peut être collectif ou individuel. La mise en place d'un usage suppose

une appropriation de cet espace, c'est-à-dire l'installation et de développement de rapports sociaux et de dynamiques. Cet état pousse à considérer l'espace sous le prisme de ses occupations, de ses usages, sous ses formes de production et de détournement, de valorisation et de marquage ou inversement de stigmatisation (Ripoll et Veschambre, 2005). Dès lors plus qu'un espace, le géographe parle de territoire au sens où l'appropriation s'accompagne d'une projection de soi dans toute sa dimension symbolique et identitaire et donc met en avant une appartenance.

Le territoire de pêche au Sénégal devient intéressant à étudier en raison des usages qui y coexistent avec d'une part la pêche industrielle qui a son espace de production et d'autre part la pêche artisanale qui est le fait de diverses communautés de pêcheurs. Le système halieutique paraît donc multiple avec de chaque côté des évolutions variables dans le temps et dans l'espace. Dans quel cadre s'insère dès lors l'analyse du système artisanal ? Pour sa part, Cormier Salem (1995, a) considère le système artisanal à travers le terme d'espace halieutique qu'elle décrit comme « *une entité spatiale structurée par des systèmes d'usages multiples des ressources aquatiques* ». Cette définition sous-entend la présence d'une ressource plurielle, de différentes techniques et de divers acteurs pour lesquels la pêche peut être une activité première et donc exclusive. Elle note que c'est le cas pêcheurs artisans ; l'activité peut être secondaire c'est-à-dire pratiquée avec l'agriculture ou l'élevage comme pour les paysans-pêcheurs.

Dans le contexte sénégalais, en dépit d'une relative uniformisation des techniques de pêche, il s'avère que les logiques d'actions et les modes d'appropriation seront alors très différents selon la communauté considérée.

Qu'en est-il donc de la société Guet-Ndarienne, pour laquelle la pêche est une activité exclusive ? Sur quelles bases comprendre et analyser son espace halieutique ?

Au cours du chapitre précédent, nous nous sommes attelés à démontrer comment cette communauté s'est forgée une identité maritime et se définit en adoptant un certain nombre de référents communs. A présent, nous verrons de quelle manière cette construction identitaire est mobilisée par le groupe pour s'arroger une utilisation de l'espace dans des milieux complexes et diversifiés.

### V-2-1. Le territoire du migrant, entre accès et appropriation

Le territoire du pêcheur Guet-Ndar de Saint-Louis se présente en une succession d'espaces éclatés dont la couverture se déploie au delà de la juridiction nationale sénégalaise.

#### V-2-1-1. Un mode d'accès à la ressource plutôt spécifique

Pour le migrant de la grande côte, l'exploitation de la mer est fondamentalement régie par le libre accès et, la ressource par définition n'appartient à personne. Ce processus peut être relié au passage de la pêche fluviale à la pêche maritime. L'accès à la pêche fluviale, sur l'ensemble du fleuve Sénégal, est longtemps codifié autour de terroirs de décrue et de zones de pêche<sup>64</sup> (Magrin et al, 2009). Les populations villageoises exercent ainsi un contrôle sur les espaces halieutiques. Toutefois, avec la domination de l'activité en mer, le Guet-Ndarien s'affranchit de la notion d'espace délimité.

La colonisation de l'espace maritime prend son point de départ autour du campement de pêche, que le pêcheur quitte avec l'objectif de cibler des zones de capture fécondes. La recherche du poisson pousse le pêcheur vers des aires de plus en plus éloignées et le libère en fait de la notion d'aire limitée et bornée. Contrairement aux paysans- pêcheurs qui eux n'approchent leur espace maritime que dans un périmètre proche et contrôlable. Les moyens mis en œuvre pour cette exploitation du périmètre proche sont par conséquent modestes. En ce qui concerne le pêcheur Guet-Ndarien l'accès à la mer est l'occasion de faire dans le gigantisme. Le personnel navigant est pléthorique, les engins de pêche utilisés sont performants et lourds. La motorisation des embarcations, initiée par les pouvoirs publics en vue d'une hausse des débarquements, contribue à renforcer cette image de la mer libre et sans frontière au même titre que la migration.

Par ailleurs, la conception d'un accès libre aux ressources halieutiques est favorisée par deux principaux facteurs que sont le faible investissement des autres communautés côtières dans la pêche maritime et la rapide extraversion du marché sous l'impulsion de la puissance étatique. Chez le Guet-Ndarien, le « *mare liberum* » est la résultante d'une évolution des représentations sociales, de comment il appréhende la mer et se situe par rapport à elle.

---

<sup>64</sup> Magrin M. et Seck Sidy M. « la pêche continentale en sursis ? » Géocarrefour (en ligne) vol 84/ 1- 2, juin 2012, in Les grands projets hydrauliques et leurs dérives, pp 55- 64

### *V-2-1-2. Les modes d'appropriation*

La socialisation de l'espace maritime des Saint-Louisien se lit au travers des formes d'occupation. Celles-ci sont fonction de l'unité de pêche qui organise son activité selon son engin de pêche, son embarcation et sa capacité de mobilité entre autres. La mobilité de l'unité de pêche est importante dans l'appropriation qui se fait autour de la zone de pêche, elle est illustrée par la distance et le temps déployé durant la sortie de pêche. En ce sens, trois type de sorties sont développés comme stratégies d'accès à la ressource :

- La sortie quotidienne : La pirogue effectue généralement une sortie en mer avec un rayon d'action pouvant aller jusqu'à quelques dizaines de kilomètres, entre 30 et 50km. Cette forme d'occupation est pratiquée par toutes les formes de pêche (ligne, filets, sennes...).
- La sortie marée : elle peut durer deux à douze jours voire un peu plus. Ce mode d'exploitation est facilité par l'usage des pirogues glacières apparues dans les années 1970. La sortie marée qui se déroule sur un rayon d'action important, parfois plus de 500km, permet ainsi à l'équipage une plus grande mobilité entre plusieurs zones de pêche. Elle est pratiquée aussi bien par la ligne simple que par la palangre.
- La sortie par bateau ramasseur : elle est le fait des bateaux chalutiers qui emploient le temps d'une campagne de plusieurs mois de nombreuses embarcations artisanales. Ces dernières, composées de petites pirogues utilisant la ligne, sont dirigées vers la Sierra Léone ou la Guinée où elles effectuent des pêches quotidiennes pour le compte du bateau étranger. Ce type de sortie a participé à étendre les aires de pêche des Saint-Louisien qui les exploitent à leur tour au cours de sorties marées.

Ces sorties s'accompagnent d'une organisation qui permet à la pirogue d'être autonome sur le lieu de pêche. Elles sont également adaptées aux besoins du moment du pêcheur et aux contraintes de son environnement. En investissant son espace halieutique, le migrant développe un corpus de représentations des pratiques qui édifient sa territorialité. Une territorialité que nous analyserons à travers deux groupes de pêcheurs, les senneurs et les ligneurs.

### **V-2-2. La territorialité du migrant Saint-Louisien**

Analyser la territorialité du pêcheur Saint-Louisien revient pour nous à étudier les pratiques individuelles et/ ou collectives qui socialisent l'espace halieutique. Cette démarche s'inscrit dans la lignée de certains auteurs comme J. Bonnemaïson (1989) pour qui la territorialité est

une « *relation culturellement vécue entre un groupe et une trame de lieux hiérarchisés et interdépendants, dont la figure au sol constitue un système spatial, autrement dit le territoire* ».

La socialisation des espaces maritimes artisanaux font l'objet d'une mise en valeur technologique spécifique.

#### *V-2-2-1. La territorialité des senneurs*

La senne tournante constitue une technologie importée vers 1970 dans le secteur de la pêche et a fortement contribué à son développement. A Saint Louis, où la flottille est de loin la plus importante par rapport aux autres centres de pêche, leur nombre n'a cessé d'augmenter passant de 142 unités opérationnelles en 2001 à 420 unités en 2012<sup>65</sup>. Sa rapide insertion dans les mœurs Guet-Ndariennes tient au fait que ce furent les anciens utilisateurs de la senne de plage qui se la sont les premiers appropriés, ayant déjà à portée de main l'équipage nécessaire (A. Séne 1985).

##### *V-2-2-1-1. Les pratiques halieutiques*

Appelé *fila tourné*, la senne tournante est une technique qui cible principalement les espèces pélagiques dont les sardinelles, mais aussi le mullet notamment lors de campagnes de pêche en Mauritanie. Les pêcheurs la pratiquent généralement dans les zones non rocheuses afin d'éviter les déchirures du filet. Sur la grande côte la saisonnalité des espèces et leur répartition spatiale obligent à une grande mobilité de l'unité. En effet si la pratique de la senne est possible sur la petite côte (Mbour, Joal) en toute saison en raison des eaux poissonneuses, sur la grande côte notamment à Saint-Louis, les sennes ne sont actives que de janvier à mai. Au delà de cette période c'est la migration vers la Mauritanie uniquement pour ceux qui disposent de la licence de pêche. Pour ceux qui n'ont pu obtenir de licence, ils se reconvertissent vers d'autres techniques de pêche comme le filet dormant ou se dirigent vers d'autres zones de pêche plus au sud du pays.

L'utilisation de la senne correspond à une pêche quotidienne, la sortie de pêche peut aussi bien se faire de jour que de nuit. Les déplacements se font sur un rayon d'action de quelques dizaines de kilomètres. Le temps de pêche est conditionné par la recherche de bancs de poissons pélagiques. La pêche de jour cible certaines espèces comme le tassergal, le départ se fait au petit matin et le retour vers 16 heures ; alors que pour la pêche de nuit qui cible la sardinelle le départ se fait vers 19 heures et le retour vers 8 heures du matin. Cependant face

---

<sup>65</sup> Selon le service régional de pêches de Saint- Louis, 2012

au danger encouru lors de la traversée de la brèche, les sorties nocturnes ne se font pas en période de mer agitée à partir de 17h 30.

En termes de connaissances sur le milieu et de la pratique, selon l'avis des pêcheurs, la technique ne nécessite pas une main d'œuvre qualifiée. Mais il est important que le capitaine ait une certaine expérience. En effet, il doit avoir une bonne connaissance du comportement des poissons. Par exemple en ciblant le mullet, le pêcheur opère souvent à une augmentation de la taille du filet (600m) en raison de la rapidité du poisson qu'il faut rapidement encercler. Alors que dans le cas de la sardinelle c'est tout le contraire l'espèce est moins rapide, mais le halage du filet devient plus laborieux car le poisson ayant tendance à se diriger vers le bas du filet et donc à s'échapper. Il doit aussi être capable de vite repérer les bancs. Le frétillement à la surface de l'eau, la présence d'oiseaux ou le scintillement émis par le poisson et qui est visible pendant une pêche nocturne sans lune sont des indicateurs à prendre en compte.

Concernant le fonctionnement de l'unité, le personnel est assez important, jusqu'à une trentaine répartie autour d'une aide à terre, de 5 à 10 personnes, qui se charge d'organiser les sorties, de débarquer le poisson, de transporter le matériel et parfois de la vente du produit. Le personnel embarqué est plus nombreux (20 marins) utile pour l'encercllement et le halage du poisson. On distingue la hiérarchisation suivante : les pêcheurs expérimentés, les aides familiaux et les apprentis (débutants n'appartenant pas à la sphère familiale). Le capitaine de la pirogue a, pour sa part, en charge l'organisation autour de la pirogue c'est-à-dire les frais qu'impliquent les sorties de pêche : le carburant, la nourriture, les dons<sup>66</sup>, l'entretien de la pirogue, du moteur et des filets...

La pratique de la senne tournante nécessite deux pirogues ; la première transporte l'équipage et la seconde appelée *gaalu topp* ou pirogue suiveuse sert à transporter les produits de pêche. La taille des embarcations est comprise entre 20 et 23m pour la plus grande et 16 à 18m pour la plus petite. Le matériel de pêche outre le filet est constitué de 2 à 3 moteurs de 40 CV. L'engin de pêche connaît une durée de vie assez relative. Pour la pirogue elle est de 5 ans, 2 à 3 ans pour le moteur et environ 2 ans pour le filet. Mais cette durée varie selon l'entretien et le mode d'exploitation.

---

<sup>66</sup> Chez les pêcheurs, une petite partie des captures appelée « *neeran* » est destinée aux femmes et aux personnes démunies. Celles-ci pourront à leur tour revendre ou consommer le produit.

#### V-2-2-1-2. Le diagnostic socio-économique

La senne tournante peut être considérée comme un engin semi industriel. Les coups de pêche permettent un débarquement estimé entre dix tonnes. C'est une technique qui exige beaucoup de main d'œuvre et de moyens financiers. Les pêcheurs enquêtés affirment ne pas avoir recours à un financement extérieur comme les banques en raison des taux d'intérêts qui sont élevés avec des délais de remboursement courts ; ou les mutuelles de crédit dont les prêts sont jugés faibles par rapport aux besoins. La plupart d'entre eux s'autofinancent soit entièrement soit avec l'aide d'un parent ou d'un mareyeur. Dans le premier cas, le propriétaire exerçait une autre technique (filet dormant, ligne...) durant de nombreuses campagnes vers Joal, Cayar et vers la Mauritanie, a accumulé une épargne suffisante et dispose d'un équipage déjà fidèle pour se lancer dans l'activité de la senne. Cependant, vu le coût de l'investissement, il peut se contenter d'une pirogue et d'un moteur pour débiter son activité, la taille du filet est également modeste (200 à 400m).

Le second cas de figure concerne les senneurs migrants qui bénéficient de l'aide d'un mareyeur mauritanien qui finance la totalité de l'unité et des frais induits.

Tableau 9: Coûts de l'unité de la senne tournante

<b>Matériel</b>	<b>Coûts pour une embarcation (euros)</b>	<b>Coût pour une unité complète (euros)</b>
Pirogues < 18m	3 201,41	3 201,41
Pirogues >18m	-	4 192,32
Filet	11 586	11 586
Moteur (2)	5 488,14	5 488,14
Total	20 275,55	24467,87

*Source : enquêtes personnelles*

Ces coûts ne prennent pas en compte les autres postes de dépenses auxquels le pêcheur doit faire face et qui varient selon l'activité de l'unité. Parmi ceux-ci, le carburant constitue la charge la plus importante bien qu'il soit subventionné pour les pêcheurs détenant un permis de pêche. La nourriture, les frais d'entretien de la pirogue représentent des charges tout aussi lourdes.

Afin d'amortir le prix de l'investissement, le système de rémunération mis en place introduit une part sur l'ensemble du matériel pour assurer et renforcer l'entretien. Ainsi, après avoir défalqué les frais relatifs à la nourriture, carburant et dettes, le partage se fait en trois parts : une part est affecté au filet (en raison de son coût), les 2/3 sont affectés entre le matériel (moteurs et pirogues, une part chacun) et les pêcheurs quelque soit le nombre. Notons cependant qu'entre travailleurs la somme perçue n'est pas la même, le débutant reçoit souvent la moitié de ce que gagne un pêcheur expérimenté. Ce système de partage permet au propriétaire de récupérer plus de la moitié des gains (filet, moteur et pirogue). Il existe aussi des variations selon que l'unité soit familiale ou non, migrante ou non,... On voit l'importance qu'occupent la pirogue et le matériel au sein de ce système car ils sont vus comme les garants de l'activité de pêche, alors que les pêcheurs sont souvent vus comme instables du fait de leur enrôlement.

#### *V-2-2-2. La territorialité des ligneurs*

La ligne est sans doute la technique la plus ancienne au Sénégal et aussi connu beaucoup d'évolutions. On la retrouve sous diverses variantes : ligne à main, ligne de traine, ligne palangre, ligne de plage... à Guet-Ndar on retrouve surtout la ligne à main simple, la ligne simple glacière, et la palangre.

#### *V-2-2-2-1. Les pratiques halieutiques*

Technique active, la ligne à main est tenue par le pêcheur au cours des opérations. En fonction de l'épaisseur du fil, de sa longueur et du nombre d'hameçon on distingue les lignes à un hameçon et celle à plusieurs hameçons. Chacune d'entre elles visant des espèces particulières ce qui demande un savoir faire non négligeable de la part du pêcheur. La palangre est quant à une technique passive. Dotée de plusieurs hameçons elle est déposée sur les roches puis relevée après un temps de pêche.



Tableau 10: nomenclature des lignes à Guet-Ndar et types de sorties

Nom	Signification du nom	Caractéristiques	Types de sortie
<b>La ligne à un hameçon (benn poor)</b>			
Caas bu sew	<i>caas</i> : fil de nylon monofilament, transparent <i>gu sew</i> : qui est fin	fil de faible épaisseur	Quotidienne/ marée
Tërël	couché	ligne est déposée sur le fond	Quotidienne
Transfilas	"fil de transfilage", le fil d'assemblage est fait de deux nappes de filet	la distance entre l'hameçon et le plomb est importante	Quotidienne
Tëmbël	immergé	ligne maintenue entre deux eaux	Quotidienne
Langal	Suspendu	ligne proche de la surface de l'eau	Quotidienne
<b>La ligne à plusieurs hameçons (njitël)</b>			
Wassat	tirer brusquement	ligne longue, à plusieurs hameçons de petite dimension	Quotidienne/ Marée
Buumu suuf	<i>buumu</i> (corde), <i>suuf</i> (fond)	ligne à deux hameçons de grande taille	Quotidienne/ Marée
<b>La palangre (armandiga ou dolinka)</b>			
Armandiga, dolinka	-	ligne avec de multiples hameçons montés sur des avançons	Quotidienne/ Marée
<b>La ligne de plage</b>			
Saawat	attacher une bête au piquet et attendre	ligne lancée depuis la plage	Quotidienne

Source : A. Mbaye, 2003, modifié

Les Guet-Ndariens ont développé autour de la ligne diverses techniques qui renvoient chacune à des pratiques bien définies. Devant cette diversité nous avons choisi de nous intéresser à deux types de lignes à savoir la ligne simple et la palangre.

Les deux techniques s'utilisent principalement dans les zones à roches où l'on trouve les poissons à haute valeur commerciale (barracuda, mérrou, dorade, pageot, pagre...). La ligne a de tout temps eu la réputation d'être l'une des techniques les plus difficiles, ce qui confère à son utilisateur l'aura d'un pêcheur confirmé. De plus, elle montre une grande flexibilité, le

pêcheur peut l'utiliser en combinant diversement ses engins au cours de ses sorties. La palangre cible les mêmes espèces que les lignes normales. C'est un engin passif et moins contraignant dans sa manipulation. Il a plus de succès mais suscite aussi beaucoup de critique de la part des ligneurs simples qui la considère comme un engin nocif au même titre que le filet dormant.

Pouvant être pratiquée de jour comme de nuit, on distingue les sorties quotidiennes et les sorties marées de deux à quinze jours.

En sortie quotidienne, le temps en mer est relativement court. Les pêcheurs ligneurs distinguent ainsi :

- Les sorties appelées **ngét fanaan** : ce sont des sorties nocturnes, le départ à lieu aux environs de 17 heures et le retour s'effectue au petit matin généralement vers 6 heures.
- Les sorties de jour ou **ngét bethieuk** avec un départ à 6 heures du matin et un retour aux environs de midi
- Les sorties en après midi ou **ngét jank** durant lesquelles le pêcheur se rend en mer vers 14 heures pour revenir avant 20 heures.

D'après, les pêcheurs ces sorties sont fonction de l'espèce recherchée, et pour laquelle il est important de connaître son comportement.

Les sorties quotidiennes sont le plus souvent effectuées par les pirogues de petite taille dont la longueur se situe entre 3 et 8 mètres et sont propulsées par voile ou par pagaie. A Guet-Ndar, la forte barre et l'éloignement croissant des lieux de pêche obligent à l'utilisation de moteur avec une puissance d'au moins 25 CV. Les pirogues sans moteur sont plus présentes à Cayar et sur la petite côte où les eaux marines sont moins instables. Le personnel requis dépend également de la taille de l'embarcation. Aussi ne dépasse-t-il pas un effectif de quatre marins. Nous notons cependant que pour les pirogues sans propulsion mécanique il est, le plus souvent, de deux marins.

Les sorties de près de quinze jours concernent les pirogues de grande taille c'est-à-dire celles entre 10 et 20 m. Elles sont appelées pirogues glacières (lignes glacières et palangres glacières). Ce type d'embarcation a constitué une grande évolution pour les ligneurs. En effet, afin de maximiser leur temps de séjour en mer, les pêcheurs ont incorporé vers les années 1977, une caisse isotherme, amovible de fabrication artisanale à la pirogue. Cette caisse permet ainsi de garder le poisson et les appâts au frais grâce à l'ajout de glace et de copeaux. Cette pratique est bien plus lourde que la ligne normale car nécessitant un équipage assez nombreux pouvant aller jusqu'à une douzaine de pêcheurs, un moteur d'une puissance de 40 CV. Elle implique aussi des frais en glace et en carburant plus élevés du fait de l'éloignement

des zones de pêche. Elle répond davantage aux besoins des pêcheurs qui se rendent en campagne vers des centres de la petite côte ou vers les pays voisins.

#### *V-2-2-2. Diagnostic socio-économique*

Le cout de l'unité de pêche est en relation avec le type de sortie effectué. Pour les pirogues de petite taille spécialisées dans la pêche de jour, le cout est variable le mode de propulsion intervenant. Cependant les investissements se situent entre 300 000 FCFA et 2 millions de FCFA. Le cout abordable n'entraîne pas de sollicitation envers un mareyeur, et la haute valeur commerciale des espèces débarquées, jusqu'à 40 kg débarqués, permet au propriétaire de rentrer dans ses fonds et d'être assez autonome financièrement.

Les dépenses importantes sont plus le fait des pirogues glacières et qui avoisinent facilement les cinq millions d'investissement, nonobstant les charges plus lourdes lors des campagnes (nourriture équipage, appâts, carburant, glace, entretien et réparation du matériel...). De ce fait les pêcheurs de lignes glacières ont recours à un mareyeur qui les préfinance et sert d'intermédiaire avec les usines de transformation ou d'exportation de produits frais. L'intérêt du mareyeur trouve aussi écho dans la quantité assez élevée des produits débarqués. En effet pour une marée de longue durée le pêcheur peut capturer jusqu'à plus d'une tonne contre 200 kg pour une marée de courte durée (environ 4 jours).

Dans le système de rémunération les différences s'observent également. Ayant moins de frais, les lignes simples effectuent un partage équitable entre les membres de l'équipage et le matériel, c'est-à-dire une part chacun. Pour les pirogues de marée, un 1/3 est affecté au matériel et le reste est divisé en part égale entre les marins.

### **V-2-3. Les territoires de pêche des Guet-Ndariens**

Le choix porte sur deux espaces : Cayar situé sur la grande côte à quelques centaines de kilomètres de Saint-Louis et la zone littorale mauritanienne plus au nord. Ces lieux tiennent une place importante dans les pratiques territoriales des migrants. Ils sont surtout sélectionnés en raison des techniques de la ligne et de la senne tournante qui s'y pratiquent et qui sont nos référents pour étudier les modifications socio- spatiales des Saint-Louisiens.

#### *V-2-3-1. Cayar d'ancienne colonie Guet-Ndarienne à un centre de pêche reconnu*

Situé à près de 58 km de Dakar, la capitale sénégalaise, Cayar compte parmi centres de pêches les plus dynamiques du pays. Depuis de nombreuses études lui ont été consacrées et il constitue l'un des sites d'expérimentation privilégiés de beaucoup de programmes de développement local. Il fut par ailleurs, l'un des premiers foyers d'accueil des migrants de Saint-Louis.



Fig. 17: Localisation de la commune de Cayar (Source : site internet [www.au-senegal.com](http://www.au-senegal.com))

#### V-2-3-1-1. Historique de la création de Cayar

La fondation de Cayar remonterait en 1866. Les travaux de Sy (1965) et de Van- Chi Bonnardel (1967) relatent en détail la création de cette ancienne bourgade qui serait le fait du Djaraf Mbor Ndoye, un notable Lébou de Dakar. Ce dernier quitta la presqu'île avec sa famille et longea la plage en direction du nord. Ainsi, arrivé à l'endroit actuel de Cayar, le petit groupe s'arrêta pour prendre quelques repos au point où le marigot du lac Mbaouane se déverse dans la mer. C'est en cet endroit qu'ils découvrirent du poisson et de l'eau douce qui leur permirent de se restaurer à satiété. Satisfait d'avoir trouvé un lieu aussi accueillant Djaraf M'bor Ndoye s'écria : « *Kaar yi yaar* » expression qui signifie en wolof « que Dieu nous garde en cet endroit où nous avons mangé et bu et que notre bonheur soit durable ». Il fut rejoint par la suite par deux autres familles les Diop et les Mbaye.

Le petit village s'agrandira progressivement avec la venue de populations du bassin arachidier chassées par la dégradation des sols et de la pluviométrie des années 1960. Aujourd'hui, Cayar compte environ 18 000 habitants dont 80% de Wolofs, 10% de Peuls et le reste formé par les communautés des autres ethnies. En 2002, il est érigé en commune de plein exercice par le décret n°2002- 171 du 21 février 2002. Un statut acquis grâce à son remarquable

développement économique local. Cependant, la commune reste encore fortement ancrée dans sa tradition avec le maintien du chef de village descendant de la famille fondatrice qui représente l'autorité morale et coutumière et qui bénéficie de la reconnaissance et du respect de la communauté.

#### *V-2-3-1-2. Les facteurs du développement local*

L'un des premiers facteurs explicatifs du développement de Cayar est sans doute la présence de potentialités naturelles. D'un côté, le site est situé dans les Niayes qui sont une unité géomorphologique de type inter- dunaire caractérisée par des sols fertiles grâce à la tourbe légère, et la proximité de la nappe phréatique qui se situe ici à 2- 3 mètres de profondeur. Ces conditions vont favoriser l'exploitation des sols pour l'agriculture vivrière. Les populations développent aussi rapidement le maraichage, les cultures fruitières. Cette tradition agricole continue de marquer la vie des habitants qui la pratiquent tous ne serait- ce qu'à titre d'activité de subsistance.

Cayar est aussi une zone qui dispose d'un haut potentiel halieutique avec une façade maritime. Traversé par le courant d'upwelling, il présente l'avantage de ne pas subir la forte barre qui sévit sur la grande côte comme à Saint-Louis, et donc est favorable à la navigation et à un accostage facile des pirogues. Cette situation est due à la présence d'une fosse marine, très poissonneuse, profonde de 3300 m et large de 9000 m qui amortit les rouleaux déferlants. A 10 m du rivage, elle est profonde de 50 m et à 3600 m, la fosse se transforme en un réseau de chenaux qui débouchent sur la plaine abyssale de la Gambie (Ruffman et al, 1977).

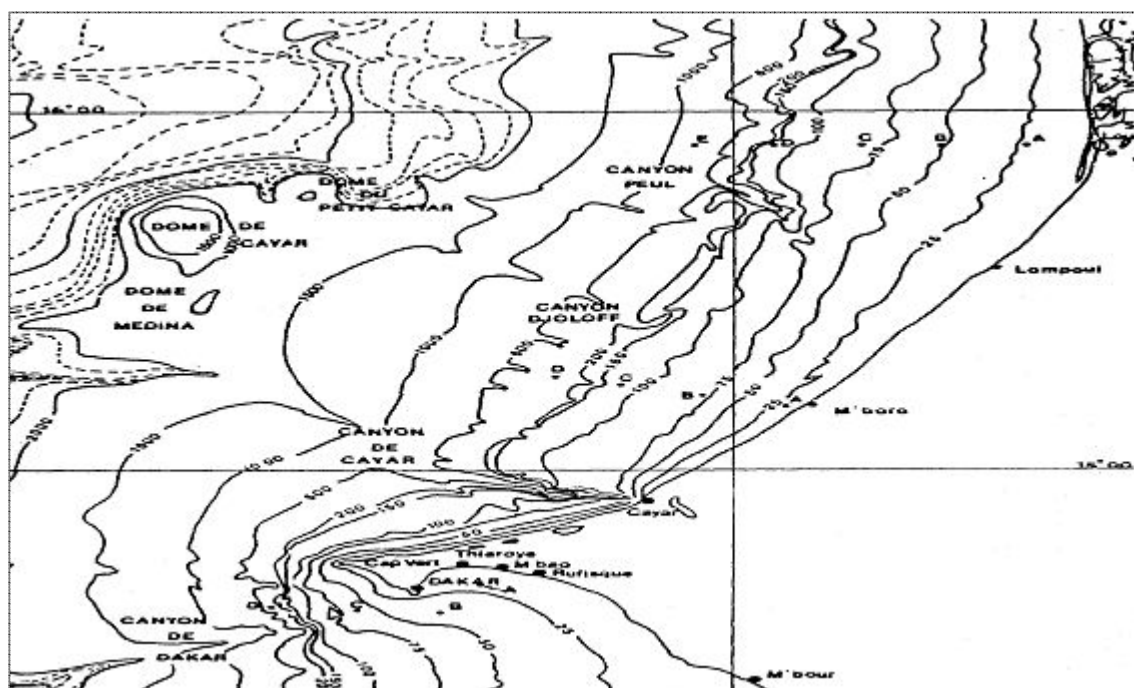


Fig 18: Carte bathymétrique du plateau continental montrant la fosse de Cayar (*Source : Ruffman, Fall M., 1986*).

De plus, la fosse a un rôle bioécologique important entraînant la biodiversité des eaux et une sédentarisation des espèces halieutiques.

Tout comme l'agriculture, la pratique de la pêche à Cayar fut de subsistance. Les populations autochtones ne montrèrent pendant longtemps qu'un intérêt modéré envers la mer, d'autant les moyens d'investigation étaient sommaires (canots à rames et voile). Enclavé au milieu des dunes, le village n'attire pratiquement personne. Il faudra attendre les travaux de construction de routes goudronnées pour que le village se libère de son autarcie.

### V-2-3-1-3. Cayar, un pôle dynamique

L'ouverture de Cayar par la route modifie complètement la trajectoire économique de cet ancien petit village. En effet, il va rapidement être le centre de polarisation de l'activité de pêche Guet-Ndarienne. Les migrants du nord pour avoir longtemps fréquenté le site ont très tôt eu conscience de ses potentialités. La pêche ayant au début du 20<sup>e</sup> siècle un caractère peu prononcée, les marins Guet-Ndariens occupent l'espace Cayarois par de petits campements temporaires et s'installent ainsi à l'écart du village originel sur la façade maritime. Petit à petit, le site constitue une aubaine dans le redressement de la situation économique et sociale des Guet-Ndariens qui érigent leur séjour en un véritable culte de travail (Séne A. 1985). Le

rapprochement entre les deux communautés se fera lentement avec la sédentarisation de certaines familles Guet-Ndariennes qui acquièrent des parcelles auprès du chef de village, et par la diffusion et le partage de pratiques halieutiques.

La dynamique de la pêche s'intensifiera avec la venue de plus en plus importante de Guet-Ndariens qui sous l'influence des politiques d'alors, disposent d'unités pouvant explorer plus en avant la mer. Cayar voit arriver en plus des migrants Saint-Louisiens de nouveaux acteurs (mareyeurs, femmes transformatrices), des ruraux du bassin arachidier (Thiès, Louga, Diourbel). Le développement de l'infrastructure routière facilite la circulation des produits halieutiques, d'autant que des marchés locaux à forte demande s'ouvrent à proximité avec Dakar, Rufisque...

L'importance de Cayar en tant que centre de pêche est tributaire de la forte présence des Saint-Louisiens qui détiennent la majorité du parc piroguier surtout en période de campagne. Grâce à eux, Cayar s'engage dans une économie maritime à grande échelle et les populations autochtones deviennent des paysans- pêcheurs à près de 60%. Toutefois la main mise des pêcheurs allochtones reste prégnante. Selon une étude de l'USAID/ ComFish fait en 2013 il est estimé qu'en forte saison de campagne c'est-à-dire de novembre à juin le nombre de pêcheurs avoisine les 4136 dont 66% de migrants, contre 2500 en basse saison entre juillet et octobre.

Tableau 11: Répartition de l'armement piroguier selon la provenance et la technique à Cayar en 2013

P. L.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
LM	195	224	260	205	321	125	122	110	125	105	141	202	2135
V	30	27	35	26	22	24	30	26	18	18	19	30	305
ST	22	20	21	22	22	15	15	15	17	15	35	24	243
Total	247	271	316	253	365	164	167	151	160	138	195	256	2683
P.E.													
LM	155	221	225	398	372	75	50	40	85	50	45	124	1840
V	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ST	36	21	25	17	20	5	4	2	2	6	4	22	164
Total	191	242	250	415	392	80	54	42	87	56	49	146	2004
TG	438	513	566	668	757	244	221	193	247	194	244	402	4687

PL : pirogues locales et PE : pirogues étrangères

Technique : LM: ligne à main; V: voile; ST: senne tournante

Source : Service Départemental de la Pêche et de la Surveillance de Cayar, 2013



De plus, Cayar est un site reconnu où contrairement à Guet-Ndar, les techniques sont relativement peu nombreuses mais témoignent aussi d'une spécialisation choisie. En effet, Cayar constitue l'un des rares centres où les pratiques de pêche sont régulées et orientées vers les espèces à haute valeur commerciale. Ainsi, les pêcheurs à la ligne ciblent des espèces comme le mérou, le poule ou encore la ceinture qui connaît une période de forte production entre janvier et juin.

Avec un parc de 1800 pirogues dont 1200 opérationnelles, on y retrouve principalement la ligne et la palangre. La senne tournante est utilisée dans une faible mesure alors que la senne de plage et le fusil de chasse occupent une population de pêcheurs très peu importante.

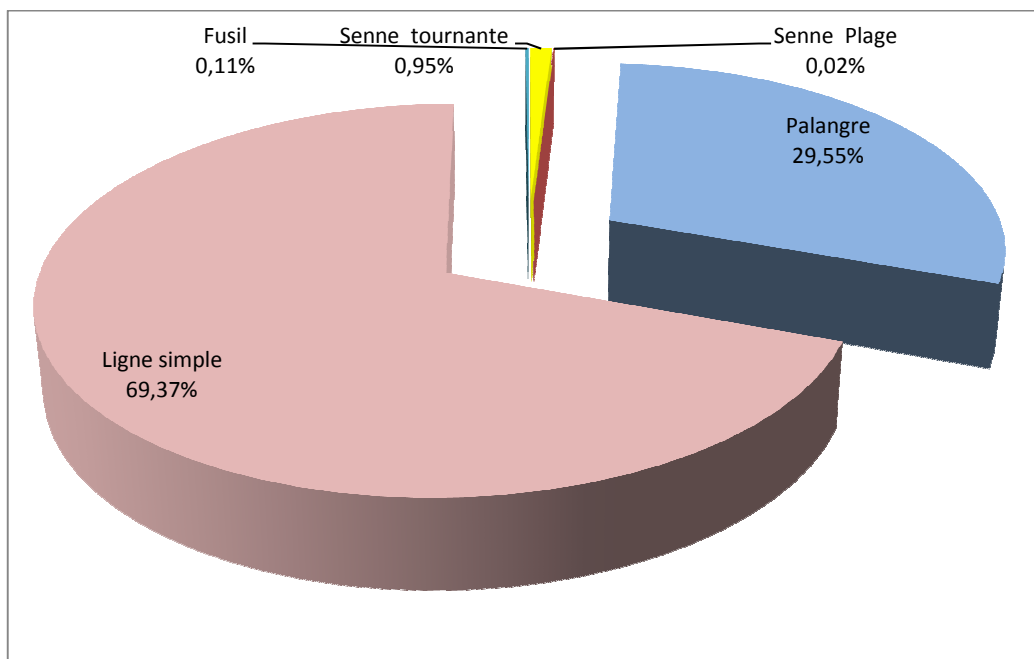


Fig.19 : Répartition des différents engins de pêche utilisés à Cayar (Source : USAID/ ComFish, mai 2013).

Cependant, cette spécialisation des engins est fluctuante dans l'année et est conditionnée par la présence de migrants en campagne. La figure ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des techniques durant l'année 2011

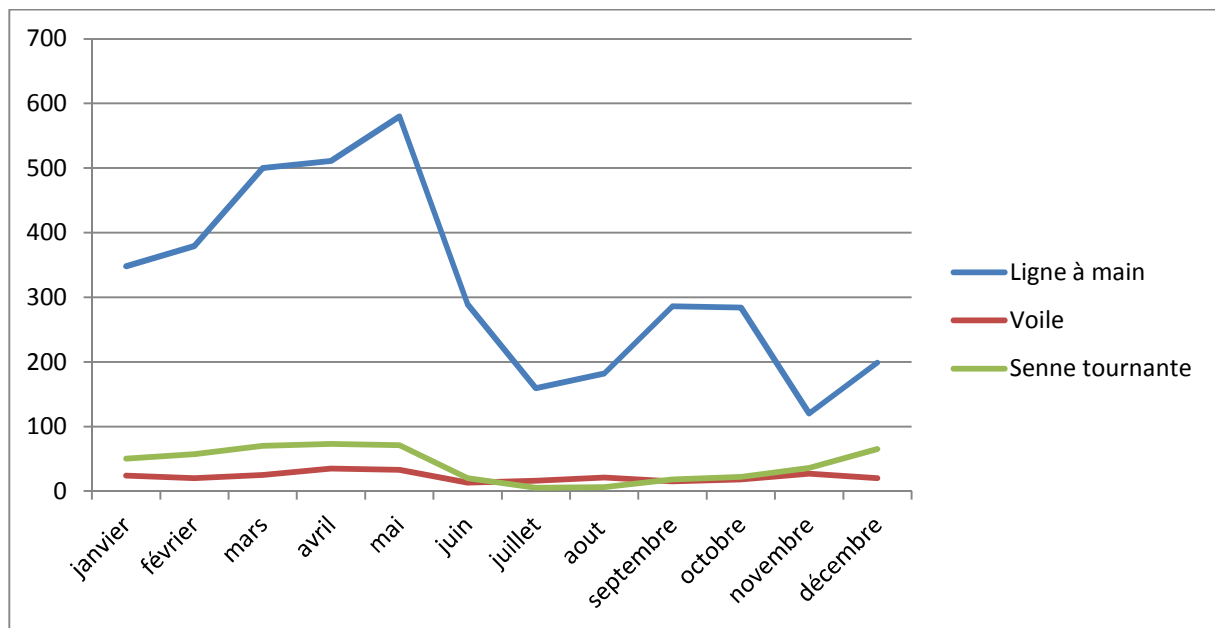


Fig.20 : Evolution des techniques de pêche à Cayar en 2011 (Source : A. Seck, 2014)

L'adoption de certaines techniques et la sélectivité exercée sur les espèces permettent aux Cayarois d'imposer des prix compétitifs. Aussi, devant l'augmentation des revenus liés à la pêche, certains Cayarois se livrent à la pêche à plein temps, ils se forment auprès des Saint-Louisien et effectuent de courtes migrations vers d'autres centres de pêche (Mbour) en morte saison. Aujourd'hui l'impact de Cayar se ressent dans l'économie de pêche nationale car assurant en 2008 16% de la production soit 51000 tonnes correspondant à une valeur commerciale de huit milliards de FCFA.

#### V-2-3-2. Le littoral mauritanien, un territoire attractif

La Mauritanie est un pays littoral dont la trajectoire maritime est à l'opposé du Sénégal. Bien que disposant d'une façade maritime baignée par le phénomène d'upwelling, elle ne s'est que tardivement lancée dans la pêche maritime à grande envergure. En effet, en ce qui concerne la pêche artisanale, la richesse et l'abondance des ressources halieutiques ne furent exploitées que timidement par une population traditionnelle, les Imraguens vivant au nord du Cap Timiris. Ces derniers, contrairement à la majorité de la population alors tournée vers le secteur agro-pastoral, pratiquaient et pratiquent encore une pêche de subsistance. Le secteur industriel fut longtemps entre les mains d'étrangers dont des européens qui disposaient de l'essentiel de la flotte et des usines de transformation.

C'est dans ce cadre que les migrants Sénégalais vont s'approprier la mer mauritanienne et en faire l'une de leurs principales destinations.

Les pêcheurs de Ndiago vivant à près de 500 km de Nouadhibou furent les premiers à explorer les eaux maritimes avant d'être rejoints par les pêcheurs Guet-Ndariens de plus en plus nombreux.

La venue saisonnière des pêcheurs migrants contribue à lancer l'activité maritime. L'expansion est notable avec l'augmentation du nombre d'embarcation qui passe en 1980 de 600 à 3600 en 2004 dont 2200 sont en activité régulière et pratique la pêche sélective. Aujourd'hui le littoral subit une véritable modification socio- spatiale avec l'implantation des secteurs suivants :

- La zone du nord qui comprend Nouadhibou et la Gouera : elle centralise grâce au port de Nouadhibou une part déterminante de l'activité de pêche tant industrielle que piroguière. Cette dernière est d'ailleurs fort bien représentée par les nombreuses embarcations qui pour la plupart ont adopté le style de pirogue sénégalaise. Les Saint-Louisiens comme à leurs habitudes s'y ont créé des campements qui sont sûrement à l'origine du quartier de Tcharka, où l'on retrouve des populations venues de l'intérieur de la Mauritanie, des Maliens, des Sierra- Léonais... l'activité de pêche s'est également développée avec les mareyeurs et les usines de transformation de poisson.
- Les villages d'Imraguens : exerçant entre le Cap Timiris et le Banc d'Arguin, cette population s'est fait une spécialisation du filet d'épaulé et utilise surtout des embarcations faites de lanches à voile. Ils ciblent principalement la courbine et le mullet. Bien que fermés sur eux mêmes, les Imraguens commencent à subir l'influence des pêcheurs Sénégalais et opèrent à une modification de leur unité de pêche avec des embarcations faites en bois.
- La région de Nouakchott et la zone au sud du Cap Timiris : elle comprend différents sites de pêche dont certains saisonniers comme le point kilométrique (PK) 211, PK121, PK105, d'autres sont permanents comme le PK et le PK28. La pêche y est pratiquée par ressortissants de la CEDEAO dont les Sénégalais, les Ghanéens, les Maliens. Leur présence ainsi que l'installation progressive d'infrastructures de circulation des produits vers les marchés locaux font de Nouakchott un pôle de pêche artisanale en croissance.

La figure ci-dessous illustre les secteurs dévolus à la pêche artisanale mauritanienne.

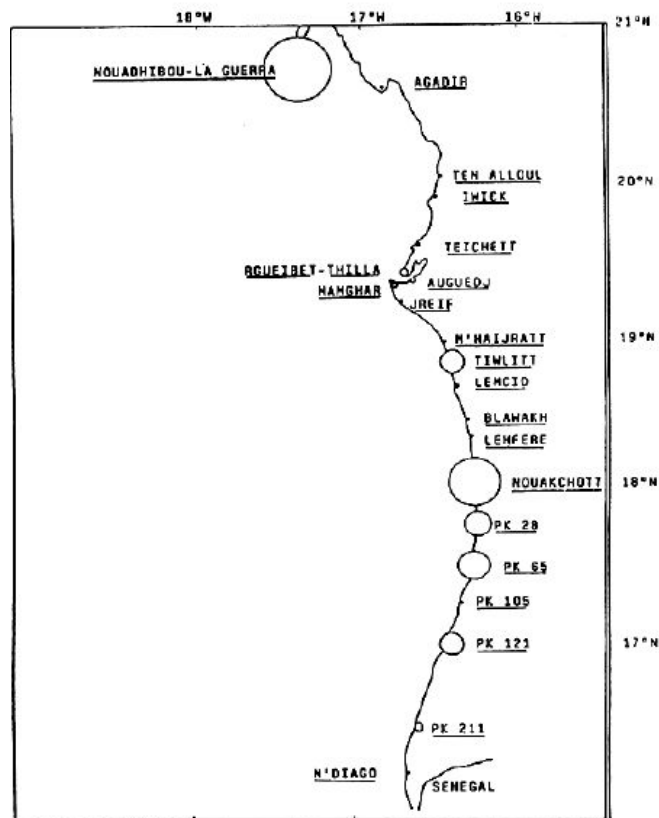


Fig.21 : Points de débarquements de la pêche artisanale en Mauritanie (*Source : d'après Chaboud et al, 1988*)

Tout comme Cayar, la zone mauritanienne devient très vite un point de convergence des pêcheurs sénégalais, principalement des Guet-Ndariens. Ces derniers au début de leur activité maritime n'y font que des excursions ponctuelles. Ne disposant à l'époque que d'embarcations à voile, ils s'y rendent surtout en période hivernale lorsque le poisson se fait rare à Saint-Louis et des campements saisonniers s'y établissent épisodiquement. L'assaut se fera surtout avec l'ouverture d'une usine de transformation par la métropole française et la motorisation des pirogues en 1950. Les pêcheurs Guet-Ndariens décrivent une aire de pratique intense autour du littoral mauritanien, encouragés également par la venue de mareyeurs qui nouent avec eux des contrats saisonniers.

Avec eux, les prémises d'une pêche piroguière s'amorce en Mauritanie, l'activité attire des populations de l'intérieur que l'agropastoralisme ne nourrit plus mais aussi d'autres pêcheurs de la sous régions (Ghana, Mali...). Ils participent à une évolution des techniques de pêches avec l'introduction de la ligne, de la palangre, du pot à poulpe, du filet dormant et des sennes (tournante et de plage). Les techniques se spatialisent ; par exemple on note une utilisation prépondérante de la ligne à Nouakchott de juin à octobre alors que filet dormant est utilisé de

novembre à mai. Des mutations sont également opérées dans le parc piroguier avec l'utilisation de la pirogue en bois, des pirogues plastiques et des vedettes à la place des lanches à voile.

Cependant la dynamique d'occupation de l'espace chez le Guet Ndarien est surtout régie par la migration qui est pratique qui assure le contrôle et la pérennité de leur activité et qui est aussi un processus constamment renouvelé.

### **V-3. La migration de pêche, un processus de cohésion des espaces halieutiques**

Le phénomène migratoire est une composante déterminante dans le développement actuel de la pêche artisanale au Sénégal. Rattaché très souvent à un changement économique et social, il constitue un élément non négligeable dans la compréhension historique des trajectoires la société halieutique Guet-Ndarienne qui s'illustre par sa grande mobilité.

#### **V-3-1. Rappel Historique**

Les migrations de pêche constituent un phénomène relativement ancien en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'ouest. Très vite se sont dessinés des espaces qui se côtoient et qui sont le fait d'ethnies diverses. Ainsi, un foyer mineur se met en place en Mauritanie et est le fait des Imraguens, un autre plus important est centré sur le foyer sénégalais avec les pêcheurs Lébous de la presqu'île du Cap- Vert, les Wolofs de Guet-Ndar et les Sérères Niominkas dans le Delta du Saloum. Ils vont créer une aire de déplacement important s'étendant de la Mauritanie, avec comme point de départ le Port- Etienne actuel Nouadhibou, jusqu'à Freetown en Sierra Léone. Un second pôle tout aussi important partira de l'ouest ivoirien au Bénin essentiellement dominé par les pêcheurs Fantis et Gas du Ghana alors qu'un troisième pôle concernant le centre ouest verra l'exploitation du milieu aquatique situé entre l'Angola et le Gabon comme le montre la figure ci-dessous.

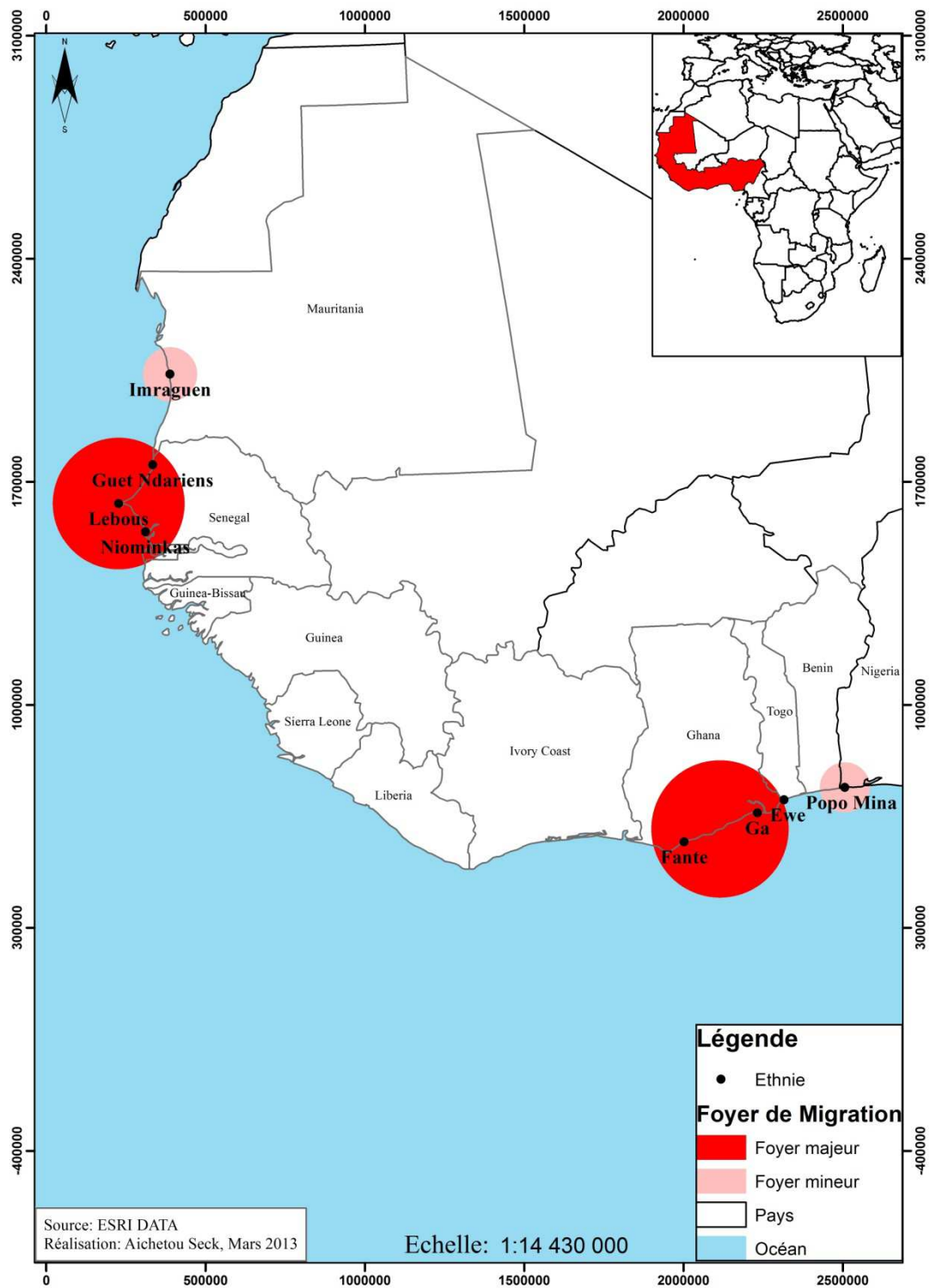


Fig. 22: les foyers de migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest (*Source* : A. Seck, 2013).

### *V-3-1-1. Contexte général de la migration des pêcheurs ouest africains*

Retracer le contexte des migrations de pêche ne peut se faire sans avoir recours à la bibliographie d'auteurs tels que Binet (1971), Van- chi Bonnardel (1980) ou encore J.P. Chauveau (1986). En effet, si l'importance du phénomène a très tôt été soulevée, il faudra attendre les années 1970- 1980 avec les travaux de ces chercheurs pour avoir un début d'informations sur les principales caractéristiques ainsi que les intégrations dans le tissu social et économique. Dans un des travaux commandités<sup>67</sup> par la FAO avec notamment le projet Développement Intégré des Pêches Artisanales (DIPA), Chauveau (1991)<sup>68</sup> donne un large aperçu des mouvements migratoires ouest africains depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à une période récente c'est-à-dire vers 1980. D'après l'analyse de l'auteur, les mouvements de populations parallèles à la côte sont très anciens et ont contribué à mettre en place des espaces socio culturels communs. Mais ce sont surtout les changements intervenus dans les économies des différents pays qui vont être le terreau à la mise en place des migrations plus soutenues. D'une manière générale, c'est vers les années 1880, que les migrations de pêches se construisent grâce à l'émergence des économies de rente qui se développent sous la houlette du colon à l'instar du commerce basé sur la gomme arabique ou l'arachide. De même que se mettent aussi en place des économies plus informelles basées sur de petites exploitations agricoles. Ces dernières vont aider plus tard à l'implantation des migrations de pêche.

### *V-3-1-2. Les prémisses des migrations de pêche sénégalaises*

Toujours selon Chauveau, la navigation et le cabotage dans lesquels s'enrôlent certaines ethnies, comme les Niominkas, les Wolofs et Lébus en vue d'exporter les produits de la petite économie, vont leur permettre de repérer des zones de pêche et d'établir un premier contact avec les populations locales. Ces déplacements leur permettent d'intégrer la discontinuité et la diversité des mutations qui ont lieu d'un milieu à un autre sur le littoral. Ainsi se créent et se confortent les premières trames des aires de migration des pêcheurs. En se spécialisant dans la pêche artisanale, les Sénégalais vont donc délocaliser leur activité le long du littoral, là où se trouvent les zones économiques importantes c'est-à-dire sur la côte sénégalaise où des centres comme la Casamance, Rufisque et Dakar sont des pôles commerciaux ; mais également vers la Mauritanie, la Gambie dont ils vont assurer l'activité

<sup>67</sup> Haakonsen Jan M. et Diaw C. « les migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest » Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest – DIPA, FAO- 1991

<sup>68</sup> Chauveau J.P. « Géographie historique des migrations de pêche dans la zone du COPACE (fin 19<sup>e</sup> siècle- années 1980) in Haakonsen Jan M. et Diaw C., DIPA, FAO. 1991

piroguière. Jusque dans les années 1930, la configuration des migrations ne changera pratiquement pas pour les pêcheurs Sénégalais. Parallèlement, celle d'autres pêcheurs régresse comme les Imraguen qui ne migrent plus que sur de faibles distances restreintes autour du Banc d'Arguin, les Bijogos qui se détournent un peu de la pêche en raison de la forte répression coloniale, ou alors s'étend à l'instar des Temnés de la Sierra Léone qui se déploient vers la péninsule de Freetown et vers la Guinée.

Le deuxième facteur historique de la migration des pêcheurs du Sénégal est sans doute le fait des politiques coloniales qui se structurent autour de la pêche piroguière. La période d'après guerre correspond à une dépendance prononcée de la métropole envers les produits halieutiques qui deviennent une source de matières premières. Des unités de sécheries et de conservation sont créées avec comme marché principal l'Europe. Leur approvisionnement intégralement assuré par les pirogues sénégalaises, renforce les migrations des pêcheurs qui y voient une opportunité de travail. Les Lébous, les Guet-Ndariens et les Niominkas étendent leur aire plus vers le Sud en direction de la Guinée- Bissau, tandis que la Mauritanie attire un nombre croissant de pêcheurs Saint-Louisiens avec la mise en place d'une unité de conditionnement en 1957. En outre, la motorisation généralisée des embarcations en 1958 et l'utilisation de la senne tournante constituent des technologies qui vont participer à accroître l'exploitation de nouveaux fonds de pêche.

Pour la communauté Guet-Ndarienne, la migration est définitivement inscrite dans les pratiques de pêche. On assiste dès lors à ce que Chauveau appelle une stabilisation du foyer de migration sénégalais qui se limite au Sud de la Guinée. Les pêcheurs perdent l'attrait des migrations lointaines vers la Sierra Léone et l'Angola et effectuent une extension locale des zones de pêche sur le littoral sénégalais. De plus, leur enrôlement auprès des bateaux ramasseurs industriels dans les années 1960 atténue fortement les déplacements vers le sud de la sous région ouest africaine. Ayant acquis une connaissance avérée de leur milieu marin, les pêcheurs de la grande côte sénégalaise s'inscrivent désormais dans l'extraction des ressources situées dans les zones à upwelling. La présence de populations néophytes dans la pêche maritime renforce leur position de pêcheurs réputés.



Tableau 12: Aperçu sur les principales destinations des pêcheurs Sénégalais sur le littoral ouest africain

Destinations	Ethnies	Zones de pêche	Espèces ciblées
Gambie	Lébous, Guet-Ndariens, Niominkas	Littoral	Démersaux : mérou, dorade, sole...
		Littorale et estuaire de la Gambie	Ethmalose, crevettes, barracudas
Guinée	Lébous, Guet-Ndariens, Sérères de la petite côte	Guinée	Démersaux, raies et requins
Guinée Bissau	Guet-Ndariens, Lébous de la petite côte	Bijagos, Cacheu, Rio Cacine	Démersaux : sole, mérou, dorade...
	Guet-Ndariens, Gandiolais	Guinée Bissau	Requins, barracudas, seiche
Mauritanie	Guet-Ndariens	Nouakchott	Démersaux, pélagiques
		Nouadhibou	Pélagiques, démersaux
		Point kilométriques	Démersaux, poulpe
Sierra Léone	Guet-Ndariens	Au large	Démersaux : carpe rouge, mérou, dorade...

*Source : CSRP, modifié*

Avec les années 1980, qui correspondent à la mise en place des zones d'exploitation exclusive (ZEE) l'activité des pêcheurs de Guet-Ndar sera quelque peu entravée car conditionnée par l'obtention d'une licence de pêche tandis qu'au Sénégal apparaissent déjà les premiers symptômes d'un essoufflement des stocks halieutiques. Les migrations se renforcent alors, avec une prédilection vers les zones jugées préservées car faiblement exploitées et acquièrent une dimension nouvelle : la migration ne se limite plus à suivre les espèces mais devient pour

les communautés qui l'exercent un moyen de survie dans un contexte de raréfaction de la ressource.

### *V-3-1-3. Les dimensions explicatives de la migration des pêcheurs*

Les déplacements de groupes de pêcheurs se déclinent à diverses échelles et leurs pratiques montrent une considération à la fois écologique, économique et sociale pour ne pas dire culturelle.

- Des conditions écologiques favorables

L'un des aspects déterminant de la pêche migratrice est son caractère saisonnier. Les déplacements des pêcheurs artisans sont loin d'être aléatoires et révèlent un calendrier précis basé sur la saisonnalité des espèces ciblées. Œuvrant dans une écorégion d'upwelling, les pêcheurs Sénégalais surtout ceux de Guet-Ndar profiteront du manque d'intérêt des populations côtières pour la pêche en mer. Ils vont développer une maîtrise certaine du milieu aquatique et de la bio-écologie des espèces marines et affiner leurs modes d'exploitation. La diversité des types d'habitats, la variabilité dans le cycle de croissance des ressources marines, le jeu des courants marins (alternance des eaux chaudes et des eaux froides), la maîtrise des vents, représentent des données que les pêcheurs ont très vite incorporé dans leur recherche du poisson. Il est capital pour le migrant de connaître la durée de présence d'une ou de plusieurs espèces dans sa zone de pêche, sur son comportement, et d'anticiper sur l'intensité de leurs migrations. L'acquisition de ces connaissances empiriques et sur le milieu aquatique et sur l'espèce ciblée, va permettre aux pêcheurs migrants de développer un corpus de savoirs locaux qui sera transmis de génération en génération et assurer en grande partie leur succès dans la pêche maritime. Ainsi, avec la saisonnalité des espèces, apparaît la notion de « *campagne de pêche* » qui correspond à une exploitation pleine et exclusive, variable dans le temps et dans l'espace et pendant laquelle le pêcheur adapte son engin d'exploitation et ses choix professionnels.

- L'intégration de données socio-économiques

Un autre facteur très influent dans la pratique migratoire est l'intégration de données socio-économiques. La pêche migratrice relativement modérée jusque dans les années 1950- 1960, va connaître comme nous l'avons souligné, à un véritable bond en avant avec le développement de l'infrastructure urbaine littorale et l'accroissement de la demande de

consommation en poisson. A Cayar par exemple, la mise en place d'un réseau routier va favoriser la « colonisation » de ce village de pêcheurs- agriculteurs par les Saint-Louisiens et leur ouvrir de réelles perspectives économiques. Dans le cas particulier des pêcheurs de Guet-Ndar, ces derniers vont fonder leurs lieux de déplacements sur les possibilités mercantiles existantes. L'ouverture du marché d'exportation et la demande en produits transformés représentent des éléments majeurs dans l'intensification des migrations. Les conventions de Yaoundé en 1963 et celle de Lomé en 1975 confortant le choix sur les espèces à haute valeur commerciale. Cette recherche du poisson est d'autant plus facilitée par les transformations technologiques du secteur artisanal qui permettent d'investir les zones de capture reculées et de réaliser des prises considérables. Les artisans pêcheurs dessinent une carte de migration qui se fonde également sur la présence de débarcadères, de campements, et sur un réseau social qui sera le sous- bassement d'une économie informelle (Cormier Salem, 1995). Par ailleurs, en fonction des besoins des marchés d'exportation, de nouvelles formes de migrations se développent. Le système de « pêche à marée » par exemple permet de séjourner plus longtemps en mer. Ce type de sortie contrairement à la sortie quotidienne, non seulement demande une grande organisation afin de rendre l'équipage indépendant en termes de vivres, de carburant de conservation de la ressource (glace) ; mais elle étend aussi la zone d'action du pêcheur qui peut ainsi rapidement changer de lieu et accroître ses captures. La marée à bord des bateaux étrangers révolutionne les migrations de pêche. Les pêcheurs s'embarquent avec leurs pirogues à bord de ces énormes chalutiers pour de longs mois et bien que les conditions de travail soient plus contraignantes, il représente un gain monétaire très conséquent pour les Saint-Louisiens.

La migration devient un moyen d'accumulation de capital, de maximisation des gains. En effet, selon Dème M. (2012), l'éloignement d'avec la famille permet une épargne qui sera facilitée dans une certaine mesure par la dissolution progressive de la cellule familiale qui n'exerce plus un réel contrôle sur les revenus du pêcheur.

### **V-3-2. Les pêcheurs migrants de Guet-Ndar : une analyse de leurs déplacements**

#### *V-3-2-1. Qui sont les migrants Saint-Louisiens ?*

Les migrations de pêche représentent pour les communautés littorales un moyen de suivre et d'accéder à la ressource halieutique, notamment les espèces pélagiques selon un calendrier spatial et temporel bien défini, mais également de trouver ailleurs des opportunités

économiques. S'inscrivant dans cette logique, les pêcheurs Saint-Louisiens de la grande côte ont très vite érigé la migration comme une stratégie de travail et d'accès aux ressources naturelles. Néanmoins, ces mouvements ne se font pas dans des lieux vides d'hommes, mais très souvent en des endroits où les communautés locales n'ont pas établi de véritables moyens d'exploitation de leur espace maritime proche. Le terme de migrant marque donc une opposition avec une population jugée autochtone et sédentaire. Le migrant apparaît donc comme un itinérant, un nomade des mers<sup>69</sup> dont l'espace maritime est dans un premier abord une succession de zones éparpillées. Cette différenciation autochtone/ migrant loin d'être un frein pour le Guet-Ndarien sera un motif d'élaboration d'une stratégie identitaire pour accéder à la ressource.

#### *V-3-2-2. La migration : une activité- refuge*

Les importants déplacements des groupes de pêcheurs Saint-Louisiens ont contribué à faire leur réputation. Poussés par des facteurs socio-économiques plus que favorables, les migrants ont entretenu leur savoir faire et initié les populations locales à la pêche maritime. Enviés et respectés, ils ont fait de la migration un moyen de diriger l'effort de pêche d'une espèce à l'autre de manière souple et libre. Toutefois, avec le contexte de mise en place des frontières maritimes et de dégradation des ressources halieutiques, la situation du migrant paraît de plus en plus précaire. Dorénavant, ils se voient concurrencer par la pêche industrielle étrangère dont les chalutiers sillonnent pratiquement les mêmes zones de pêche. Les captures d'espèces nobles qui faisaient la richesse de ces pêcheurs s'effondrent en passant de 20 à 40% entre 1996 et 2007. Au Sénégal, on atteint même une rupture écologique avec la surexploitation du mérrou qui atteint les 80%. Il serait attendu que les pêcheurs observent un repli stratégique dans leur logique de pêche mais la demande perpétuelle du marché extérieur les poussent à un investissement toujours plus important. Dés lors, les migrants se lancent dans une recherche encore plus poussée du poisson sur de très longues distances. La migration revient désormais à se déplacer faute de mieux. Elle se fait dans des zones comme les Iles Bijagos, celles de Tristao et Alcatraz ce qui fait que dans un contexte de conservation de la biodiversité marine les Etats tendent à assimiler très souvent la migration à une activité de pêche illégale, notamment lorsque les embarcations présentes dépassent les moyens de surveillance maritime

---

<sup>69</sup> Cormier- Salem M.C 1985 « Les pêcheurs nomades de la mer ? L'exemple des déplacements en Casamance ». *Anthropologie Maritime*, (2), pp. 135-143.

de ces pays. Par ailleurs, la migration perd son caractère temporaire, devient permanente et rend la cohabitation avec les populations autochtones plus houleuse.

Le pêcheur nous apparaît non plus comme itinérant, mais plus comme un errant dont la présence est de plus en plus rejetée, à défaut d'être fortement conditionnée. Nous tenterons de poser la situation délicate des migrants dans le prochain chapitre qui traite entre autres des territoires de conflits.

### **V-3-3. Typologie des pêcheurs migrants**

La migration est, comme nous avons essayé de le montrer, une pratique socio- spatiale. Fortement attachée au territoire de pêche, elle se décline à diverses échelles qui peuvent être locales et/ ou sous régionales. Loin d'être une pratique aventurière, elle répond à des exigences et à des motivations très claires pour le pêcheur. Cependant, si la migration est fortement intégrée dans les mœurs de la communauté Guet-Ndarienne qui se déplacent le plus souvent en groupes accompagnés ou non de leurs épouses, on assiste aussi d'une part à la venue de nouveaux pêcheurs pour qui la pêche est une forme de reconversion temporaire ou définitive et d'autre part à une implication prononcée des communautés d'accueil qui comme celles de Cayar sont aussi sujettes à de courtes migrations. En effet, alors que les pêcheurs de Cayar ont longtemps gardé une réputation de paysans- pêcheurs sédentaires, on note que certaines unités de pêche Cayaraises se tournent définitivement vers la pêche à plein temps et effectuent des migrations ponctuelles vers Saint-Louis lors de la grande campagne de la sardinelle ou vers d'autres centres comme Joal et Mbour.

Ainsi, une de nos premières interrogations fut de savoir pourquoi le pêcheur migre t-il et si cette migration était vécue de la même manière par tous les migrants. Les migrations de pêcheurs revêtant différentes formes aussi bien temporelle qu'économique.

#### *V-3-3-1. Les migrations spatiales*

L'analyse des migrations des pêcheurs de Guet-Ndar, tout comme celles des autres communautés migrantes du Sénégal, nous montre que celles-ci sont saisonnières et présentent essentiellement deux aspects : les migrations de type locales qui se déroulent sur le littoral sénégalais et les migrations de type internationales en direction des pays de la sous- région.

La carte qui suit indique les principales destinations des pêcheurs artisans qui selon l'intérêt de la zone peut être intenses ou faibles ; mais aussi saisonniers ou permanents<sup>70</sup>.

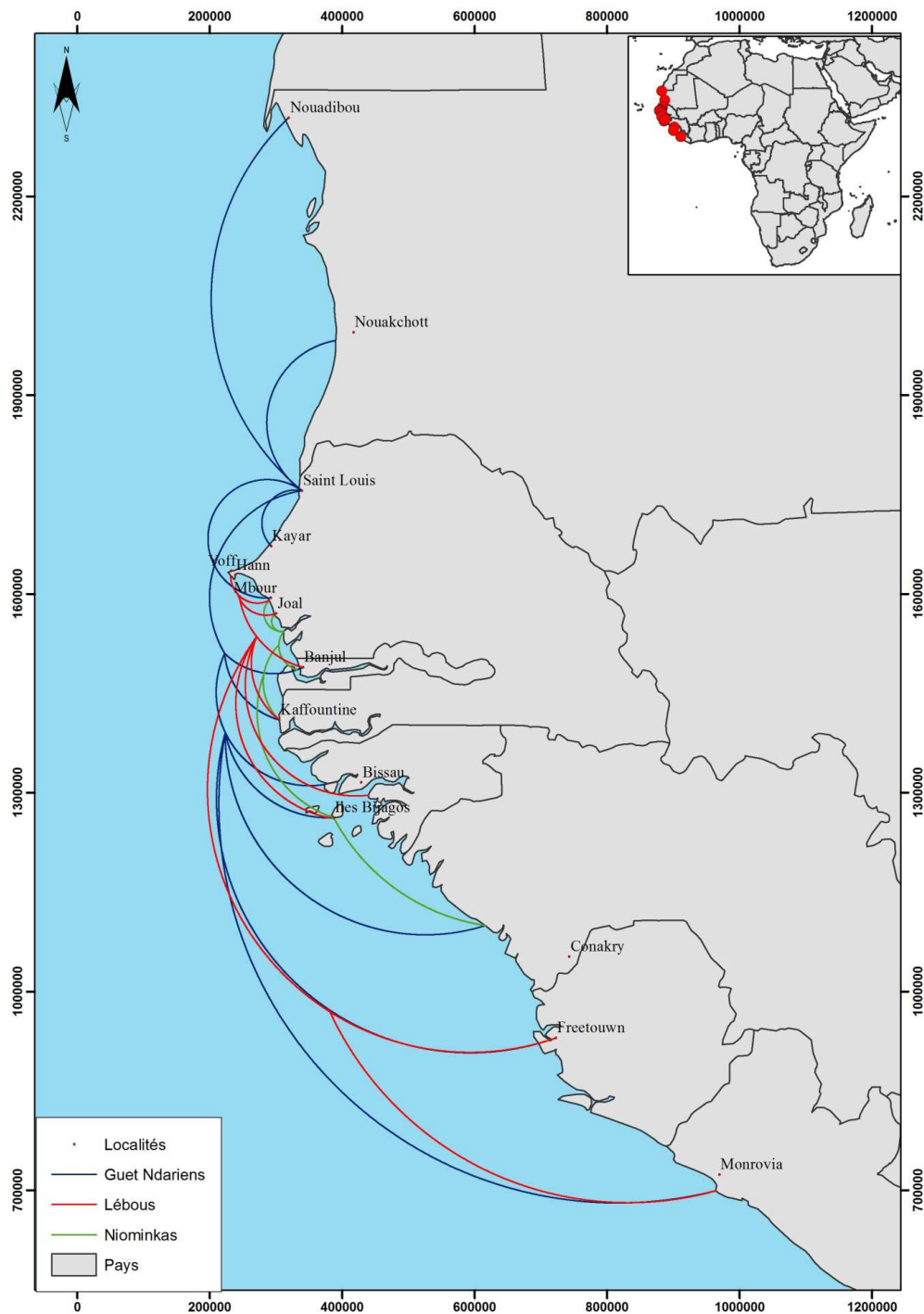


Fig.23 : Représentation schématique des flux de migrations des pêcheurs sénégalais sur la côte ouest africaine

<sup>70</sup> Les migrations des pêcheurs ouest africains et plus particulièrement sénégalais ont été illustrées par les travaux de Failler P. et Binet T. (2008) dans lesquels ils retracent l'importance de ces flux, l'origine et la saisonnalité.

#### V-3-3-1-1. *Les migrations locales saisonnières*

Traduisant une mobilité professionnelle, elles sont aussi assimilées aux migrations des espèces halieutiques. Le pêcheur ayant acquis une connaissance empirique de son milieu, cible selon sa technique de prédilection une ou plusieurs espèces à exploiter durant son déplacement. On assiste donc à une corrélation entre l'espèce cible, la zone d'exploitation choisie et la technique à déployer mais aussi la période adéquate. Ce qui pousse Fay (1993) à parler de « *technotope* », et qui serait selon, Bouju (1995) un terme désignant « *la combinaison d'un lieu et d'une technique de pêche particulière impliquant des savoirs et savoirs particuliers, durant une période donnée des cycles biologiques du poisson et des cycles écologiques du milieu* ». Choisisant les centres de pêches jugées les plus poissonneux, les migrants se livrent à une campagne de pêche qui pour le groupe, doit être un séjour à maximiser à tous les points de vue. Ce séjour très variable est fonction du temps de présence de l'espèce. Par ailleurs, la campagne de pêche revêt un aspect très commercial pour le pêcheur qui effectue un important investissement pour une rentabilité sur le court terme.

Ainsi, pour les pêcheurs Saint-Louisiens qui suivent les espèces pélagiques, comme les utilisateurs de la senne tournante, la campagne saisonnière s'organise autour de trois principales destinations. De janvier à mars ils exploitent les fonds de pêche de la grande côte principalement à Saint-Louis, et à Cayar, où des espèces comme l'ethmalose, la sardinelle ronde et la sardinelle plate amorcent une phase de descente dans les eaux sénégalaises à partir de Saint-Louis. Suivant toujours la ressource, certains de ces opérateurs de la senne peuvent se rendre vers le sud plus précisément dans des centres comme Joal et Mbour pour une petite campagne de deux mois c'est-à-dire de mars à avril. D'avril à juin c'est la grosse campagne de pêche, la remontée rapide vers le nord des espèces pousse les pêcheurs à se rendre de nouveau vers la grande côte. A partir de juillet, les migrants qui disposent de moyens migrent vers la Mauritanie. Saint-Louis est quasiment déserté par les senneurs car les eaux s'appauvrissent en espèces pélagiques. A travers l'exemple des senneurs on note que les campagnes saisonnières sont l'occasion d'une véritable mobilité et d'un déroulement stratégique. Le pêcheur doit à l'avance préparer son départ cibler les zones de pêches les plus propices en raison de la forte pression sur les ressources.

Ainsi, le tableau ci-dessous permet d'apprécier, à travers l'évolution mensuelle des mises à terre de certaines espèces pélagiques comme l'ethmalose, la sardinelle ronde et la sardinelle plate qui sont principalement débarquées par la senne et le filet dormant, l'intensité de

l'activité de pêche à Saint-Louis dont les pics témoignent de la forte présence des unités de pêche.

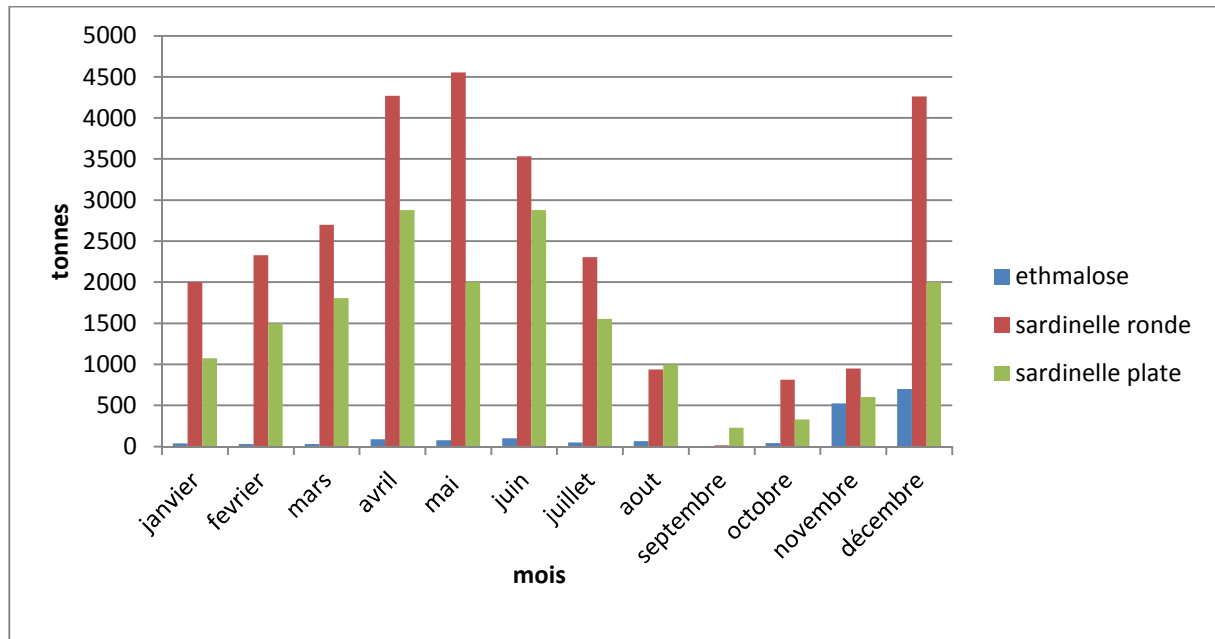


Fig. 24 : évolution annuelle de l'ethmalose, de sardinelle ronde et plate en 2011 à Saint-Louis  
(Source : Résultats généraux de s pêches maritimes, 2011).

Les migrations locales saisonnières peuvent donc être considérées comme l'ensemble des déplacements que le pêcheur effectue dans l'année d'un site de pêche à un autre. Dans le cas de Cayar, la migration est conditionnée par deux facteurs. Le premier est le respect aux normes édictées par la population locale en termes de techniques de pêche autorisées. En effet depuis bientôt une décennie, les pêcheurs autochtones ont prohibé l'usage du monofilament et des engins de type passif. Le second facteur déterminant pour les pêcheurs est l'assurance d'un réseau socio-économique dynamique. Les pêcheurs de Guet-Ndar, aussi bien ligneurs que senneurs, se sont définis un espace d'exploitation grâce à la présence de campements et l'accès à un quai de débarquement qui s'insère aussi dans un circuit commercial à la fois national et international. Cette opportunité permet aux pêcheurs de s'attacher les services d'un mareyeur.



### *V-3-3-1-2. Les migrations sous- régionales*

Ce type de déplacement qui aussi peut être saisonnier est plus complexe. La géographie du déplacement se situe en dehors des limites nationales et peut prendre deux aspects :

- Une migration liée à l'obtention d'une licence de pêche

Elle concerne les pêcheurs qui visent les pêcheries pélagiques ou démersales se trouvant dans les pays voisins comme la Mauritanie, la Guinée ou la Sierra- Léone. La fréquentation de ces eaux n'est possible qu'après la délivrance d'une licence de pêche à la pirogue. L'observation des migrations sous régionales montre que celles-ci se sont renforcées. La forte baisse des ressources halieutiques au niveau national a poussé les migrants à prolonger la durée de leur séjour hors des eaux sénégalaises. Par conséquent, de nouvelles formes d'organisation se sont installées. Dans le cas de la Mauritanie nos investigations ont surtout porté sur deux formes de migrations et donc d'organisations. La première est assujettie au régime de la licence accordée par l'Etat Mauritanien. Elle concerne principalement les utilisateurs de la senne tournante. Pour ces derniers, seules les espèces pélagiques sont autorisées et font l'objet d'un débarquement en deux temps. En effet un premier débarquement est fait à Nouakchott pour respecter les clauses inhérentes à l'obtention de la licence et sert à participer à la sécurité alimentaire du pays hôte. Le second débarquement s'effectue au Sénégal où les migrants Guet-Ndariens trouvent un débouché commercial plus rentable.

La seconde migration est soumise au financement d'un mareyeur ou d'un industriel Mauritanien. Celui-ci en affrétant la pirogue du migrant lui permet d'exercer son activité quelque soit sa technique. Ici l'organisation repose entièrement sur le mareyeur qui propose un campement provisoire et prend en charge tous les frais engendrés par la campagne. Le produit débarqué lui revient entièrement et il le ventile selon ses propres opportunités (marché exportateur, national...).

La migration sous régionale si elle offre davantage d'opportunités aux pêcheurs, n'en demeure pas moins contraignante. Par ailleurs, sa pratique pousse les migrants à une exploitation intensive de la mer qui entraîne de plus en plus une cohabitation heurtée avec les autochtones.

- Une migration par bateaux ramasseurs

Les pêcheurs de Guet-Ndar sont recrutés par un intermédiaire avec leur embarcation à bord de ces chalutiers battant pavillon étranger (Portugal, Corée, Chine...) pour des campagnes de trois mois et plus. Cette pêche par bateaux ramasseurs cible le plus souvent les espèces démersales. Pouvant former des groupes de près de 40 pirogues, ces pêcheurs œuvrent le plus

souvent dans les eaux angolaises. Malgré un salaire assez rémunérateur, les conditions de travail sont très dures, avec des horaires journaliers de 12 voire 16 heures de temps, et précaires. Ils sont ici payés le plus souvent au kilogramme de poissons capturés.

#### *V-3-3-2. Les migrations sociales*

Elles concernent les migrants définitivement installés sur le lieu d'accueil. Le processus est très variable d'un pêcheur à l'autre. Généralement, le pêcheur se considère comme sédentaire après un long séjour ininterrompu sur le lieu de migration qui couvre la quasi-totalité de l'année. Dans ce cas, le pêcheur fait venir par la suite sa famille et/ ou prend femme dans la zone d'accueil. Ce type de mariage est souvent une stratégie pour se faire accepter et ainsi avoir un droit d'accès sur la ressource. C'est le cas à Cayar où les migrants Saint-Louisiens nouent de cette manière des formes d'alliances avec la population autochtone. En effet, depuis de nombreuses décennies, le site de Cayar constitue le principal pôle de migration des Guet-Ndariens si bien que certains parlent même en termes de colonie. La migration sociale peut aussi concerner les pêcheurs qui cherchent à échapper à la pression familiale. Ce sont généralement des jeunes de 23 à 29 ans qui désirent se mettre rapidement à leur compte. La reconversion vers la pêche est aussi une raison évoquée mais elle concerne plus les nouveaux venus pour lesquels l'activité est vécue comme une transition. Ils occupent les postes subalternes dans l'équipage ou alors se livrent aux activités connexes (porteurs, charretiers, aide-mareyeurs, activités de transformation artisanale...).

#### *V-3-3-3. Les aspects économiques dans la migration*

Les migrations vers les communautés d'accueil revêtent également un aspect très économique. Pour le pêcheur migrant on peut distinguer deux stratégies qui sont fonction de son statut.

Pour le migrant-propriétaire ou patron de pirogue, la migration demande un investissement lourd qu'il ne peut parfois prendre seul. L'appui d'un agent « extérieur » est dans ce cas indispensable pour financer en tout ou en partie la campagne de pêche. Le patron de pêche peut ainsi se lier avec un mareyeur, un usinier ou même dans une moindre mesure avec des femmes transformatrices pour engranger les fonds nécessaires en échange de l'assurance de ses prises. Il doit également s'assurer une main d'œuvre assez qualifiée afin de réaliser une saison fructueuse.

Pour migrant simple, le déplacement est une forme de travail rémunéré. Ne disposant pas de pirogue il loue sa force de travail, intègre un équipage pour y devenir un *toolan*. Dans ce cas de figure on peut distinguer le pêcheur qui recherche l'accumulation d'un capital pour devenir son propre patron, en général il est issu d'une communauté de pêcheur. Le *toolan* peut aussi être un néophyte dans la pêche, en provenance du secteur agricole ou de l'élevage, la migration est dans ce cas une forme de reconversion et un moyen d'amasser de l'argent pour ensuite se tourner vers une autre activité.

Un autre aspect économique de la migration est la prise en compte des lieux de débarquement. Les pêcheurs débarquent aussi bien dans leur pays d'origine que dans les pays d'accueil. Cependant, on observe une certaine répartition des captures qui semble indiquer des territoires économiques privilégiés. Ainsi, dans le cas des pêcheurs Sénégalais ciblant les espèces démersales en Guinée ou en Guinée Bissau, l'absence d'un marché d'exportation les contraint à débarquer la totalité de leurs prises au Sénégal où les prix pratiqués sont plus avantageux (Dème et al, 2012). De plus ces pays, qui ne disposent pas d'agrément à l'exportation, ont une capacité d'organisation assez faible. Il n'y a pratiquement pas de mareyeurs ni d'usines qui puissent garantir cette filière. Par contre, pour les espèces de faible valeur comme les pélagiques, les débarquements peuvent se faire autour des campements ou port de pêche et seront traités sur place. C'est le cas pour les pêcheries de pélagiques en Mauritanie. Le produit fini peut ensuite être ventilé vers la sous région (Ghana, Mali,...) ou vers l'international.

Tableau 13: Récapitulatif des ports de débarquement de la pêche migrante sénégalaise

Zones de pêche	Espèces cibles	Lieux de débarquements
Gambie	Démersales, pélagiques et crevettes	Sénégal
Guinée	Démersales et requins	Sénégal
Guinée Bissau	Démersales et requins	Sénégal
Sierra Léone	Démersales	Sierra Léone et Sénégal
Mauritanie	Démersales et pélagiques	Mauritanie et Sénégal
	Poulpes	Mauritanie

Bien que nous ayons tenté de dégager des formes de migrations, celles-ci sont bien plus complexes car il s'agit d'un processus variable, propre à chaque individu qui l'utilise selon leurs aspirations et au mieux de leurs intérêts personnels.

#### **V-3-4. Dynamiques organisationnelles de la pêche migrante Guet-Ndarienne**

Le déplacement saisonnier constitue comme nous l'avons dit une stratégie lourde surtout dans le contexte actuel de dégradation des ressources annuelles. Le risque de faire une mauvaise saison est un facteur pesant pour les pêcheurs car devant faire face aux multiples dépenses, aux sollicitations sociales. Il doit aussi s'assurer l'accès au marché grâce au mareyeur. Le coût du déplacement doit être bien maîtrisé par le biais d'une dynamique organisationnelle visible à travers les acteurs directement ou indirectement impliqués (Dème et al 2012).

##### *V-3-4-1. Le pêcheur*

Maillon central, il se déplace en groupe ou seul. Il peut aussi être accompagné de son épouse. Dans les deux cas, le pêcheur intègre un équipage, tandis que son épouse se livre à des activités connexes comme le micro- mareyage, la transformation artisanale, surtout lorsque la production est disponible avec la présence d'engins comme la senne tournante ou le filet dormant ... les femmes ont une plus grande capacité d'insertion que les hommes qui sont souvent victimes d'ostracisme de la part de communauté accueillante (Mbaye A. 2013). Leur venue est aussi en rapport avec la possibilité d'une insertion dans la communauté. A travers les récits analysés, nous voyons que diverses situations se posent selon le réseau d'accueil

auquel appartient le pêcheur. A Cayar par exemple, le pêcheur qui appartient à l'unité familiale est pris en charge par le propriétaire de pirogue lequel possède ou loue une maison. S'il est un toolan c'est-à-dire qu'il n'appartient pas à la cellule familiale, il peut soit être logé par l'employeur et donc les frais seront tirés de son salaire au moment de la rémunération, soit être hébergé par des parents résidents, moyennant une participation aux dépenses. Par contre pour les migrants qui se rendent en Mauritanie, l'hébergement est le plus souvent garanti par le mareyeur qui finance entièrement la campagne. Les pêcheurs se retrouvent ainsi dans des campements saisonniers sommaires.

#### *V-3-4-2. Le mareyeur*

Il est un soutien financier incontournable pour les pêcheurs en période de campagne. Il assure les frais relatifs au matériel (pirogue et/ ou moteur), les intrants (glace, carburant, appâts...). Dans certains cas notamment pour les pêcheries de pélagiques en Mauritanie, c'est le mareyeur qui finance l'obtention de la licence de pêche.

#### *V-3-4-3. L'industriel*

Son rôle est plus indirect mais tout aussi important. Leur rapport avec le pêcheur est souvent géré par le mareyeur qui sert d'intermédiaire. Certaines usines de transformation et d'exportation recrutent et négocient ainsi avec ce dernier qui par la suite aura en charge de trouver des unités de pêche répondant aux besoins de l'usine (espèces ciblées). Ainsi, l'usiner garantit aux pêcheurs la totalité de ses frais (Dème, 2012).

### **V-3-5. Les impacts de la pêche migrante dans les communautés d'accueil**

Processus qui s'est construit et développé dans le temps, la migration des pêcheurs de Saint-Louis ne s'est pas fait en vase clos. Elle a contribué à la reconversion des populations autochtones vers la pêche maritime à travers la diffusion de technologies. Les impacts de la pêche migrante se ressentent aussi bien à ce niveau qu'au niveau alimentaire et économique.

#### *V-3-5-1. Les impacts techniques*

Ayant très tôt été les principaux bénéficiaires des politiques visant à accroître les rendements de la pêche grâce au développement des techniques de productions, les Guet-Ndariens ont participé à la diffusion des engins et matériels de pêche sur la côte ouest africaine.

Ainsi, au niveau sous régional, les migrants de la grande côte ont initié les populations locales à l'utilisation de techniques comme le filet dormant, le filet maillant dérivant de surface et de

fond, à la senne tournante, mais également à la ligne tant simple, glacière que la palangre. Cependant le degré d'assimilation demeure encore timide, les autochtones restant parfois confinés à la pratique de la pêche côtière. Les zones éloignées sont encore exploitées le plus souvent par les allochtones. L'apport des femmes migrantes n'est pas négligeable. Elles ont contribué à la pratique de certains produits transformés comme le métorah ou le Sali, à côté de certains produits locaux, comme la poutargue, qui sont considérés comme un patrimoine.

A l'échelle nationale, l'effet de transmission de techniques est aussi très visible. En se tournant vers l'exploitation du milieu marin, les populations hôtes, qui souvent pêchaient dans des zones estuariennes ou lacustres, ont du adopter des engins plus adaptés à un milieu agité comme la mer. Cette assimilation fut très rapide et très forte notamment face aux revenus non négligeables dégagés par les marins. A Cayar où la population est majoritairement agriculteurs, les Guet-Ndariens ont formé et enrôlé beaucoup de jeunes. Aujourd'hui cette population rivalise avec plus ou moins de succès avec ces derniers, tant dans l'utilisation des nouvelles techniques que dans la construction de pirogue.

#### *V-3-5-2. Les impacts sur la sécurité alimentaire*

Ceux-ci sont très anciens. Déjà à l'époque coloniale les migrants Saint-Louisiens avaient un poids indéniable sur la fourniture de matières premières pour la métropole. Au cours des décennies, ils ont participé à l'approvisionnement des marchés locaux tant urbains que ruraux ; et ce aussi bien en produits frais qu'en produits transformés. Conscients de ce rôle, les autorités sénégalaises ont appuyé la pêche artisanale dans son ensemble. La part de fourniture de la pêche dans la satisfaction des besoins en protéines animales est estimée à 75%.

Sur une échelle plus vaste, les pays voisins ont aussi bénéficié, grâce aux importants débarquements assurés par les migrants sénégalais pour l'essentiel d'un ravitaillement constant de leurs marchés internes. Aussi, pour des pays comme la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie la consommation de poisson par habitants a augmenté et atteint respectivement 16,1kg/habitant/an, 9kg/habitant/an et 4,3/habitant/an (CSRP, 2013).

### *V-3-5-3. Les impacts sur la ressource*

Dans un contexte d'ouverture et de concurrence sur la ressource halieutique, il est difficile de mesurer l'impact des pêcheurs migrants présents dans les eaux des pays voisins. En effet, leurs embarcations côtoient la pêche industrielle étrangère (Union Européenne, Chine, Corée...) beaucoup plus efficace. Cependant l'amélioration des moyens de production se traduit par une surcapacité des unités qui traquent de plus en plus loin les espèces cibles. Les pays voisins souvent dépourvus en matière de protection et de surveillance maritime, voient en l'augmentation des pirogues migrantes le signe d'une déperdition des ressources. Les mesures dissuasives et restrictives menées à travers un cout de licence élevé ne semblent pas inverser les tendances observées. Au contraire, on note un accroissement de la pêche illégale non réglementaire et non déclarée (INN), surtout à proximité des zones protégées.

Au Sénégal, la présence des migrants est de plus en plus perçue par les communautés d'accueil comme une pression supplémentaire sur la ressource. Cette vision qui provient d'une mauvaise perception sur les techniques de pêche les fait passer pour des prédateurs. Les crispations sociales sont dès lors visibles et dans beaucoup de centres de pêche, à l'instar de Cayar, le mot d'ordre est à une pêche plus responsable.

## **V-4. Analyse territoriale du pêcheur migrant Guet-Ndarien**

Le territoire halieutique du pêcheur Guet-Ndarien est une construction dans le temps long. Elle passe dans un premier temps par une occupation saisonnière de l'espace marin direct. C'est le territoire proche en l'occurrence la zone du rivage qui est exploré puis approprié. L'exploitation qui est mise en place s'est faite avec des moyens rudimentaires : embarcation propulsée par la rame ou la voile et des techniques anciennes comme la ligne pour les zones de roche, et le filet dormant. la variabilité de la ressource pousse à un déploiement vers des régions plus éloignées hors du territoire communautaire. Le déplacement sur de petites distances à portée de la voile s'accompagne du développement de savoirs locaux autour de la mer. Les lieux de pêche découverts sont identifiés et appropriés à travers une toponymie qui révèle une idéilité.

Les facteurs historiques et économiques conduiront quant à eux, à un renforcement du territoire marin. La mer devient un territoire du quotidien qui se matérialise à travers les pratiques et usages du groupe. Ce dernier en se détournant de la terre, s'identifie à l'espace maritime et l'érige en héritage. Chez le migrant de Saint-Louis, on observe que la mer est un

espace socialisé. Elle est symbole et représentations car les zones de pêche sont transmises de générations en génération, elles constituent la mémoire collective du groupe et son identité. Elle est aussi le reflet d'une identité, d'un sentiment d'appartenance qui si au début il fut diffus, s'affirmera durablement dans les trajectoires de vie maritime. Par ailleurs, cette identité se met en opposition par rapport à celle d'autres groupes (paysans- pêcheurs) pour lesquels la trajectoire maritime est plus lente et même hybride.

Le territoire du migrant nous semble également articulé autour de deux sous espaces à la fois distincts et fusionnels :

- Le territoire d'origine, Guet-Ndar avec lequel le groupe continue d'entretenir un lien ombilical. C'est l'espace de vie là où s'effectue généralement l'apprentissage de la pêche et la transmission de la connaissance, là où les individus se retrouvent à l'occasion des grandes fêtes (baptêmes, cérémonies religieuses et familiales...).
- Le territoire de l'ailleurs qui est la trame dessinée par les migrations de pêche. Ces espaces du lointain se sont mis en place dans des contextes particuliers qui sans pour autant entraîner de véritables destructurations au sein de la communauté, ont fortement introduit un changement des modes de vie et initié des pratiques nouvelles qui se sont durablement installées. L'ailleurs s'est aussi l'espace de travail qui n'est possible que grâce à un réseau social solide et une organisation de l'entité familiale et on voit que « *la structuration de l'espace est inséparable des processus de structuration sociale* » (Schmitz S. 2000)

En définitive, l'espace halieutique ou plutôt le territoire halieutique du pêcheur de Saint-Louis s'inscrit dans une pluralité de réseaux impulsé par des « *perceptions, des hiérarchies de valeurs, des catégories d'usages et des degrés d'appropriation et des des pratiques d'utilisation de l'espace* » (Mormont M, 1996).



## **Conclusion partielle**

Au cours des pages précédentes, nous avons mis l'accent sur le phénomène de la migration des pêcheurs de Guet-Ndar, un processus historique qui s'est véritablement renforcé au cours du temps. Ainsi, notre analyse a principalement consisté à mettre en avant les facteurs, les types et dynamiques organisationnelles de la migration, mais aussi les implications socio-économiques pour les populations d'accueil.

Par ailleurs, en édifiant la mobilité saisonnière comme une stratégie d'accès à la ressource, nous avons vu que ce groupe littoral s'est forgé des territoires de pêche autour desquels l'activité de pêche renvoie à des perceptions, des pratiques et une organisation différenciée. Notre étude portée sur les pêcheurs à la ligne et les pêcheurs à la senne tournante entre dans cette perspective et vise à montrer la territorialité très diversifiée des migrants de la grande côte sénégalaise.

Cependant, de par leur mode d'exploitation de la mer et avec la raréfaction de la ressource, les pêcheurs Guet-Ndariens tendent à s'opposer de plus en plus aux pêcheurs autochtones. Une situation qui entraîne de nombreux conflits qui amènent souvent, nous le verrons, une révision de leurs pratiques.

# CHAPITRE VI : LES ESPACES DE CONFLITS DES MIGRANTS DE GUET-NDAR

## Introduction partielle

Les territoires de pêche des migrants Guet-Ndariens sont des territoires de la diversité. Une diversité qui sous tend des réalités différentes d'un site à un autre et où les pêcheurs migrants se confrontent de plus en plus aux pêcheurs autochtones. En effet, le secteur de la pêche maritime sénégalaise, après avoir longtemps profité de l'introduction de nouvelles technologies (motorisation, engins de pêche et pirogues plus performantes...), de l'ouverture de nouveaux marchés aussi bien locaux qu'extérieur suite à l'augmentation croissante de la demande des produits de la mer, connaît une tendance fléchissante de son économie. Cette situation perceptible vers les décennies 1980- 1990, se traduit par l'essoufflement de l'environnement marin et par la pression qui s'exerce sur les ressources halieutiques. L'espace maritime devient le terrain de tensions de plus en plus récurrentes entre acteurs de la pêche. Les ressources halieutiques, enjeu social et économique sont l'objet de conflits aussi bien au niveau de leur exploitation qu'au niveau de leur gestion. Dans ce chapitre six nous nous intéressons aux implications de ce changement pour les pêcheurs migrants. Quelles sont les transformations observées a ?u niveau de leurs territoires de pêche ? Y a-t-il une émergence de nouvelles territorialités ?

Nous partons du principe que les zones de pêche des Guet-Ndariens sont des espaces où, le conflit, qu'il soit déclaré ou non, transforme les rapports d'acteurs. Aussi nous analyserons les caractéristiques du conflit, les mécanismes enclenchés dans le contrôle de la ressource et donc de l'espace, mais aussi les stratégies mises en œuvre par les acteurs pour légitimer leurs actions.

L'espace dévolu à la pêche artisanale est, comme nous avons pu le voir avec les pêcheurs de Guet-Ndar, notamment dans notre partie théorique, un espace approprié. Pour ces derniers la mer est un territoire sur lequel la communauté projette ses propres perceptions et représentations, se forge une identité maritime mais également tisse et organise tout un réseau d'actions, de logiques qui impulseront son mode de vie.

Ils ont ainsi « envahi » les espaces maritimes de la région ouest africaine au moment où les populations locales autochtones n'avaient pas encore développé une pratique poussée de la mer. Ils se sont taillés une réputation de pêcheurs aguerris et ont contribué à l'économie de pêche du Sénégal grâce à des politiques publiques plus que favorables. Cependant, bien que le contexte actuel montre un essoufflement des ressources halieutiques et que la mer ne nourrit plus son homme, les pêcheurs migrants conservent une logique de pêche intensive sur des espaces de plus en plus éloignés. D'une part, cette vision est remise en cause par les populations d'accueil qui voient en l'arrivée massive de ces hordes de migrants un appauvrissement de leurs lieux de pêche. Aujourd'hui, tout en subissant une concurrence exacerbée de la part de la pêche industrielle les espaces de la pêche artisanale deviennent le théâtre récurrent de confrontations et de conflits entre pêcheurs artisanaux. D'autre part, l'activité des migrants se voit de plus en plus conditionnée par les politiques nationales au sein de l'espace sous régional.

## **VI-1. Espace de pêche des migrants, des espaces pour une redéfinition des droits d'accès**

Au Sénégal, l'espace maritime réservé à la pêche piroguière s'étend sur les six à sept milles, un découpage de l'Etat qui entend ainsi préserver l'activité de ce secteur par rapport à la pêche chalutière. Sur toute cette aire, les communautés de pêcheurs exercent des techniques de pêche qui sont le reflet de leur appropriation et de leur maîtrise de la mer. Néanmoins, loin d'être uniforme, cette appropriation maritime révèle des spécificités locales qui semblent s'exacerber en présence des migrants de la grande côte. Dès lors des formes de revendications s'érigent et entraînent des mutations spatiales pour le Guet-Ndarien.

### **VI-1-1. Cayar, un territoire de controverses**

L'espace de Cayar se positionne sur la grande côte comme un espace où cohabitent deux logiques d'exploitation de la ressource. D'une part, la logique des pêcheurs migrants

fortement représentée par les Guet-Ndariens consiste à une vision de la mer et de ses ressources en accès libre et d'autre part la logique des Cayarois est régie par une approche quelque peu terrienne de la mer. Ces deux approches territoriales qui, bien qu'ayant longtemps coexisté, entrent à présent en confrontation et sont sources de divergences. Elles se traduisent pour les premiers cités par une remise en question de leur territoire et par là de l'accès à l'espace et à la ressource.

#### *VI-1-1-1. Le conflit, une remise en question des territorialités de pêche*

Les pratiques territoriales de la communauté de pêcheurs de Saint-Louis sont comme nous l'avons vu, nombreuses et très diverses. A Cayar, haut lieu de leur migration de pêche, elles se sont pendant longtemps exprimées sans restriction. Néanmoins, au fur et à mesure que la population autochtone s'investit dans la pêche piroguière, l'espace maritime est placé au centre de revendications entre les groupes sociaux et fait l'objet de conflits. L'expression du conflit se cristallise rapidement autour d'une technique de pêche majoritairement utilisée par les Saint-Louisiens : le filet dormant qui est un engin passif c'est-à-dire ne nécessite pas la présence du pêcheur durant le temps de l'immersion du filet, et qui est vu comme antagoniste à l'usage de la ligne qui est pratiquée par les Cayarois. Ces deux techniques partagent le même espace de pêche et ciblent pratiquement la même ressource. Mais beaucoup plus, le filet dormant pose un problème de navigation pour les pratiquants de la ligne et de destruction de la ressource (filet fantôme<sup>71</sup>).

Les accrochages entre engin fixe et engin mobile ne pas sont une nouveauté dans la pêche artisanale mais dans le cas de Cayar, ils ont pris une tournure spéciale.

#### *VI-1-1-1-1. Une multiplication des confrontations entre acteurs d'un même espace*

L'opposition entre fileyeurs Saint-Louisiens et ligneurs Cayarois ne datent pas d'aujourd'hui. L'historique des conflits montre déjà en 1953 des heurts étaient notés entre les deux communautés. En 1979, une dispute entre jeunes de Cayar et de Saint-Louis avait éclaté et la situation s'est envenimée entre les deux communautés. La même situation se répète en 1985 et de violents affrontements éclatent entre les deux techniques et se traduisent par une bataille rangée entre les deux communautés. Le conflit a abouti à la destruction d'équipements de pêche, l'incendie d'habitations et à la mort d'un pêcheur migrant Saint-Louisien. La réaction

---

<sup>71</sup> Un filet fantôme désigne un filet jeté ou perdu en mer et qui continue à piéger inutilement les poissons et donc à affecter l'écosystème marin.

Saint-Louisiennne ne se fait pas attendre et cet épisode est décrit par Bellec F. (1996) en ces termes :

« (...) un millier de pêcheurs est descendu de pirogue pour prêter main forte à leur compatriotes. Ils étaient armés de barres de fer et d'autres outils tranchants et étaient décidés à en découdre avec les Cayarois. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour les arrêter et les obliger à faire demi tour <sup>72</sup>»

A la suite, des concertations réunissant l'administration, la collectivité locale, les notables ainsi que les représentants des deux communautés permirent de régler le différent. Cependant les tensions entre ces deux types d'engins deviendront chroniques. Les années 1997 et 2001 constituent des pics du conflit durant lequel l'activité des fileyeurs est encore disputée ; des embarcations Saint-Louisiennes furent détruites et des cas de noyade relevés<sup>73</sup>.

Cependant le conflit du 12 juin 2005 fut le plus marquant. Les plaintes auprès des autorités compétentes ne donnant pas de résultats, des jeunes Cayarois s'en sont pris au matériel des pêcheurs de Guet-Ndar. La situation a rapidement dégénéré et il y a eu mort d'homme suite à l'intervention de la gendarmerie et 29 cas de blessés graves. Il en a résulté une très vive tension. Les Cayarois dans leur ensemble, se sont sentis acculés et ont violemment réagi poussant de nombreux Guet-Ndariens à quitter le centre de pêche, les sédentaires (les Guet-Ndariens en résidence permanente) restant calfeutrés chez eux. Cette crise a pris une tournure quasi nationale obligeant les plus hauts services de l'Etat à intervenir et à ramener le dialogue entre les deux communautés. Comme on peut le constater, le conflit a dépassé le cadre d'opposition entre deux techniques rivales. En se généralisant à l'ensemble de la communauté, il a enclenché des mécanismes identitaires qui vont participer à une véritable mutation socio- spatiale à Cayar. En ce sens il offre une grille de lecture et confirme les propos de Charlier (1999) disant que le conflit est « *un analyseur social*<sup>74</sup> ». Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans les prochains paragraphes.

Les altercations entre différents types d'engins ont aussi mis en scène la ligne à main et la palangre côtière qui est une variante de la ligne mais ayant un caractère passif. Les palangres, qui sont une spécialité Guet-Ndarienne, mesurent entre 500 et 1000m et sont généralement posées sur les rochers près de la côte. En cas de disparition, ces engins en nylon emprisonnent

---

<sup>72</sup> Bellec F. 1996, « Pêcheurs d'espoir au Sénégal », Ed. L'Atelier, 156p

<sup>73</sup> Source : enquêtes personnelles et revues de presse

<sup>74</sup> Charlier B. 1999, « *La défense de l'environnement entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974* » Thèse de Doctorat, Université de Pau et des pays de l'Adour, 753p

les rochers et deviennent des engins fantômes<sup>75</sup> ; de plus ils s'accrochent aux lignes, ce qui est source de disputes. Si l'intensité du conflit palangre/ ligne est moins importante que celui du filet dormant/ ligne, cet engin demeure toutefois une menace pour la cohésion sociale à Cayar. L'exiguïté de la bande des zones de roches et la dominance de la technique de la ligne constituent de potentiels facteurs d'aggravation des tensions éventuelles qui pourraient en découler.

#### *VI-1-1-1-2. Les acteurs impliqués dans le conflit*

Le système pêche est aussi un réseau social où tous les acteurs sont en interaction à un degré plus ou moins important et où le moindre incident a des répercussions notables. A Cayar, la controverse suscitée par les engins passifs vs engins actifs a impacté toute la sphère des acteurs.

#### *VI-1-1-1-2-1. Les parties prenantes directes*

Les parties prenantes impliquées sont les fileyeurs de Saint-Louis et les ligneurs de Cayar. Les utilisateurs de filets dormants ont une importante capacité de capture et leurs débarquements étaient essentiellement constitués d'espèces à forte valeur commerciale qui sont surtout recherchées par les mareyeurs et usines exportatrices. Le Fur J. (1994) rapportait dans un ses travaux de recherche<sup>76</sup> qu'en 1981 déjà des usines exportatrices de Dakar avaient conçu un intérêt grandissant pour le développement d'une pêcherie de filet dormant dans le port de Cayar et avaient cherché à financer des Saint-Louisiens par le biais des mareyeurs et impulsé ainsi ce type de pêche. Ainsi, bien que très faiblement exercée au début, la pêche au filet dormant va gagner en ampleur. Elle concurrence les ligneurs sur les mêmes marchés et offre même des prix plus accessibles aux mareyeurs. Les ligneurs pour leur part voient en la technique du filet dormant un engin nocif qui augure une concurrence déloyale tant au niveau de l'espace de pêche qu'au niveau des réseaux de commercialisation.

#### *VI-1-1-1-2-2. Les parties prenantes indirectes*

Les parties indirectement impliquées sont les mareyeurs et les femmes transformatrices. Jusqu'en 2005, les mareyeurs s'approvisionnaient auprès des pêcheurs quelque soit la technique qu'ils employaient. Les Saint-Louisiens en campagne ayant des contrats verbaux

---

<sup>75</sup> Il s'agit là du point de vue des pêcheurs pratiquant la ligne

<sup>76</sup> Le Fur J. 1994, « dynamique du système de pêche artisanale et intelligence artificielle, le projet M.O.P.A »

avec les mareyeurs sont dans une logique d'exploitation intense du milieu. Leurs débarquements, par conséquent plus importants, permettaient aux mareyeurs d'être régulièrement ravitaillés et d'assurer la filière d'exportation tenue par les usines. De plus, leurs prix moins élevés permettent aux mareyeurs d'avoir des marges de bénéfices plus que satisfaisantes. Ainsi, l'intérêt de certains mareyeurs réside dans le maintien de cette pêcherie. Ils ne prendront pas part directement dans le conflit mais ont appuyé et soutenu tacitement les fileyeurs.

Les femmes transformatrices seront aussi des « victimes périphériques » du conflit. En effet, grâce aux fileyeurs Saint-Louisiens, elles pouvaient accéder plus facilement à la matière première. Celle-ci était de moindre coût et plus diversifiée. Elles pouvaient, à côté de la sardinelle fournie par les sennes tournantes, transformer d'autres espèces (soles, capitaines...). Cette controverse fragilisera encore plus leur situation de dépendance, car elles sont dotées de peu de moyens financiers, et cela les obligera à trouver d'autres mécanismes d'accès à la ressource et aux finances.

#### *VI-1-1-2. La cristallisation du conflit*

Les conflits autour de l'espace Cayarois sont des révélateurs de la dynamique socio- spatiale des divers acteurs. La matérialisation des usages dans un espace convoité laisse transparaître non seulement une controverse dans l'affectation et l'appropriation du territoire halieutique mais également dans l'accès à la ressource. Les cas d'affrontements qui en découlèrent furent portés auprès de la gendarmerie. Cependant, l'usage du filet dormant n'étant nullement prohibé par le code de la pêche, les contrevenants Saint-Louisiens ont toujours été relâchés. Ce fait a entraîné un durcissement de la situation existante. L'analyse de celle-ci montre deux faits importants et novateurs dans la défense d'une population autochtone de ce qu'elle considère comme ses ressources halieutiques : l'émergence d'une action collective et la mobilisation d'un discours environnemental.

#### *VI-1-1-2-1. L'émergence d'une action collective*

A travers la controverse filet dormant/ ligne, une dynamique sociale en est ressortie : c'est l'apparition d'une entité socio- professionnelle qui va porter le conflit. Comme nous l'avons expliqué, Cayar fut marqué par une récurrence des antagonismes basée sur les techniques de pêche et ces cas bien que portés et dénoncés auprès de la puissance publique ne furent guère réprimés aux yeux des autochtones. Malgré des pics de conflictualité déclaré, la marge de

manœuvre des populations locales ne fut guère importante. En 2005, le conflit Cayarois a connu une évolution notable avec l'entrée en lice du Comité de Pêche de Cayar (CPC).

Le CPC est un mouvement local des pêcheurs Cayarois qui est né dans un contexte économique particulier. En 1994, les pays d'Afrique Francophone subissent la dévaluation du franc CFA et, pour les pêcheurs Sénégalais, elle entraîne une hausse du prix du carburant et du matériel de pêche. Afin de faire face, les ligneurs tentent de négocier avec les mareyeurs industriels une augmentation de la caisse de poisson. Ce que refusent catégoriquement ces deniers. Conscients qu'une dispersion des actions ne militerait pas en leur faveur, les Cayarois ont alors initié le CPC et intégré l'ensemble des ligneurs y compris Saint-Louisiens. Le groupe ainsi constitué a tenté de marchander directement avec les usiniers, sans succès à cause de la forte mainmise des mareyeurs. Toutefois, cette initiative ne fut pas vaine, elle permit aux pêcheurs de se rendre compte des marges de bénéfices réalisées par les mareyeurs auprès des usines d'exportation après avoir acheté la caisse de poisson à un prix dérisoire. En ce sens, l'un des responsables du CPC explique l'importance de ce premier pas vers le contrôle des prix :

*« Après avoir rencontré les usiniers, nous nous sommes rendus compte à quel point les mareyeurs nous utilisaient. Ils réalisaient d'énormes bénéfices sur notre dos. Nous avons compris que nous ne pouvons pas les laisser nous exploiter davantage, il fallait défendre nos intérêts. Nous avons d'abord, Cayarois et Saint-Louisiens, désigné quelques personnes pour aller à Dakar, pour vendre notre poisson au marché central et de nous partager les recettes à parts égales. Nous n'avons pas tiré grand-chose de cette vente, mais cela a marqué les esprits. La seconde étape fut ensuite de décréter une journée sans pêche ». (M. Niang)*

Cette journée sans pêche fut décisive : des centaines de pirogues restent accostées, le centre de pêche ne livre aucun poisson pendant des jours et les usines tournent au ralenti. Les mareyeurs finissent par céder. Le CPC obtient une augmentation du prix de la caisse de poisson. Fort de cette victoire, il introduisit au niveau de la communauté d'autres mesures de gestion telles que la limitation du nombre de caisses de pageots en période de forte productivité (3 caisses de 15kg), la réglementation des sorties quotidiennes des pirogues, la mise en place d'une caisse sociale...

Devant le problème posé par les fileyeurs, c'est-à-dire le risque de faire chuter les prix, le CPC comprend que ce sont ses acquis qui sont menacés. Il devient le porteur du mouvement,



sensibilise les pêcheurs et dénonce auprès de la presse et des autorités publiques et judiciaires le caractère nocif des filets dormants.

Ainsi ce sont les situations de conflit qui « *constituent et organisent l'acteur* » (Touraine, 1973). Le CPC devient une mobilisation locale consciente des enjeux du conflit. Il s'alliera avec d'autres associations comme le *Mbal Mi 1* et le *Mbal Mi 2* qui regroupent les sennes tournantes actives à Cayar et jouera un rôle décisif dans la collaboration avec les représentants de l'Etat qui face à la fracture sociale existante à Cayar initient un cadre de régulation de l'activité des filets dormants. Leurs utilisateurs se verront interdire toute pêche à Cayar et doivent se replier vers Fass Boye et Mboro, des localités proches de Cayar.

Cette action montre la capacité des mobilisations locales à s'investir dans le devenir de leur territoire ou de leur espace, qui devient un enjeu, à s'institutionnaliser et à invoquer l'action publique pour la réussite de leur action.

#### *VI-1-1-2-2. La mobilisation d'un discours environnementaliste*

Porteur du conflit, le CPC est un mouvement de ligneurs avec des logiques économiques, la confrontation avec les mareyeurs le démontre bien. Néanmoins lors de la crise avec les fileyeurs de Saint-Louis, le discours relayé change. Pour eux ce ne sont pas les Guet-Ndariens qui sont visés, mais leur technique. A cet instant du conflit, une transformation subtile s'opère au sein de l'organisation qui mobilise des arguments d'ordre écologique et patrimonial pour légitimer davantage son action. Un argument écologique car elle cherche à préserver son environnement de travail, la ligne est une pêche sélective et active contrairement au filet dormant qui est destructeur pour l'environnement et la ressource. Un argument patrimonial comme l'illustre les propos du responsable CPC :

*« Sur toute la grande côte, Cayar est le seul à disposer d'une fosse. C'est grâce à cette fosse que les pirogues peuvent accoster en toute sécurité et c'est grâce à elle que nous avons autant de poissons. Il n'y a presque plus de poissons nobles sur cette côte c'est seulement à Cayar qu'on peut arriver à en attraper et sans même avoir à aller très loin. Cette fosse de Cayar est donc importante et nous devons la préserver pour nos enfants » (entretien avec M. Niang,)*

Avec ces deux arguments, le groupe montre une capacité à utiliser des éléments de la nature et du milieu qu'il érige en élément spécifique et particulier. Avec la « fosse de Cayar » c'est un élément « idéal » commun qui est projeté et utilisé pour résoudre le conflit en leur faveur. L'action collective trouve en la socialisation de son environnement un moyen de renforcer

son identité territoriale et d'interdire certains usages. Dès lors des mécanismes de territorialisation sont activés.

A Cayar, le conflit filet dormant/ ligne a fortement reconfiguré l'espace halieutique du migrant de Guet-Ndar. Face à la dynamique organisationnelle des autochtones et l'interdiction de la technique du filet c'est une perte de leur territorialité qui se manifeste sur un de leurs plus anciens territoires de pêche alors que pour les Cayarois c'est au contraire un renforcement de leur territorialisation qui se produit avec l'action collective. Il apparaît aussi que ces pêcheurs très peu organisés, certainement en raison de leur migration, et menacés dans leur activité n'ont pu présenter un interlocuteur capable de légitimer leur droit d'usage.

## **VI-1-2. Les territoires de pêche mauritaniens, une matérialisation conflictuelle de la frontière**

La convention de Montego Bay a organisé le découpage de l'espace maritime. Chaque nation côtière se retrouve souveraine d'un espace qu'elle contrôle et gère selon ses objectifs propres. Mais qu'en est-il d'une population qui grâce à un processus historique, s'est arrogée des droits d'accès qui ne correspondent pas à ces droits institutionnels et qui pendant longtemps ne lui ont pas été contestés ?

### *VI-1-2-1. Situation des pêcheurs Saint-Louisiens en Mauritanie*

Les Saint-Louisiens ont avec leurs intenses déplacements pendulaires mis en place une aire de pêche sur tout le littoral ouest africain. En Mauritanie, leur activité a été renforcée par la colonisation et avec les pêcheurs de Ndiago, ils ont fortement influencé le devenir de la pêche artisanale mauritanienne. Très tôt les Guet-Ndariens y ont découvert des zones de capture riches et se les sont appropriés comme en témoigne la toponymie des lieux. Aujourd'hui ces lieux sont dénommés point kilométriques (PK) par les Mauritaniens mais ils conservent un nom bien précis dans la mémoire de ces pêcheurs : Marème Siru, Lakhrat, Praia, Madabo, Ndiago... Par ailleurs, les relations de travail établies avec les mareyeurs mauritaniens vers les années 1970 ont également renforcé leur emprise sur cette zone littorale.

Avec la Convention de Montego Bay de 1982, les Etats du Sénégal et de la Mauritanie décident d'établir un accord de coopération dans le domaine de la pêche. Celui-ci sera signé en 1983 et donne un droit réciproque d'accès aux ressources naturelles à chacune des parties. Les populations de Guet-Ndar peuvent continuer à exploiter sans aucune restriction les eaux mauritaniennes et il en est de même des pêcheurs de Ndiago pour les eaux sénégalaises.

Cependant, cette liberté de circuler sera remise en cause avec les troubles sénégalomauritaniens de 1989<sup>77</sup>. La rupture diplomatique entre les deux pays et la crise qui s'en suivra amorceront une transformation profonde dans les pratiques halieutiques Guet-Ndariennes.

#### *VI-1-2-1-1. De nouvelles conditions de travail*

Jusqu'en 1989, les pêcheurs migrants de la grande côte se livraient à une pêche non conditionnée. Travaillant très souvent avec des mareyeurs, leur seule obligation était de respecter les termes du contrat qui généralement consistait à assurer l'approvisionnement de certaines usines présentes en Mauritanie pour une durée de campagne qui était plus ou moins de 3 mois.

Ainsi, en février 1989, sur 614 pirogues présentes en Mauritanie 267 venaient du Sénégal dont 250 de Saint-Louis, 221 du village de Ndiago, 94 de la Mauritanie et le reste de quelques pays voisins dont le Mali. Toutefois, suite au conflit en février 1990, les pirogues sénégalaises désertent la côte voisine tandis que le parc des Ndiagolais, un autre groupe de pêcheurs et Mauritanien augmente avec respectivement 273 pirogues et 283 pirogues. Dés lors, l'accès aux eaux mauritaniennes devient pour les Saint-Louisiens un parcours du combattant. Celui-ci pour se rendre en Mauritanie doit soit disposer d'un contrat qui le lie à un mareyeur qui sert d'intermédiaire avec les usines de transformation soit disposer d'une licence de pêche octroyée par la République Islamique de la Mauritanie (RIM).

#### *VI-1-2-1-1-1. Les contrats avec les mareyeurs*

Généralement, il s'agit d'un contrat verbal qui lie les pêcheurs de Guet-Ndar avec un mareyeur Mauritanien, ou parfois Sénégalais, qui joue le rôle d'intermédiaire pour une usine de conditionnement de Nouakchott ou de Nouadhibou. Le mareyeur se rend à Guet-Ndar pour recruter une main d'œuvre spécialisée. Selon la situation du pêcheur, il finance en tout ou en partie la campagne de pêche. Dans ce schéma deux situations peuvent se présenter :

- Soit le capitaine de pêche contractant ne dispose pas d'armement mais désire en acquérir. Dans ce cas le mareyeur finance entièrement le matériel (pirogue, moteur, filet) et les frais induits par la campagne de pêche. En contrepartie, le pêcheur s'engage à travailler exclusivement pour le compte du mareyeur et obtient

---

<sup>77</sup> Ces événements durèrent plus de deux années et firent de nombreuses victimes. Ils se soldèrent aussi par le rapatriement de part et d'autre de milliers de ressortissants.

par là la possibilité d'acquérir le matériel à la fin du contrat. Le matériel devient un prêt remboursable qui peut amener le pêcheur à travailler durant plusieurs campagnes pour le mareyeur.

- Ou alors, le pêcheur se présente comme simple salarié et est recruté par le mareyeur ou par son intermédiaire pour former un équipage. Il bénéficie d'une avance sur son salaire et s'engage aussi à travailler pour une saison. Ce type d'engagement est fréquent en Mauritanie.

Les pêcheurs sont intégrés dans des campements très sommaires, situés au sud du Banc d'Arguin qui sont très souvent gérés par le mareyeur ou son représentant qui peut les déplacer selon la rentabilité des sorties de pêche. On retrouve ainsi une sorte de gestion nomade des campements où les points kilométriques constituent une aire d'exploitation mobile.

Avec la nouvelle réglementation des pêches mauritaniennes qui impose la mauritanisation du secteur<sup>78</sup>, les embarcations étrangères ne peuvent plus accéder aux ressources halieutiques sans licence. Aussi, pour contourner cette loi, les industries de transformation procèdent à l'affrètement des pirogues qui travaillent pour leur compte par le biais du mareyeur qui sert d'interface entre l'usine et les piroguiers Sénégalais. Le contrat d'affrètement peut aussi concerner les senneurs qui n'ont pas réussi à avoir la licence de pêche. Ces pêcheurs généralement installés en Mauritanie, sont ainsi obligés de faire ré-immatriculer leur embarcation au nom du mareyeur. Ce dernier se charge de toutes les démarches administratives auprès du Ministère des pêches et l'embarcation devenue une propriété du mareyeur ou de l'usine finit dans le patrimoine national. Les pêcheurs à la senne exercent généralement dans la baie du Lévrier sur la côte nord et débarquent leurs prises à Nouadhibou assurant ainsi l'approvisionnement des usines.

Le contrat d'affrètement est vu par le Guet-Ndarien comme un moyen d'accès aux zones de pêche. Toutefois, bien qu'ayant un caractère verbal et privé, il doit être signalé au niveau du Service Régional des Pêches de Saint Louis, sous peine de prendre un caractère frauduleux. Mais cela n'est pas toujours le cas et, il est préjudiciable pour le pêcheur en cas de rupture de contrat. Ainsi, le contrat avec les mareyeurs n'offre que peu de garanties aux pêcheurs. Isolés dans les campements, ils n'ont pratiquement aucun contact avec l'extérieur et ne maîtrise pas le prix du poisson. Relégué au rang de simple travailleur ou de débiteur, le migrant devient tributaire du mareyeur et perd pratiquement tout moyen de négociation.

---

<sup>78</sup> Avec le principe de la mauritanisation, l'Etat cherche à résorber le taux de chômage des jeunes et à maîtriser son parc piroguier.

Le contrat d'affrètement ne garantit pas des conditions de travail sereines aux pêcheurs de Guet-Ndar. Ils se disent victimes d'injustice et leur présence est source de conflit avec les autres acteurs Mauritanien de la filière. En effet leur efficacité et leur maîtrise de la mer font qu'ils prennent d'importantes quantités de poisson ce qui est mal vu par les autochtones. Ces derniers considèrent que les pêcheurs de Guet-Ndar surexploitent la ressource et provoquent une chute des prix sur le marché. Aussi, de plus en plus les pêcheurs locaux tentent de s'organiser et de dénoncer ces pratiques néfastes qui profiteraient à certains puissants mareyeurs. En ce sens, l'Union des coopératives de la pêche artisanale le **Moole**, initiée par les pêcheurs de Ndiago en 2010, s'est fait le porteur du mouvement et n'a pas hésité à désigner les gardes côtes de la frontière comme un des responsables de la situation comme l'illustrent ces propos du président de l'Union recueillis sur le site de [lemoole.blogspot.be](http://lemoole.blogspot.be)

*« Au lieu de s'occuper de la tâche que l'Etat lui a confiée, X empêche les pêcheurs de Ndiago de mener à bien leur activité ou de commercialiser leur poisson. Ce, parce qu'il est en complicité avec l'homme d'affaire Y. qui amène des pêcheurs du Sénégal pour prendre ce poisson, le charger dans ses véhicules et sur ses pirogues et charrettes pour le vendre lui-même au Sénégal » (propos datant du 11 août 2013).*

Ces propos montrent toute la complexité des rapports entre les pêcheurs Guet-Ndariens, les pêcheurs locaux Mauritanien, ici de Ndiago, et les représentants de l'autorité publique. Les espaces de pêche objets de vives convoitises, suscitent des crispations sociales et montrent la difficulté d'allier dans ce cas- ci les initiatives de l'Etat aux intérêts de la population locale.

#### *VI-1-2-1-1-2. Les contrats type licences de pêche*

Les événements de 1989 ont profondément marqué la mémoire des pêcheurs Saint-Louisiens qui jusqu'à cette date se s'étaient jamais vus interdire l'accès à un espace maritime. Pendant des années, l'accès à la zone mauritanienne demeure hypothétique pour ces migrants qui ont participé à la découverte de l'essentiel des points de pêche. En 2001, les deux Etats du Sénégal et de la Mauritanie signent une nouvelle convention portant accord sur leurs relations de pêche. Ainsi, selon les termes de cet accord de pêche, les gouvernements concernés doivent favoriser l'activité des pêcheurs artisans dans les eaux sous leur juridiction, en conformité avec les lois et règlements et dans la limite des ressources disponibles (art.3a). Un protocole stipulant les conditions d'application des dispositions de la convention est mis en

place et négocié chaque année. A sa suite une licence de pêche est donc octroyée au pêcheur par l'Etat dans les eaux duquel il exerce son activité.

Si cette convention concerne les deux pays c'est sans doute le Sénégal qui en a le plus besoin en raison de sa surcapacité de pêche. Désormais, les pêcheurs de Saint-Louis qui sont les plus nombreux à la solliciter, se voient contraints de subir et d'accepter la réglementation mauritanienne en achetant la licence.

Le migrant doit ainsi constituer son dossier auprès du Service Régional des Pêches de Saint-Louis et fournir les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Photocopie du permis de pêche artisanale de l'année en cours
- Photocopie de la carte d'immatriculation informatisée de la pirogue
- Reçu de versement de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS)
- Fiche d'engagement légalisée pour le quota de débarquement obligatoire à Nouakchott
- Marquage physique du numéro d'immatriculation sur la pirogue

Le prix de la licence est en fonction de la taille de l'embarcation. En mars 2001, 159 licences d'abord sont délivrés aux Saint-Louisiens puis 250 en 2004 pour une durée de quatre mois avec obligation de ne cibler que les espèces pélagiques, moyennant une redevance de 75000 francs CFA (114,33 euros) pour les pirogues de moins de 13 m et 150000 francs CFA (228,67euros) pour celles de plus de 13 m. Ce dispositif sera revu en 2007, le nombre de licences passe à 270 pour une durée de 6 mois contre une redevance de 80000 FCFA soit 121,95 euros pour les petites embarcations et 180000 FCFA (240,40euros) pour les grandes embarcations avec une interdiction de pêche sur le mullet et les poissons à haute valeur commerciale.

#### *VI-1-2-1-2. L'impact des licences de pêche mauritaniennes*

Si le contrat d'affrètement tend à reléguer le migrant au rang de manœuvre, il est toutefois moins difficilement vécu que l'instauration des licences de pêche artisanale. En effet, les contrats mareyeur/ pêcheur migrant sont une pratique courante à Guet-Ndar et ce depuis les années 1970- 1980. Pour la licence de pêche instaurée depuis 2001 par un protocole d'accord entre le Sénégal et la Mauritanie, il en va autrement.

*VI-1-2-1-2-1. Un protocole changeant et complexe pour les Guet-Ndariens*

Pour la grande majorité des pêcheurs de Saint-Louis, la licence est vue comme une imposition de la part de l'Etat Mauritanien ainsi qu'un contrôle incompréhensible de leur activité. En effet, entre 2001 et 2014, les termes de la licence ont changé au moins trois fois avec des variantes sur sa durée, sur les espèces permises mais aussi sur le quota à débarquer à Nouakchott. En 2004 déjà, les embarcations sénégalaises avaient obligation de débarquer 26% de leurs captures en Mauritanie. Cette clause peu favorable pour les pêcheurs sera ramenée à 20%.

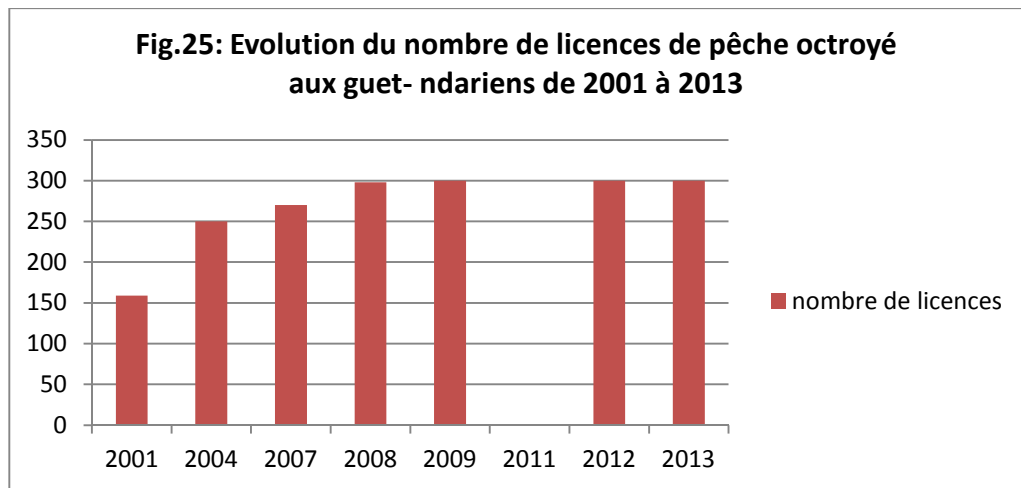
En 2008, le protocole sera rediscuté entre les deux gouvernements et la Mauritanie accorde 298 licences sur les espèces pélagiques avec un quota de 15% débarqués. En contrepartie, les Mauritaniens bénéficiaient de 5 licences de pêche en eau profonde dans les eaux territoriales sénégalaises en plus des taxes prélevées sur les embarcations de pêche sénégalaises. En 2009, le nombre de licences passent à 300, tout en sachant que les sennes fonctionnant avec deux pirogues sont obligées d'avoir deux licences séparées. De même son prix augmente et passe à 310 000 FCFA (473,59 euros) pour une embarcation de plus de 13 m<sup>79</sup>

Toutefois, le non respect des déclarations de capture et la forte tension suscitée par les problèmes au niveau de la frontière entraînent l'arrêt des licences d'avril 2011 à mai 2012 avant qu'elles ne soient reconduites pour une durée de deux mois.

En février 2013, un nouveau protocole d'une durée d'un an est encore signé. Le nombre de licences octroyées ne change pas mais, les embarcations sénégalaises sont tenues de respecter un quota alloué à 40 000 tonnes avec une redevance de 10 euros la tonne. Par ailleurs l'obligation de débarquer 15% des prises à Nouakchott passe à 6% selon les clauses du protocole.

---

<sup>79</sup> Source : entretien avec le chef de Service Régional des Pêches de Saint- Louis



*Source : A. Seck 2014<sup>80</sup>*

Pour les pêcheurs, ces multiples changements dans le protocole d'accord sont difficilement vécus. Pour la grande majorité, les licences leur sont défavorables car ne tenant pas compte de leurs intérêts notamment en raison de son coût et des conditionnalités jugées lourdes à chaque année.

#### *VI-1-2-1-2-2. Vers de nouvelles pratiques territoriales*

La licence de pêche et les contrats d'affrètement ont introduit pour les pêcheurs un véritable changement dans leurs habitudes de pêche, dans leurs habitudes commerciales mais aussi comportementales.

##### *a) Des changements dans les habitudes de pêche*

La nouvelle réglementation d'accès aux eaux mauritaniennes bouleverse profondément des pratiques des Guet-Ndariens. Ne pouvant plus accéder librement aux zones de capture, ils sont obligés de se rabattre sur celles affectées par l'autorité en place. Pour les pêcheurs sous régime d'affrètement, les zones de pêche se trouvent soit dans les points kilométriques entre le village de Ndiago et la ville de Nouakchott pour ceux visant les ressources démersales, soit sur la côte nord dans la baie du Lévrier pour les senneurs qui se voient ainsi obligés de débarquer à Nouadhibou.

L'affrètement aussi pose problème. Une fois immatriculée dans le registre, la pirogue est considérée comme un patrimoine du parc mauritanien. Les Guet-Ndariens ainsi perdent tout contrôle sur un matériel qui fait partie de leur identité de pêcheurs artisans et se voient même

<sup>80</sup> En 2011, aucune licence ne fut octroyée aux Guet- Ndariens.



menacés dans leur activité. Aussi en 2011, le ministère des pêches procède à la mauritanisation des équipages obligeant tous les propriétaires de pirogues artisanales à n'employer que des Mauritaniens. Bien que cette mesure soit revue les mois suivants, il n'en demeure pas moins que les Guet-Ndariens sont contraints d'embarquer un à deux marins mauritaniens. Si cette décision vise principalement la création d'emploi en mer et le transfert de connaissance vers les jeunes pêcheurs mauritaniens, elle est mal vécue comme l'illustre ces propos d'un migrant O. D., rencontré à Saint-Louis pendant la morte saison :

*« (...) nous sommes obligés d'employer deux marins pour pouvoir pêcher en Mauritanie. Ils sont sensés travailler comme les autres, mais ils ne connaissent rien en la mer, nous sommes obligés de faire tout leur travail, ce qui est une perte de temps. D'autant que nous devons les rémunérer au même titre que les autres. »*

De plus, pour les utilisateurs de la senne bénéficiant de la licence, les restrictions sur la ressource sont pesantes. Selon eux, ils doivent veiller à ne pas prendre de juvéniles dans leurs filets mais aussi à éviter tout autre type de poisson qui ne serait pas d'une espèce pélagique ce qui est très difficile lorsqu'il s'agit d'encercler un banc de poisson. Ils sont tenus de se rabattre sur la sardinelle ronde ou plate, le mullet et la courbine étant réservés aux pêcheurs nationaux. Ils affirment ainsi ne rien y gagner, les pélagiques étant des espèces migratrices qu'ils auraient bien pu attendre à Saint-Louis.

Par ailleurs, leur activité est fortement surveillée. Selon les termes du protocole, les senneurs doivent avant d'embarquer disposer d'un bon de sortie délivré par les autorités Sénégalaises, identifier les membres de l'équipage mais aussi passer par le poste de contrôle de Ndiago lors de toute sortie en mer. Ce point de passage est décrié ; pour les pêcheurs leurs grandes embarcations sont difficilement maniables près du poste ce qui entraîne souvent des accidents et des coûts de réparation supplémentaires.

#### *b) Des changements dans les habitudes commerciales*

Sur ce point on note que pour les pirogues affrétées, la totalité des prises est débarquée à Nouadhibou. Elle est ensuite convoyée vers les usines de transformations de la place où une grande partie est ventilée vers le marché d'exportation (produits congelés ou transformés en farine de poisson) tandis que le reste est destiné au marché intérieur pour la consommation de la population. Les pêcheurs n'ont donc aucun autre débouché commercial ni de prise sur les prix qui sont décidés par avance par le mareyeur et/ou l'usinier selon ses convenances et besoins. Pour les pirogues sous régime de la licence de pêche, l'obligation de débarquer 6%,

instituée par le protocole d'accord, constitue pour les pêcheurs un manque à gagner. En effet au moins dix-huit pirogues sénégalaises sont tenues de ravitailler sans contrepartie les usines et les populations en frais à partir de points de vente choisis par l'Etat. La question du quota à débarquer devient très vite épineuse car il y a très peu d'infrastructures pour écouler les produits de pêche et les migrants sénégalais sont tenus de faire près de 400 km pour rejoindre le port de Nouakchott. Ce qui leur engendre des frais supplémentaires en carburant. Le manque de consensus pose l'impossibilité de réalisation du quota. En effet, il est rarement atteint car beaucoup de piroguiers refusent de s'y soumettre.

Sur les 40 000 tonnes annuelles à pêcher par les 300 embarcations, les pêcheurs débarquent à Saint-Louis où une grande partie est dévolue au mareyage et le reste transformé par les femmes des *sine*<sup>81</sup>. Cependant, les Guet-Ndariens considèrent ce tonnage insuffisant pour une bonne rentabilité de leur activité. Ils estiment que cela revient à leur demander de ne pêcher chacun que 22 tonnes par mois alors que la capacité d'une senne tournante est de 10 tonnes par sortie. Les patrons de pirogues estiment que le protocole dessert leurs intérêts, le tonnage accordé ne leur permet pas de pouvoir couvrir l'ensemble des frais engendrés par l'activité de la senne qui est l'un des engins de pêche les plus coûteux (emprunt sur matériel, prise en charge et salaire équipage, ...).

### *c) Des changements comportementaux*

L'adoption du protocole de pêche en 2001 entre le Sénégal et la Mauritanie a bouleversé les comportements des pêcheurs de Guet-Ndar. Ces derniers qui ont durant longtemps accédé librement à la ressource et qui l'ont exploité sans contrainte se voient désormais obligés de payer un droit d'accès (473,59 euros) mais aussi de se soumettre à un certain nombre d'obligations administratives. Ainsi, le pêcheur doit, entre autres, faire immatriculer sa pirogue auprès du Service des pêches et obtenir une carte à puce qui comporte le nom du propriétaire et les caractéristiques de l'embarcation (taille, puissance du moteur, engin de capture, espèces ciblées et tonnage débarqué, matériels de conservation, de navigation et de repérage). Il doit aussi se constituer un dossier de demande de licence. Toutes ces démarches sont perçues par le migrant comme des entraves. L'immatriculation du parc piroguier national lancée en 2003 qui a été un échec, témoigne de la résistance des pêcheurs. En effet, sur un parc de près de 12000 pirogues seules 400 à 500 pirogues ont été dotées d'une carte à puce<sup>82</sup>. D'un autre côté les pêcheurs tentent de justifier leur refus d'obéir aux mesures administratives

<sup>81</sup> Site de transformation artisanale

<sup>82</sup> Selon les résultats de la campagne menée par la FENAGIE/ Pêche en 2003.

en faisant valoir les lenteurs administratives qui font que certains d'entre eux ne peuvent pas bénéficier de la licence ou alors voient le temps d'activité fortement impacté par le processus une fois la licence obtenue.

Si le conflit sénégal- mauritanien de 1989 a fait perdre aux pêcheurs de Guet-Ndar à la fois leur libre accès et leurs territoires dans cette zone, l'instauration d'une licence de pêche et de procédure d'affrètement a grandement bouleversé leurs pratiques et remettre en cause la durabilité économique de leur activité. Dès lors vont apparaître sur cette partie du littoral ouest africain des conflits récurrents.

#### *VI-1-2-2. La frontière sénégal- mauritanienne, une matérialisation de pratiques conflictuelles ?*

Loin de contribuer à un meilleur exercice de leur activité, les Guet-Ndariens sont confrontés au niveau de la Mauritanie à une remise en question de leurs pratiques de pêche. Leurs droits traditionnels ne garantissent plus la reconnaissance d'un accès libre dans ces zones d'exploitation ancienne et, au contraire, ils se voient menacés par le durcissement de la frontière maritime sénégal- mauritanienne.

Pour la communauté Guet-Ndarienne, la construction de son territoire de pêche s'est surtout faite grâce à un affranchissement de la limite. La mer n'est pas délimitée mais appropriée selon une certaine spatialité et une temporalité. De ce point de vue, les effets de la matérialisation de la frontière pour le pêcheur de Guet-Ndar se manifestent par un nouveau régime d'accès (licence de pêche et contrat d'affrètement), un contrôle strict au niveau du point de passage de Ndiago, entre autres, qui ne peuvent qu'être ressentis comme des signaux perturbateurs de leur système socio-économique.

##### *VI-1-2-2-1. Les licences de la discorde*

Si les contrats d'affrètement placent le pêcheur dans une situation de subalterne envers son mareyeur, l'instauration des licences de pêche va être source d'une multiplication des situations de conflits et de crispation au sein de la communauté de pêcheurs.

L'un des points de tension est le nombre de licences accordées par la Mauritanie, s'il est vrai qu'entre 2001 et 2009, il est passé respectivement de 159 à 300 soit une disponibilité pour 150 unités de sennes tournantes, il est jugé encore bien insuffisant au regard du parc total qui est de 420 unités. Dès lors les Guet-Ndariens considèrent la licence comme un facteur

d'exclusion pour bon nombre d'entre eux. Les revendications faites auprès du Service Régional des Pêches de Saint-Louis et relayées par la presse ne donnent guère satisfaction et contribuent à entretenir un sentiment de frustration.

Les conditionnalités en termes de prix de la licence, du tonnage autorisé et l'obligation de débarquer à Nouakchott sont vues comme une atteinte à la rentabilité économique du propriétaire. En effet, en plus de devoir payer 10 euros par tonne pêchée pour un total plafonné à 40000 tonnes par an, les pêcheurs doivent céder une partie de leurs prises à l'Etat mauritanien (6%) comme contribution à la sécurité alimentaire des populations. Par ailleurs l'interdiction pesant sur les ressources démersales fait que beaucoup d'entre les Guet-Ndariens ne voient pas en quoi les licences constituent un avantage pour eux. De plus en 2008, les autorités interdisent toute exportation sur le mullet, la courbine et le tassergal ; le niveau d'exploitation jugé alarmant pousse à réserver ces espèces à l'utilisation seule des populations locales mais aussi à préserver la mainmise des Imraguen sur le mullet. En effet, cette communauté de pêcheurs cible particulièrement cette espèce dont les femmes utilisent les œufs pour la fabrication de la poutargue.

Il devient ardu pour les senneurs Guet-Ndariens de se contenter uniquement des espèces pélagiques comme la sardinelle, d'autant qu'il leur faut payer deux licences pour une unité de senne (environ 620000FCFA soit 947,18 euros) et que se rendre en Mauritanie avec une seule pirogue, qui porterait à la fois l'équipage, le filet et les prises limite grandement la capacité de l'embarcation.

L'applicabilité du protocole d'accord pose donc problème. Depuis 2001, les pirogues préposées au débarquement à Nouakchott n'ont jamais rempli le tonnage exigé par le gouvernement Mauritanien. En 2011, les Saint-Louisiens avaient débarqué 1850 tonnes (IMROP 2012), ce qui était en deçà du quota exigé. L'explication en est que beaucoup de senneurs refusent de se plier à cette obligation prétextant le surplus de carburant qu'engendre un détour vers Nouakchott tout comme ils essaient d'éviter les points de contrôle à la frontière au niveau du poste de Ndiago. Il en découle de nombreux accrochages avec les garde-côtes. Face à cette situation la partie mauritanienne n'a pas hésité à sanctionner les contrevenants en bloquant les demandes de licences ou en refusant leur renouvellement comme ce fut le cas d'avril 2010 à mai 2011.

La conséquence fut durement ressentie par les Guet-Ndariens. Beaucoup de pirogues sont restées bloquées à Saint-Louis, n'ayant d'autre choix que de se livrer à une pêche aléatoire dans les eaux locales ou de migrer vers d'autres centres de pêche sur la petite côte. L'économie locale fut aussi impactée. En effet, depuis plusieurs années la zone Saint-

Louisienne est devenue dépendante des débarquements effectués à partir de la Mauritanie. Entre 2009 et 2011 ils sont estimés à près de 30 000 tonnes par an. Aussi la suspension des licences s'est traduite par un recul du mareyage tandis que dans le secteur de la transformation artisanale les femmes n'avaient pratiquement plus accès à la ressource.

*« Mon fils est pêcheur mais ce n'est pas pour autant que j'ai facilement accès à la ressource. À présent toutes les femmes du sine ont des problèmes pour acheter le cageot de poisson qui peut couter jusqu'à plus de 15000FCFA. C'est parce qu'il n'y pas de poissons à Saint-Louis. Seule la Mauritanie en dispose et actuellement nos pêcheurs ne peuvent plus s'y rendre. Ils sont bloqués à Nouakchott ou Nouadhibou ou alors les Mauritaniens leur refusent la licence, comme l'année dernière. C'est très dur de travailler dans ces conditions (...) » (entretien avec C.T., femme formatrice de Guet-Ndar, juin 2012).*

En outre, le système des licences ne semble pas être bien compris par les populations de la Langue de Barbarie. D'un côté, même si les Guet-Ndariens rassemblent la majorité du parc de sennes tournantes, on note quelques unités à Hydrobase et Ndar- Toute. Ces derniers ne comprennent pas pourquoi seuls les Guet-Ndariens semblent concernés par cette mesure. D'un autre côté, en n'affectant la licence qu'aux seuls senneurs, on assiste à une jalousie et à une tension latente entre ces professionnels et le reste des pêcheurs (ligneurs simples, palangrier, fileyeurs...).

Le système des licences en plus de peser durement sur l'économie locale entraîne donc une scission au sein de la communauté, obligeant certains groupes de pêcheurs à se livrer à une pêche prédatrice illégale dans les eaux mauritaniennes à l'exemple des ligneurs.

#### *VI-1-2-2-2. Le renforcement de pratiques illégales*

En cherchant à contrôler l'activité des Guet-Ndariens et à assurer le développement d'une pêche artisanale nationale, les autorités mauritaniennes ont, en un sens, favorisé le développement de pratiques de pêche illégale dans leurs eaux territoriales. Celle-ci est surtout le fait des ligneurs et palangriers qui ciblent les poissons nobles. Bien que certains d'entre eux arrivent à travailler en collaboration avec les mareyeurs mauritaniens, la grande majorité de ceux qui évoluent à Saint-Louis se retrouvent dans une situation précaire. Les eaux locales ne sont guère productives d'autant que les zones à roches propices aux espèces démersales ont

fortement régressé. Dès lors la zone nord constitue pour ces pêcheurs l'unique opportunité de pêche comme l'illustrent les dires d'I. G pêcheur à la ligne (30ans) :

*« Ici à Saint-Louis, le poisson est rare parce que toutes les roches ont été détruites par les saxon (chalutiers) donc on a presque plus de zones de roches, il n'y a plus que Xer bu rey<sup>83</sup> où on peut pêcher et encore ! On est trop nombreux pour tous s'y rendre. On n'a plus que la zone de Gopp<sup>84</sup>. »*

Cependant la zone de *Gopp* ici citée est surveillée, la Mauritanie ayant installé un poste de contrôle à Ndiago. Les Guet-Ndariens se livrent donc à des actes que la Mauritanie qualifie de piraterie. L'une des possibilités de contournement est de tenter de soudoyer les gardes côtes.

Il s'agit soit de corrompre individuellement un garde-côte afin d'accéder frauduleusement aux zones de pêche situées au sud de Nouakchott et même dans le Parc Nationale du Banc d'Arguin (PNBA), réputée très poissonneux, soit de le faire par le biais d'un intermédiaire. Cette dernière tactique révèle la grande organisation de la part des pêcheurs : un intermédiaire tient une liste des embarcations de tous ceux qui comptent faire une incursion dans le Banc d'Arguin et alentours. Ceux-ci versent une somme d'argent à l'intermédiaire qui a ainsi la charge de démarcher le garde côte complice moyennant un pourcentage intéressant. Une fois assurées que l'agent est de garde, les personnes listées se rendent nuitamment dans le Parc et en ressortent avant la fin du tour de garde de leur complice. Ces incursions communes ne garantissent aucunement l'impunité aux pêcheurs lorsqu'ils se font prendre.

L'autre possibilité est d'entrer illégalement dans le Parc sans tenter de soudoyer qui que ce soit. C'est non seulement le cas des pêcheurs ciblant les démersaux (en utilisant ligne, palangre et parfois filet dormant) mais aussi le cas de quelques utilisateurs de sennes tournantes qui disposent souvent d'une licence et effectuent une pêche sans autorisation au retour d'une campagne.

Dans tous les cas le pêcheur qui exactement où pêcher. Le partage des lieux de pêche est le fait de parents qui grâce à leur travail avec des mareyeurs mauritaniens, ont répertorié les lieux poissonneux dans leurs GPS et au retour de campagne en font profiter d'autres. Ces zones enregistrées et dénommés *programmes*, sont le plus souvent données gratuitement même si des cas de vente ne sont pas à exclure.

Il est difficile d'estimer la part de cette pêche dans les débarquements de Saint-Louis mais elle contribue à maintenir un semblant d'activité dans la localité. Néanmoins, cette pêche illégale

---

<sup>83</sup> Nom d'une roche s'étendant sur quelques kilomètres où l'on retrouve les principales espèces démersales de Saint-Louis

<sup>84</sup> Gopp désigne le Nord pour les pêcheurs, en l'occurrence il signifie les zones de pêche situées en Mauritanie.

est source d'affrontements permanents et violents entre Guet-Ndariens et garde-côtes Mauritaniens.

Ces derniers arraisonnent les fraudeurs et n'hésitent pas à tirer en cas de résistance. Ces poursuites sont vivement ressenties par l'ensemble de la communauté qui estime que les gardes côtes pourchassent impunément les pêcheurs en zone sénégalaise, voire jusqu'à Lompoul et ne respectent donc pas la limite frontalière, et cela, sans que le service de surveillance départementale n'intervienne. Les tensions au niveau de la frontière maritime sont très vives, les propos d'un groupe de jeunes pêcheurs nous le font bien comprendre :

*« (...) la frontière est juste là, les maures prétendent qu'elle situe au niveau des filaos qui se trouvent à moins d'un kilomètre après Goxumbathie. On ne peut même plus pêcher sans qu'on se fasse arraisonner sous prétexte qu'on est en zone mauritanienne. On nous pourchasse et on nous tire dessus sans que l'Etat ou le service de pêches n'interviennent »*

Ces actes frauduleux ont conduit, depuis l'adoption du protocole d'accord en 2001, à de récurrents arraisonnements des pirogues Guet-Ndariennes ainsi qu'à la saisie de leur matériel de pêche au niveau du poste de Ndiago et au poste PK 144. Selon le Service Régional des Pêches, au total 150 pirogues, dont 19 sans références d'identification, et 180 moteurs ont été mis sous scellés par la partie mauritanienne en 2013.

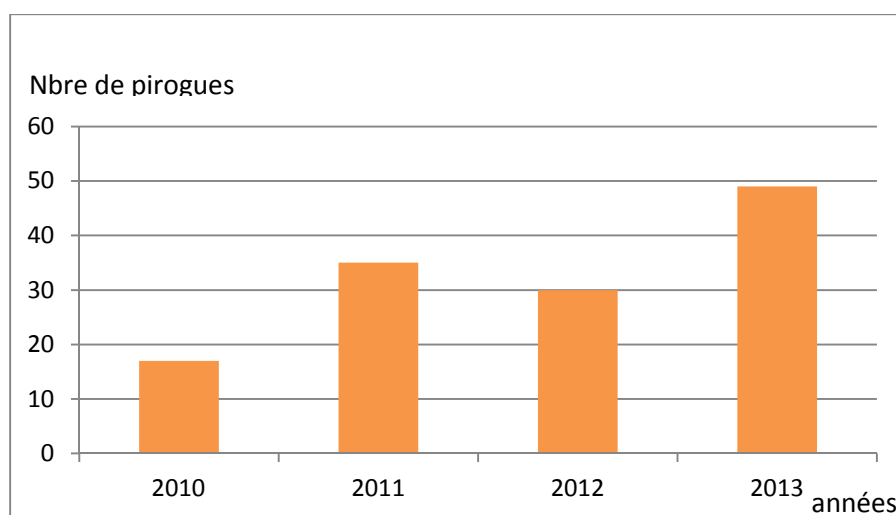


Fig.26 : nombre de pirogues immatriculées Guet-Ndariennes arraisonnées entre 2010 et 2013

*Source : Service des Pêches de Saint-Louis, 2013*

A la même période, au moins 270 pêcheurs ont fait l'objet d'arraisonnement. Selon les plaintes enregistrées par le Centre Secondaire de Surveillance Côtière de Saint-Louis, l'essentiel des concernés exerce la ligne et la palangre qui constituent respectivement 34,1% et 26,29% contre 21,48% pour les filets dérivants, 8,15% pour les filets dormants, 8,52% pour les sennes tournantes et 1,48% pour les lignes glacières et épervier.

Tableau 14: Nombre d'individus arraisonnés déclarés selon la technique pratiquée entre 2009 et 2013.

Techniques	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Filets dormants	3	10	4	1	4	22
Lignes	5	26	23	20	18	92
Palangres	2	5	7	22	35	71
Lignes glacière	3	0	0	0	0	3
Sennes tournantes	1	7	10	4	1	23
Filets dérivants	4	11	21	3	19	58
Epervier	1	0	0	0	0	1
Total	19	59	65	50	77	270

*Source : A .Seck et C.S.S.C de Saint-Louis, 2013*

Ainsi, les ligneurs (à main et palangres) représentent la filière qui effectue le plus des pêches illicites vers la Mauritanie depuis que celle-ci a mis en place des mesures coercitives. Les causes évoquées lors de l'arraisonnement des pirogues sont nombreuses comme le montre le graphique ci-dessous :

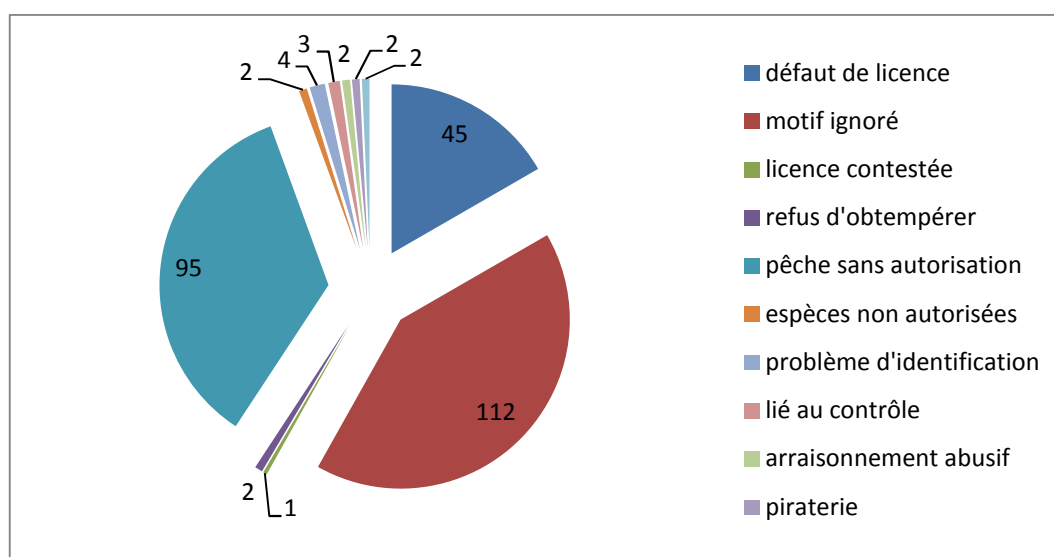


Fig. 27 : Les causes d'arraisonnement des pêcheurs de Guet-Ndar (nombre de cas)

*Source : A. Seck, 2013*



La majorité des pêcheurs arraisonnés soit 41,48% affirme ignorer la cause de l'arraisonnement, 35,18% le sont pour avoir effectué une pêche sans autorisation tandis que 16,67% présentent un défaut de licences. Dans ces trois raisons majeures, bien qu'il y ait quelques cas de fileyeurs, ce sont généralement les pratiquants de ligne à main et de la palangre qui dominent. Ces incidents surviennent vers Ndiago, Sal- Sal, Diattara, Boyo ou encore au large de Sham qui se trouvent soit en zone mauritanienne soit à la lisière de la frontière. Mais aussi en zone sénégalaise vers l'embouchure du fleuve.

Les autres raisons avancées sont un refus d'obtempérer (0,74%), un problème d'identification de la pirogue qui n'a soit pas d'immatriculation, soit pas de scellé (1,48%), un délit de piraterie dans une zone interdite (0,74%) ou d'utilisation de monofilaments qui est interdite en Mauritanie (0,74%). Ici encore, les interpellés sont souvent des ligneurs et plus rarement des utilisateurs de filets dormants. Ils sont appréhendés à Ndiago, Boyo ou vers Nouakchott.

Enfin les sennes tournantes sont aussi sujettes à des arraisonnements aux environs de Ndiago, Sal- Sal et Sham. Les causes principales reprochées sont un défaut de licence, une pêche sans autorisation, la capture d'espèces non autorisées (0,74%), ou une licence contestée (0,37%). Cependant des arrestations non justifiées (0,74%) ont également été signalées comme c'est le cas pour les fileyeurs exerçant dans le fleuve au niveau de Diama notamment.

Les pertes sont énormes pour les contrevenants et consistent en la saisie de l'embarcation, du moteur, des filets et autres accessoires de pêche (gilets de sauvetage, appâts, caisse glacière, GPS...). La valeur estimée des saisies varie et peut atteindre plusieurs millions. Ainsi selon le CSSC de Saint-Louis (2013), la fourchette est comprise entre 175000 FCFA (266,78 euros) qui correspond à la saisie du filet d'un lanceur d'épervier, et près de 40 millions FCFA (60979,33 euros) pour un propriétaire d'une unité de senne tournante (2 pirogues de 22m chacune, 4 moteurs de marque Yamaha dont 3 de 40 chevaux et 01 de 60 chevaux, 01 senne tournante, 10 bidons de 20 litres chacun remplis de carburant...).

La situation socio-économique qui prévaut sur la Langue de Barbarie plus particulièrement à Guet-Ndar est donc extrêmement délicate. Les pêcheurs restent braqués vers la frontière qui symbolise pour eux à la fois un territoire perdu et une injustice que l'Etat du Sénégal selon eux, néglige de régler. Les populations cherchent à se faire entendre et des manifestations violentes surviennent et se multiplient à chaque fois qu'un pêcheur est blessé ou emprisonné à la suite d'un arraisonnement.

Ainsi en 2008 par exemple, l'arrestation d'un pêcheur El H. F. Sèye vers Boyo à quelques deux Km de Guet-Ndar, a provoqué un soulèvement chez les pêcheurs qui n'ont pas hésité à s'en prendre aussi bien aux autorités locales qu'aux ressortissants mauritaniens. Cet

événement relayé par les médias a poussé le gouverneur à intervenir directement pour la libération du contrevenant.

De tels incidents se répéteront avec des pics notamment en mars 2011 et en janvier 2012 avec des affrontements entre pêcheurs et garde-côtes mauritaniens qui se sont soldés par l'arrestation respective de 33 et 26 Guet-Ndariens et fait des blessés parmi eux. La population Guet-Ndarienne assiège le pont Moustapha M. Gaye qui rattache la Langue de Barbarie d'avec l'Ile de Ndar en signe de protestation. Ce qui oblige la gendarmerie à intervenir afin d'éviter tout débordements, notamment envers les ressortissants mauritaniens présents sur l'Ile. L'urgence de la situation pousse souvent le gouverneur ou le préfet à tenir des rencontres avec les pêcheurs pour une sensibilisation par rapport à la frontière, tandis qu'à un niveau supra la question est soumise au Ministère de l'Economie Maritime qui intervient dans le sens de la libération des contrevenants et d'une réactivation dans l'octroi des licences.

Les rapports entre les pêcheurs de Guet-Ndar et les garde-côtes montrent une complexité dans la gestion du conflit. Ayant un caractère international, l'accès aux ressources situées en territoire mauritanien est régi par un protocole qui fixe les modalités d'exploitation accordés aux sénégalais. Si pour les utilisateurs de la senne tournante, le protocole d'accord est limitatif, pour les autres professionnels de la pêche surtout pour les ligneurs il est exclusif. C'est autour d'eux que se cristallisent les conflits.

Ces dernières années les actions menées par la communauté Guet-Ndarienne ont été plus ou moins dispersées. Il s'agissait surtout d'attirer le regard des autorités de l'administration Sénégalaise sur le sort des pêcheurs détenus. Les arraisonnements jusque là ne touchaient que les pêcheurs fraudeurs. Mais depuis près de deux années, ces arraisonnements visent aussi les pêcheurs travaillant sous contrat avec un mareyeur mauritanien. Ces deniers se voient très souvent au retour d'une campagne, privés de leur pirogue, matériels de pêche et autres vivres achetés en vue de commerce. Les raisons de ces arraisonnements ne sont pas précises pour le pêcheur qui se voit contraint de payer une amende de 800 000 FCFA soit 1219,59 euros. Un supplément qui s'ajoute au crédit qu'il doit à son financeur.

La recrudescence des arraisonnements, qui concerne aussi bien les fraudeurs que les travailleurs sous contrat, va pousser les pêcheurs à solliciter le préfet de Saint Louis pour le sensibiliser sur leur sort et obtenir une aide de l'Etat. L'objectif de ces pêcheurs est dorénavant une matérialisation de la frontière par un balisage et la présence d'une force marine sénégalaise au niveau du poste de Ndiago afin de mettre un terme aux arraisonnements jugés intempestifs.

La manifestation qui a eu lieu en mars 2014 entre dans ce cadre. Portée par la cellule locale du Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS), cette initiative au début pacifique a rapidement dégénéré et nécessité l'intervention des services de l'ordre après que les manifestants aient brûlé quatre voitures dont celle du Service des pêches. Ces actions menées par l'Association des Jeunes Pêcheurs de Guet-Ndar, membre de la marche pacifique, traduisent une radicalisation de ces pêcheurs qui à la suite ont tenté de s'expliquer à travers leur porte parole en mettant en avant le mal être social et économique des pêcheurs de Saint-Louis aussi bien ceux de Guet-Ndar que ceux du quartier le jouxtant à savoir Goxumbathie.



Photo 11 : une manifestation des pêcheurs de St- Louis contre les arraisonnements en Mauritanie

Les manifestants ont pris d'assaut le pont Faidherbe, bloquant la circulation. Sur la pancarte brandie on peut lire « *le pêcheur Saint-Louisien souffre, nous sommes fatigués et bientôt morts* »

*Source* : site [www.ndarinfo.com](http://www.ndarinfo.com), mars 2014

L'analyse de ces manifestations de crise montre une organisation des pêcheurs qui tentent de réorienter le conflit. Il ne s'agit plus vraiment de revendiquer un ancien territoire de pêche, mais plutôt d'attirer l'attention des politiques sur leurs nouvelles conditions de travail. D'une part en demandant une intervention au niveau supra, les pêcheurs discréditent l'autorité administrative locale en l'occurrence le service des pêches et son antenne de surveillance côtière. D'autre part, en réclamant le balisage de la frontière, il s'agit pour les pêcheurs non seulement de sécuriser leur matériel de pêche mais aussi de rechercher des conditions équitables pour tous. La remise en cause du système de licences libres par une frange grandissante de la population l'indique.

Enfin, les pêcheurs Guet-Ndariens ont voulu donner à leur action une dimension plus politique. Les instances nationales de regroupement des acteurs professionnels de la pêche étant de moins en moins reconnues, les associations locales tissent de plus en plus d'alliances avec certaines autorités politiques telles que les responsables de collectivités locales (députés) afin de se faire entendre au niveau du gouvernement. Cette tendance est observée à Saint-Louis où la question des licences de pêche et de la frontière maritime est relayée de plus en plus par des hommes politiques.

## **VI-2. Le territoire Saint-Louisien**

A Saint-Louis, la Langue de Barbarie qui abrite le quartier des pêcheurs migrants, se présente comme un espace où les activités humaines cohabitent assez difficilement. En effet, cette bande de terre prise entre la mer et le fleuve est le support de deux activités antagonistes : la pêche et le tourisme. Cette situation n'est pas nouvelle, sur toute la côte sénégalaise, ces deux usages se disputent très souvent le même espace. A Mbour haut lieu touristique par exemple, les pêcheurs sont de plus en plus chassés de la plage alors que les sites de transformations artisanales sont délocalisés vers l'intérieur des terres.

Les pêcheurs de Guet-Ndar ne sont pas encore dans cette situation. Cependant, les inconvénients découlent d'un mauvais aménagement de l'espace ne sauraient être ignorés. Nous allons les étudier avant de voir les tensions latentes qui se déroulent dans les zones de pêche.

### **VI-2-1. Les difficultés d'aménagement d'un espace terrestre multi- usages**

Il s'agit ici de voir les interactions spatiales entre la pêche et le tourisme mais aussi celles qui surviennent avec les sites de transformation artisanale.

#### *VI-2-1-1. Pêche et tourisme, une proximité mal vécue*

Pendant longtemps, la Langue de Barbarie voit se développer essentiellement deux activités : la pêche et l'agriculture. Cependant à partir des années 1970, alors que l'agriculture régresse et que la pêche connaît son envol dans cette zone, les autorités publiques tentent d'orienter le dynamisme économique vers un secteur prometteur à savoir le tourisme. Celui-ci trouve son domaine d'expression à Saint-Louis particulièrement sur l'Ile, mais aussi sur la Langue de Barbarie où peu à peu des infrastructures hôtelières s'y implantent.

Tableau 15: situation des infrastructures hôtelières sur la Langue de Barbarie en 2013

Infrastructures hôtelières	Nombre
Hôtels	7
Auberges	2
Maisons d'hôtes	1
Lodge et campements	2
Campements	0
Camping	1
Total	13

*Source : Office de tourisme Syndicat d'initiative de Saint-Louis et de sa région, 2013*

Ces statistiques ne prennent en compte que les réceptifs hôteliers inscrits auprès du Syndicat d'Initiative du tourisme. Il est à noter que de nombreux campements et auberges de fortune se développent de plus en plus.

Sur le cordon littoral, les activités de pêche et du tourisme se démarquent spatialement. Les réceptifs sont confinés au sud loin des lieux de débarquements des pêcheurs qui se font à l'opposé, au niveau des quartiers. Cette cohabitation en principe se présente sans heurts. Toutefois, nos observations de terrain nous ont permis de constater qu'une zone d'interactions située entre l'entrée du quai de pêche de Guet-Ndar et le village de Fass Dièye semble porteuse de tensions. En effet, sur cet espace se concentrent de manière anarchique les activités de pêche, les infrastructures touristiques, fabrique de glace, site de transformation artisanale... Avec le transfert des activités de débarquements le long du petit bras du fleuve depuis 2003, la façade maritime est abandonnée par les pêcheurs de Guet-Ndar et les infrastructures mises en place, comme le quai de pêche, sont peu utilisées. Ce bras du fleuve accueille désormais l'accostage des pirogues et sert de zone de stationnement pour les camions frigorifiques. Cette répartition des activités gêne considérablement l'accessibilité vers le sud et donc vers les sites touristiques. Cette situation est très souvent décriée par les propriétaires d'hôtels qui vivent mal cette proximité source d'encombrement.

### *VI-2-1-2. Pêche et activités de transformation artisanale*

En 2001, l'Union Européenne et l'AFD financent l'Etat du Sénégal à hauteur de 5,06 milliards de FCFA en vue d'aménager et d'outiller 12 centres de pêche à travers le Programme d'Appui de la Pêche Artisanale dans le zone Sud (PAPA Sud). Ce programme a permis entre autres la construction de sites de débarquement, l'amélioration des techniques de transformation, le renforcement des organisations de pêcheurs... A Guet-Ndar, la mise en place du quai de pêche a entraîné le repli et l'installation d'une frange importante des transformatrices vers le coté du fleuve. Les femmes y ont ainsi très vite réorganisé leur activité tout en gardant une proximité avec les sites de débarquement des pêcheurs. Cependant, depuis l'ouverture de la brèche en 2003, leur lieu de travail est envahi par les grandes pirogues de sennes tournantes. Il s'en suit des tensions latentes entre ces deux activités, les femmes transformatrices étant beaucoup plus désavantagées dans ce rapport de force.



Photo12: cohabitation entre pêche et transformation artisanale sur le petit bras du fleuve à Guet-Ndar

*Source* : A. Seck, 2014

L'observation de l'occupation spatiale des sites de transformation à Saint-Louis, montre un dénuement des femmes qui ne disposent d'aucune garantie foncière par rapport aux lieux qu'elles occupent. Par ailleurs, moins tolérée que les pêcheurs, leur présence sur les berges du fleuve est mal perçue par la Mairie. Celle-ci va chercher à les délocaliser vers l'Hydrobase situé plus au sud, après le quartier de Guet Ndar. Cette tentative de délocalisation fut rejetée par l'ensemble des femmes transformatrices qui revendiquaient tout d'abord l'assurance d'un

titre de propriété. En 2010, une étude de faisabilité menée par le Groupement « Urba plan-Détente- Cofrepêche- Ingesahel » financé par L'AFD à hauteur de 14 millions d'euros, tente de redynamiser le tourisme à Saint-Louis en cherchant à transférer les activités de pêche vers l'Hydrobase. En ce sens, un nouveau site de transformation artisanale est aménagé au niveau de l'Hydrobase et doit recueillir aussi bien les femmes de Guet-Ndar que celles de l'Hydrobase, dont une frange s'active dans la transformation artisanale.

Les entretiens que nous avons tenus avec certains responsables du site indiquent que cette nouvelle infrastructure fut source de nombreux problèmes. Tout d'abord, lors de sa construction, le site a fait l'objet de beaucoup de tensions entre la mairie et les habitants de l'hydrobase. Ces derniers ont dès le départ boycotté le projet, jugeant que l'activité de transformation est une source de pollution olfactive. Ils ont aussi reproché à la mairie le manque de concertation et de transparence dans la mise en œuvre. Le site choisi était en effet l'unique terrain de jeu disponible d'alors. Les jeunes du quartier appuyés par certains délégués de quartier ont pendant plusieurs mois bloqué l'avancée des travaux du site. Ce blocus a poussé la mairie et ses bailleurs à renégocier avec les populations de l'Hydrobase. La superficie octroyée au site de transformation est revue à la baisse, une partie étant réservée comme terrain de jeu pour les sportifs. De même l'emplacement des fours de braisage est éloigné des habitations afin de réduire la pollution.

De leur côté, les femmes transformatrices refusent après édification du site tout déménagement. D'une part parce que l'Hydrobase est jugé éloigné des sites de débarquement des pirogues et pose une question d'accessibilité pour les femmes qui soulignent qu'elles ne peuvent s'y rendre à pied encore moins payer un transport supplémentaire. Ainsi, pendant près de deux années, le site de transformation fut très peu fréquenté. Cependant, avec le projet d'assainissement de Guet-Ndar lancé par la mairie en 2012, les femmes du « sine » ont commencé à rejoindre l'hydrobase. Néanmoins, la gestion du site demeure problématique. Les femmes transformatrices de l'hydrobase refusent d'intégrer le site car elles n'ont pas de membres au sein de l'instance de gestion. Constituant un groupement à part, rejoindre les femmes transformatrices de Guet-Ndar reviendraient pour elles à se fondre dans leur GIE et donc ne plus avoir de voix en cas de discussions avec la mairie.

En définitive, la Langue de Barbarie constitue un cas typique des difficultés d'articulation des politiques d'aménagement du territoire entre acteurs aux enjeux divers. L'espace est mal maîtrisé et bien que ne faisant pas encore l'objet de conflits déclarés, les activités de tourisme

et de pêche y cohabitent mal, alors que la forte érosion côtière et l'avancée du front urbain accroissent les pressions sur cet espace où la moindre parcelle est utilisée. Nous constatons ainsi d'une part, de potentiels conflits d'usage entre ces deux secteurs d'activité mais aussi d'autre part l'émergence, bien que ténu, de conflits d'aménagement soit autour d'un projet mené par la collectivité locale, soit entre acteurs d'un même secteur (transformation artisanale). Ce cas de figure se matérialise ici plus autour de la mise en place du site de transformation sur l'Hydrobase. Ce dernier fut remis d'abord en cause par les populations de ce quartier qui mobilisent ainsi une certaine capacité d'organisation pour défendre leurs intérêts face à un aménagement considéré comme polluant. Ensuite le boycott des femmes transformatrices de Guet-Ndar puis par celui de l'Hydrobase pour des raisons diverses montre d'une absence de concertation et d'un manque d'appropriation d'un projet de développement par les actrices concernées.

Globalement, la Langue de Barbarie laisse entrevoir un espace où l'aménagement du littoral prend mal en compte les dynamiques de la pêche artisanale et les pressions environnementales. Les tentatives de gestion rationnelle de ce secteur visible à travers une certaine répartition spatiale des infrastructures s'accordent encore mal aux logiques des acteurs et se traduisent le plus souvent par un rejet du pôle structurant. Les exemples du quai de pêche polonais construit en 1976 qui devait accueillir l'activité de pêche, puis le manque d'appropriation autour du quai de pêche de Guet-Ndar sont illustratifs de l'échec des politiques d'aménagement des pêcheries.

### **VI-2-2. L'espace halieutique de Saint-Louis : un territoire de consensus**

Dans les paragraphes précédents, nous nous sommes attelés à monter les points de tensions qui peuvent exister sur l'emprise terrestre de l'activité de la pêche que cela soit dans sa cohabitation avec d'autres secteurs d'activités ou alors lorsqu'il s'agit de l'implantation d'une infrastructure de pêche. À présent, nous mettrons l'accent sur l'espace halieutique de cette communauté de pêcheurs migrants. Nous procéderons à un rapide descriptif de cet espace marin partagé par plusieurs acteurs et qui du fait de dégradation des ressources halieutiques devient l'objet de concurrences mais aussi de conflits. Nous aborderons aussi les modes de résolutions de ces conflits qui s'appuient encore sur des leviers traditionnels. Enfin nous verrons l'implication de la mise en place de l'aire marine protégée et quelle lecture sur les conflits en tirer.



### VI-2-2-1. Présentation de l'espace halieutique communautaire Guet-Ndarien

Délimité de part et d'autre par la frontière maritime sénégal- mauritanienne et par la limite naturelle de l'embouchure du fleuve Sénégal, l'espace halieutique des Guet-Ndariens se présente comme un territoire multi usage en raison de la diversité des techniques de pêche qui y sont pratiquées. Ici comme ailleurs, la conquête de la mer, possible grâce à l'adoption de technologies plus performantes, permet aux pêcheurs de découvrir progressivement de nouveaux fonds de pêche et d'adapter leurs techniques selon la nature des substrats qui peut être rocheux ou sablo- vaseux. Identifiés et repérés en fonction de leur profondeur, du temps de route ou encore à partir d'amers (arbres, lieux publics, éléments typique...), les lieux de pêche sont appropriés grâce à une toponymie commune. Les pêcheurs se représentent ces lieux selon une orientation nord (Gopp), sud (Tank), mais aussi par rapport au large (Kell). Ces trois aires de distribution regroupent l'ensemble des lieux de pêche

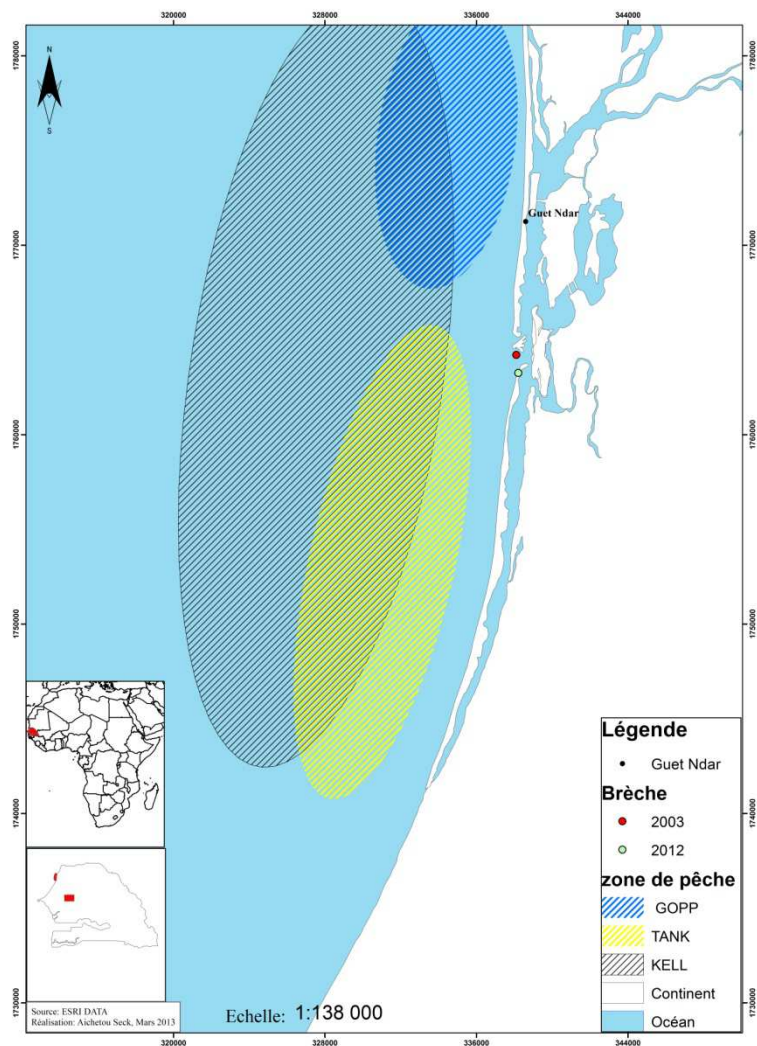


Fig. 28: Représentation schématique des aires de concentration des lieux de pêche à St- Louis

Source : A. Seck, 2014

Ainsi, à Saint-Louis les pêcheurs avaient identifié dans leur espace de pêche près d'une cinquantaine (50) de lieux. Toutefois, la plupart de ces lieux sont abandonnés, détruits ou alors perdus, si bien que seule près d'une vingtaine d'aires de pêche demeurent encore fréquentée par l'ensemble des pêcheurs. Le tableau ci-dessous revient sur les principaux sites de pêche connus et fréquentés par l'ensemble de la communauté, avec pour chaque zone les types d'engins qui y sont employés. La toponymie renvoie le plus souvent au nom de celui qui a découvert le site, ou alors fait référence à une caractéristique remarquable du site ou un événement s'y rattachant.

Tableau 16: liste des principales aires de pêches fréquentées par les Guet Ndariens

Toponymie	Profondeur	Localisation	Types de pêche
Xer wu rey wi Xer hopital Xer mame Morgui Diattara (Tank) Xer Dem Ndum Praya (Tank)	20 à 50m	De l'embouchure à Guet-Ndar	Lignes Filets dérivants Palangres Filets dormants
Boss yi Xer Assane Boutourail Guent bi Xer wu rey wi	10 à 20m	Face à Guet Ndar	Filets dormants Lignes Palangres Sennes tournantes
Madabo Gouy Maréme Marem Siru Coletbi Xer Sidi Lakhrat	15 à 20m	De Guet-Ndar à Boyo (Mauritanie)	Lignes Palangres Sennes tournantes

Diattara (Gopp)			
Praya (Gopp)			

*Source : selon les pêcheurs enquêtés (2011)*

Avec la perte de certaines aires de pêches et leur destruction par les chalutiers, la ressource halieutique à Guet-Ndar est devenue aléatoire ce qui renforce les rivalités entre pêcheurs. Bien qu'il existe une vingtaine de lieux, seuls trois sont considérés encore comme productifs, il s'agit de *Xer wu rey wi*, de *Diattara Gopp* et *Praya Gopp* qui sont proches de la frontière avec la Mauritanie.

#### *VI-2-2-2. Les conflits entre usagers d'un même espace et les modes de résolution consensuels*

Les conflits entre usagers sont assez fréquents à Guet-Ndar et portent tant sur la ressource que sur la compatibilité entre techniques. Ainsi, du point de vue technique, les conflits mettent souvent en scène les poseurs de filets dormants dont l'activité s'oppose aux ligneurs et aux utilisateurs de filets maillants dérivants (félé- félé). Les premiers sont souvent accusés d'utiliser le monofilament, une matière qui en s'accrochant aux roches empêche l'accès à celle-ci et provoque une dégradation de la ressource aux alentours car fonctionnant comme un filet fantôme. L'autre source de conflit est que les félé- félé qui dérivent selon le courant, se prennent souvent dans les mailles des filets dormants, ce qui oblige le premier arrivé à couper les filets du second pour récupérer son engin et les poissons capturés.

Les conflits sur la ressource sont plus remarqués entre filets dérivants de surface et sennes tournantes qui ciblent tous deux l'ethmalose, la sardinelle. Mais également entre ligneurs et palangriers. Par ailleurs, l'intensité de l'effort sur un territoire de pêche de plus en plus pauvre, fait que la concurrence quant à l'accès à la ressource est ressentie par tous les usagers indépendamment de leur technique.

Toutefois, loin d'être des conflits déclarés, les tensions sont plutôt latentes. Les pêcheurs très souvent apparentés, les problèmes entre usagers sont réglés à l'amiable au sein des mbaars sous l'autorité d'un ou plusieurs vieux pêcheurs. Dans ce cadre, nous avons pu au cours de nos enquêtes et entretiens, constater que l'autorité traditionnelle reste relativement vivace au sein du quartier et constitue un levier de régulation des conflits. Les sages de la communauté disposent encore d'un lieu appelé « **Barack Mi** » où ils se retrouvent et peuvent discuter des

problèmes touchant l'avenir de la communauté. En effet, bien que de plus en plus de jeunes tentent de s'affranchir de la mainmise de l' « ancienne garde », celle-ci est encore respectée et consultée à chaque fois que nécessaire, et son avis peut peser comme ce fut le cas lors des tensions avec la communauté Cayaroise, et ce dès le début de la confrontation<sup>85</sup>.

Un autre mécanisme de régulation des conflits a également été mis en place à l'initiative des services de la gendarmerie en 2009. En effet, beaucoup de plaintes entre pêcheurs (vols de matériels, matériels endommagés, accrochage en mer...) ou entre pêcheurs et mareyeurs (problème par rapport au financement, à la revente non convenue sur le poisson...) qui arrivaient à leur niveau, finissaient par être retirées alors même que le processus était en cours auprès du tribunal. Une explication de ces retraits est que les pêcheurs considèrent comme honteux de se retrouver à la gendarmerie et très souvent refusent de s'y rendre. Ainsi souhaitant mettre fin à cette situation le chef de la gendarmerie a mis en place une procédure consistant à renvoyer les plaignants auprès d'un notable du quartier afin qu'ils y trouvent un terrain d'entente. En cas d'échec des négociations, le plaignant obtient du notable un papier portant son sceau prouvant ainsi que la plainte ne sera pas retirée une fois la procédure enclenchée. Ce moyen a permis, selon le chef de gendarmerie, de réduire considérablement les cas non résolus. Ainsi, la communauté Guet-Ndarienne préfère s'appuyer davantage sur des leviers traditionnels pour garantir le bon fonctionnement de son système de pêche quand bien même le mode de résolution mis en œuvre peut être de l'initiative d'un service de l'Etat.

Cependant on peut se demander quelle est la solidité de ces leviers face aux mutations socio-spatiales qui proviennent de plus en plus d'agents externes. Depuis quelques années, les espaces maritimes des pêcheurs sénégalais sont bouleversés par les nouvelles politiques de conservation de la biodiversité marine. Les populations de pêcheurs et plus particulièrement, les Guet-Ndariens voient s'installer le long de la côte ouest africaine des aires de protection y compris sur leur propre territoire communautaire. En 2004, la première génération d'aires marines protégées d'Abéné, du Bamboung, de Joal Fadiouth, Cayar et de Saint-Louis est édifiée. Dès lors, il convient de s'interroger sur les implications de ces nouvelles transformations socio-spatiales de cette mise en place et sur les conflits entre usagers en présence à Saint-Louis.

---

<sup>85</sup> Voir le paragraphe 1.1.1 intitulé « Une multiplication des confrontations entre acteurs d'un même espace »

### *VI-2-2-3. L'aire marine protégée de Saint-Louis, une fenêtre sur de potentiels conflits*

Partant d'une politique de préservation et de redressement de l'état des stocks halieutiques, l'Etat du Sénégal considère les aires marines protégées comme de nouvelles entités de régulation de la gestion des pêcheries au bénéfice de populations locales très dépendantes de la mer. Leur mise en place procède à la soustraction d'une partie de zones de pêche dont les habitats marins sont jugés de grande importance (site de frayère, nurseries...) et à leur mise en défens. L'approche est somme toute innovante. En effet, les politiques de pêche ont, depuis la fin des années 1980, délimité des aires d'activités précises pour chaque type de pêche industrielle (sardinière, chalutière et thonière). Pour la pêche artisanale, il s'agissait plus de prescrire une zone d'activité qui limiterait les conflits entre pêcheurs artisans et pêche industrielle. L'espace halieutique de la pêche artisanale libre d'exploitation n'a en ce sens fait l'objet d'aucune délimitation et donc demeure en libre accès. Cette situation a longtemps profité aux pêcheurs de Guet-Ndar. Toutefois, ils voient à présent leur territoire de pêche se transformer et échapper progressivement à leur contrôle. Les exemples de Cayar et de la Mauritanie, où la récurrence des conflits traduit de nouvelles données socio-spatiales, l'illustrent bien. Sur leur propre territoire communautaire, on constate que les conflits liés à l'accès à la ressource sont loin d'être rares et constituent pour les Guet-Ndariens une réalité quotidienne qui n'est gérable que grâce à la reconnaissance des liens de parenté et d'un consensus tacite.

L'instauration d'une aire de gestion relevant de la puissance étatique sur un espace multi usage complexe et sujet à des tensions entre usagers ne sera pas sans incidences. Aussi, afin de mieux cerner la place de l'AMP de Saint-Louis, nous reviendrons sur le processus de sa mise en œuvre. Puis, nous traiteront la question des perceptions des usagers par rapport à cette entité marine avant de voir si l'AMP est bien un territoire reconnu et matérialisé au sein de l'espace halieutique des pêcheurs migrants de Guet-Ndar.

#### *VI-2-2-3-1. Rappel sur le processus de mise en place de l'AMP*

De manière globale, l'implantation des AMP sénégalaises se fait rapidement grâce en grande partie à l'organisation internationale non gouvernementale « Fond Mondial pour la Nature » (WWF) qui en a constitué le fer de lance. Au niveau national, cette ONG impulse le cadre participatif de leur mise en place. Elle a, à travers une démarche multisectorielle, pluridisciplinaire et scientifique, impliqué tous les différents acteurs de la zone côtière et marine dans le processus de sélection de sites des AMP (Séne C., 2008). Comme nous l'avons

évoqué plus haut<sup>86</sup>, ce processus s'est d'abord déroulé à un niveau national avec les directions de l'Etat, les grandes organisations professionnelles nationales et les instances de la recherche scientifique. Ceci dans le but de discuter et de développer une liste de critères pour les AMP afin de les croiser avec les objectifs visés par leur création.

A sa suite et plus particulièrement, dans le cas de Saint-Louis, une démarche participative plus ciblée fut effectuée. Il s'agissait pour le WWF de discuter et de sensibiliser :

- les organisations professionnelles de base telles que la section locale du CNPS, l'Association des Jeunes Pêcheurs de Saint-Louis (AJP/SL) Union des Pêcheurs Artisans de Guet-Ndar (UPAG), Section locale du Syndicat National des Pêcheurs Maritimes du Sénégal (SNPMS) et de la FENAGIE- pêche, le GIE du quai de pêche de Guet-Ndar et celui de Goxumbathie, l'association des femmes transformatrices de Saint-Louis, l'association des mareyeurs...
- Les démembrements administratifs régionaux de l'Etat dont le Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Saint-Louis et celui de la Direction des Parcs Nationaux,
- Les autorités coutumières (vieux sages et notables)
- Les collectivités locales, à travers les représentants du Conseil Régional et Municipal de Saint Louis et celui du Conseil Rural de Gandon, car les collectivités locales avec la loi sur la décentralisation de 1996 peuvent créer des aires protégées communautaires
- Les acteurs de la recherche notamment l'Université Gaston Berger de Saint-Louis

Cette étape va permettre au WWF, principal maître d'œuvre, et en accord avec la Direction des Parcs Nationaux de définir l'emplacement de l'AMP. En association avec le service des pêches et avec quelques anciens pêcheurs de Guet-Ndar une mission de zonage participatif sera menée. Trois considérations sont prises en compte dans l'établissement de l'AMP de Saint-Louis située entre le canal de délestage ouvert sur la Langue de Barbarie en 2003 et l'ancienne embouchure:

- Pour les pêcheurs ayant participé à la mission, le lieu sélectionné est une importante zone de frayère et regorge de ressources crevettières qui sont nécessaires à la présence d'espèces démersales.
- Eviter toute proximité avec les zones d'habitations des pêcheurs donc loin du quartier de Guet Ndar tout en n'empiétant pas sur la zone de Louga situé plus au sud.

---

<sup>86</sup> Voir chapitre 2, dans la section : « 4- la gouvernance des aires marines protégées du Sénégal »

- Déterminer une importante étendue pour l'AMP car pour les pêcheurs cela constituerait un atout dans la lutte contre les bateaux chalutiers qui violent leur espace de pêche<sup>87</sup>.

Ainsi, afin de répondre à cette attente majeure des populations locales, plus précisément celles qui ont été impliquées dans le processus, l'AMP de Saint Louis englobe une superficie de 496 km<sup>2</sup> ce qui fait d'elle la plus grande AMP au Sénégal.

L'aire marine protégée de Saint-Louis est ainsi créée à cheval entre la communauté rurale de Ndiébène Gandiole et la commune de Saint Louis où elle intéresse principalement le grand quartier de Guet-Ndar. Dans la Communauté Rurale, elle concerne du Nord au Sud, les villages de Keur Barka, Diele Mbame, Keur Bernard, Tassinère, Mouit, Mboumbaye et de Dégouniaye. Un zonage dit participatif est fait en vue de permettre aux gestionnaires de définir et d'identifier des zones de conservation prioritaire ou de réhabilitation des espèces. Ainsi, les noyaux centraux seront établis vers toute la partie nord de l'AMP de Tassinère à la limite Nord de l'AMP entre les isobathes -10 et -20 m.

Par ailleurs, les coordonnées de l'AMP sont prises à partir de deux points terrestres et deux autres situés en mer:

Tableau 17: positionnement des coordonnées de l'AMP de Saint Louis

Zones de relevés	Positions à terre		Positions en mer	
	Latitudes	Longitudes	Latitudes	Longitudes
1	15°58'.5 N	16°31'.5 W	15°58'.5 N	16°48'.5 W
2	15°50'.0 N	16°31'.5 W	15°50'.0 N	16°48'.5 W

*Source : Décret portant création d'Aires Marines Protégées, 2004*

<sup>87</sup> Séne C. et al 2009, « Plan de gestion de l'aire marine protégée de Saint- Louis », WWF, 90p

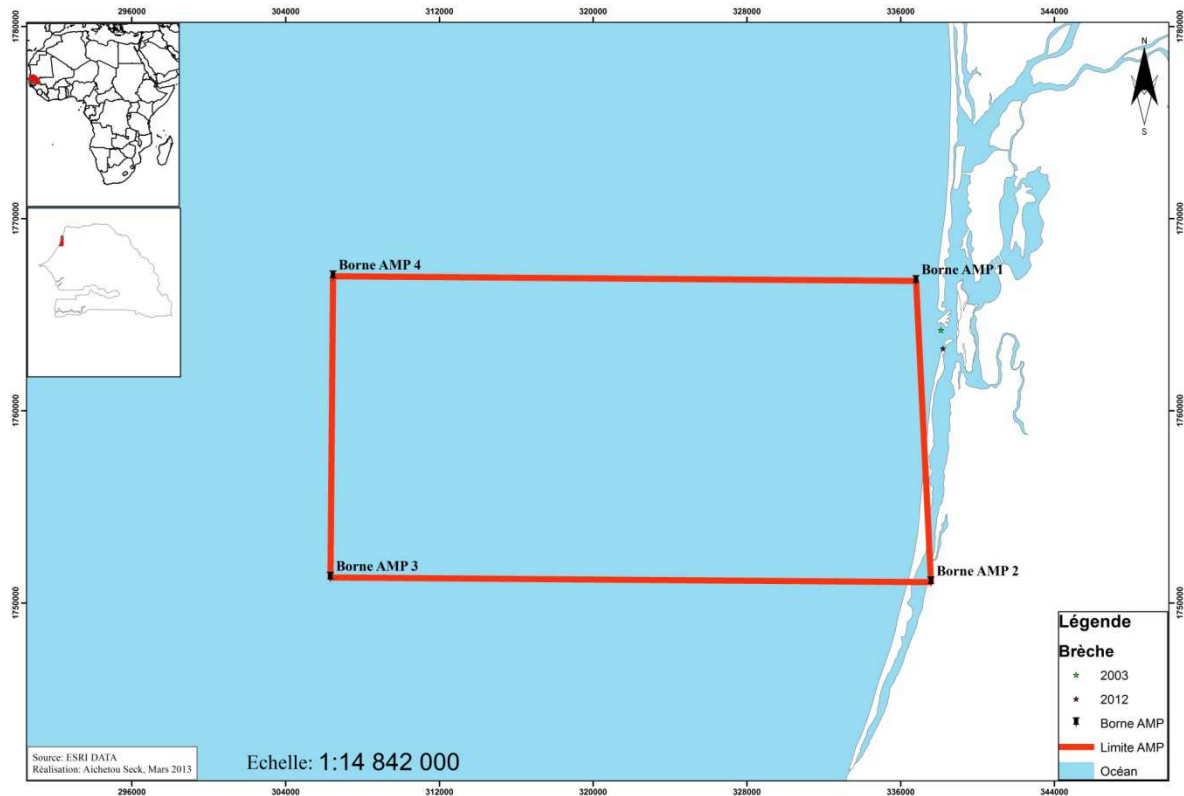


Fig.29 : Positionnement de l'AMP de Saint-Louis selon les coordonnées retenues

*Source* : A. Seck, 2013

L'AMP de Saint-Louis se verra aussi à l'instar des autres aires marines pourvue de trois principaux objectifs à savoir : (i) assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique et des autres valeurs naturelles du site ; (ii) promouvoir des pratiques rationnelles de gestion afin d'assurer une productivité durable ; et (iii) contribuer au développement local voir national par l'augmentation des ressources halieutiques<sup>88</sup>.

La création de l'AMP de Saint Louis s'est déroulée dans un cadre concerté. Conscient que l'érection d'une aire protégée est toujours source de confusion auprès des populations, l'Etat et son partenaire le WWF ont tenté dès le début du processus de fédérer les actions et les populations. Néanmoins, l'implantation de l'AMP rencontrera bien des tergiversations localement.

#### VI-2-2-3-2. L'aire marine protégée face aux perceptions des acteurs locaux

En tant qu'entité territoriale, l'aire marine protégée de Saint-Louis est révélatrice des rapports que les pêcheurs nouent avec leur espace communautaire et des perceptions qu'ils nourrissent

<sup>88</sup> Séne C. et al, 2009, « Plan de gestion de l'aire marine protégée de Saint- Louis », WWF, 90p



les uns des autres. Dès sa mise en place, l'AMP fut confrontée à de très vives réactions de déni. D'une manière générale, nos enquêtes faites durant la fin de l'année 2010, montrent que toutes les couches socio- professionnelles (pêcheurs, femmes transformatrices, mareyeurs...) avaient une vision très négative de son implantation. Ainsi, près de six années après que le décret de création ait été adopté et qu'un travail de discussion et de sensibilisation ait été fait, les acteurs locaux dans leur grande majorité récusent fortement cette initiative de l'Etat. Cette partie a donc pour objectif de montrer principalement l'acceptabilité sociale de l'AMP au sein de la communauté de Guet-Ndar en partant des perceptions de trois groupes de pêcheurs qui sont les plus touchés : les senneurs, les fileyeurs et les ligneurs.

Ainsi, dans un premier temps, les réactions des acteurs locaux s'expliquent tout d'abord le manque de compréhension autour de ce concept nouveau qu'est l'AMP. Ce terme fut rapidement remplacé par celui de « *parc* », traduisant ainsi la vision restrictive et punitive que les populations projettent sur l'AMP. Une vision sans aucun doute influencée par le Parc National de la Langue de Barbarie (PNBL) où les populations n'ont pas le droit de pêcher. Pour l'ensemble des usagers de Guet-Ndar, l'AMP est assimilé à un espace où toute activité extractive est interdite et ce dans son intégralité.

Ce refus de l'AMP est renforcé par les difficultés que rencontrent les pêcheurs dans l'exercice de leur activité. En effet, sur tout le littoral sénégalais, les Guet-Ndariens assistent à une montée en puissance des revendications des populations autochtones. Déjà en 2005, à Cayar les poseurs de filets dormants sont évincés des territoires de pêche tandis dans leurs centres de pêche habituels les populations locales s'investissent dans les AMP en les excluant des processus notamment pour l'AMP de Joal- Fadiouth. En Mauritanie, les critères posés par le protocole d'accord dès 2001 annoncent déjà un problème d'accès conflictuel vers cette zone. La création de l'AMP intervient donc dans un climat social tendu.

En outre, bien que la démarche menée par l'Etat fût basée sur la sensibilisation et la participation des acteurs locaux, un manque d'adhésion autour de l'AMP est à souligner. Les pêcheurs considèrent que le processus relève d'une absence d'information, de concertation et de prise en compte de leurs préoccupations. Les propos de ce patron de pêche rencontré dans l'un des mbaars les plus fréquentés de Guet-Ndar sont assez illustratifs :

*« (...) Ce parc, ils (les agents de l'Etat) l'ont créé sans nous concerter. Ils sont venus et ils ont choisi certains parmi nous pour aller en mer sans nous dire réellement de quoi il s'agit. Puis ils sont revenus nous dire qu'à présent nous avons un parc. Or*

*avec la Mauritanie nous n'avons pas beaucoup d'espace de pêche. La mer de Saint-Louis est trop étroite pour abriter un parc (une AMP) ». (Extrait du focus- group, novembre 2011)*

Cet avis qui semble remettre en cause le processus de sensibilisation fait autour de l'AMP montre en un sens une double posture des pêcheurs. D'un côté, ils méconnaissent l'AMP car elle est pressentie comme un frein à leur activité. D'un autre côté l'AMP est vue, surtout pour ceux qui ont été impliqués dans le processus, comme un moyen d'empêcher les incursions des bateaux chalutiers dans leur territoire de pêche.

*« Lorsque les agents de l'Etat ont voulu mettre le parc (AMP) ici, ils sont venus me demander de les accompagner moi et d'autres anciens pêcheurs (...) je leur ai montré tous les sites de pêche que je connais et qui sont fréquentés par les pêcheurs. Et en discutant on leur a dit que le problème qui se pose surtout c'est avec les chalutiers qui nous gênent beaucoup dans notre travail, provoquent des accidents et qu'il fallait leur interdire nos zones de pêche ». (Entretien avec le vieux P.M. ancien pêcheur, novembre 2011)*

#### *VI-2-2-3-2-1. Les perceptions des utilisateurs de filets dormants*

Les poseurs de filets dormants constituent l'une des catégories d'usagers les plus opposées à la mise en place de l'AMP. Ils sont généralement considérés comme ceux qui provoquent le plus de nuisance à l'environnement marin et ceux autour desquels se matérialisent les heurts entre pratiquants. Ils ont par conséquent, très vite adopté une position défensive par rapport à l'AMP. Au cours de ces années, leurs discours n'ont guère changé. Déclarant n'avoir été à aucun moment associé au processus de mise en place, ce groupe de pêcheurs critiquent vivement l'emplacement de cette entité de gestion. Selon eux, l'AMP occupe toutes leurs zones d'exploitation à savoir les sites comme *Xer wu rey wi*, *Boutourail*, *Boss yi...*, ce qui ne laisse guère d'autres perspectives. L'acceptation sociale de l'aire marine protégée se pose véritablement pour ces professionnels. La plupart d'entre eux disposent de petites embarcations de 9 à 13 m faiblement motorisées (moteurs de 15 à 40 chevaux) ce qui ne leur permet pas d'aller plus au large d'autant qu'il y a des risques de collusion avec les chalutiers. Sur la grande côte sénégalaise, les poseurs de filets rencontrent aussi beaucoup de problèmes dans l'exercice de leur métier. Ne pouvant plus se rendre en Mauritanie ni à Cayar où leur

migration est suspendue, ils se sont repliés vers Fass Boye et Mboro malgré leurs eaux réputées peu poissonneuses.

L'AMP constitue donc une remise en cause de leur territorialité dans un contexte où les opportunités de pêche s'amenuisent pour ces pêcheurs. Leur refus est d'autant plus perçu comme légitime qu'aucune solution de rechange ou de compensation ne leur est proposée. Aussi voient-ils l'implantation de l'AMP plus au sud en direction de Lompoul ou Potou, hors de Guet-Ndar.

#### *VI-2-2-3-2-2. Les perceptions des ligneurs et utilisateurs de filets dérivants*

L'opinion des ligneurs et utilisateurs de filets dérivants a considérablement évolué d'un refus, qui sans doute tenait de la nouveauté des AMP, à une certaine forme d'acceptation. En effet, leur position est moins catégorique que celle des poseurs de filets. L'idée d'une AMP n'est pas repoussée, la majorité d'entre eux affirme que c'est « *une bonne chose* » et de citer en exemple le Parc du Banc d'Arguin où ils attestent de la présence du poisson ainsi que de Cayar où les règles de gestion bien qu'ayant exclues certaines pratiques se sont révélées efficaces.

Toutefois dans le cas de Saint-Louis, les pêcheurs pensent que l'AMP n'est d'aucune utilité car il n'existe pratiquement plus de zones rocheuses ou d'habitats marins pouvant permettre une régénération de la ressource. Pour eux il faudrait plutôt créer des conditions de sédentarisation pour le poisson avec l'immersion de récifs artificiels ou alors interdire sinon réguler certaines pratiques notamment celles des filets dormants. Le discours des pêcheurs, recueilli durant nos enquêtes, montre que l'existence de l'AMP est connue mais que les règles d'acceptation ne sont pas encore définitivement mises en œuvre et que les canaux d'information (bouche à oreille) biaisent fortement l'information. En effet, la plupart d'entre eux ont une vague connaissance de son lieu d'implantation. Une fois éclairés, leur avis demeure inchangé (acceptation de l'AMP) mais pour une AMP hors de Saint-Louis.

#### *VI-2-2-3-2-3. Les perceptions des utilisateurs de senne tournante*

Pour le groupe des utilisateurs de senne tournante la vision d'une AMP à Saint-Louis, à l'instar des précédents pêcheurs, n'est possible qu'en dehors des zones de pêches fréquentées par l'ensemble des usagers, c'est-à-dire au-delà de la brèche vers le Gandiole. Deux raisons principales sont avancées. La première est qu'ils sont nombreux et utilisent un filet qui a

besoin d'espace pour être déployé, une AMP réduirait leur champ d'action et exacerberait les conflits entre eux mais aussi avec les autres usagers. De leur avis, les zones choisies comme à protéger pousseraient les pêcheurs à se rabattre vers le nord en direction de la frontière avec la Mauritanie. La deuxième raison est que la plupart des senneurs ne voient pas l'utilité d'une AMP à Saint-Louis. Cette position s'appuie sur le fait que ces pêcheurs ciblent essentiellement des espèces migratrices qui ont une saisonnalité bien connue qui ne sera, selon eux, aucunement influencée par une aire marine protégée.

#### *VI-2-2-4. Une aire marine protégée en quête de territoire*

La création de l'AMP de Saint-Louis dans un nouveau contexte de gestion du patrimoine marin se présente comme une tentative de redéfinition de ce que David et Thomassin (2007)<sup>89</sup> appellent « *un territoire de la règle* ». Dans leur article, ces deux auteurs expliquent l'importance d'une AMP comme un espace de recomposition des pratiques et usages qui sont dorénavant assujettis à des réglementations. Cette nouvelle construction territoriale (l'AMP) doit être soumise à deux principales contraintes : un balisage qui permet ainsi la visibilité de l'AMP et de ses composantes puis le respect du balisage et des règles d'accès et d'usage qu'elle implique. Ce qui n'est faisable qu'avec l'adhésion des usagers et la répression de leurs actes délictueux.

En se basant sur ces critères, il est difficile de voir en l'AMP de Saint-Louis un territoire de la règle. En effet, dès l'entame du processus l'ensemble des usagers se prononcent contre le projet. Mais cette attitude n'est pas exceptionnelle. Déjà les autres AMP sur la côte sénégalaise ont été confrontées à un refus de la part des acteurs car ils introduisent un changement dans des pratiques séculaires. Cependant, dans le cas de Saint-Louis, ce rejet de l'AMP est d'autant plus fort que les territoires de pêche des Guet-Ndariens sont en butte à des transformations et deviennent exclusifs pour certains d'entre eux. L'attitude adoptée a alors été l'ignorance de ce qui se passe ou le prétexte de ne pas avoir été impliqué. Ce qui pousse à s'interroger sur le processus de balisage et sur les acteurs qui ont été impliqués.

Si l'on discute à présent du processus de balisage et de l'implication des acteurs, notons que dans un premier temps, la délimitation de l'AMP s'est fait au niveau central. Les autorités déterminent sans une réelle concertation avec les populations de base l'emplacement de l'AMP et le font valider par décret présidentiel. Cette première étape ne prend pas en compte

---

<sup>89</sup> David G. Thomassin A. « les aires marines protégées, petit voyage au cœur d'un territoire en mal de reconnaissance », UICN, 1<sup>e</sup> colloque international sur les AMP, Quelles stratégies pour quels objectifs, nov.2007

les problèmes d'exploitation qui peuvent se poser pour les pêcheurs parqués entre la limite nord de l'AMP et une frontière conflictuelle. Elle traduit aussi un manque de maîtrise du milieu. En effet, dans sa limite est, l'AMP se trouve confrontée à un conflit latent avec le PNBL en empiétant sur son espace de gestion comme on peut le voir sur la figure ci- dessous.

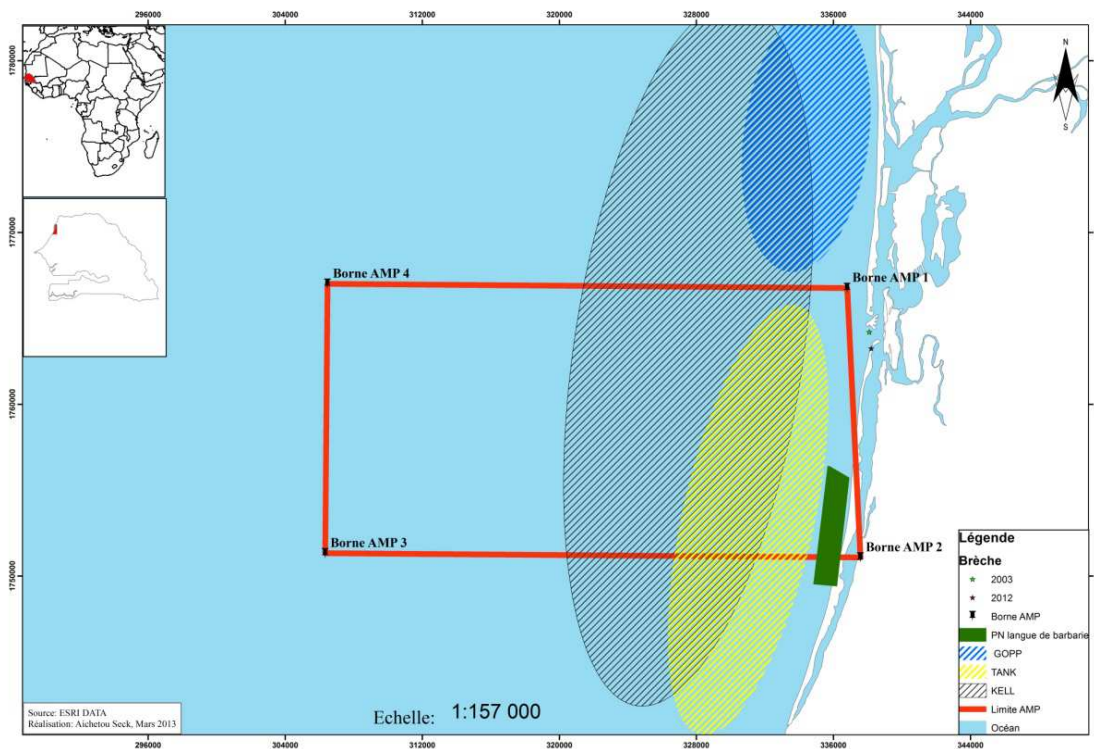


Fig. 30 : Représentation schématique des limites de l'AMP et du Parc National de la Langue de Barbarie (*Source* : A. Seck, 2013)

La seconde étape montre que le zonage participatif effectué avec de vieux pêcheurs à la ligne, sensés connaître tous les lieux de pêche et habitats marins de grande importance à préserver, ne prend pas en compte toutes les réalités locales. Le choix des zones centrales retenues est pour l'essentiel fait autour des habitats rocheux qui sont fréquentés par l'ensemble de la communauté. Le périmètre d'action de l'AMP se heurte à des catégories d'acteurs qui n'entendent remettre en cause ni leur droit d'accès, ni leurs pratiques. La matérialisation de l'AMP comme territoire devient hypothétique car elle ne fédère pas autour d'elle des synergies pouvant permettre sa reconnaissance. La crispation sociale qu'elle suscite compromet la concertation avec les acteurs principaux en l'occurrence les pêcheurs.

Le manque d'acceptation sociale ne permet donc pas véritablement d'émettre des règles d'accès et d'usage qui seront respectées par tous. L'AMP n'entraîne pas une recomposition

territoriale ni l'apparition de nouvelles stratégies au sein de la population. Toutefois, si elle semble un espace pour le moment « abstrait » il n'en demeure pas moins que l'aire marine protégée risque de bouleverser des territorialités économiques et identitaires fortement fragilisées et d'exacerber les conflits en latence entre usagers.

L'effectivité de l'AMP passe donc par une reprise du processus dans lequel devra être impliqué plus en avant les acteurs et par une réinitialisation de son emprise territoriale.

### **VI-3. Les conflits spatiaux, une entrée sur les territorialités**

L'accès aux ressources naturelles est très souvent l'occasion de conflits au sein des sociétés car il met en jeu leur contrôle et leur utilisation. Les ressources halieutiques n'échappent pas à ce sort. L'observation des pêcheries artisanales sénégalaises montre que très souvent les conflits mettent tout d'abord en jeu une opposition entre des pratiques et des perceptions différentes autour des ressources de la mer. L'ancienneté de la rivalité entre pêcheurs migrants de Saint-Louis et ceux de Cayar le montre assez. Toutefois depuis quelques années, avec la raréfaction des produits marins qui constituent désormais un enjeu social mais aussi économique, les conflits au sein des espaces de pêche s'intensifient. De plus, s'ils se cristallisent autour des pêcheurs allochtones, ici les migrants de Guet-Ndar, les conflits mettent en évidence des logiques d'acteurs qui se spécifient dans le temps et dans l'espace.

#### **VI-3-1. Le conflit, une construction spatiale et temporelle**

L'étude de la conflictualité au sein des territoires de pêche des Guet-Ndariens ne peut se faire sans tenir compte de son évolution dans le temps et l'espace. En effet, la considération de l'espace en cause est importante car elle permet une conceptualisation des dynamiques conflictuelles. Les territoires de la migration (Cayar et le littoral mauritanien) montrent une diversité des parties prenantes qui, bien que confrontés au même problème c'est-à-dire le contrôle de la ressource face aux Guet-Ndariens, ne s'appuient pas sur les mêmes leviers et développent des stratégies différentes. Ainsi, à Cayar, le conflit acquiert une dimension communautaire. Avec l'arrivée du migrant, le conflit s'enclenche à partir de perceptions identitaires. La ressource n'est plus perçue comme un bien commun en accès libre mais elle est territorialisée dès l'instant où les acteurs tentent de développer des pratiques spécifiques et régulées.

Par contre, les relations pêcheurs de Guet-Ndar et Etat Mauritanien montrent que les logiques du conflit sont grandement économiques et traduisent les orientations de l'Etat à favoriser son économie nationale tout en conditionnant fortement l'activité des migrants.

Le temps constitue le second élément important dans la lecture du conflit au sein des espaces des migrants. D'une part, la temporalité permet de mieux comprendre les fondements du conflit ainsi que les apports des tentatives de résolutions. D'autre part, elle met en évidence les processus de transformations qui s'en suivent ainsi que les changements qui apparaissent dans le discours des acteurs impliqués. A travers les cas présentés nous constatons que si l'origine ancienne du conflit ne se dénature pas, les facteurs qui vont contribuer à son escalade s'appréhendent dans le temps long. Ainsi, toujours à Cayar, les autochtones n'obtiennent une visibilité de leur action que lorsque leur point de vue est porté par un acteur qui s'impose en interlocuteur avec l'autorité locale et montre une capacité à saisir et utiliser des termes aussi thématiques que l'environnement, le patrimoine ou encore la gestion rationnelle des ressources pour justifier sa prise de position et sa légitimité mais aussi pour parvenir à sa finalité. La stratégie de l'acteur s'affine dans le temps et reflète une « *maitrise des règles du jeu*<sup>90</sup> ».

Tandis que le territoire du Guet-Ndarien se modifie à l'échelle locale via une action collective, à l'échelle supérieure le changement survient de manière institutionnelle. L'Etat Mauritanien s'appuie sur des textes et accords signés mutuellement et qui changent selon ses orientations. La fixation de ces règles qui modifient sans cesse les pratiques des Guet-Ndariens et ne permet pas une stabilité de ce territoire, et elle engendre le plus de tensions spatiales. La résolution du conflit peut donc difficilement se faire et si elle se fait, elle ne portera donc pas sur le groupe mais plutôt sur les pratiques individuelles.

### **VI-3-2. Le conflit, et après ?**

Alors que la baisse des ressources halieutiques pousse les pêcheurs migrants de Guet-Ndar à rechercher le poisson de plus en plus loin et à déployer des techniques de plus en plus performantes, nous constatons que leurs territoires de pêche laissent entrevoir plus en plus des revendications. Aussi, bien que leur venue dans les territoires de migration impulse un dynamisme économique certain, les pêcheurs sont menacés d'éviction. La compétition sur les produits maritimes se traduit par une multiplication des conflits qui entraîne sur tout le littoral

---

<sup>90</sup> Mermet L., 1992, « *Stratégies pour la gestion de l'environnement* », L'Harmattan, Paris, 207p

ouest africain une reconfiguration socio- spatiale diverse selon qu'elle est portée par les acteurs locaux ou par l'autorité suprême (l'Etat).

Le contrôle des espaces de migration montre que, là où les pêcheurs allochtones s'opposent aux pêcheurs autochtones, les chocs autour de la ressource sont une expression d'oppositions idéelles et idéologiques. Le conflit peut connaître des phases d'apaisement mais demeure latent. Aussi, l'existence ou l'apparition de mobilisations locales au sein de ces espaces de tension sont plus déterminantes dans l'évolution du processus que l'érection de textes institutionnels émis à un niveau supra comme dans le cas des conflits opposants pêcheurs Guet-Ndariens à l'Etat Mauritanien. En effet, elles illustrent une socialisation du conflit qui s'appuie sur la cohésion d'acteurs conscients des enjeux. De fait, le territoire devient un alibi et pour la plupart des acteurs, le conflit permet de défendre des intérêts le plus souvent économiques.

Les acteurs s'organisent dès lors en réseau, ce qui leur permet d'instrumentaliser leur discours et d'impulser une nouvelle forme de territorialisation. Cette étape garantit au territoire une plus grande stabilité et une institutionnalisation des règles locales. De ce conflit spatial résolu, il émerge un nouvel espace autour duquel se fortifient les réflexes identitaires qui se reconnaissent ainsi un territoire de la règle. La territorialité des acteurs en sort changée. Elle se développe autour de pratiques socio- spatiales renouvelées.

Ainsi, pour les pêcheurs de Guet-Ndar, nous constatons que la conflictualité et la perte du libre accès entravent certaines de leurs pratiques entraînant par là une perte de territorialité. Leur forte mobilité ne contribue pas à les intégrer dans les processus décisionnels et les fragilise devant la recomposition des territoires de pêche. Le conflit suscite deux options : le refus ou l'acceptation.

Le refus entraîne pour sa part une exclusion du groupe visé par les changements, alors que l'acceptation s'accompagne d'une adaptation et d'une réévaluation des pratiques et perceptions de l'espace marin.

La capacité de réaction des migrants nous paraît également très faible et indique une action organisationnelle autour des territoires peu construite. Cela est très visible à Saint-Louis. Les tensions qui s'y déroulent entre pêcheurs de Guet-Ndar y perdurent mais n'atteignent pas le stade d'affrontement ouvert qui toucherait l'ensemble de la communauté. Les pratiques de pêche ne sont pas remises en cause. Toutefois, avec la récurrence des conflits spatiaux, on note chez le pêcheur migrant que la multiplicité des usages antagonistes peut se coaliser lorsqu'il s'agit de défendre l'intégralité du territoire. L'implantation de l'AMP et les problèmes liés à la frontière, illustre ce passage d'une mer plurielle à une mer trop étroite pour



être « *amputée* » avec la création de l'AMP. Le rapprochement qui s'opère entre les différents usagers leur permet dès lors de tenter de rejeter le projet de l'AMP hors de leurs zones de pêche.

## **Conclusion partielle**

Les espaces de pêche sont de plus en plus l'objet de convoitises et de luttes pour le contrôle de la ressource. Ceux dévolus à la pêche artisanale n'y échappent pas. Ainsi, l'étude des conflits devenus récurrents au sein des territoires des migrants de Guet-Ndar, montre tout d'abord une opposition dans les représentations socio- spatiales. Dans le chapitre précédent nous avons analysé comment les perceptions et les pratiques modèlent la construction des territoires de pêche.

La remise en cause de ces fondements suscite un choc chez les acteurs territorialisés. Le conflit devient de fait une arène entre les logiques de groupes d'acteurs en rapport avec leur territoire, mais aussi une réponse face aux mutations qui les affectent. En ce sens pour les migrants Guet-Ndariens, dont la limitation de leur activité s'accompagne parfois d'un bouleversement de leurs pratiques et d'une perte de contrôle sur l'accès aux ressources ; le conflit spatial conduit à l'adoption de stratégies diverses. Celles-ci peuvent être individuelles avec un détournement de la règle imposée (pêche illicite) ou s'orienter vers un changement voire de reconversion de métier.

Le conflit pose des dynamiques nouvelles en introduisant des formes d'actions collectives au sein des territoires de pêche. Celles-ci permettent aux autochtones en quête de légitimité de défendre leur territoire. Mais elles permettent d'instituer des règles d'organisation cautionnées par les représentants de l'Etat.

Ainsi, les confrontations entre pêcheurs ou entre pêcheurs et autorités publiques révèlent des transformations de long terme qui participent au processus de territorialisation. Elles sont aussi l'occasion de la mise en place de mécanismes de régulation inédits qui avec le contexte participatif, dessinent des espace de gestion des pêcheries artisanales sénégalaises. Toutefois, comment ces « nouveaux espaces » affectent ils les migrants ? Quelles sont leurs capacités d'organisation, de résistance ? Quelles sont de manière générale les conséquences sur la gestion des pêches ? Autant de questions auxquelles nous essayerons d'apporter des éléments de réponse.

# **CHAPITRE VII : LES RECOMPOSITIONS AU SEIN DES ESPACES DE GESTION DES PECHEURS GUET-NDARIENS**

## **Introduction partielle**

La présence des pêcheurs migrants est souvent synonyme de conflits ou de concurrence sur la ressource avec les autochtones. Cependant, on observe au sein de certains de ces territoires de pêche des formes d'auto- organisation de ces derniers pour une gestion plus rationnelle de leurs ressources et donc de leur espace halieutique. Ainsi, pour les pêcheurs de Guet-Ndar ces initiatives locales correspondent à une remise en question de leur libre accès sur la mer et une multiplication des règles communautaires qui leur redéfinissent un espace de gestion.

Il s'agira pour nous d'une part, de passer en revue ces nouveaux espaces de gestion qui se mettent en place et s'imposent aux migrants de Guet-Ndar qu'ils soient de l'initiative des populations locales ou de l'initiative de pays voisins comme la Mauritanie. D'autre part, nous verrons les décalages qui peuvent apparaître dans un contexte où la cogestion est devenue un mot- phare

## **VII-1. Les tentatives de réglementations de la pêche par l'Etat moderne**

La gestion du secteur de la pêche constitue une préoccupation pour l'Etat du Sénégal à l'entame des années 1960. D'une approche basée sur la promulgation de décrets et de lois et sur une organisation institutionnelle centralisée, celle-ci s'ouvrira progressivement aux différents acteurs de la filière à travers une gestion participative. Aussi allons- nous tenter d'analyser brièvement l'évolution du cadre de la législation de la pêche sénégalaise.

### **VII-1-1. La législation des pêches sénégalaises**

En héritant de la métropole d'un secteur en devenir, l'Etat Sénégalais se retrouve devant un challenge certain : celui de développer une pêche industrielle performante mais aussi de restructurer une pêche artisanale de plus en plus dynamique et autonome. Le besoin de définir un cadre d'exploitation de la pêche s'impose pour l'Etat- Nation et, durant plus d'une

quinzaine d'années c'est-à-dire jusqu'en 1976, le champ d'application de la pêche maritime portera sur la mise en place et l'adoption d'arrêtés, de décrets puis de lois qui porteront aussi bien sur la délimitation des zones pour les types de pêche existants dans les eaux sous juridiction sénégalaise, sur le contrôle la conservation et la commercialisation des produits marins, sur le maillage des engins tant pour la pêche artisanale que pour celle industrielle, ou encore sur la taille des espèces. A travers ces initiatives, il s'agit respectivement d'assurer une bonne cohabitation entre la pêche industrielle et artisanale en évitant les conflits, de permettre une compétitivité des produits sur le marché international avec la fixation de normes de label de qualité en ce qui concerne la commercialisation en frais ou en transformé. Mais aussi, de préserver la ressource en minimisant la pêche sur les juvéniles, les rejets en mer et la capture d'individus à grande valeur commerciale.

Ces considérations seront prises en compte par le premier code de la pêche maritime de 1976 qui traduit une grande avancée dans la législation d'alors. Ce code subira une refonte en 1987 et indique bien d'une part le souci du gouvernement à encadrer un secteur devenu incontournable devant le marasme économique qui frappe la filière agricole ou celui des phosphates par exemple. D'autre part, il s'agit de garantir la pérennité de l'exploitation face au contexte de concurrence sur la ressource halieutique qui s'annonce de plus en plus.

En ce sens la loi n°87- 27 du 18 août 1987, qui porte création du nouveau code la pêche et vue comme un modèle au niveau de la sous- région, traduit la volonté de l'Etat de contrôler et de réguler le secteur en stipulant que « *le droit de pêche dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise appartient à l'Etat qui peut en autoriser l'exercice par des personnes physiques ou morales de nationalité sénégalaise ou étrangère* »<sup>91</sup>.

Cependant, le code de 1987 s'adapte mal aux transformations que va subir la pêche. En effet, comme l'indique Dème M. (2000), les conditions bioécologiques, socio-économiques, politiques et technologiques qui gouvernent les activités de pêche évoluent rapidement. Or la plupart des décisions réglementaires sont prises de manière unilatérale. L'Etat, garante du secteur, met en œuvre depuis près de quatre décennies des réglementations en déphasage avec les réalités que connaît la pêche artisanale. Les acteurs de la pêche ne se reconnaissent pas dans le canevas institutionnel ainsi défini qui ne leur permet pas de faire valoir leurs positions et intérêts. Cette remise en cause grandissante du cadre de gestion et l'échec des dispositions d'alors, conduisent à la révision des dispositifs législatifs et réglementaires dès juin 1995. En 1998, la loi n°98-32 du 14 avril 1998 portant Code de la Pêche maritime est promulguée.

---

<sup>91</sup> In Art.2 de la loi n°87-27 du 18Août 1987 portant Code de la Pêche maritime

Cette révision renforce les prérogatives de l'Etat en tant que gestionnaire, et accorde aux ressources halieutiques sous juridiction sénégalaise le statut de « *patrimoine national* ». De plus, elle intervient essentiellement sur deux points : l'accès à la ressource et l'implication des populations dans la gestion des ressources marines. Elle marque ainsi un changement dans l'approche étatique qui tend à une gestion participative des différents acteurs de la pêche. Nous verrons toutefois, dans les paragraphes suivants l'effectivité d'une telle démarche.

### **VII-1-2. Les structures administratives**

L'architecture administrative et institutionnelle du secteur de la pêche s'articule autour des instances étatiques, des organisations nationales et locales de professionnels ainsi que des organisations non gouvernementales qui peuvent être aussi bien internationales que nationales.

#### *VII-1-2-1. Les institutions étatiques*

La gestion du secteur dépend principalement du Ministère de l'Economie maritime, des Transports maritimes et des Pêches. Ce dernier s'appuie sur six grandes directions techniques à savoir la Direction des Pêches Maritimes (DPM), la Direction la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP), la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) la Direction de la Pêche continentale (DPC), la Direction de la Marine marchande (DMM), la Direction de la Gestion et de l'Exploitation de Fonds marins (DGEFM).

La Direction des Pêches Maritimes a en charge l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de pêche artisanale et industrielle. En ce sens, elle doit entre autres s'atteler à<sup>92</sup> :

- Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries maritimes en relation avec les structures publiques et les organisations professionnelles privées concernées,
- Promouvoir la coopération en matière de pêche maritime au niveau sous régional, régional et international,
- Assurer la salubrité et la qualité des produits de la pêche maritime destinés au marché local,

---

<sup>92</sup> In Décret No 95 - 406 du 2 mai 1995 portant organisation du Ministère de la Pêche et des Transports maritimes

- Assister les organisations professionnelles des pêches maritimes
- Assurer l'expérimentation, la vulgarisation des équipements, des techniques et des résultats de recherche dans le domaine de la pêche maritime

L'importance de la tâche dévolue à la DPM fait qu'une organisation déconcentrée a été mise en place notamment dans les régions à vocation halieutique. Ainsi, au niveau local, des structures régionales sont instaurées avec des démembrements en inspections départementales et en postes de contrôle.

Par ailleurs, bien que relevant entièrement du le Ministère de l'Economie Maritime, le secteur de la pêche voit aussi intervenir d'autres institutions qui traduisent des coopérations interministérielles. Parmi celles-ci on note celle en direction de certains ministères comme celui de l'Agriculture avec le Centre de Recherches Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) qui est rattaché à Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (IRSA). Chargé de la recherche halieutique, ce centre permet, à travers l'évaluation et le suivi de la ressource marine et du système d'exploitation, d'éclairer la prise de décision en ce qui concerne l'aménagement durable des pêcheries sénégalaises. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable est également impliqué à travers quelques uns de ses services comme la Direction des Parcs Nationaux (DPN) qui a en charge la protection de la biodiversité notamment au sein du réseau d'aires protégées défini par l'Etat, ou encore plus récemment la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) créée en 2012 et qui assure la politique de l'Etat en matière de création et de gestion d'un réseau cohérent d'AMP représentatif des écosystèmes côtiers, estuariens et marins au profit des communautés littorales. La collaboration avec ces directions se fait plus sentir à l'échelon local où la gestion de l'environnement marin vise à des actions plus concertées en association avec les collectivités de base. En effet avec la reconnaissance des organisations socio-professionnelles, la gouvernance des pêcheries devient plus inclusive.

#### *VII-1-2-2. Les organisations professionnelles du secteur de la pêche*

La démarche dirigiste de l'Etat sénégalais a tôt fait de susciter chez les acteurs de la pêche le besoin de défendre leurs point de vue et intérêts. Conscients de leur poids aussi bien social qu'économique, ils procéderont tout d'abord par des regroupements nationaux afin de pouvoir participer à l'élaboration de toutes les politiques de gestion des ressources marines. C'est dans cet esprit que vont apparaître les grands mouvements corporatifs vers 1987 qui tout en

cherchant à garder leur liberté d'action tisseront des partenariats avec l'Etat. Aujourd'hui, face à la récurrence de la crise dans la pêche artisanale, les organisations nationales se sont rassemblées en 2003 au sein du Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS).

Au niveau local, les acteurs s'impliquent dans des entités associatives qui prennent en charge leurs préoccupations quotidiennes et leur assurent un rôle dans la gestion des ressources halieutiques. Le dynamisme de ces organisations de base a permis aux acteurs, dans le cadre de la gestion décentralisée, de pouvoir gérer dorénavant les infrastructures et équipements dans les centres de pêches. Cet acquis fut grandement consolidé par le projet PAPA- Sud<sup>93</sup>.

#### *VII-1-2-3. Les organisations non gouvernementales*

Elles sont de plus en plus nombreuses à s'impliquer dans la pêche. S'activant dans la formation et le renforcement de capacités des acteurs de la pêche, l'aménagement et la gestion des infrastructures, la mobilisation de fonds envers les associations de base (micro- finance) et la gouvernance des pêcheries, les ONG ont acquis le statut de partenaire auprès de l'Etat et des populations. Très dynamiques, elles jouent un rôle important dans l'intégration des populations au sein des instances institutionnelles et une meilleure prise en charge de l'environnement marin. C'est le cas de certaines comme le WWF qui vise la coordination des interventions dans le secteur de la pêche et de l'environnement marin en appuyant en 2009 la création d'un Conseil des ONG et des organisations Professionnelles pour la Pêche et l'Environnement Marin (COPEM).

#### **VII-1-3. Vers la définition de politiques de pêche plus inclusives**

Les politiques de pêche en dehors du cadre réglementaire consistaient entre 1950 et 1993 à appuyer la production, la commercialisation des différentes filières (pêche et transformation artisanale) à travers des projets d'encadrement. Ainsi en amont, les actions entreprises permirent de faire évoluer la technologie utilisée par les pêcheurs (amélioration de la pirogue artisanale, diffusion du moteur hors- bord, senne tournante). En aval il s'agissait d'assurer une

---

<sup>93</sup> Le Programme d'Appui de la Pêche Artisanale (PAPA- Sud) financé par l'AFD et lancé en 2002 et achevé en 2007, consistait à venir en appui à six centres de pêche situés sur la petite cote sénégalaise. Les actions menées ont permis l'aménagement de quais de pêche, le renforcement des capacités des professionnels de la pêche ainsi que l'adoption d'un cadre institutionnel avec l'émergence de GIE interprofessionnels pour une gestion des infrastructures collectives par les usagers.

chaîne de froid pour une commercialisation effective des produits de pêche avec notamment le projet CAPAS (Centre d'aide à la pêche artisanale sénégalaise) qui ciblait surtout les zones de Cayar, Joal Rufisque. Mais aussi, il est question d'améliorer les techniques et conditions de travail des femmes transformatrices de Saint-Louis et Mbour entre autres. Par ailleurs, dans un souci d'aménagement des régions à vocation halieutique l'Etat mettra en œuvre, avec ses partenaires au développement à l'instar du Fond Européen du Développement ou de la Banque Africaine du Développement, la création d'infrastructures et d'équipements structurants (centre de pêche, quai de débarquement...).

Mais les politiques de développement régional furent quelque peu un échec car étant mal appropriées par les acteurs. Par contre, celles touchant les méthodes d'exploitation des pêcheurs rencontrent un succès et concourent à accroître les captures et à répondre suffisamment aux besoins alimentaires des populations. Cependant, à partir des années 1990, le contexte politique change. L'Etat n'arrive plus à garantir une contribution financière au secteur alors que les aides extérieures dirigent les politiques d'aménagement vers des choix parfois critiquables (Dème, 2000). Alors que les acteurs se lancent vers une extraversion qui menace grandement la pérennité de la pêche (surexploitation des stocks, dégradation de l'environnement marin,...). Pour le gouvernement sénégalais, il convient de limiter l'effort de pêche. Le libre accès devenant intenable face à baisse généralisée de la ressource halieutique. Une telle mesure est néanmoins difficile à appliquer, les pêcheurs considèrent toujours l'accès à la mer comme un droit traditionnel.

Or la réussite d'une gestion rationnelle des ressources halieutiques implique une approche participative des acteurs, d'autant que la FAO dans son Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) adopté en 1995 insiste sur le besoin de « *d'éduquer et de former les pêcheurs et les aquaculteurs de sorte qu'ils puissent participer à l'élaboration et à l'application de politiques propres à garantir des pêches durables dans le court et le long terme*<sup>94</sup> ». Aussi la définition d'outils juridiques est impérative pour accompagner le processus d'implication des populations locales, mais aussi et surtout la maîtrise du libre accès à la mer. Avec le nouveau code la pêche de 1998, l'Etat s'engage en instaurant un Conseil national consultatif des pêches maritimes (CNCMP) en 1999 et des conseils locaux de la pêche artisanale (CLPA) à partir de 2004.

Le CNCMP est placé sous la tutelle du Directeur des Pêches Maritimes et est composé par les représentants de l'administration, de la recherche scientifique et des organisations

---

<sup>94</sup> FAO, « Qu'est ce que le code de conduite pour une pêche responsable », Organisation des nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO, Rome 2001, 19p



professionnelles de la pêche (artisanale, industrielle et sportive). Cet organe va essentiellement<sup>95</sup>:

- Etudier les plans d'aménagement des pêcheries avant leur soumission pour adoption au Ministre chargé de la pêche
- Faire des propositions en vue de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du Code de la pêche et de son décret d'application relatives aux nouvelles mesures en matière de gestion et d'aménagement des ressources halieutiques
- Participer à la définition des mesures visant à assurer une gestion durable des ressources halieutiques
- Etudier et émettre un avis sur les documents de politique générale en matière de développement et d'aménagement des pêches au Sénégal qui lui sont soumis avant adoption par le ministre chargé des pêches
- Mais également faire des propositions au ministre en matière de coopération internationale dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des ressources halieutiques.

Les CLPA pour leur part sont institués par arrêté du ministre dans les régions où les activités maritimes sont présentes avec pour rôle<sup>96</sup> :

- de donner sur demande du Ministre chargé de la pêche maritime ou de son représentant, des avis sur toutes les questions relatives aux activités de pêche artisanale et de culture marine dans la localité concernée
- d'assurer l'information des pêcheurs artisans et des aquaculteurs sur toutes les mesures relatives à la pêche maritime et à la culture marine dans leur localité
- d'organiser les pêcheurs de la localité de manière à réduire et à régler les conflits entre communautés de pêcheurs et entre pêcheurs employant différentes méthodes de pêche
- d'organiser les pêcheurs artisans afin qu'ils puissent assister l'administration dans les opérations de suivi et contrôle des activités de pêche.

Ainsi, après une longue gestion de type classique, les politiques en matière de pêche se déclinent à présent en une approche « bottom- up ». Les nouveaux organes de gestion

---

<sup>95</sup> In Art. 3 du décret n° 98-498 fixant les modalités d'application de la loi portant code de la pêche maritime

<sup>96</sup> In Art.9 du Décret n° 98-498 fixant les modalités d'application de la loi portant code de la pêche maritime

(CNCMP et CLPA) mis sur pied visent une gouvernance locale avec une participation effective des acteurs du secteur. Ils traduisent une volonté étatique d'instaurer le dialogue et la concertation avec les populations locales qui sont vues comme des parties prenantes à la gestion rationnelle des ressources halieutiques. Une attitude qui amène de plus en plus à parler de cogestion dans les pêcheries sénégalaises. La cogestion étant définie par des auteurs tels que Acheson (1989) comme l'adaptation mutuelle entre le Gouvernement et la communauté locale dans la gestion des ressources halieutiques ; tandis que Feeny et al. (1990) l'analysent comme un partage de pouvoir de gestion et de responsabilité entre l'Etat et les communautés de pêcheurs. Cependant on peut se demander quelle est l'effectivité d'une telle approche lorsque l'on sait que la pêche n'est toujours pas une compétence transférée aux collectivités locales. Quelle est le degré d'appropriation de ces instruments par les acteurs d'autant que d'une part l'Etat tend à multiplier les instances de gestion avec notamment la création de Comités de gestion qui sont des organes en charge des AMP. D'autre part, les communautés de pêcheurs cherchent de plus en plus à émettre leurs propres règles de gestion à travers des canaux plus ou moins souples, et plus ou moins discriminantes envers les populations allochtones.

## **VII-2. Des espaces de gestion à l'image des dynamiques sociétales...**

La dégradation des ressources marines a impulsé un changement dans les politiques de gestion au niveau national. Aussi bien que les concurrences entre pêcheurs s'exacerbent fortement autour de la ressource halieutique, les communautés locales tentent davantage de mettre en place des dynamiques de régulations basées sur leurs réalités quotidiennes. La localité de Cayar est sans doute l'une des pionnières en ce sens. En se confrontant avec les pêcheurs migrants de Saint-Louis, les professionnels de ce centre de pêche ont peu à peu initié des règles locales qui font aujourd'hui de leur site un territoire où la gestion des ressources halieutiques est citée en exemple. Nous étudierons ici ce qui fait sa particularité en adoptant une analyse diachronique, avant d'aborder le cas de Saint-Louis où à l'opposé nous avons une communauté de pêcheurs migrants par essence.

### **VII-2-1. Cayar, une gestion locale bien établie**

Cayar est un territoire de pêche où les rivalités et les conflits, avec les communautés de pêcheurs migrants surtout celle de Guet-Ndar, ont conduits les populations autochtones à

s'organiser autour de la ressource. Des initiatives collectives très fortes ont réussi à se mettre en place et à institutionnaliser leurs actions.

#### *VII-2-1-1. Les règles locales, un acquis des actions collectives*

L'histoire maritime de Cayar qui comprend de grands moments de conflits, montre la volonté de cette communauté de régir son espace de pêche. En effet en 1985, la forte dissension entre pêcheurs Saint-Louisiens et Cayarois a poussé les autorités administratives à intervenir afin de ramener la paix sociale. Selon Dioh et al (2002) <sup>97</sup>une des mesures prises par celles-ci fut de constituer un comité de veille composé par les autorités administrative et religieuse, la collectivité locale et par les représentants des deux communautés. Toutefois, la récurrence du problème posé par l'antagonisme entre ligneurs et fileyeurs amènera le CRODT à préconiser après enquêtes socio-économiques une délimitation spatiale séparée pour les pêcheurs ligneurs et les pêcheurs de filets dormants. Cette décision est une première en matière de gestion des conflits entre pêcheries artisanales. Un arrêté préfectoral n°0015/D/TH du 26 février 1986 délimite les eaux de Cayar en deux zones à l'aide d'une bouée qui se trouverait à 14,8 milles marins de Cayar et à 2,33 milles marins de la côte. Elle délimite ainsi une zone sud allant de la bouée Niari Raia à la limite de la région de Dakar exclusivement réservée à la pêche à la ligne et une zone nord allant de cette bouée à Mboro où devaient exclusivement exercer les pêcheurs Saint-Louisiens au filet dormant .

Afin de donner plus de poids à cette mesure, une commission de surveillance composée par le représentant du service des pêches et deux représentants de chaque communauté Guet-Ndarienne et Cayaroise sera mise sur pied afin de garantir l'effectivité de cette réglementation. Cette délimitation si elle donne une légitimité aux Cayarois pour prétendre à un respect de leurs zones de pêche, elle n'eut aucune portée. Les Saint-Louis utilisant le filet dormant continuèrent à venir lors des campagnes saisonnières et à provoquer des soulèvements de la part des autochtones. En effet, il est intéressant de voir que bien qu'à cette époque une collectivité locale pouvait émettre une décision quant à la gestion des ressources dans sa localité, le code la pêche de 1976 puis celui de 1987 ne contenaient aucune réglementation relative à une délimitation spatiale pour les pêcheries artisanales encore moins sur l'interdiction d'un engin de pêche. Ce qui explique sans doute la fragilité de cet arrêté préfectoral et le refus des pêcheurs de Guet-Ndar à s'y conformer.

---

<sup>97</sup> Dioh B. et al 2002 « atelier de formation sur le code la pêche à Cayar », WWF, 20p

Le code de la pêche de 1998 pour sa part dans ses articles 30 et 31 décrète d'une part l'interdiction de l'usage ou la détention de filets maillants fabriqués à partir d'éléments monofilament ou multi- monofilament en nylon et d'autre part que le ministre peut définir les conditions particulières d'utilisations d'engins de pêche artisanale comme les palangres côtières, les filets dormants à crevettes, les filets trémails et les sennes de plage. Comme on peut le constater la marge de manœuvre pour les populations de Cayar est infime au regard de ce nouveau code la pêche, l'utilisation du filet dormant qui est la source des conflits n'est pas expressément interdite. La législation nationale reste encore en déphasage avec les réalités locales.

C'est avec le Comité de Pêche de Cayar (CPC) que la gestion des ressources halieutiques connaîtra un véritable changement. Ce mouvement local naît dans un contexte particulier, que nous avons expliqué dans le chapitre précédent va, en garantissant une stabilité économique dans un cadre de dévaluation monétaire et en défendant la cause des pêcheurs face aux mareyeurs, acquérir aux yeux de la population une reconnaissance durable et produire des règles de gestion locales. Les mesures visent une limitation de l'effort de pêche des ligneurs afin de maintenir un bon prix sur les captures. Aussi chaque pirogue n'aura droit journalièrement qu'à 3 caisses de pageot de 15Kg. Le non respect de cette disposition consensuelle est puni d'une amende de 30 000 FCFA. La ressource ciblée doit avoir une certaine taille afin d'empêcher le déploiement de l'effort de pêche sur les espèces immatures. La capture des pageots de calibre n°3 qui sont généralement de petite taille est donc interdite, tandis qu'un repos biologique sera introduit en interdisant la pêche dans les zones rocheuses pendant l'hivernage afin de permettre aux espèces démersales de se reproduire.

Les règles communautaires de Cayar relèvent comme on le constate d'un consensus qui tient de la capacité du CPC à créer une productivité spatiale et territoriale. En effet c'est l'espace proche qui est maîtrisé, la plupart des zones de pêche fréquentées (72%)<sup>98</sup> par les ligneurs sont aux alentours de la fosse marine soit entre deux et quatre milles des côtes. Mais aussi à impulser une solidarité autour d'une cause commune (la lutte contre les mareyeurs) qui justifie la mise en place d'une territorialité plus précisément d'un contrôle de leur aire de pêche. Avec ces actions collectives, Cayar devient un des premiers centres de pêche ou un espace de gestion se met en place et devra désormais évoluer avec la réglementation nationale et tenir compte des pêcheurs migrants.

---

<sup>98</sup> Laloë et Samba A, 1990 « La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégies de pêche » Paris, Orstom éditions. Études et Thèses, 395 p.

### *VII-2-1-2. Le CLPA et le Comité de Gestion, des organes fédérateurs ?*

Une territorialisation est initiée à Cayar par le biais des mobilisations locales, mais elle concerne surtout la régulation d'une technique (la pêche à la ligne) et n'enraye pas les conflits spatiaux qui mettent en jeu cette même technique et celle du filet dormant. Il s'agira donc pour le CPC qui alors définitivement garante du respect des conventions locales de donner une dimension médiatique au cas de Cayar et également d'obtenir une interdiction définitive du filet dormant dans les eaux de la communauté par l'application de l'arrêté préfectoral de 1986. Dans le contexte de 2005, leur revendication trouve un écho favorable auprès des ONG internationales comme le WWF qui encourage alors une gestion responsable autour de la ressource et de l'environnement marin. Au niveau institutionnel la loi sur la décentralisation de 1996 qui accorde aux collectivités locales la gestion de leurs ressources naturelles et Le Code de la pêche maritime de 1998 qui insiste dorénavant sur l'implication des populations côtières avec la mise en place des CLPA vont servir les objectifs du CPC. On voit donc que le processus de territorialisation gagne en puissance car elle se confronte aux modes de spatialisation de l'action publique. En tant que mobilisation locale, le CPC va pouvoir s'appuyer sur des dispositions juridiques qui faisaient jusque là défaut, ils s'approprient des lois et textes afin de justifier un nouveau territoire de gestion communautaire que les migrants Saint-Louisien devront accepter. Le cadre apporté par le CLPA est en ce sens révélateur des enjeux autour de la ressource marine.

#### *VII-2-1-2-1. Le CLPA de Cayar*

Le Conseil Local de Pêche Artisanale de Cayar est un CLPA de type métier, c'est-à-dire qu'à la différence du CLPA de terroir qui regroupe plusieurs villages intervenant dans une même zone géographique et fréquentant les mêmes zones de pêche, il ne concerne qu'une seule localité (Cayar). Le fonctionnement et la structuration de ces deux types de CLPA restent relativement identiques. La distinction étant qu'au niveau du CLPA de terroir il ya des comités locaux de chaque village qui sont aussi représentés.

Du point de vue de sa structuration, le CLPA de Cayar comprend une trentaine de membres placée sous l'autorité d'une autorité administrative (préfet ou sous préfet) assisté par un représentant du service des pêche qui assure le secrétariat. Les acteurs locaux y figurent et sont organisés en collèges (il y a autant de collèges que de métiers) de même que l'on retrouve les représentants des élus locaux. La figure ci-dessous illustre l'organisation interne du CLPA avec le nombre de membres par collèges.

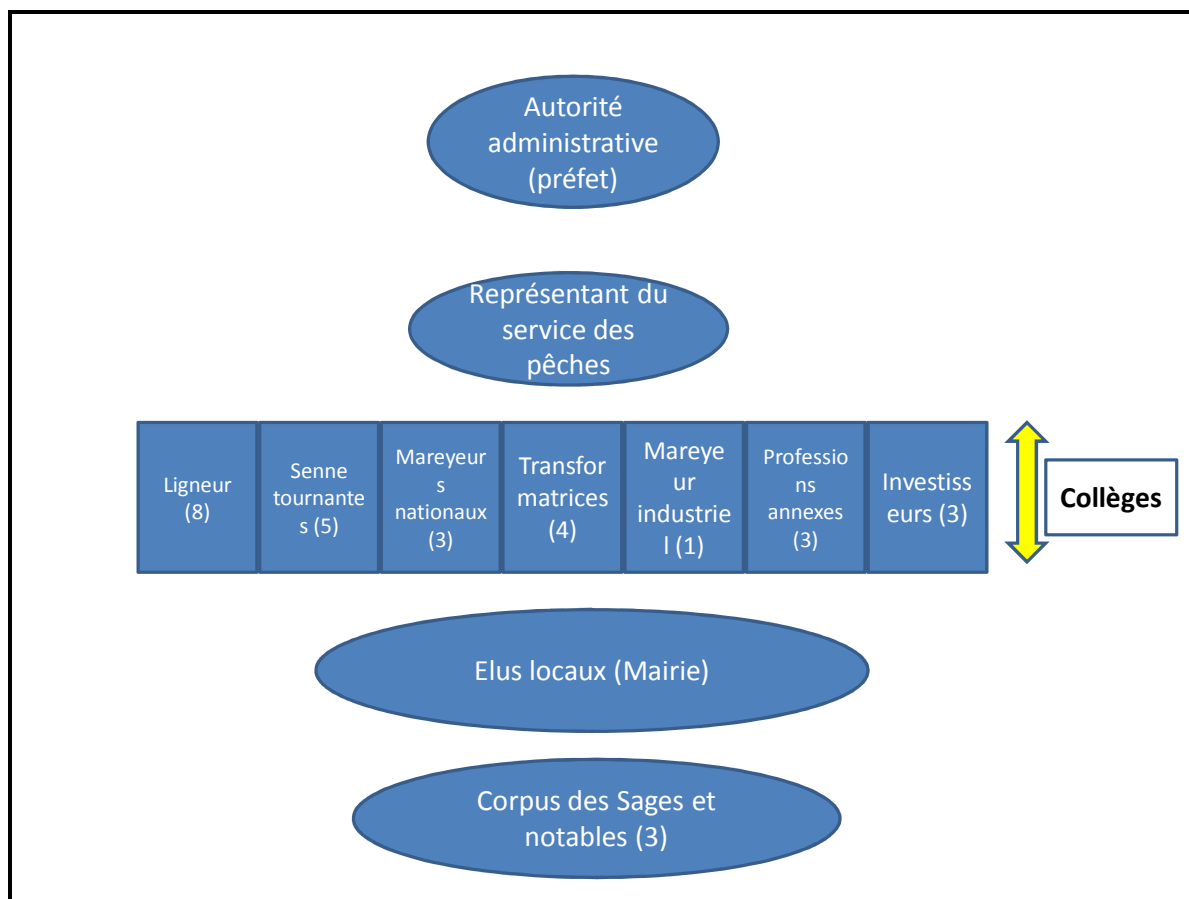


Fig.31 : Structuration du CLPA de Cayar

(NB : le chiffre entre parenthèses indique le nombre de membre au sein du collège)

Du point de vue de son fonctionnement les activités du CLPA tournent surtout autour des collèges. L'autorité administrative et son secrétaire (le représentant du service des pêches) entérinent les décisions ou orientations émises par les collèges en conformité avec la politique de l'Etat. Ainsi, les collèges ont principalement pour rôle de :

- Choisir librement leurs membres devant siéger au CLPA ;
- Respecter et faire respecter les décisions du CLPA ;
- Identifier les besoins de leur corporation et également donner des orientations pour les actions à mener au sein du CLPA ;
- Se prononcer sur le mandat de leur représentant, de le renouveler ou de le mettre fin ;
- Instaurer le dialogue et la concertation avec les autres collèges ;
- Participer à l'élaboration du règlement intérieur du CLPA et veiller à sa stricte application
- Faire le bilan des activités du collège ; susciter la réflexion sur les problèmes d'exploitation durable des ressources halieutiques ;

- Se concerter et donner des avis sur l'ordre du jour des réunions de l'Instance de Coordination et de Conseil (ICC)<sup>99</sup>

L'ICC est un organe de conseil qui sert entre autres à maintenir le dialogue, la concertation entre les différents collèges, à la transparence et à la diffusion de l'information ainsi qu'à la coordination des actions entreprises par le CLPA. Les membres sont désignés au sein des collèges.

C'est donc en tant que collège que le CPC intègre le CLPA. Un statut qui comme nous l'avons dit plus haut lui confère une légitimité institutionnelle et lui permet de faire passer dans le cadre de la cogestion, sa vision de gestion des ressources halieutiques à Cayar avec notamment la radicalisation de la lutte contre le filet dormant en 2005. Cette situation poussera le préfet et le service des pêches à interdire aux migrants son utilisation d'autant qu'un arrêté n° 5952 du 25 août 1999 fixe les sanctions complémentaires relatives aux filets fabriqués à partir d'éléments monofilaments et multi mono filaments en nylon. En outre, ils valident définitivement la délimitation spatiale de 1986. Forte de cette victoire, les ligneurs introduiront l'interdiction de la palangre côtière un autre engin passif généralement utilisé par les migrants de Saint-Louis et qui fut aussi source de conflits entre les deux communautés. Afin d'éviter des dérives un arrêté émanant du ministère de la pêche et de l'Economie maritime sera adopté en 2009 et portera réglementation sur l'utilisation de la palangre à Cayar en stipulant « *pour prévenir leur mouillage sur les roches, il est interdit de détenir des palangres côtières portant des hameçons de n°1 à 7 à l'embarquement, au débarquement et en mer*<sup>100</sup> ». De plus, les palangres autorisées doivent respecter une distance de 100m des rochers.

Le CLPA constitue donc un organe où les acteurs peuvent valablement consolider leurs règles locales mais aussi suggérer une réglementation interne quant à leurs activités. En ce sens, Cayar devenant un centre où la limitation de l'effort de pêche est fondamentale pour l'équilibre de gestion des ressources, des règles communautaires furent initiées à l'égard de l'activité des sennes tournantes et des femmes transformatrices. En ce qui concerne les sennes tournantes et qui majoritairement utilisées par les Saint-Louisiens, la limitation de l'effort de pêche portera sur le nombre de sorties autorisées qui sera d'une sortie par jour et par pirogue. Un système de rotation est mis en œuvre Les pirogues de sennes tournantes sont organisées en

---

<sup>99</sup> Division de la Pêche Artisanale, 2011, « rapport d'évaluation des conseils locaux de pêche artisanale » Ministère de l'Economie maritime, projet PRAO, 27p

<sup>100</sup> Article 3 de l'arrêté ministériel n° 00777 du 23 novembre 2009 portant réglementation de l'utilisation de la palangre côtière à Cayar

deux groupes qui sortent à tour de rôle. Une commission mise en place par le collège des sennes tournantes fut désignée afin de veiller à son bon déroulement. Des journées sans pêches sont aussi décidées en cas de captures abondantes de pélagiques. Quant aux femmes transformatrices il fut décidé l'interdiction de l'achat et de la transformation de poissons juvéniles et de prises effectuées par des filets dormants prohibés dans la zone.

Dans le même ordre d'idée, le CLPA a permis à l'administration de discuter avec les acteurs locaux de la mise en place de certains règlements qui furent longtemps rejetés. Il s'agit notamment de l'instauration du permis de pêche et de l'immatriculation des embarcations artisanales.

Au vu de ces acquis le modèle de Cayar s'impose comme un exemple de la gestion communautaire des pêcheries artisanales partant d'une base consensuelle mais aussi nourrie par les confrontations entre différentes pratiques halieutiques. Un modèle de gestion également promue par la mise en place de l'AMP de Cayar en 2004.

#### *VII-2-1-2-2. Le comité de gestion de l'AMP de Cayar*

Nous présentons ici un récapitulatif de l'AMP de Cayar et de son implication en tant qu'espace de gestion.

##### *VII-2-1-2-2-1. Présentation de l'aire marine protégée*

L'aire marine protégée de Cayar dotée d'une superficie de 171km<sup>2</sup> fut créée dans la même tendance que l'AMP de Saint-Louis. Le décret présidentiel portant sa création fixe les coordonnées de l'entité marine comme suit :

Tableau 18: Délimitation de l'AMP de Cayar

Zones relevées	Points terrestres		Point en mer	
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude
Borne 1	14°59'1 N	17°04'8 W	15°01'6 N	17°10'8 W
Borne 2	14°53'1 N	17°10'5 W	14°55'6 N	17°16'5 W

*Source : Décret portant création des AMP du Sénégal, 2004*



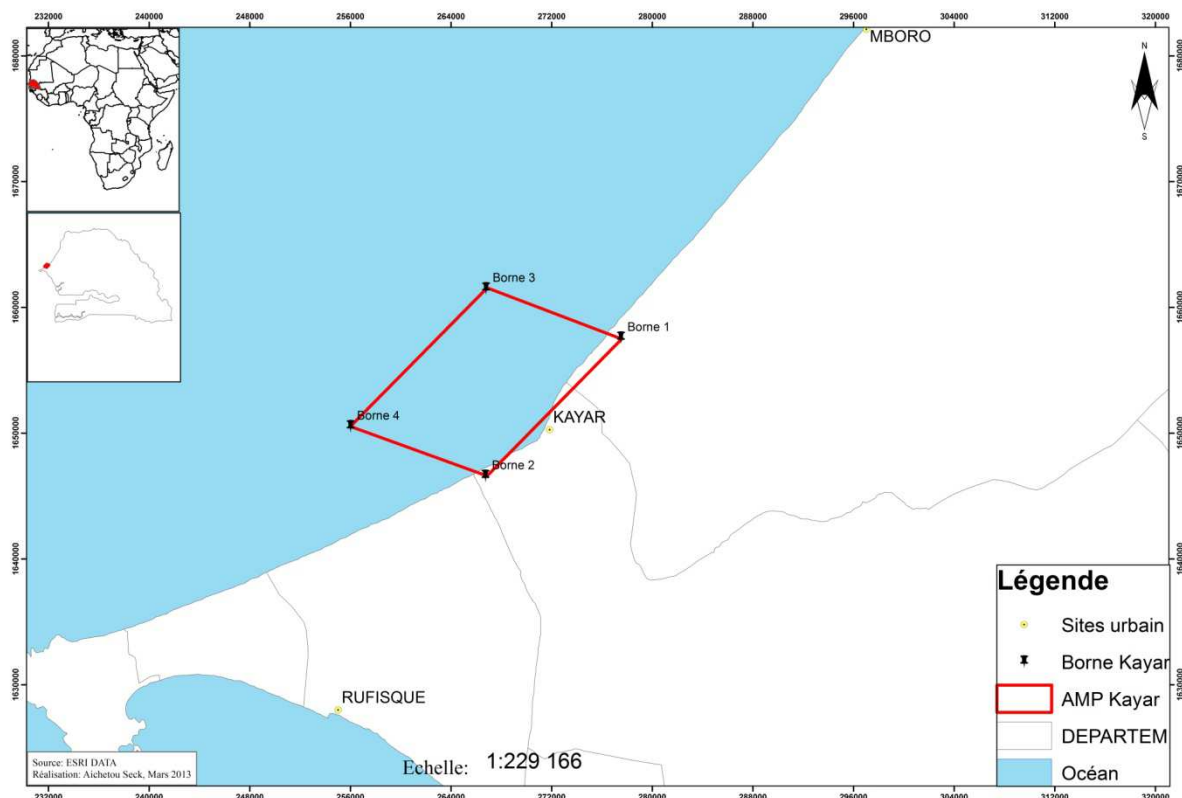


Fig. 32 : Représentation schématique de l’AMP de Cayar

*Source* : A. Seck ; 2014

Avec l’implantation de l’AMP, Cayar voit son espace halieutique se renforcer en termes de délimitation et de gestion. L’une des directives du WWF et de l’Etat était de travailler en concertation avec les acteurs de la pêche pour réaliser un zonage de l’AMP. Il fut tout d’abord déterminé l’ensemble des zones de pêches connus à Cayar. En ce sens, près de 55 zones furent identifiées et réparties en quatre secteurs principaux :

Tableau 19: Caractéristiques des lieux et zones de pêche de Cayar

Zones	Nombre de lieux de pêches	Profondeur (m)		Distance à la côte (km)		Espèces ciblées et engins utilisés
		max	min	max	min	
Bount-bi <sup>101</sup>	11	-65	-07	1,87	0,25	Mérou, poulpe, rouget Ligne et harpon

<sup>101</sup> Bount- bi : une zone pêche signifiant la porte

Kuruss <sup>102</sup>	24	-36	-16	25,7	4,1	Capitaine, rouget, mэрou, poulpe Lignes et palangres
Tank	7	-75	-07	20,5	3,7	Mэрou, poulpe, capitaine Ligne et palangre
Angleterre	13	-126	-74	16,4	1,78	Mэрou gris, brotule barbэ, dentэ à gros yeux Lignes et palangres

*Source : Plan de gestion de Cayar, 2007*

Ce travail a permis aux autoritэs et acteurs du comitэ de gestion d'эlaborer une zone centrale (AMP) et des zones tampons à sa pэriphэrie.

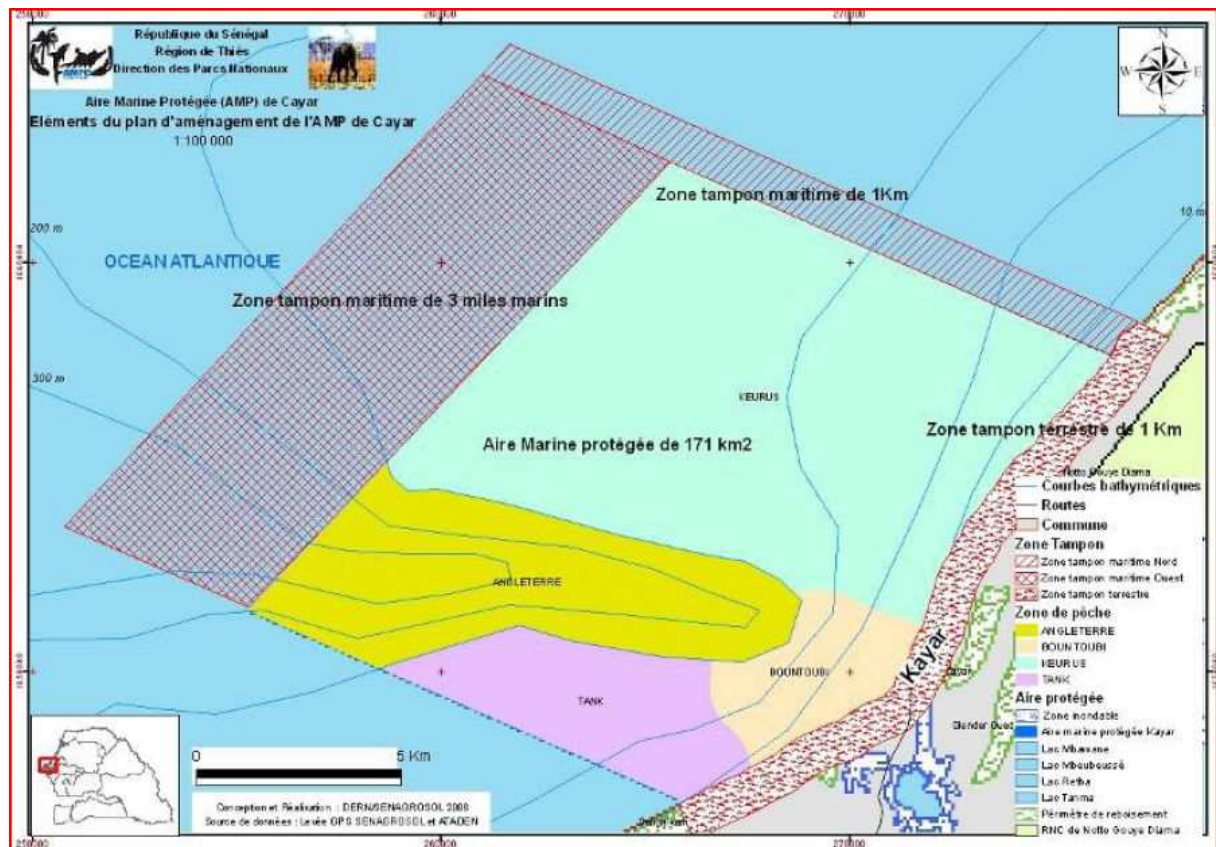


Fig.33 : Zonage de l'AMP de Cayar

*Source : Plan de gestion de l'AMP de Cayar, 2007*

<sup>102</sup> Kuruss : zone de pêche qui signifie littéralement chapelet en raison de la succession des lieux de pêche qui s'y trouvent

Toutefois, l'AMP de Cayar n'est pas une « no- take area », elle reste encore une zone d'usage qui se superpose aux pêcheries traditionnelles. Une situation qui ne pose pas de problème en raison de la forte implication des organisations professionnelles et des acquis en matière de gestion des ressources halieutiques de la localité. C'est dans ce cadre que l'instance de gestion de l'AMP se met en place.

#### *VII-2-1-2-2-2. L'AMP de Cayar un prolongement d'un territoire de pêche bien réglementé*

L'AMP de Cayar entre en jeu dans un contexte où à la fois les populations locales ont réussi à mettre en œuvre un territoire administré grâce à des règles locales, et aussi sont déjà reconnues dans une politique de cogestion. Il s'agit donc pour cette entité de s'imposer et d'obtenir une certaine reconnaissance par les acteurs locaux non seulement en tant qu'espace mais également à travers ses mécanismes de régulation. Fidèle à son modèle de gouvernance, le WWF impliqué dans le processus de mise en place, va avec la participation des services de l'Etat identifier l'ensemble des parties prenantes et entreprendre avec eux une structuration autour des instances de l'AMP. L'ONG apportera un appui dans la création des instances de gestion (comité de gestion et assemblée générale) de l'AMP et un partenariat entre services de l'Etat (agents de la Direction des Parcs Nationaux et de la Direction des Pêches Maritimes) et les populations locales. La mise en œuvre des organes de décision ne posera pas de problème, les organisations de base étant déjà relativement bien structurées. Ainsi 36 parties prenantes seront ciblées et organisées comme suit :

- Les acteurs institutionnels : il s'agit des agents de la Direction des Aires Marines Protégées communautaire et du Service départemental des Pêches Maritimes de Thiès à Cayar, de la mairie, de la gendarmerie et du CRODT
- Les acteurs locaux : avec le CPC qui regroupe l'ensemble des ligneurs, le Mbal- mi 1 et le Mbal- mi 2 qui regroupent les sennes tournantes, les femmes transformatrices, le collectif des jeunes mareyeurs qui s'active dans le marché local, le regroupement des mareyeurs industriels, les organisations nationales de pêche (CONIPAS, FENAMS, CNPS...) le GIE interprofessionnel du quai de pêche plus connu sous le nom de « *Yallay Mbaneeer ak Teffess Gui* » qui fédère l'ensemble des organisations locales et nationales s'activant dans la pêche à Cayar ainsi que les représentants du CLPA.

Néanmoins, la fonctionnalité des instances de l'AMP de Cayar fut grandement handicapée par le flou institutionnel qui a marqué le cadre réglementaire des AMP sénégalaises jusqu'en 2012 ainsi que par la modestie des moyens financiers mise à sa disposition et qui somme toute n'assurent que le budget de fonctionnement du conservateur et de son équipe. Aussi, les actions menées consisteront surtout à affirmer la gestion participative et à assurer une visibilité de l'AMP auprès de la population locale. En termes de gestion, l'AMP de Cayar cherche à être la plus inclusive possible et à garantir une consolidation des règles communautaires.

#### *VII-2-1-2-3. Les implications d'une redéfinition d'un espace de gestion à Cayar*

Cayar est un espace où les revendications identitaires et communautaires ont réussi à assoir leur vision de la pêche basée sur de solides règles locales. Les acteurs locaux de par leur forte implication ont pu rapidement, avec l'appui d'ONG internationales et nationales (WWF, UICN, Enda) s'insérer dans les mécanismes de gestion mis en place par les autorités de la pêche. Cependant, Cayar est aussi un territoire de migration qui ne saurait ignorer la forte présence des Guet-Ndariens avec qui les populations entretiennent des liens séculaires.

L'introduction de règles communautaires plus tard institutionnalisées par le CLPA, notamment dans le cas de l'interdiction du filet dormant et de la palangre côtière, s'est fait avec la volonté des autochtones. Les migrants de Saint-Louis concernés par ces mesures n'ont eu d'ordre choix que de s'y plier ou de se rendre vers d'autres centres de pêche où ils pouvaient continuer à pratiquer leur technique. Les règles définies à Cayar qui sont édictées dans une logique de garantir une viabilité économique et dans une vision de « pêcher mieux », apparaissent comme des règles exclusives envers les pêcheurs qui menaceraient ces acquis. Cayar a su, à travers le conflit et les actions collectives, se construire comme un territoire de gestion en matière des pêcheries artisanales, mais le système mis en place révèle quelques lacunes. Nos séjours sur le terrain au cours desquels nous avons pu approcher différents acteurs impliqués dans la gouvernance locale (services de l'Etat, membres du CLPA et du comité de gestion) ainsi que les pêcheurs de Saint-Louis, nous a permis de constater trois faits marquants que nous explicitons ci dessous.

- *Une faible implication des pêcheurs de Guet-Ndar dans les processus de gouvernance*

Le système de régulation initié à Cayar s'il prône la durabilité de la ressource, a profondément impacté les pratiques des Saint-Louisiens. L'exclusion des fileyeurs, le contrôle exercé sur la palangre ainsi que l'instauration d'une sortie quotidienne pour tout type d'engin (ligne comme senne tournante) sont davantage vécus comme des actions visant à contrôler leur activité. Par ailleurs, la sous représentativité des Guet-Ndariens dans les instances de gouvernance comme le CLPA et le Comité de gestion (deux membres sur près de 35 postes de part et d'autre) n'est guère bien perçue. Aux yeux de certains pêcheurs, ces représentants Guet-Ndariens sont des figurants car n'ayant aucun pouvoir de décision. De plus, pour la grande majorité des migrants interrogés sur le rôle de ces deniers dans la défense de leurs intérêts, nous constatons qu'ils ne leur accordent aucune crédibilité et les estiment souvent comme non légitimes à ces postes. Ce manque de soutien des migrants à l'encontre de leurs représentants place ceux-ci dans une situation pour le moins inconfortable. Pouvant difficilement aller à l'encontre de décisions prises par de fortes organisations de base et ayant à l'esprit de préserver une certaine paix sociale, les représentants Guet-Ndariens au sein du CLPA adoptent le plus souvent une position d'« *acceptation passive* » durant les réunions de cet organe. Pour eux il s'agit plus de relayer les informations et décisions prises par le CLPA.

*« Il est vrai que dans le CLPA, l'autorité administrative ne fait aucune distinction entre Cayarois et Guet-Ndariens et a fait beaucoup pour maintenir la cohésion sociale. Mais, nous pouvons difficilement imposer une quelconque décision dans le CLPA et si nous contestons les actions de nos collègues Cayarois, nous sommes mal vus. Tout ce que nous pouvons faire dans certains cas, c'est d'accepter et de sensibiliser nos compatriotes ou alors de nous référer à nos sages qui sont à Guet-Ndar. Le plus souvent, nous adoptons leurs attitudes ou avis. C'est ce que nous avons fait lors du conflit qui nous avait opposé avec les pêcheurs de Cayar par exemple». (Extrait entretien avec un représentant Guet-Ndarien dans le CLPA, janvier 2012)*

- *Une fragilisation des règles locales et un discrédit des organisations de base*

Les dynamiques locales cayaroises ont sensiblement changé les pratiques autour de la gestion des ressources halieutiques. En initiant, grâce à l'aide d'ONG internationales, conservation et viabilité économique de l'activité de pêche, les populations locales ont impulsé un territoire de régulation que les organes de cogestion tels que le CLPA ont en un sens aidé à pérenniser. Cependant, en intégrant le modèle de gouvernance mis en place par l'Etat, les acteurs locaux ont considérablement perdu leur autonomie à décider et à imposer des mesures communautaires.

En effet, comme nous pouvons le constater de par leur structuration, la mainmise de l'administration est incontestable tant au sein du CLPA que du Comité de gestion. Dans le cas du CLPA, les pôles de décision sont occupés par le préfet et le représentant du service départemental des pêches maritimes à Cayar, ce qui place les collègues d'acteurs dans une situation de tutelle. Ce schéma est justifié par le fait que la pêche reste toujours une compétence non transférée ; mais la composition du CLPA entraîne des lenteurs administratives dans l'application des règles conventionnelles. Ceci en un sens, s'oppose avec la relative souplesse qu'avaient les acteurs à promouvoir par le consensus certaines décisions (journées sans pêche, sorties quotidiennes ou système de contingence des sennes tournantes). De l'extérieur, ces contraintes sont analysées comme un recul du pouvoir décisionnel dont disposaient les mobilisations locales comme le CPC qui ne sont plus véritablement les locomotives de la gestion des ressources halieutiques à Cayar. Le CLPA apparaît comme une entité rigide où la prise de décision est instrumentalisée par l'Etat qui continue d'encadrer les acteurs de la pêche :

*« Le CLPA est une bonne chose car nous avons pu obtenir l'instauration de quelques règles locales. Mais à présent, nous n'avons pas beaucoup de place dans la prise de décision. Le Préfet et le service des pêches occupent les principaux postes (présidence et secrétariat). Il faut leur accord pour toutes les initiatives que nous voulons entreprendre. » (Entretien avec un membre du CLPA de Cayar, janvier 2012)*

Cette dilution des organisations de base dans les instances de cogestion peut être une menace pour certains de leurs acquis. En effet, les organisations de base ne peuvent plus émettre de règles sans l'aval des instances dirigeantes. Par ailleurs, bien que bénéficiant de l'appui de différents programmes<sup>103</sup>, le CLPA peine toujours à assurer certaines de ces fonctions notamment la surveillance des engins prohibés. Le quota des trois cageots initié en 1994 qui s'accompagnait d'un droit de débarquer<sup>104</sup> n'est plus respecté par les pêcheurs. Ne pouvant l'imposer à tous notamment aux migrants de plus en plus nombreux et qui ne se réclament pas la caisse de solidarité mise en place par les locaux, cette mesure fut par la suite abandonnée

---

<sup>103</sup> Programme Cogestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal (COGEPAS) financé par le Japon de 2009 à 2013 et dont l'objectif vise à renforcer les capacités des acteurs de la pêche dans le domaine de la cogestion par l'établissement de la cogestion entre les professionnels de la pêche artisanale et les administrations concernées.

Le

<sup>104</sup> Cette caisse fonctionnait sur base de cotisation ou par don d'une caisse de pageot par pirogue débarquant à Cayar. Les fonds récoltés permettaient de venir en aide à des pêcheurs sinistrés, ou à la rénovation d'équipements sociaux et religieux comme les mosquées.

puis remplacée par les sorties quotidiennes. Toutefois, cette situation fut pour beaucoup de pêcheurs perçue comme un affaiblissement des règles communautaires.

- *Le CLPA et le Comité de gestion, des doublons sur un même espace*

L'absence d'un cadre juridique et institutionnel clair a beaucoup affecté le fonctionnement des aires marines protégées au Sénégal. La lutte de positionnement entre la Direction des Pêches Maritimes qui crée en 2009 la Direction des Aires Communautaires (DAC) et la DPN porte préjudice aux AMP illustre bien les enjeux autour de ces nouvelles entités de conservation. Au niveau local elle se traduit par un *statu-quo* entre les services déconcentrés, bien que la gestion fut avec l'appui du WWF placée dès le départ sous la direction du conservateur représentant de la Direction des Parcs Nationaux (DPN) en raison de sa vision de conservation. Dans le cas de Cayar, on observe avec la mise en place de l'AMP une rivalité entre les deux services. Celui du service des pêches reste attaché à sa fonction régaliennne de gestionnaire de la ressource. Il considère plus les AMP comme un outil d'aménagement des pêcheries c'est-à-dire plus avec une perspective d'utilisation de la ressource que de conservation qui au début de la politique des AMP sous entend une forme de non exploitation de la ressource halieutique. Aussi les services s'opposent à travers le CLPA et le Comité de gestion et dans un premier temps les membres du CLPA sont difficilement reconnus comme parties prenantes au sein du Comité de gestion ; le conservateur craignant une main mise du service des pêches.

*« Nous avons rencontré beaucoup de problèmes lors de la mise en place du Comité de gestion. Il nous a fallu nous battre pour nous imposer ici (à Cayar). Les représentants de la DPM ne voulaient pas que l'on soit visible auprès de la population et nous avons dû faire beaucoup de sensibilisation pour que l'AMP et le Comité de gestion soient connus et que les populations acceptent de l'intégrer, de militer en tant que parties prenantes. (Extrait d'un entretien avec le conservateur de l'AMP de Cayar)*

*« Le travail que le comité de gestion essaie de faire, nous l'avons déjà fait grâce au CLPA. Les acteurs de la pêche ont réussi avec notre appui à faire respecter des règles locales. La gestion des ressources halieutiques marche parce que nous cogérons avec les populations. C'est pour cela que les acteurs se sentent plus en phase avec notre politique que celle des AMP qui ne fait que reprendre notre travail ». (Extrait d'un entretien avec un représentant du service des pêches de Cayar)*

Cette situation va entraîner un retard dans la mise en place effective de l'AMP en tant qu'entité de gestion. Aujourd'hui bien que d'un côté, la question de la tutelle des AMP soit réglée et une relative fonctionnalité du comité de gestion de Cayar soit assurée (renouvellement des instances, tenue régulière de réunions...) et que d'un autre côté les membres du CLPA soient bien représentés dans l'instance de gestion, les missions du Comité de gestion ne sont pas encore bien définies. Ses principales activités consistent à réaliser des surveillances en mer et s'impliquer dans la gestion des conflits. Deux attributs sur lesquels le CLPA a compétence. Il en découle dès lors un chevauchement entre les actions menées de part et d'autre que nous exposerons dans le point à venir et qui traite de la surveillance participative.

Ainsi, il apparaît que bien que les populations cayaroises possèdent une capacité interne à s'auto-réguler, l'entrée dans des sphères plus institutionnalisées peut remettre en question cette dynamique. Dans le cas du CLPA comme du Comité de gestion, l'Etat initie des organes dont le contenu juridique et la réglementation, s'ils existent, sont mal compris par les acteurs locaux. De fait, étant souvent mal éclairés sur leur rôle et responsabilités, ils s'effacent plus ou moins au profit de l'administration locale qui de son côté a du mal à impulser des passerelles entre les politiques nationales et les réalités locales.

### *VII-2-1-3. La surveillance participative garante de l'espace de la règle*

En vue d'une protection et d'une gestion durable des ressources halieutiques, la politique nationale sénégalaise a défini plusieurs instruments et moyens, parmi ceux-ci la surveillance maritime.

Déjà de 1981 à 1990, l'Etat bénéficie de l'appui financier et de l'expertise du Canada dans le cadre d'un projet Protection et Surveillance des Pêches au Sénégal (PSPS) afin d'assurer la formation d'agents et d'observateurs techniques d'inspection des navires (Diarra, 2002)<sup>105</sup>. Ce projet consistait au contrôle en mer des navires et des zones de pêches, l'inspection des engins de pêches et des produits capturés en conformité avec la législation, la gestion des conflits entre pêche artisanale et pêche industrielle... A la fin de la coopération avec le Canada, le Sénégal maintiendra la structure de surveillance et renforcera ses attributs dans le Code de la pêche de 1998. En 2000, la Direction de la Protection et de la Surveillance des

---

<sup>105</sup> Diarra B. « Contribution au suivi, contrôle et surveillance des pêches au Sénégal », Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, 2002, 52p



Pêches (DPSP) est créée afin de veiller à la sauvegarde de la ZEE et de la réglementation en matière de pêche. Aujourd'hui, la surveillance maritime, avec le contexte de cogestion des politiques de pêches, se décline en mode participative avec l'implication des communautés littorales et est encadrée à travers les CLPA. Toutefois, même si la surveillance participative donne aux pêcheurs une plus grande responsabilisation dans la gestion de leur espace halieutique, des initiatives de surveillance furent mises sur pied bien avant la promulgation du Code de la Pêche de 1998.

En ce sens, à Cayar l'arrêté préfectoral de 1986 qui affecté une réglementation de deux zones de pêches distinctes avait aussi instauré une commission de contrôle dans une optique d'aplanir la crise sociale entre Cayarois et Guet-Ndarien mais sans beaucoup de succès. Celle-ci était composée d'un agent du service des pêches et de deux représentants de la communauté Cayaroise et celle de Guet-Ndar. Cette expérience sera reprise par le CPC de Cayar qui en 1994 promeut l'auto surveillance afin d'assurer l'effectivité des mesures locales. Les pêcheurs sont ainsi invités à dénoncer les cas d'infractions (non respect de la règle des trois boites, utilisation d'engins prohibés...) tandis les membres de la commission d'auto- surveillance se chargent d'amender l'infraicteur<sup>106</sup>. Toutefois, les actions du CPC ont eu une portée limitée en raison de la faible implication du service des pêches, de la résistance des pêcheurs et du manque de cadre formel. Aujourd'hui encore, le CPC continue à faire une auto- surveillance bien qu'elle soit irrégulière et conditionnée par l'appui financier du WWF.

Aussi, la surveillance participative mise en place à Cayar apparait comme le prolongement de ces règles communautaires auxquelles l'Etat offre désormais un cadre réglementaire.<sup>107</sup> Elle est exercée par les deux organes de concertation à savoir le CLPA et le Comité de gestion de l'AMP.

Dans le cas du CLPA, la commission de surveillance est placée sous l'autorité du chef de service départemental des pêches et s'appuie sur :

- des représentants de la communauté locale : deux cayarois et deux Guet-Ndariens
- un représentant de la mairie
- deux agents de la gendarmerie.

Pour sa part, le comité de gestion de l'AMP effectue le contrôle à travers sa commission de surveillance composée de pêcheurs bénévoles et du conservateur et/ ou de son représentant.

---

<sup>106</sup> L'amande consistait à faire payer au pêcheur 30000 FCFA soit près de 46 euros.

<sup>107</sup> La surveillance participative s'appuie sur le code de la pêche, sur des arrêtés interministériels et ministériels et sur des arrêtés émis par les autorités administratives locales comme le préfet.

La surveillance participative devient donc un moyen pour l'Etat de renforcer l'engagement des professionnels de la pêche, d'avoir une certaine maîtrise sur la pêche artisanale (vérification des embarcations et de l'immatriculation), mais aussi sur la protection de l'environnement marin. Par ailleurs, elle permet une meilleure articulation dans la gestion des conflits en mer (altercation entre pêcheurs, vols de matériels de pêche...). A Cayar, la commission de surveillance mise en place par le service des pêches intervient différemment dans la gestion des conflits en mer :

- Soit par la négociation et l'arbitrage : il se rapporte aux altercations entre pêcheurs, aux vols de matériels. Dans ce cas, les pêcheurs en cause règlent leurs différends de manière consensuelle avec l'aide d'anciens sages- pêcheurs, ou de représentants d'organisations professionnelles au niveau des « *Mbaar* »<sup>108</sup>. le *Mbaar* le plus reconnu en ce sens est le « *Mbaarum Coosanu Cayar* » construit par le WWF- Wamer.



Photo 13: le « *Mbaarum Coosanu Cayar* », un lieu de régulation à l'amiable des tensions entre pêcheurs.

Source : A. Seck

- Soit par le recours en justice: il concerne les cas aggravés (infractions aux lois, violence et voies de faits envers les agents de la commission de surveillance...) ou des cas non solutionné par les notables. La commission de surveillance saisie alors la

---

<sup>108</sup> Lieu de rencontre et de convivialité des pêcheurs sur la plage

commission gestion des conflits. Cette commission regroupe un représentant du service des pêches, un représentant du CLPA, un représentant du CPC et un représentant de l'Association des Pêcheurs Actifs de Cayar (APAC)<sup>109</sup>. Elle est chargée de trouver un terrain d'entente entre les belligérants. Dans le cas contraire le litige est transféré en dernier recours au niveau de la gendarmerie. Cette dernière effectue un procès verbal transmis par la suite au tribunal.

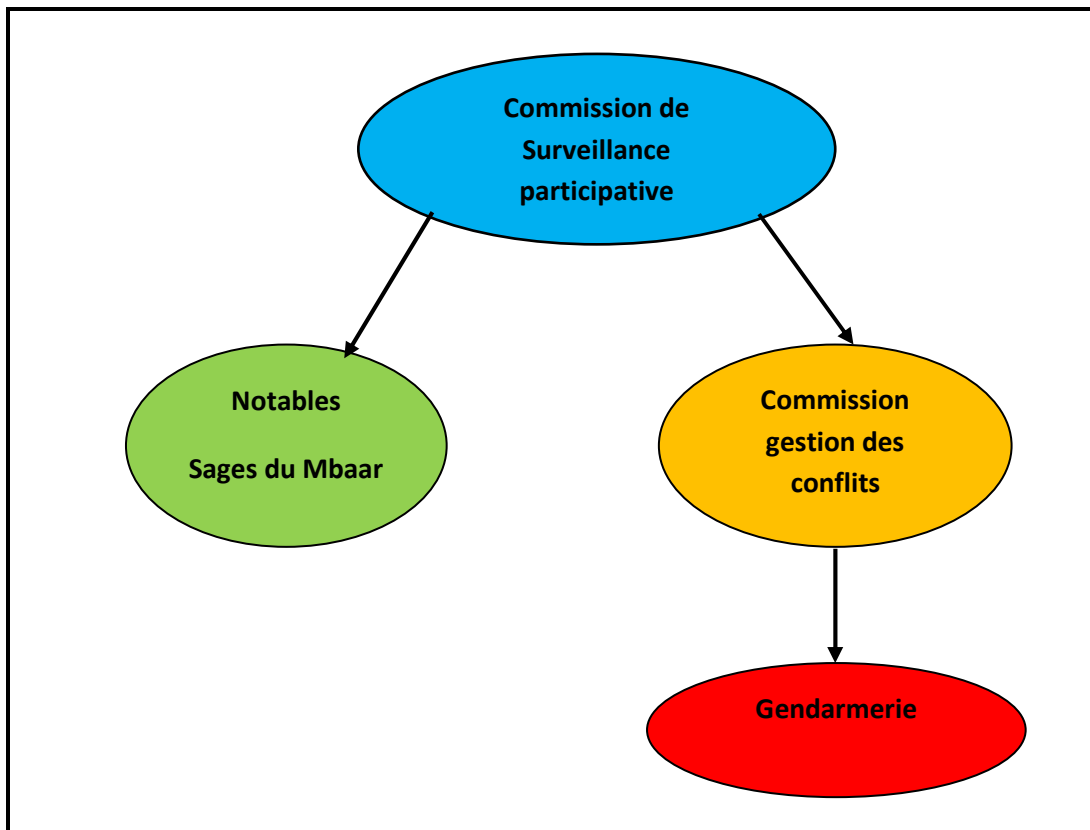


Fig. 34: Canaux d'intervention de la commission de surveillance dans la gestion des conflits en mer

*Source* : A. Seck, 2014

Bien moins outillée, la surveillance constitue pour le Comité de gestion de Cayar un moyen de mieux faire connaître l'AMP et sensibiliser les pêcheurs quant aux respect des bonnes pratiques et règles de gestion communautaire. Dotée de peu de moyens, en dehors du financement du WWF, la commission de surveillance effectuait généralement une co-surveillance avec le service des pêches qui mettait à sa disposition une vedette. Ce processus est toujours en cours, néanmoins depuis 2013 la Direction des Aires Marines

<sup>109</sup> L'APAC est née du CPC, c'est un mouvement initié par les jeunes pêcheurs, qui tend à se démarquer du CPC jugé trop conservateur et de moins en moins au fait des réalités en mer.

Communautaires Protégées (DAMCP) a doté chacune des AMP d'un canot et d'un moteur hors-bord conférant ainsi à la commission de l'AMP une plus grande autonomie. Celle-ci effectue désormais deux à trois sorties dans le mois et en cas d'infraction constatée (engin prohibé, utilisation de monofilament...), le pêcheur est amendé à hauteur de 50 000 FCFA (76 euros) puis convoqué au niveau de l'AMP.

Que ce soit au niveau du service des pêches de Cayar qu'au niveau du bureau de l'AMP, la surveillance participative constitue un enjeu de taille dans la défense d'un espace de gestion et de régulation des pêcheries artisanales, du respect du zonage et de conservation de la biodiversité marine. Elle permet également l'établissement d'un cadre de résolution des conflits au sein de l'espace maritime cayarais. Néanmoins, les organes de surveillance restent placés sous l'autorité administrative qui est très présente dans tous les processus décisionnels. Ceci a pour effet d'affaiblir les impacts des organes auprès des acteurs locaux. Par ailleurs, les pêcheurs membres sont le plus souvent considérés comme des auxiliaires de l'Etat et leur rôle est mal perçu notamment par les populations migrantes.

L'irrégularité de la surveillance participative constitue en outre une contrainte. Les trois instances locales ont du mal à assurer un suivi et un contrôle réguliers des activités en mer faute de moyens financiers et humains. L'appui de l'Etat reste insuffisant tant pour le service des pêches que pour le Comité de gestion. Les ressources disponibles sont souvent fournies par le biais d'ONG ou de programmes sous régionaux comme le Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)<sup>110</sup>.

### **VII-2-2. Saint-Louis, des initiatives de gestion encore inachevées**

A Saint-Louis, la mobilité des pêcheurs, le manque d'organisation au sein des acteurs professionnels et la difficulté d'articuler les politiques de l'Etat aux réalités locales ont longtemps constitué des contraintes à la mise en place d'un système de gestion efficiente des ressources halieutiques. Bien que conscients de la dégradation qui touche de plus en plus leur

---

<sup>110</sup> Le PRAO est un programme de cinq ans (2010- 2015) financé par la Banque Mondiale qui couvre la zone CSRP ainsi que le Ghana et le Libéria. Son objectif général est d'augmenter de manière substantielle la totalité de la richesse générée par l'exploitation de ressources halieutiques ciblées dans les pays participants, et accroître la part de cette richesse bénéficiant aux pays. Une seconde phase est prévue en 2016. Le PRAO à travers sa composante « Réduction de la pêche illicite » vise à améliorer les systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) et de les adapter aux exigences de la gestion des pêches, dans le cadre d'une approche coordonnée entre les pays ouest africains du réseau.

activité, les pêcheurs de Saint-Louis n'arrivaient pas à mettre en œuvre une organisation interne pour gestion rationnelle des ressources de la mer. Le nombre grandissant de pêcheurs et la liberté d'accès à la mer ont dans le cas de Guet-Ndar confirmé la théorie d'Hardin (1968) sur la tragédie des communaux. Cependant, à partir des années 2000 une première tentative de régulation sera initiée par les pêcheurs à la senne tournante.

#### *VII-2-2-1. Les pêcheurs à la senne tournante, un exemple d'autogestion*

En effet s'inspirant de l'exemple de Cayar avec le CPC mais aussi partant du constat de leur fragilité face aux mareyeurs, un groupe de pêcheurs à la senne tournante tente de sensibiliser l'ensemble des acteurs de cette pêcherie. Les fortes quantités de débarquements et la difficulté d'entente entre professionnels suscitent en effet une volatilité des prix qui ne profitent qu'aux mareyeurs et dans une moindre mesure aux femmes transformatrices. Aussi en association avec le mouvement des Jeunes Pêcheurs, les acteurs à la senne tournante décident de contrôler les captures en limitant les sorties à une sortie journalière et en utilisant qu'une seule pirogue<sup>111</sup> par marée. Afin de veiller au respect de ces règles locales, une sanction pécuniaire de 300 000 FCFA soit près de 458 euros est prévue et des contrôleurs sont recrutés avec comme charge de surveiller les débarquements et d'appliquer la taxe de 1000 FCFA (1,52 euros) par pirogue débarquée. L'argent ainsi perçu constitue une caisse sociale destinée à payer les contrôleurs et à venir en aide aux pêcheurs ayant subi des dommages en mer. A partir de 2004, ces règles locales sont remises en cause puis abandonnées par une frange des acteurs qui décident de ne plus s'acquitter de la taxe et du débarquement journalier.

Cependant, les accidents en mer liés au passage de la brèche qui font beaucoup de pertes humaines et matériels auprès des senneurs pousseront de nouveau les acteurs à s'organiser. Ainsi, ils mettent sur pied l'Union des Pêcheurs Actifs de Guet – Ndar (UPAG) qui réunit des représentants des senneurs et des Jeunes Pêcheurs. L'UPAG procède à une grande sensibilisation des pêcheurs et s'associe avec les sages et notables du quartier mais aussi au Service des Pêches régional de Saint-Louis, à la Gendarmerie afin de faire adopter un arrêté préfectoral visant l'interdiction de sortie nocturne des pirogues par la brèche. En 2008, l'arrêté préfectoral N° /PDSL du 02 avril 2008 détermine les conditions de la sardinelle dans la commune de Saint-Louis et de l'accès au canal de délestage qui ne doit plus être traversé entre 18h et 6h du matin. Forts de cet arrêté, les senneurs mettent en place la Commission des

---

<sup>111</sup> La senne tournante est composée de deux pirogues, une grande qui supportent l'équipage et le filet et la seconde le poisson.

Senneuses Tournantes de Diamalaye (CSTD), qui regroupe des représentants de chaque sous quartier de Guet-Ndar<sup>112</sup>, et reconduisent les règles de 2000 avec quelques variantes. Un système de contingentement est adopté et les sorties journalières se font à tour de rôle par sous quartier. Par ailleurs afin de maintenir de bon prix de vente chaque pirogue a le droit de débarquer jusqu'à 200 caisses. Le surplus revient à la CSTD qui peut le revendre et ainsi alimenter la caisse sociale. Le service des pêches vient aussi en appui en refusant la carte vétérinaire aux pêcheurs récalcitrants et en saisissant l'entièreté de leurs produits. Suite à ce succès, la CSTD instaure également des journées sans pêche durant les périodes de forte production afin de permettre un meilleur écoulement du poisson et éviter des situations de mévente. Ainsi, dans le cas des senneuses de Guet-Ndar, la surexploitation de la ressource pélagique et la baisse des revenus ont constitué une base solide pour une remise en question de leurs pratiques mais aussi de consensus pour une action plus concertée.

#### *VII-2-2-2. Une cogestion qui se cherche encore*

Aujourd'hui, les seules règles de gestion existant à Guet-Ndar sont celles initiées par la CSTD. Les acteurs des autres pêcheries sont peu disposés à mettre en place des commissions corporatives et dans leur ensemble, les pêcheurs intègrent peu les associations et organisations de base. Cette absence de coordination s'est beaucoup ressentie dans la mise en place du CLPA de Guet-Ndar créé par arrêté du Ministre chargé de la pêche n° 9388 du 05 novembre 2008. Le service des pêches n'a pu asseoir cette instance de cogestion qu'à partir de 2010 et malgré que chaque filière de la pêche artisanale soit représentée par un collège, le CLPA ne bénéficie toujours pas d'une reconnaissance véritable de la part des populations locales qui n'y voit qu'un assemblage de figurants peu représentatifs et non légitimes. Le même problème se pose pour l'AMP en raison de dispersion des acteurs.

La cogestion à Saint-Louis laisse donc sceptiques les populations tandis que les organes, CLPA et Comité de gestion, mis en place arrivent difficilement à coordonner leurs actions. Toutefois, les deux entités ont mis en œuvre une surveillance participative transversale qui, bien qu'effectuant des sorties assez irrégulières, tente de sensibiliser les pêcheurs quant à l'existence de l'aire marine protégée et la protection des zones de frayère en vue d'un repos biologique des espèces.

---

<sup>112</sup> Il s'agit des sous quartiers de Lodo, Dakk et Pondoxolé

En somme, les pêcheurs de Guet-Ndar restent très peu organisés en matière de gestion locale de leurs ressources. Des initiatives comme celles de la Commission des Sennes Tournantes de Diamalaye indiquent toutefois un début de conscientisation et d'implication qui doit être davantage encouragé au sein des organes de cogestion.

### **VII-3. ...Ou des espaces de gestion sous- régionaux ?**

Comme nous l'avons vu dans les deux sous parties qui précèdent, les espaces de pêche artisanales sénégalaises sont de plus en plus organisés par les populations locales qui expriment à travers des règles de gestion locales leur vision de leurs pêcheries. Pour les pêcheurs migrants, elles correspondent à une réelle transformation de leurs pratiques et de leur conception de l'accès à la mer. Une transformation supplémentaire s'exprime aussi à un niveau supra avec notamment la réglementation de plus en plus rigide en Mauritanie.

#### **VII-3-1. Le cas de la Mauritanie**

Au niveau sous régional, la Mauritanie représente un espace de gestion relativement inédite au vu des changements de pratiques et de perceptions qu'elle induit chez le pêcheur Guet-Ndarien. Autrefois en libre accès, on assiste depuis 1989 à un durcissement de l'accès autour des zones de pêche, qui est à présent assujetti à un régime d'affrètement ou à une licence de pêche dans le cadre du protocole d'accord Sénégal- Mauritanien. Les espaces de pêches des migrants entrent dans une considération de rapport vertical contrairement aux espaces de gestion locale où les rapports d'accès aux ressources sont horizontaux avec l'édiction de règles locales comme à Cayar.

En ayant comme préoccupation de garantir une pêche nationale efficiente et d'assurer la sécurité alimentaire de ses populations, l'Etat Mauritanien met en place pour les migrants un espace articulé autour de points de pêche et dans des conditionnalités précises (engins, tonnages et espèces autorisés, obligation de débarquer). Cependant, la différence entre la législation ainsi mise en œuvre et la culture halieutique des Saint-Louisiens suscite de fortes divergences au sein de cette communauté et l'on constate autour des nouvelles pratiques de pêche un espace de gestion de plus en plus conflictuel. Une situation que les deux pays veulent pallier avec l'instauration d'une Commission mixte paritaire qui est un cadre de veille et de discussion autour du déroulement des activités de pêches régies par le protocole d'accord.

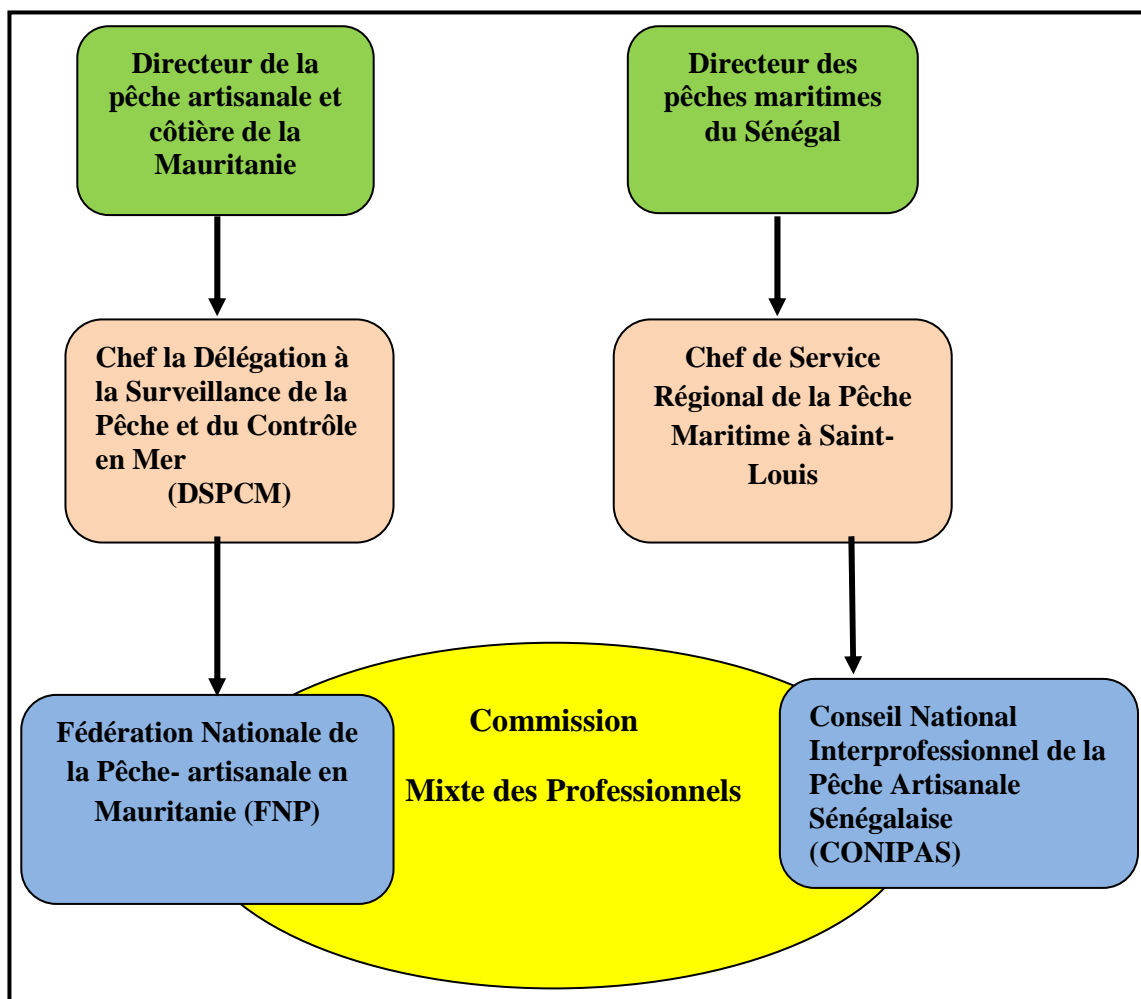


Fig.35 : structuration de la commission mixte paritaire sénégal- mauritanien

*Source* : A. Seck, 2014

Au sein de cette commission mixte, se trouve la Commission mixte des professionnels de la pêche (CMP- Pêche) composé par la Fédération Nationale de la Pêche en Mauritanie- section pêche artisanale (FNP) et le Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale Sénégalaise (CONIPAS). Cette commission mixte est née en 2007 à la suite d'une initiative des acteurs professionnels des deux pays. Elle cherche principalement à réfléchir sur des solutions concrètes pour l'amélioration du protocole de pêche. Localement, la CMP- Pêche tente de venir en appui à la Commission Mixte Paritaire et travaille de concert avec les services des pêches. A Saint-Louis comme à Nouakchott, des antennes locales sont mises en place et celles-ci s'impliquent dans la question de la régulation des affrètements des pirogues en faisant passer les recrutements des pêcheurs auprès du services des pêches de Saint-Louis.



La CMP- Pêche tente aussi de sensibiliser les pêcheurs quant au respect du débarquement de 6% à Nouakchott.

Cependant, bien que les deux fédérations cherchent à aplanir par ces actions les tensions liées au protocole de pêche sénégal- mauritanien, les résultats restent encore très mitigés. Ceci tient au fait que le rôle cette organisation est davantage tournée vers la facilitation et l'accompagnement des engagements pris par les deux gouvernements. Les pêcheurs de Guet-Ndar, ne voyant pas leurs préoccupations prises en compte, intègrent donc très peu la cellule du CONIPAS installée à Saint-Louis.

Les pratiques illégales qui sont à la fois des mouvements de protestation et des stratégies de survies indiquent que la réglementation par Quota Individuel Transférable (QIT) pour une catégorie d'engin exclusivement (la senne tournante) est problématique pour une gestion efficiente. En effet, on assiste dans le cas de la Mauritanie à une forme de privatisation de la ressource qui est en complète déphasage avec les pratiques des Guet-Ndariens. Les crispations qui s'en suivent entraîneraient plus un saccage des ressources halieutiques (pêche illicite) et à une radicalisation des enjeux halieutiques pour les deux pays. En effet, le système QIT qui est instauré par la Mauritanie ne prend en compte qu'une seule pêcherie, or dans le contexte artisanal, les pêcheries sont multi-spécifiques, et une ressource peut être visée par différents types d'engins et donc d'acteurs. La fragilisation socio-économique qui touche les Guet-Ndariens et la déstructuration de leur territoire de pêche indiquent la nécessité de repenser le système QIT. Une réflexion dont les enjeux devront sans doute de plus en plus être traités au sein des instances sous régionales comme la CSRFP ou la RAMPPO.

### **VII-3-2. Des cadres de gestion globaux**

La gestion des pêcheries et de conservation de la biodiversité marine et côtière sont aujourd'hui traités à une échelle supra nationale. Conscients de la transversalité des ressources halieutiques qui lie les populations locales, les pays ouest africains ont mis en place des organisations sous régionales qui tentent de prendre ces préoccupations en charge.

#### *VII-3-2-1. La Commission Sous Régionale des Pêches : présentation et actions menées*

Créée en mars 1985 par voie de convention, la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRFP) est un organisme intergouvernemental qui réunit sept pays de l'Afrique de l'ouest : la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée, la Guinée- Bissau, la Sierra- Léone et le Cap

Vert. Elle vise la coopération et la coordination des activités entre les pays membres et aide à<sup>113</sup> :

- L'harmonisation des diverses législations d'exploitation de conservation et de gestion des ressources halieutiques et du milieu marin
- La mise en œuvre de stratégies communes au sein des instances supra nationales
- Le renforcement de la capacité des pays à entreprendre des recherches dans le domaine de la pêche surtout au niveau sous régional.
- Le développement de la coopération sous-régionale en matière de suivi, contrôle et surveillance.

Durant ces dernières années, la CSRP a mené plusieurs réalisations qui s'inscrivent dans la dynamique d'une résolution des préoccupations des pays membres à travers une approche de cogestion. Parmi ces réalisations ou projets, nous pouvons citer celui visant la promotion d'une politique régionale sur les petits pélagiques en Afrique du Nord ouest ou encore le projet « *Cogestion et AMP* ».

Entre 2007 et 2013, la CSRP, avec ses partenaires, à savoir la FAO, l'AFD et la Coopération néerlandaise (DGIS) initie le projet « *Vers des politiques régionales pour une pêche durable des petits pélagiques en Afrique du Nord ouest* ». Regroupant principalement le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie et le Royaume du Maroc, le projet part du constat avéré de la déperdition qui touche de plus en plus les petits pélagiques et le manque de cohérence des politiques nationales de gestion. Or, cette ressource très mobile est partagée par ces quatre pays pour lesquels elle est d'une grande importance socio-économique. Aussi, les objectifs de ce projet consistent entre autres à créer des mécanismes de concertation entre les administrations, la recherche et les acteurs professionnels mais également à renforcer les capacités des parties prenantes pour l'élaboration de plan d'aménagement sur les petits pélagiques.

Pour sa part, le projet « *Cogestion et AMP* » fut financé par l'AFD sur cinq ans (2009- 2013) en accord avec l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Programme Régional de Conservation de la Zone Marine et côtière en Afrique de l'Ouest (PRCM). En tant que maître d'ouvrage du projet, la CSRP y intègre les concepts de cogestion et d'approche écosystémique dans les politiques des pêches pour ses Etats membres tout en aidant à la promotion des aires marines protégées pour une de gestion

---

<sup>113</sup> Source : site [www.spcsrp.org](http://www.spcsrp.org)

durable des pêches à travers une meilleure compréhension de leur fonctionnement et une évaluation de leurs impacts sur la pêche. En ce sens, la CSRP s'est alliée à d'autres projets d'envergure internationale comme le projet Aires Marines Protégées et gestion Halieutique par Optimisation des Ressources et des Ecosystèmes (AMPHORE)<sup>114</sup>, et sous régional avec le projet « *Gestion de la Biodiversité marine et côtière ouest africaine par le renforcement des initiatives de Conservation et de Suivi dans les AMP (BioCos)* »<sup>115</sup>.

A travers ces deux initiatives, on note que la cogestion est devenue une actualité dans la zone CSRP tant sur les ressources partagées (sardinelle, ethmalose, chinchard, merlus...) et que sur l'articulation de politiques synergétiques entre les pays du réseau. Cependant au vu des difficultés de la prise en compte de communautés de pêcheurs foncièrement migratrices comme les Guet-Ndariens et la recrudescence des conflits entre celles-ci et l'Etat mauritanien, les actions de la CSRP restent encore limitées. En effet, la zone de la CSRP se présente de plus en plus comme un espace de gestion transversale, où la gouvernance des pêcheries au niveau micro doivent être intégrées davantage les politiques sous régionales. Toutefois, force est de constater que la non application des décisions prises par les Etats membres au sein de la commission et la divergence entre les orientations nationales des Etats dans la politique d'aménagement des pêches constituent des contraintes de taille. Par ailleurs, les résultats scientifiques réalisés dans le cadre d'une meilleure connaissance et d'une évaluation des stocks doivent être mieux pris en compte par les décideurs des Etats notamment dans les protocoles d'accord sur les quotas de pêche.

---

<sup>114</sup> Le projet AMPHORE (2008- 2012) fut financé par l'ANR Biodiversité et a réuni 13 laboratoires (9 Français et 4 africains dont la CSRP). S'attendant à l'évaluation de l'efficacité des AMP à des fins halieutiques et l'intérêt de leur utilisation dans une gestion écosystémique des pêches grâce à la mise en place d'indicateurs bioécologique, de gouvernance et de socio- économie. Le projet AMPHORE fut mené sur 4 réserves de taille variables situées en France (Port Cros et Bonifacio), en Mauritanie (PNBA) et au Sénégal (AMP du Bamboung).

<sup>115</sup> Le projet BioCos est un projet en appui à la CSRP financé par l'AFD et mis en œuvre par la Fondation du Banc d'Arguin (FIBA) et le FFEM. Il se focalise sur la conservation de la biodiversité marine et côtière dans son ensemble et sur l'exemple que peut donner la mise en place de modèles régionaux d'AMP, en particulier en termes de renforcement de la gestion, du suivi des impacts et de l'éducation/sensibilisation.

### VII-3-2-2. Le Réseau des Aires Marines Protégées Ouest Africains

Le Réseau des Aires Marines Protégées Ouest Africains (RAMPAO) est créé en 2007 à la suite d'une initiative sous régionale entre les différents pays de la zone CSRP et couvre une superficie de 2 721 859 ha. S'inscrivant dans les directives du Sommet mondial sur le Développement durable en 2002 et des Congrès mondial pour la conservation en 2003, il regroupe près 25 aires marines protégées dont onze parcs nationaux, un parc naturel, six réserves naturelles, deux AMP communautaires et une aire de gestion du patrimoine communautaire.



Fig. 36: Localisation des AMP du RAMPAO sur la côte ouest africaine

*Source* : RAMPAO, 2012

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du réseau avec pour chaque AMP la date de création et la superficie qui lui correspond.

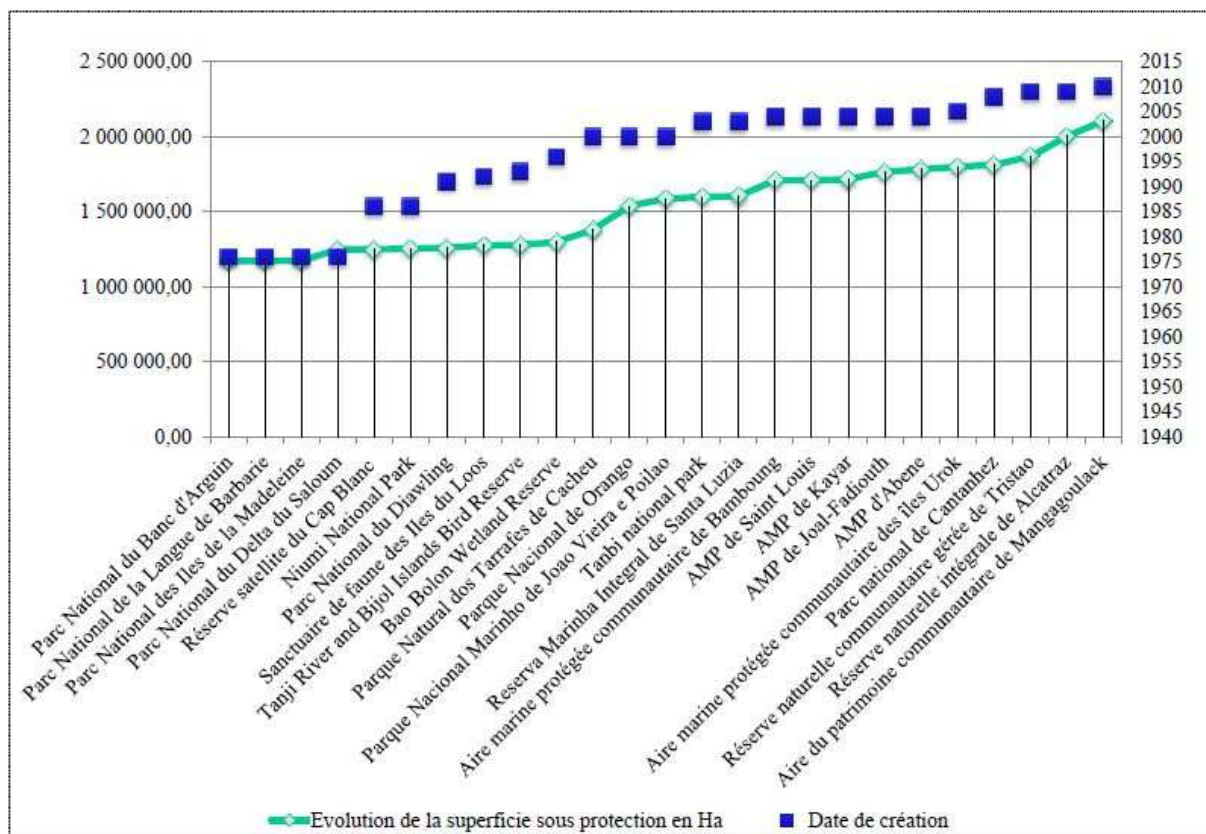


Fig. 37 : Situation actuelle du RAMP AO

Source : Karibuhoye C., 2012

Ayant comme objectif principal d' « assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés » le RAMP AO est un projet dont les acquis en matière de renforcement de capacités des populations locales, de gouvernance et de suivi des AMP nécessitent d'être fortement internalisés dans les politiques de pêche à l'échelle de la sous région. La problématique des pêcheurs au sein des AMP se pose qu'elles soient migrantes comme les Guet-Ndariens ou sédentaires comme les Imraguens du PNBA ou les Bijagos de l'Archipel du même nom. Le RAMP AO peut dans ce cadre jouer un rôle dans l'adoption de règles de gestion en vue d'une approche écosystémique qui tient compte des pêcheurs qu'il soit migrants ou sédentaires.

La CSR P et le RAMP AO constituent des cadres de concertation au niveau sous régional dont les approches visent la prise en compte de l'environnement marin et des ressources halieutiques. Toutefois, les difficultés d'articulation des politiques étatiques freinent

l'efficacité de la gouvernance notamment dans le secteur des pêches. Par ailleurs, les autorités bien que conscientes du phénomène important que constitue la migration des pêcheurs au sein de l'espace sous régional, celui-ci n'est guère intégré dans les processus décisionnels. Or, avec la baisse des ressources halieutiques et le caractère aléatoire des sorties pêche alors que les frais d'exploitation tendent à augmenter, le pêcheur multiplie la prise de risque notamment dans les zones marines protégées. La pêche migrante tend à développer un aspect illégal entraînant conflits et exclusion des pêcheurs au sein des communautés d'accueil.

En ce sens, les entités de gestion supra nationales doivent aider à une meilleure connaissance de la migration des pêcheurs et favoriser des outils de gestion plus participatifs dans lesquels les migrants n'évolueraient plus en dehors mais seraient des parties prenantes pour une bonne gouvernance des pêches artisanales.

## **Conclusion partielle**

A partir du phénomène des pêcheurs migrants, dont les Guet-Ndariens constituent un exemple édifiant, nous avons tenté de montrer les changements importants qui affectent les espaces de la pêche artisanale. A l'échelle locale comme à l'échelle sous régionale, les politiques qui se mettent en œuvre sont souvent ignorantes de cette catégorie de pêcheurs. A Cayar le fort contrôle exercé à travers les règles communautaires, s'il aide à la construction d'un espace de gestion rationnelle des ressources marines, a aussi pour effet le désintérêt et la non implication des migrants de Guet-Ndar dans les instances de gestion. Une attitude qui peut fragiliser ces règles locales et par là le Conseil Local de la Pêche Artisanale ou le Comité de gestion qui, au delà du déroulement des politiques nationales, doivent prendre en charge les intérêts de tous les acteurs et éviter les conflits d'accès à la ressource.

La nécessité d'une meilleure cohérence et d'une coordination des politiques de cogestion transparait également dans l'espace de la sous région où la question des pêcheries artisanales mais aussi des migrations de pêches sont encore peu pris en compte au sein d'organismes comme la CSRP ou le RAMP AO.

# **CONCLUSION GENERALE**



La pêche artisanale sénégalaise a considérablement évolué au cours de ces dernières décennies. S'affranchissant en partie des directives de la métropole ou détournant à son profit les politiques de l'Etat moderne, elle s'est forgée grâce aux dynamiques endogènes des différentes communautés maritimes. Celles-ci, selon leurs propres caractéristiques, ont réussi à mettre en place un système socio-économique fort, articulé autour d'un espace halieutique différemment approprié. Ce constat nous a poussée à comprendre et à étudier une communauté bien particulière, celle des pêcheurs de Guet-Ndar et, partant, son organisation socio- spatiale.

### ***La territorialité multiple du pêcheur Guet-Ndarien***

La communauté Guet-Ndarienne est, comme nous n'avons pas manqué de le rappeler tout au long de ce travail de recherche, l'une des plus anciennes communautés de pêcheurs ouest-africaines. Partant d'une activité de subsistance avec la pêche fluviale, ils vont rapidement se tourner vers une exploitation intensive des produits marins, suite notamment aux diverses interventions de la politique métropolitaine. En effet celle-ci tentera sans énorme succès vers la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle une industrialisation des pêcheries indigènes. Cependant loin d'être un total échec, cette tentative de modernisation sera détournée par les Guet-Ndariens qui s'appuient sur une organisation familiale comme unité de production ; mais aussi sur l'entrée en scène d'un nouvel acteur : le mareyeur. Ce dernier devient un partenaire financier incontournable mais aussi un garant de la filière commerciale en aidant à l'exploitation de l'ouverture des petits marchés locaux. La sphère de marchandisation se met donc en place et les Guet-Ndariens entrent dans une irréversible mutation de leurs pratiques halieutiques. Celles-ci mettent en avant une grande maîtrise des techniques de pêche, des moyens navigants mais aussi du milieu marin. La connaissance de la biologie des ressources halieutiques et de leur mobilité permet aux Guet-Ndariens de concevoir un calendrier migratoire qui les amène progressivement à couvrir l'ensemble de la sous région. Cette possibilité est offerte par l'introduction de la motorisation qui constitue un apport sans précédent dans l'élargissement de leurs territoires de pêche. Les pêcheurs de la grande côte essaient tout le littoral ouest africain et se définissent un rapport à l'espace régi par le libre accès.

L'identité maritime du pêcheur de Guet-Ndar se met ainsi en place et se nourrit à la fois de la forte cohésion communautaire, avec le quartier de Guet-Ndar comme port d'attache, et également des rapports de solidarité qui leur permettent d'établir des installations provisoires ou pérennes dans différents endroits de la côte sénégalaise et ouest africaine. Avec la

migration, les Guet-Ndariens se créent de véritables foyers d'accueil parfois anciens comme la Mauritanie ou Cayar, où leurs pratiques et leur vision de la mer les opposent souvent aux populations autochtones. Ils y développent cependant des liens de coopération et obtiennent des droits d'usage grâce à un partage et une diffusion de leurs connaissances et de leurs techniques. Toutefois, leurs pratiques intensives de la mer qui ne respectent aucun mode de régulation suscitent également des rivalités voire des conflits avec les populations hôtes.

Ainsi, leur culture du libre accès à la mer et leur présence saisonnière les feront caractériser par Cormier- Salem de pêcheurs migrants voire de « *nomades des mers*<sup>116</sup> ». Un terme qui montre toute la complexité de la notion de territoire appliquée aux pêcheurs de Guet-Ndar. Ils sont à la fois très ancrés dans leur espace communautaire qu'ils ont su préserver de toute forme de régulation d'aménagement externe notamment de l'Etat ; mais ils sont aussi très mobiles avec une grande capacité d'insertion dans des circuits commerciaux internationaux et financiers qu'ils n'arrivent toujours pas à maîtriser.

La territorialité du migrant Guet-Ndarien se lit également à travers la diversité des techniques de pêche. Elles montrent une différenciation entre les groupes de pêcheurs qui se concrétise dans l'hétérogénéité dans les types d'organisation sociale et d'exploitation de l'écosystème marin. Cette diversité interne aux Guet-Ndariens leur donne une grande capacité d'adaptation aux milieux marins fréquentés.

Une technique de pêche, au-delà de la forme de prélèvement de la mer ; met en jeu une capacité de mobilisation financière et humaine mais aussi un débouché commercial bien précis. Au travers de la senne tournante par exemple dont l'introduction au sein des communautés de pêcheurs résulte des politiques modernes de pêche, un constat peut être fait. Il s'agit d'une technique lourde qui a été rapidement appropriée par les Guet-Ndariens. Travaillant sur la base d'une famille élargie, cet engin est devenu une de leurs spécialités. Son utilisation a accru les débarquements nationaux et permis de satisfaire les besoins alimentaires des populations. Ainsi, la senne tournante a trouvé un vaste marché local et international entretenus par le dynamisme des mareyeurs nationaux. Cependant la senne tournante nécessite de plus en plus un financement conséquent et une main d'œuvre qui à présent est recrutée en dehors de la sphère familiale. Dans le même temps, de plus en plus l'opportunité de campagne de pêche fructueuses dans les eaux de sous région comme celles de la Mauritanie devient un chant de sirène. De même, la pêche à la ligne, si elle nécessite un

---

<sup>116</sup> Cormier-Salem M.C.

équipage moindre, n'en demeure pas moins exigeante. Son maniement relève d'une grande qualification et vise des espèces de plus en plus rares car surexploitées (mérus, pagres, rougets, dorades...). Les pratiques halieutiques qui en découlent poussent le pêcheur à tenir compte à la fois des lieux de pêche les plus productifs et des possibilités de marché existantes dans la zone. Ainsi, la présence d'une filière d'exportation ou d'un mareyeur industriel conditionne fortement le lieu de débarquement de la ressource.

En quelque sorte, la grande mobilité et capacité d'adaptation des Guet-Ndariens, ce qu'on peut appeler leur nomadisme, leur a donné une grande puissance économique mais les a aussi mis en forte dépendance d'agents économiques qui leur donnent accès aux marchés et aux financements

### *Une territorialité bousculée par des évolutions récentes.*

Néanmoins, aujourd'hui, la territorialité des pêcheurs de Saint-Louis est sujette à des transformations qui trouvent leurs racines d'une part dans la baisse aggravée des ressources halieutiques et d'autre part dans la dépendance croissante par rapport aux mareyeurs industriels. La pratique de la pêche devient aussi une gestion du risque qui pousse dorénavant les pêcheurs de Guet-Ndar à des migrations de plus en plus lointaines et ciblées. Les déplacements à l'échelle nationale et/ ou sous régionale ne sont plus une simple réponse à la mobilité des espèces mais à une adaptation économique de plus en plus difficile qui place le pêcheur migrant dans un processus de fragilisation de son activité. Ainsi en Mauritanie, le pêcheur migrant semble davantage relégué au rôle de subalterne ou de simple salarié. La révolution de la pêche artisanale mauritanienne doit beaucoup à la présence des pêcheurs sénégalais. Mais bien que ces derniers participent au développement économique en assurant tant le ravitaillement des industries exportatrices de farines et d'huile de poissons<sup>117</sup> que la satisfaction de la demande intérieure, les pratiques de pêche se voient de plus en plus conditionnées par les contrats d'affrètement et les licences de pêche. D'autre part, leur présence étant souvent perçue comme une pression supplémentaire sur la ressource, leurs activités maritimes deviennent la source de violentes tensions qui aboutissent même à une remise en cause de leur droit d'accès. À Cayar, on assiste à un affaiblissement de cette territorialité qui avec l'interdiction de certaines techniques comme le filet dormant ou la

---

<sup>117</sup> Ould Tarbiya M.L. et Ould Mouhamédou F. 2012, "Étude diagnostique de la filière de farine et de l'huile de poisson en Mauritanie et au niveau international », CSRP, 32p

palangre côtière, indique non seulement une certaine perte des droits d'accès à la ressource de ces pêcheurs sur un ancien territoire de pêche, mais aussi une perte de ces opportunités financières et commerciales.

En somme, en nous penchant sur l'étude de la communauté de pêcheurs de Guet-Ndar, nous avons cherché à mettre en lumière une représentation plus fine de leurs pratiques halieutiques. Nous avons voulu explorer l'évolution de ce groupe pour lequel il est difficile de définir un espace uniforme régi par une règle et une autorité, de même il est nécessaire de distinguer les spécificités liées aux types d'activités et aux techniques. De par leur territorialité multiple, changeante les pêcheurs migrants ont mis en place un espace diversifié entretenu par leur forte autonomie par rapport à l'Etat et ses normes, mais qui à travers les réseaux d'acteurs les place aussi dans une grande dépendance économique et de vulnérabilité face au déclin de la ressource.

### *Les conflits, entre revendications communautaires et nouvelles formes de gestion*

La réduction des espaces accessibles aux pêcheurs migrants de la grande côte à Cayar et en Mauritanie débouche souvent sur un long processus conflictuel. Ce dernier apparaît soit en raison d'une forte divergence dans les perceptions et pratiques liées à l'espace maritime, soit suite à une nouvelle politique étatique qui va impacter les modalités de pêche et d'accès à la mer mais aussi durcir les rapports économiques qui vont en résulter.

Dans le cas de la Mauritanie, l'histoire des pêcheries est intimement liée à la présence des pêcheurs de Guet-Ndar. En effet, grâce à leur technicité ils ont vite réussi à découvrir et à s'accaparer de nombreuses zones de pêche et à alimenter à la fois un marché interne et à développer leur localité où est le plus souvent débarqué l'essentiel des prises.

Toutefois la crise de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie entraîne une rupture et une nouvelle donne des pratiques halieutiques des Guet-Ndariens. Celles-ci sont définies à présent soit dans un cadre privé c'est-à-dire un contrat de travail entre le pêcheur et un mareyeur ou industriel mauritanien, soit dans un cadre formel qui s'appuie sur un protocole d'accord entre le Sénégal et la Mauritanie.

Si le contrat de travail a toujours eu cours il s'accroît d'une clause nouvelle qui oblige le pêcheur à faire affréter son embarcation par le mareyeur afin de pouvoir exercer son activité

et par là renforce sa dépendance au mareyeur devenu employeur. Mais ceci semble être moins source de tension que les licences formelles. En effet, la Mauritanie dans un souci de préserver ses ressources et d'assurer la sécurité alimentaire de sa population, impose l'application d'un système QIT sur les espèces pélagiques et pour les seules sennes tournantes. Une méthode qui apparaît aux yeux des autres pêcheurs de Guet-Ndar comme discriminatoire, et impacte doublement la communauté. D'une part, le système QIT qui s'accompagne de clauses jugées contraignantes pour les senneurs avec l'obligation de débarquer 6% des captures à Nouadhibou et avec le respect du point de contrôle du poste de Ndiago, ne permet qu'un semblant d'activité à ses professionnels et ne leur garantit pas un revenu économique satisfaisant car n'ayant qu'un droit de pêche de 22 tonnes dans le mois<sup>118</sup>. D'autre part les pêcheurs exclus procèdent de plus en plus à une pêche frauduleuse, souvent avec la complicité des gardes côtes mauritaniens. En réaction, l'Etat mauritanien a durci sa politique envers les pêcheurs migrants et effectue des arraisonnements pour le moins intempestifs au niveau de la frontière, ce qui génère de nombreuses confrontations. Les eaux mauritaniennes deviennent ainsi caractéristiques de la fin du libre accès mais aussi d'une perte du territoire pour le pêcheur migrant de Guet-Ndar. Par ailleurs dans cette situation de conflit, si les pêches illicites et le refus de débarquer peuvent être interprétés comme des mouvements de protestations et de résistance à une remise en question de leurs pratiques de pêche, on peut aussi noter un certain affaiblissement des formes d'organisation de ces pêcheurs. Déjà en 2011, le gouvernement mauritanien avec la politique de la mauritanisation des embarcations imposait une restriction sur le nombre de pêcheurs étrangers, et par conséquent des Guet-Ndariens, autorisés à travailler dans ses eaux. Bien que cette politique ait évolué et que les propriétaires de pirogues Saint-Louisiennes se doivent d'embaucher au moins deux marins mauritaniens, elle n'entraîne pas moins une certaine déstructuration dans l'organisation du travail.

Ce rapport vertical avec un Etat n'offre pas aux pêcheurs migrants une grande marge de manœuvre. Ceci alimente non seulement les tensions au sein de cette communauté mais aussi les conflits au niveau de la frontière, car les restrictions imposées touchent à la fois les techniques et le pêcheur. Par ailleurs les mécanismes de négociation introduits pour gérer la crise n'autorisent pas une véritable implication des acteurs locaux. La Commission Mixte des Professionnels qui regroupe à la fois des professionnels de la pêche artisanale sénégalaise et

---

<sup>118</sup> La capacité de pêche d'une senne tournante est estimée à près de 10 tonnes par sortie

ceux de la pêche artisanale mauritanienne, est surtout concernée par le souci de faire respecter les clauses du protocole d'accord.

À Cayar, la présence du migrant de Saint Louis a suscité d'énormes rivalités. Les pêcheurs autochtones de la localité ayant une vision « terrienne » de la mer, les pratiques intensives et souvent néfastes pour l'environnement, comme l'usage du filet dormant, ont très vite été décriées et ont même fait l'objet de conflits récurrents. Une dynamique qui n'a pu être dépassé qu'avec l'implication de mobilisations locales qui ont porté le conflit et fait valoir leur point de vue grâce à un processus de patrimonialisation de leurs ressources. En ce sens, le CPC, mouvement local créé en 1994, constitue un exemple sans précédent dans la lutte pour la sauvegarde du patrimoine environnemental de Cayar et de l'amélioration des conditions économiques du pêcheur face aux mareyeurs. En initiant dans un premier temps des règles de gestion, puis en précipitant le départ des fileyeurs Guet-Ndariens, les pêcheurs cayarois à travers le CPC et l'ensemble des associations de base, ont mis en place un système de régulation qui tient surtout compte des techniques et pratiques de pêche. Néanmoins, si ces mesures peuvent paraître exclusives car touchant souvent les Guet-Ndariens, elles ne déstabilisent pas pour autant les modes d'organisation du pêcheur migrant. Elles entraînent plutôt une recomposition de son territoire halieutique où le libre accès à la ressource est désormais conditionné par des règles locales institutionnalisées.

En effet, l'un des facteurs de succès des mobilisations locales cayaraises fut d'avoir pu légitimer des conventions communautaires auprès de l'action publique. L'Etat Sénégalais en prônant une cogestion offre aux populations un nouveau cadre de gouvernance participative avec les CLPA puis avec les Comité de gestion des AMP. Cette politique qui permet aux acteurs locaux d'instituer un espace de gestion autour des produits de la mer. Cependant ce cadre réglementaire risque d'une part d'être fragilisé par le manque de moyens financiers et logistiques et par la faible autonomie des acteurs professionnels ; ceci est conditionnée de la structuration rigide du CLPA et du comité de gestion, où les procédures décisionnelles relèvent en grande partie de l'administration. D'autre part, la neutralité des représentants de la communauté Guet-Ndarienne dans ces cadres de gestion locaux reflète l'absence de participation des pêcheurs migrants. Ainsi bien que la cogestion ait renforcé les règles locales de gestion et changé la relation ascendante entre l'Etat et les professionnels de la pêche, elle reste encore inachevée. Un état qui à la longue suscite un désintérêt chez les populations.

Un autre constat qui peut être fait est qu'en dépit du fait que les pêcheurs migrants s'impliquent très peu dans les instances de gestion créées dans leurs territoires de migration, certains acteurs s'essaient depuis quelques années à une forme d'autogestion au sein de leur espace communautaire. Cette initiative qui est née des professionnels de la senne tournante est sans doute la plus marquante chez ces pêcheurs peu habitués à s'imposer un quelconque contrôle sur l'effort de pêche. Cependant, la dispersion des autres acteurs de la filière ne permet pas d'impulser d'autres règles de gestion et paralyse fortement l'activité des organes de gouvernance participative mis en place par l'Etat. Ce dernier se voit contraint de négocier avec des acteurs locaux qui souvent ne disposent plus d'une réelle représentativité auprès de la population. Leur légitimité vient de fait ajouter à la crispation que cette communauté de pêcheurs ressent envers les politiques du gouvernement et repose la question de leur acceptabilité.

En définitive, les conflits loin d'être une fracture dans les activités socio- spatiales des pêcheurs, constituent également des clés de lecture dans les formes d'arrangements qui se mettent par la suite en place. Ils témoignent d'une certaine capacité des acteurs, et dans ce cas précis ceux de Cayar, à s'organiser et à défendre leur espace en l'absence de toute implication de l'Etat. L'action collective mise en œuvre leur permet de se défendre économiquement face aux mareyeurs et d'introduire de nouvelles formes de règles. Le conflit engendre pour ce groupe de pêcheurs « *sédentaires* » une territorialisation qui trouve par la suite, un écho auprès de la puissance publique grâce à l'émergence de dynamiques de gestion qui cherchent à responsabiliser l'acteur quant à l'érosion des ressources halieutiques. Le succès de l'action collective c'est aussi de faire émerger progressivement cette vision d'un territoire délimité soumis à une régulation et à une conservation des produits de la mer ce qui est également, en un sens, le but des AMP.

A coté de ce mouvement collectif organisé promu par les pêcheurs de Cayar, nous pouvons observer une action des pêcheurs de Guet-Ndar depuis 2009 et qui tend à se développer face à la recrudescence des conflits liés à l'espace. Celle-ci se manifeste par des mouvements de protestation, de boycott des instances de gestion... Toutefois ces formes de résistance ne permettent pas aux migrants d'élaborer et d'aboutir à de véritables arrangements formels ou informels avec des interlocuteurs que cela soit avec un Etat ou une population locale en cas de conflit.

### ***Quelle place pour le pêcheur migrant ?***

La crise de la ressource halieutique a entraîné de véritables transformations dans les territoires des pêcheurs migrants de Guet-Ndar. Ces derniers voient leur espace de migration de plus en plus régi par de nouvelles formes de gestion et de contrôle de l'accès à la ressource. En effet, que cela soit dans l'objectif d'une gestion locale communautaire comme à Cayar ou d'une gestion par QIT à l'exemple de la Mauritanie, les Guet-Ndariens se voient obligés de remettre en question leurs pratiques halieutiques voire dans certains cas de renoncer à une partie de leurs territoires d'usages. Toutefois, ces changements ne se font pas sans heurts. Dans les foyers d'accueils, ils entraînent de nombreux conflits posant ainsi la question de la gestion des ressources halieutiques avec plus d'acuité. Faut-il dès lors ignorer les pêcheurs migrants dans les processus décisionnels ?

La pêche constitue à bien des égards un enjeu mondial. Pour bien des pays en voie de développement dont le Sénégal et l'ensemble des pays de la côte ouest africaine, elle joue un rôle primordial tant du point de vue de la sécurité alimentaire, que du développement social et économique. Dans ce contexte, l'apport des pêcheurs migrants sénégalais est loin d'être négligeable. Ils contribuent au cours de leurs déplacements géographiques à assurer un dynamisme local compte tenu de la modestie des flottes artisanales dans les pays voisins dont la Mauritanie. Néanmoins, malgré la plus value qu'ils apportent, leur présence est très souvent perçue par les communautés d'accueil comme une pression supplémentaire sur la ressource. En outre les règles de gestion, qui sont édictées en vue de contrôler à la fois l'activité des pêcheurs et l'accès à la ressource, sont souvent sans grand effet et entraînent même dans certains cas une augmentation de la pêche illicite, comme nous avons pu le constater dans les eaux mauritaniennes, mais aussi dans les aires marines protégées (Iles Bijagos). Il convient alors de trouver des mécanismes de gestion qui tiennent non seulement compte de la pêche migrante mais aussi favorisent la participation de ces acteurs en vue d'une gestion durable et surtout réaliste.

Dans le cas de Cayar un tel processus participatif a pu être mis en œuvre en associant les migrants permanents, c'est-à-dire ceux qui sont définitivement installés, aux instances de gestion. Toutefois, cette participation reste peu efficiente car on note toujours une frilosité des pêcheurs migrants saisonniers à s'impliquer. Ainsi, il se pose la question de quel migrant il faut inclure dans une politique de cogestion des pêcheries artisanales ?



A l'échelle sous régionale, la question de la pêche migrante semble davantage articulée autour du manque d'articulation entre les politiques nationales. Les accords bilatéraux qui sont signés entre Etats sont souvent peu efficaces et consistent davantage à trouver un équilibre assez précaire pour juguler la tension entre pêcheurs étrangers et pêcheurs nationaux. C'est en ce sens que la CSRP doit aider à une meilleure définition de cadres de concertation, de régulation des conflits et de processus décisionnels. Cette étape est incontournable dans la gestion des pêcheries ouest africaines mais aussi dans une optique d'amélioration des conditions des pêcheurs migrants principalement ceux de Guet-Ndar qui voient leur activité de plus en plus menacée par la multiplication de règles de gestion souvent mal définies et par la création d'aires protégées qui, en réduisant leur espace d'exploitation, les excluent et tendent à en faire des « braconniers de la mer ».

### *Apports de la thèse et perspectives de recherche*

D'une manière générale, ce travail de recherche a visé à apporter une meilleure compréhension des dynamiques territoriales des pêcheurs de Guet-Ndar. Nous avons voulu contribuer, à l'instar d'autres auteurs, à une caractérisation socio- anthropologique de cette communauté maritime qui s'est investie très tôt dans une forme de mondialisation de son économie de pêche à travers notamment des migrations de pêche et une revivification constante des réseaux socio-économiques. Ce travail est également une opportunité de reconsidérer l'espace halieutique de ces pêcheurs reconnus. Un espace qui ne se laisse pas enfermer dans une délimitation nette et précise mais qui plutôt semble évoluer au gré des préoccupations sociales, économiques et écologiques des Guet-Ndariens. Un espace que nous avons aussi appréhendé au travers des mutations et des confrontations avec d'autres logiques et perceptions de groupe de pêcheurs plus « terriens ». En ce sens, nous avons privilégié l'approche du conflit pour enrichir cette analyse du territoire du pêcheur migrant.

Ainsi, cette thèse s'est attachée à ressortir les implications des conflits non seulement au sein d'un espace de pêche multi- échelle, mais aussi à montrer comment ils remodelent les actions sociales collectives en permettant une meilleure organisation des acteurs, et en faisant émerger de nouvelles formes de territorialisation. Par ailleurs, un des apports de notre recherche est de montrer la dualité entre ces modes de gestion locale qui se développent de plus en plus au sein des pêcheries artisanales et leur incorporation dans un canevas institutionnel mis en place par l'Etat. Un rapprochement qui ne peut se faire sans porter une

plus grande attention aux logiques et pratiques des pêcheurs migrants de Guet-Ndar et ceci tant au niveau local, national que supra- national.

Cependant, notre travail de recherche est loin d'être exhaustif. Nous pensons que des pistes de recherche s'offrent encore à nous. Parmi celles-ci une analyse plus poussée reste à faire quant aux formes d'organisation des Guet-Ndariens et de leurs rapports avec d'autres groupes de pêcheurs tels que les Imraguens. Ces derniers constituent, en effet, l'un des rares groupes de pêcheurs en Mauritanie qui dont l'activité ne s'est insérer que récemment dans la marchandisation.

Nous comptons aussi nous intéresser davantage aux politiques de gouvernance des pêcheries artisanales initiées au niveau de la sous région et voir comment elles tentent de prendre en compte le phénomène de la migration des pêcheurs. En effet, les migrations de pêche posent une problématique de taille au niveau de la sous région ouest africaine. Bien que nous ayons cherché à apporter des éléments de réponse à travers celles des pêcheurs de Guet-Ndar, nous pensons que ce point devra être plus étudié.

Enfin à une échelle plus locale, une autre perspective serait une analyse plus approfondie de la mise en œuvre tant sur le plan des changements, des résistances que des processus de gouvernance de l'aire marine protégée de Saint-Louis. L'implantation d'une aire marine protégée qui se cherche encore, et dont l'avenir semble incertain nous parait intéressante à suivre à plus d'un titre.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Acheson, J. 1989. "Management of common property resources". In *Economic anthropology*, ed. S. Plattner, Stanford University Press, pp 351-378
2. Agardy T. et al, 2003, "Dangerous targets? Unresolved issues and ideological clashes around marine protected areas", in *Aquatic Conservation: Marine and freshwater ecosystems*, vol. 13 issue 4, pp 353- 367
3. Allie L. 2004, « La gestion de l'espace dans des Parcs naturels régionaux sous pressions touristique et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors? », Thèse de doctorat de Géographie, Université de Montréal et Université Joseph Fourier- Grenoble I, 450p
4. Antheaume B. et Giraut F. 2005, « Le territoire est mort, Vive le territoire ! Une (re)fabrication au nom du développement », IRD éd., 384p
5. Arnould P. 2006 « Biodiversité la confusion des chiffres et des territoires », *Annales de Géographie*, N° 651, pp 528-549
6. Aubertin C. et Rodary E. 2008, « Aires protégées, espaces durables ? », IRD, 260p
7. Auyero Javier, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/5 no 160, p. 122-132
8. Bakhayokho M. 1990, « les conflits dans les pêcheries artisanales sénégalaises : contribution à la recherche de solutions au problème actuellement entre les pêcheurs au filet maillant dérivant et ceux au filet maillant dormant de fond au large de Joal », ISRA, études et documents vol3 N°1, 11p
9. Ballantine B. 1997, « No take marine reserve networks support fisheries », in Hancock D. A et Al (éd.) *developing and sustaining World fisheries resources*, CSIRO, Australia, pp 702- 706
10. Baron C., 2003, « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Droit et société* 2, N° 54, pp 329-349
11. Bellec F., 1996 « Pêcheurs, d'espoir au Sénégal » Collection Les acteurs du développement, Editions de l'Atelier, 156p
12. Bernus E. « Nomades sans frontières ou territoires sans frontières » in Bonnemaïson J. (dir), *les territoires de l'identité, le territoire lien ou frontière* tome 1, Paris, L'Harmattan, 1999, pp 33- 41.
13. Billé R. 2006. *Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées*, *Vertigo*, vol 17, n° 03, 12 p.

14. Binet T. Failler P. Agossah M. 2012 “Migrations contemporaines des pêcheurs artisans en Afrique de l’ouest, Synthèses et axes de recherche » UICN/ CSRP, Dakar 28p
15. Binet T. Failler P. Agossah M. 2012, “Aperçu de l’historique de migrations des pêcheurs artisans de l’Afrique de l’ouest de 1880 à 1980- Revue bibliographique » UICN/ CSRP, Dakar, 30P
16. Boncoeur J. et al, 2007, « La gouvernance des aires marines protégées : le projet de parc marin en Iroise, un exemple de processus participatif ? » *Mondes en développement*, vol. 2 n° 138, p. 77-92.
17. Bonnardel R. 1993, « Saint- Louis, mort ou renaissance ? » éd. L’Harmattan, 423p
18. Bonnardel R. 1985, « Vitalité de la petite pêche tropicale. Pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal » Paris Ed. CNRS, Collection Mémoires et documents de Géographie, 105 pages
19. Bonnemaïson J. Cambrézy L. et Quinty- Bourgeois L., éd. 1999 « Les territoires de l’identité. Le territoire, lien ou frontière ? », Tomes I et II. Paris- Montréal, L’Harmattan, 315 et 266 p. « Géographie et cultures ».
20. Bonnemaïson J., 1981, « Voyage autour du territoire », L’Espace Géographique, n°4, Doin, Paris, pp.249-262
21. Bourdesque C. F. et al 2005, « Marine protected areas, a tool for coastal areas management” in E. Levner et al (éd.) Strategic management of marine ecosystems, pp 29- 52
22. Breton Y. 1981, « L’anthropologie sociale et les sociétés de pêcheurs. Réflexions sur la naissance d’un sous- champ disciplinaire », in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 5 no 1, pp. 7- 27
23. Brunet R. et Dollfus O., 1990. « *Géographie Universelle, tome 1: Mondes nouveaux* ». Paris: Hachette. 480p.
24. Bujou S. 1993, « Anthropologie et halieutique ; réflexion sur l’élaboration d’une typologie et sur l’intérêt de l’utilisation de la notion de technotope », in: Laloë Francis (ed.), Rey Hélène (ed.), Durand J.L. (ed.), Legay J.M. (préf.) Questions sur la dynamique de l’exploitation halieutique. Paris : ORSTOM, 1995. Colloques et Séminaires. Table Ronde ORSTOM IFREMER, Montpellier, pp 245- 262
25. Cadoret A., 2006, « Conflits d’usages liés à l’environnement et réseaux sociaux : Enjeux d’une gestion intégrée ? Le cas du littoral de la Languedoc- Roussillon » Thèse de doctorat de Géographie, Université de Montpellier III- Paul Valéry, 536p
26. Camara M.M. 2008, *Quelle gestion des pêches artisanales en Afrique de l’Ouest ? Etude de la complexité de l’espace halieutique en zone littorale sénégalaise* » thèse de doctorat de Géographie Humaine, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 292p

27. Cazalet B. 2007, « Les droits d'usage territoriaux, de la reconnaissance formelle à la garantie juridique. Le cas des aires marines protégées ouest-africaines », *Monde en développement* 2, n° 138, pp 61-76.
28. Cazalet B. 2004. « Les aires marines protégées à l'épreuve du sous-développement en Afrique de l'Ouest », in *Vertigo* vol 5 n°3
29. Charpentier E. 2009, « Le littoral et les hommes : espaces et sociétés des cotes nord de la Bretagne au 18<sup>e</sup> siècle » Thèse de doctorat d'Histoire, Université de Rennes, 757p
30. Chaboud C., Galletti F., David G., Brenier A., Méral P., Andriamahefazafy F. et Ferraris J., 2008. *Aires marines protégées et gouvernance: contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaires*. In *Aires protégées, espaces durables?* C. Aubertin et E. Rodary (Dir), IRD, Marseille, France. 250p.
31. Chape, S., S. Blyth, L. Fish, P. Fox and M. Spalding (compilers), 2003. "United Nations List of Protected Areas". IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK and UNEP-WCMC, Cambridge, UK. IX, 44p.
32. Chaboud C. et Kébé M., 1991a, « Les relations entre producteurs et commerçants ou les mareyeurs sont-ils exploités ? Le cas du Sénégal », in DURAND J.R et al. : *La recherche face à la pêche artisanale*, Symposium International ORSTOM-IFREMER, Montpellier, 3-7 juillet 1991, pp. 593-602.
33. Chaboud C. et Kébé M., 1989, « La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal: commerce traditionnel et interventions publiques », *Cahiers Sciences Humaines*, n°25, ORSTOM, pp. 125- 143.
34. Charles Dominique E. et Mbaye A. 2000, « Les usages de l'espace dans la pêche artisanale sénégalaise » in Gascuel D. (ed.), Chavance Pierre (ed.), Bez N. (ed.), Biseau A. (ed.) « Les espaces de l'halieutique ». Paris, IRD, pp. 371-385.
35. Charlier B. 1999, « *La défense de l'environnement entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974* » Thèse de Doctorat, Université de Pau et des pays de l'Adour, 753p
36. Chauveau J. P. Jul-larsen E., Chaboud C. (éds) (2000), « les pêches piroguières en Afrique de l'ouest : Pouvoirs, mobilités, marchés », éd. Karthala, collection Hommes et Sociétés, IRD, 383p
37. Chauveau J.P. 1991, « Géographie historique des migrations de pêche dans la zone du COPACE (fin 19<sup>e</sup> siècle- années 1980) in Haakonsen Jan M. et Diaw C., DIPA, FAO.
38. Chauveau J.P. et Weber J. 1990, « L'apport des synthèses régionales. Perspectives historiques et institutionnelles sur la recherche interdisciplinaire dans le domaine des pêches artisanales » in: Durand Jean-René (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Weber J. (ed.) *La recherche scientifique face à la pêche artisanale*, Paris, ORSTOM, Colloques et Séminaires. Symposium International ORSTOM-IFREMER, Montpellier pp. 51-62.

39. Chauveau J.P. et A. Samba, 1990, « Un développement sans développeurs ? Historique de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal » vol 1 N°2, ISRA, pp21
40. Chauveau J.P., 1989 « histoire de la pêche industrielle et de la politique d'industrialisation » 1<sup>e</sup> partie, in Cahiers des Sciences Humaines, 25 (1-2) pp 237- 258
41. Chauveau J.P., 1989, « histoire de la pêche industrielle au Sénégal et de la politique d'industrialisation », 2<sup>e</sup> partie, in cahier des Sciences Humaines, 25 (1- 2) pp 259- 275.
42. Chauveau J.P et Verdaux F. 1988, « Bibliographie sur les communautés de pêcheurs en Afrique de l'Ouest, société, histoire et développement », première partie, FAO
43. Chauveau J.P. 1984, « Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal (Représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste).», Rapport interne, Orstom, 31p
44. Chavance P. 2002: « Un essai de reconstruction d'un demi-siècle d'évolution des pêcheries en Afrique de l'Ouest. Premiers résultats et difficultés rencontrées ». In Ba M., Chavance P., Gascuel D., Pauly D. et Vakily M. eds sc : Actes du Symposium de Dakar, Sénégal, ACP-EU Fisheries Research Report
45. Choblet C. 2005, « Espace littoral et décisions d'Aménagement : Limites et des potentialités des études d'impacts et des enquêtes publiques- exemple du littoral atlantique français » Thèse de doctorat en Géographie, Université de Nantes, 370p
46. Cissé B. 2011, « Les eaux de drainage des périmètres irrigués du delta du fleuve Sénégal : systèmes d'évacuation et qualité des eaux » Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 282p
47. Claudet J. 2006, « Aires marines protégées et récifs artificiels : méthodes d'évaluation, protocoles expérimentaux et indicateurs », Thèse de doctorat d'Océanologie, Université de Perpignan, 210p
48. Clément T., Gabrie C. Mercier J.R. et You H. 2010, « Aires marines protégées, capitalisation des expériences cofinancées par FFEM- 2<sup>e</sup> partie Rapport N°8- Evaluation économique et calcul du taux de rentabilité interne des projets d'AMP », FFEM, 19p
49. Collet S. « l'anthropologie des sociétés de pêcheurs ou l'odyssée commence » in Anthropologia de la pesca, debates en el mediterraneo, Del Castillo A.M., Université de Murcia, 1999
50. Corbin A. 2001 « L'avènement des loisirs 1850- 1860 » l'Université de Virginie, éd. Flammarion, 466p,
51. Corbin A., 1988, « *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage 1750-1840* », Paris, Aubier, 407 p.

52. Corlay J.P. 1995, « Géographie sociale, géographie du littoral » Norois, pp 251- 253
53. Corlay Jean P. 1993, « le concept d'espace halieutique : réflexions de géographe sur les pêche maritimes à partir du cas Danois » In *Question sur la dynamique de l'exploitation halieutique*, Colloques et séminaires, ORSTOM/ IFREMER, Montpellier, pp. 125-140.
54. Cormier- Salem M.C. 2006, « Vers de nouveaux territoires de la conservation. Exemple des littoraux ouest africains » *Annales de Géographie*, N° 651, pp 597-617,
55. Cormier- Salem M.C. 1999 « Rivières du Sud : Sociétés et mangroves ouest africaines » IRD, Paris, vol. 1 et 2
56. Cormier- Salem M.C. 1997 « Sociétés et espaces littoraux ouest africains : dynamiques, enjeux et conflits » in *Iles et littoraux vol.2*, ORSTOM, pp 695-70
57. Cormier- Salem M.C., 1995a, Terroirs aquatiques et territoires de pêche. Enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines, in Blanc- Pamart C., Cambrézy L. (coord.) : *terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Orstom, coll. Colloques et Séminaires, Paris, 472 p
58. Cormier- Salem M.C, 1995 b, « Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique », in *l'Espace Géographique*, N°1 pp 46- 59.
59. Cormier- Salem M.C 1985 « Les pêcheurs nomades de la mer ? L'exemple des déplacements en Casamance ». *Anthropologie Maritime*, (2), p. 135-143
60. Cormier- Salem M.C., 1997, « Sociétés et espaces littoraux ouest africains : dynamismes, enjeux et conflits » in *Iles et littoraux tropicaux*, Fonds documentaire Orstom, vol.2, pp 695- 708
61. Cuq M., « Analyse des cadres juridiques des aires marines protégées des pays ouest africains », *9/1 Law, Environment and Development Journal*, 2012
62. D'Aquino P. 2002 « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », in **L'Espace géographique** 1, tome 31, p. 3-22
63. Dahou K. 2002 « Dispositif d'encadrement et débordements sociaux : le cas des pêches » in Diop M.C., « la société Sénégalaise entre le local et le global », éd. Karthala, Paris
64. Dahou T. 2010 « Gouverner l'espace sans gouverner les hommes : le dilemme des aires marines protégées (Saloum, Sénégal) » *Anthropologie et Sociétés*, vol. 34, n° 1, p. 75-93.

65. Dahou T., Weigel J.Y., 2005 « La gouvernance environnementale au miroir des politiques publiques », **Afrique contemporaine**1, N°213, pp. 217-231
66. Dahou T. et al. 2004, « La gouvernance des aires marines protégées : Cadre d'analyse et leçons ouest-africaines Parc National du Banc d'Arguin Réserve de Biosphère du Delta du Saloum Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos » Projet CONSDEV, Synthèse – WP5, 18p
67. Dalama G. 2007 « Les nouveaux « ancrages » de la territorialité dans les hauts de la Réunion grâce au tourisme » 6e Rencontres de Mâcon, « Tourisimes et territoires », Pré-actes
68. David G. Thomassin A. « les aires marines protégées, petit voyage au cœur d'un territoire en mal de reconnaissance », UICN, 1<sup>e</sup> colloque international sur les AMP, Quelles stratégies pour quels objectifs, nov.2007
69. Day J., Dudley N., Hockings M., Holmes G., Laffoley D., Stolton S. & S. Wells, 2012. « Application des catégories de gestion aux aires protégées : lignes directrices pour les aires marines ». Gland, Suisse: UICN. 36 pp.
70. Dème M. Bailleux R. Ndiaye K.2012, « Migrations des pêcheurs artisans sénégalais : état des lieux » UICN/ CSRP, Dakar, 29p
71. Dia A.D. 2012 « Etudes des filières des pêcheurs migrants sénégalais opérant dans les eaux maritimes mauritaniennes », UICN/ CSRP, Dakar, 34p
72. Dia A.D., « Réseaux et groupes d'appartenance chez les pêcheurs migrants : le cas des Wolofs de Ndiago (Mauritanie) » Bulletin Scientifique du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches - vol. 28, 54- 66pp
73. Diallo C. 2012, « Les dynamiques locales de développement urbain au Sénégal : entre stratégies de reproduction des acteurs et construction d'une nouvelle gouvernamentalité : Etude de cas sur la ville de Saint- Louis », Thèse de doctorat d'Anthropologie et Sociologie du politique et du développement, Université Paris 8 Vincennes- Saint- Denis, 334p
74. Di Méo G. et Buléon P., 2005. *L'espace social, lecture géographique des sociétés*. Paris: Armand Colin (coll. U Géographie). 304p.
75. Di Méo G. 1998, « Géographie sociale et territoires » Paris, Nathan 317p
76. Di Méo G. 1996, « Les territoires du quotidien » Paris, L'Harmattan coll. Géographie Sociale, 207p
77. Di Méo G., 1991. « *L'Homme, la Société, l'Espace* ». Paris: Economica (coll. Anthropos). 319p.
78. Di Méo, 1991, « La genèse du territoire local : complexité dialectique et espace-temps », in Annales de Géographie, T. 100, n°559 pp 273- 294



79. Diop B. et al 2002 « atelier de formation sur le code la pêche à Cayar », WWF, 20p
80. Dionne H. Gagnon C. et Klein J.L.1986, « Du local à l'Etat, les territorialités du développement » Actes du colloque "Espaces de développement: quelles territorialités pour la société de l'après-crise?", l'Université du Québec à Chicoutimi, GRIR
81. Diop O. 2006, « Migrations et conflits de pêche le long du littoral sénégal-mauritanien: le cas des pêcheurs de Guet-Ndar de Saint-Louis (Sénégal) » Recherches Africaines, Numéro 03.
82. Diouf P.S. 1996, « Les peuplements de poissons dans les milieux estuariens de l'Afrique de l'Ouest : l'exemple de l'estuaire hyperhalin du Sine- Saloum » Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en Biologie des populations et Ecologie, Université de Montpellier II, 230p
83. Diop S. « Les écosystèmes marins et côtiers de l'Afrique de l'Ouest : enjeux de leur gestion a long terme et de leur développement durable - Exemple du Sénégal », 15p
84. Division de la Pêche Artisanale, 2011, « rapport d'évaluation des conseils locaux de pêche artisanale » Ministère de l'Economie maritime, projet PRAO, 27p
85. Domain F. 1976, « les fonds de pêche du plateau continental ouest africain entre 17°N et 12°N », CRODT, Document scientifique N°61, 21p
86. Dominique E.C. 2003, « Engins et techniques de pêche artisanale du Sénégal », 28p
87. Doumenge F. 1961, « les produits de la mer dans l'économie nord américaine », Norois vol.31 n°31, pp 293- 319
88. Dudley N., 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires Protégées* (Gland : UICN publications).
89. Dziedzicki J.-M., 2001, *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : Quelle place pour les processus de médiation ?*, Thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, Tours
90. Elissalde B., 2002, « Une géographie des territoires », *L'information Géographique*, n°3, Sedes, Paris, pp.193-205.
91. Failler P. Binet T. 2012, « Migrations des pêcheurs dans l'espace régional africain-Rapport de Synthèse » UICN/ CSRP, Dakar, 12p
92. Failler P. Binet T. 2010, « Les pêcheurs migrants : réfugiés climatiques et écologiques », **Hommes & Migrations** 2, N0°1284, pp. 98-111
93. Fall M. 2009, « Pêcherie démersale côtière au Sénégal – Essai de modélisation de la dynamique de l'exploitation des stocks », Thèse de doctorat d'Ecologie Fonctionnelle, Université de Montpellier 2, 175p

94. Fall M. 2012, « Mondialisation et accords internationaux de pêche : Sénégal- Union Européenne et Sénégal- Mauritanie », in Pillon P. « La faim par le marché, aspects sénégalais de la mondialisation » éd. L'Harmattan, 361p
95. FAO, 2012 « Situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture en 2012 », département de la pêche et de l'aquaculture de la FAO, Rome 241p
96. FAO, 2011, « Document de discussion : Vers des directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables », Rome, 39p
97. FAO, 2010, Document technique sur les pêches et *l'aquaculture* « Vers une intégration de l'évaluation et de l'élaboration des avis dans la pêche artisanale: principes et processus ». No. 515. Rome, FAO, 98p
98. FAO, 2007 « gouvernance mondiale à l'appui de la pêche artisanale, politiques de soutien à l'appui de la gestion des ressources et des moyens d'existence », Nouvelles orientations dans les pêches, Série de notes de synthèse sur les questions de développement, n° 9. Rome. 16 pp.
99. FAO, 2005, « l'état des ressources halieutiques marines mondiales » document techniques sur les pêches, N°457, Rome, 254p
100. Faraj A. 2009, « Techniques géostatistiques au service de l'aménagement de la pêcherie céphalopodière marocaine », Thèse de doctorat en Géostatistique, Ecole des mines de Paris, 141p
101. Faure A. 2006, « Quelques éléments de réflexion sur la notion de territoire », Intercommunalité: une communication à réinventer, Conférence Cap' Com le 4/7/2006 au Sénat
102. Faure A. 2004, « Territoires, territorialisation », in Dictionnaire des politiques publiques – Les Presses de Sciences Po – 518 p. – 2004, sous la dir. Boussaguet L. Jacquot S. et Ravinet P. Paris: Presses de Sciences Po, novembre 2004, p. 430-437.
103. Faure F.E. 2004, «La gestion durable des zones côtières : politiques et pratiques en Afrique tropicale » Développement durable : leçons et perspectives, actes du colloque, Ouagadougou
104. Féral F. 2007, « L'administration des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest », *Monde en développement* 2, N° 138, pp. 43-60.
105. Féral F. 2001, « Sociétés maritimes, droits et institutions des pêches en Méditerranée occidentale. Revue synthétique des droits collectifs et systèmes décentralisés de discipline professionnelle », *FAO Document technique sur les pêches*. No. 420. Rome, FAO. 62 p.

106. Fleury C. 2006, « Discontinuités et systèmes spatiaux : La combinaison île/frontière à travers les exemples de Jersey, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Trinidad » Thèse de doctorat en Géographie, Université de Caen/ Basse Normandie, 562p
107. Fontana A. et Samba A. 2013, « Artisans de la mer, une histoire de la pêche maritime sénégalaise », La Rochette, 159p
108. Francour P. et al, 2001, « A review of marine protected areas in the northwestern Mediterranean region: siting, usage, zonation and management”, in Aquatic conservation: marine and freshwater ecosystems, vol. 11, issue 3, pp155- 188
109. Francour P. 2000, « Evolution spatio-temporelle à long terme des peuplements de poissons des herbiers à *posidonia oceanica* de la réserve naturelle de Scandola (Corse, méditerranée nord-occidentale) » Cybium, 24(3) suppl.: 85-95.
110. Frascchetti S. Terlizzi A. Benedetti-Cicchi L. 2005 (a), « Patterns of distribution of marine assemblages from rocky shores: evidence of relevant scales of variation”, in Marine ecology progress series, vol.296 pp.13- 29
111. Frascchetti S. et al 2005(b), « Conservation of Mediterranean seascapes: analyses of existing protection schemes” Marine environmental research, vol.59 n°4, pp 309-332
112. Frémont A. 1976, « La région, espace vécu », PUF, Paris, 288p
113. Fromentin A.M. 2007, « L’approche écosystémique des pêches : quelles priorités pour la recherche ? » Ifremer, 38p
114. Frontler S. 1977, « Réflexions pour une théorie des écosystèmes », Bull. E d vol.8 n°4, pp 445- 464
115. Garcia S. Hayashi M. « Partage des océans et gestion des écosystèmes Évolution spatiale contrastée de la gouvernance des pêches maritimes », pp 441- 484
116. Gaspart F. et Platteau J.P. 2001 « Heterogeneity and collective action for effort regulation: lessons from the Senegalese small-scale fisheries” 36p
117. Geistdoerfer A. 2007, « L’anthropologie maritime: un domaine en évolution: hors cadre traditionnel de l’anthropologie sociale », Zainak 29, pp 23-38
118. Girard S. 2012, « La territorialisation de la politique de l’eau est-elle gage d’efficacité environnementale ? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011) » Thèse de doctorat en Géographie, Université de Lyon, 633
119. Gonzalez N. 2011, « Communication, politiques publiques et conflits pour les ressources naturelles: l’émergence des discours de paix, en Bolivie entre 1985-2005 » Thèse de doctorat en Communication, Université du Québec à Montréal, 266p

120. Groupe Manon Mars 2005, « Horizons 2020 : Conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'Etat ? » Commissariat Général du Plan,
121. Guilavogui A. Le fur J. et Doumbouya A. « Accès à l'espace et à la ressource : compétitions et conflits entre pêche artisanale et pêche industrielle dans la ZEE guinéenne », 12p
122. Haakonsen Jan M. et Diaw C. 1990 « les migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest » Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest – DIPA, FAO-
123. Henichart L.M. 2009, « Gestion participative et durable de la zone cotière : une analyse des conflits d'usage, exemple de la réserve marine de Putemun à Chiloe (Chili) » ASRDLF, 46<sup>e</sup> colloque, 13p
124. Hénocque Y. 2010, “Vers une gouvernance renouvelée pour la gestion intégrée des mers et des littoraux », Global Oceans Conference 2010. May 3-7, 2010, UNESCO, Paris.
125. Horemans B. et Jallow A. 1997, « Etat actuel et perspectives de la cogestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest », projet DIPA, Rapport technique, Cotonou, Bénin, 25p
126. Kane A., 1985. Le bassin du fleuve Sénégal à l'embouchure, flux continentaux dissous et particuliers, invasion marine dans la vallée du fleuve Sénégal. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de géographie physique. Université de Nancy II. 205 p
127. Kane A.E., 2007 « Comportements Opportunistes et Négociations des Accords de Partenariat Pêche entre l'Union Européenne et les Organisations Régionales des Pêches d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : Enjeux et défis. Cas de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) de l'Atlantique Centre-Est » Thèse de Doctorat d'Economie de l'Agriculture et des Ressources, Institut National d'Enseignement Supérieur et de Recherche Agronomique et Agro-alimentaire de Rennes, 453p
128. Kane C. 2010, « Vulnérabilité du système socio- environnemental en domaine sahélien, exemple de l'estuaire du fleuve Sénégal- De la perception à la gestion des risques naturels » Thèse de doctorat en Géographie, Université de Strasbourg et Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 271p
129. Karibuhoye C. 2012, « Le RAMPAO, situation actuelle et perspective », atelier de restitution de l'analyse du RAMPAO
130. Kirat T. Torre A. 2008, « Territoires de conflits, analyse des mutations de l'occupation de l'espace », L'Harmattan, Paris, 322p
131. Kelleher G. et Kenchington R. (1992), “*Guidelines for Establishing Marine Protected Areas*” A Marine Conservation and Development Report. IUCN, vii+ 79 p

132. Laborde S. 2007, « Les pêches maritimes basques : entre déclin et recompositions » Thèse de doctorat de Géographie, Université de Nantes, 301p
133. Laganier R. Villalba B. Zuindeau B. 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », in Revue Développement durable et Territoires, dossier n°1
134. Lajarge R. 1997, « Environnement et processus de territorialisation : le cas du parc naturel régional de la chartreuse (France) in Revue de géographie alpine, tome 85 n°2. pp. 131-144.
135. Laloé F., Samba A., 1990 « La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégies de pêche » Paris, Orstom éditions. Études et Thèses, 395 p.
136. Lafi Bala, « Le marché aux poissons, Dossier pédagogique et d'accompagnement » 2010 RED
137. Laubier L., 2005 « La pêche et les avancées scientifiques » in Compte rendu de entretiens Science et Ethique, 2004
138. Lavigne Deville P. 2001 « Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest », AFD, 45p
139. Lecourt A. et Faburel G., 2008, « Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement. Proposition d'un modèle d'analyse pour les grands équipements », in Kirat T. et Torre A. (éd.) les territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace, Paris, L'Harmattan 322p
140. Lefebvre J., 2013, « Gouvernance, aires marines protégées et réduction de la pauvreté », mémoire de Master, Université de Sherbrooke, 84p
141. Leloup F. Moyard L. Pecqueur B. 2003, « Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) ? », Mondes en Développement Vol.31-n°124, pp 95-112
142. Le Berre M. 1995, « Territoires », Encyclopédie de la Géographie, Paris, Economica, pp 601- 622
143. Le Fur J. 1994, « dynamique du système de pêche artisanale et intelligence artificielle, le projet M.O.P.A » in Barry- Gerard M., Diouf T., Fonteneau A. (éds) « Evaluation des ressources exploitables pour la pêche artisanale sénégalaise », Paris Orstom, Colloques et séminaires tome 2, 405- 417pp
144. Le Roux S. et Noël J., 2007, « Mondialisation et conflits autour des ressources halieutiques », *Ecologie & politique*, 2007/1 N°34, p. 69-82.

145. Le Roux S., 2005 « Pêche et territoires au Sénégal » Thèse de doctorat en Géographie, Université de Nantes, 287p
146. Lévêque C., 2008, « *La biodiversité au quotidien, le développement durable à l'épreuve des faits* »
147. Lima S. 2007« Le dépassement des territoires. Bâtisseur s et passeur s et d'espaces » in *Territoires, territorialité, territorialisation: et après ?*, Colloque interdisciplinaire et international, Grenoble
148. Lauriol J., Perret V. et Tannery F., 2008 « Stratégies, espaces et territoires. Une introduction sous un prisme géographique », *Revue française de gestion* 4, n° 184, pp 91-103
149. Mabile S. 2004, « Les aires marines protégées en méditerranée : Outils d'un développement durable », Thèse de doctorat de Droit et de Science Politique, Université Aix-Marseille III Paul Cézanne, 493p
150. Magrin M. et Seck Sidy M., 2009, « la pêche continentale en sursis ? » Géocarrefour (en ligne) vol 84/ 1- 2, juin 2012, in *Les grands projets hydrauliques et leurs dérives*, pp 55-64
151. Marfaing L. 2005, « Du savoir faire sénégalais en matière de pêche sur les cotes mauritaniennes : une approche historique », in *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien* Nr. 8 69-98pp
152. Mbaye A. 2003 « Analyse sociologique de la différenciation technique dans la pêche maritime artisanale sénégalaise et ses implications pour la gestion des ressources halieutiques », Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en Sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 272p
153. McGoodwin J.R., « *Comprendre la culture des communautés de pêcheurs, élément fondamental pour la gestion des pêches et la sécurité alimentaire* », FAO, Document technique des pêches, N° 401, 335p, Rome FAO 2003
154. Melé P. 2008, « Quels territoires pour l'action ? Mobilisations locales et régimes de territorialité », Colloque *Espaces de vie, espaces-enjeux : Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, CRAPE, UMR ESO., Université de Rennes 2.
155. Melé P. 2004, « conflits et controverses, de nouvelles scènes de production territoriale ? », Colloque *Espace et sociétés aujourd'hui, La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action* UMR ESO 6590, Université de Rennes
156. Melé P. 2003, « Introduction : Conflits, territoires et action publique », in Melé P. Larue C. et Rosemberg M. (coord.) « *Conflits et territoires* » Presses universitaires François Rabelais, Maison des Sciences de l'homme, « *Villes et territoires* », 224p, pp13- 32
157. Mesnildrey L., Gascuel D., Lesueur M., Le Pape O., 2010 « Analyse des effets des réserves de pêche », Rapport scientifique, publication du Pole Halieutique AGROCAMPUS Ouest, N°2, 105P CSRP, « Etude sur l'état de l'art du rôle des AMP dans la gestion de pêches », rapport technique : introduction et volet gouvernance, Décembre 2011,

158. Mermet L., 1992, « *Stratégies pour la gestion de l'environnement* », L'Harmattan, Paris, 207p
159. Mériaux S., 2008, « Gestion du littoral ouest africain : quel appui à la société civile ? » FIBA
160. Meuriot E. 1987 « Les modèles bio- économiques d'exploitation des pêches, démarches et enseignements », *Rapports économiques et juridiques d'Ifremer* n°4, 104p
161. Mietton M. et al, 2008, « Le delta du fleuve Sénégal, une gestion de l'eau dans l'incertitude chronique »
162. Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique Urbaine, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement « Plan Directeur d'Urbanisme de Saint- Louis », rapport de présentation, mai 2008
163. Moine A., 2007, « Le territoire : comment observer un système complexe », ed. L'harmattan, *Itinéraires Géographiques*, Paris, 176p
164. Moine A. 2006 « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », in **L'Espace géographique** 2, Tome 35, p. 115-132
165. Morand P. et Weigel J.Y. 2013, « Contexte Halieutique et propositions en matière de gouvernance des AMP ouest africaines. Volet 1 : Contexte halieutique », *Rapport final Convention CEPIA AFD/CSRP/UICN/IRD*, 40p
166. Mormont M. 2006, « Conflits et territorialisation », *Géographie, économie, Société* vol 8, pp 299-318
167. Ndoye F. Maizi P. « De la pirogue au plat, le poisson fumé sur la petite cote sénégalaise » (Alimentation, savoir-faire et innovations en agroalimentaires en Afrique de l'Ouest), CIRAD - ENDA Ed. GRAF - CNEARC – GRET, Montpellier, 2002, 89 p
168. Nguyen Van- Chi Bonnardel R. 1985. « *Vitalité de la petite pêche tropicale. Pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal* » Paris Ed. CNRS, Collection Mémoires et documents de Géographie, 105 pages
169. Nguyen van chi Bonnardel R. 1978, *Migrations des pêcheurs sur l'ensemble du littoral sénégalais. Motivations, modalités et conséquences socio-économiques*, rapport interne, DOPM, Dakar, 32p.
170. Niang D., 2007, « Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : l'expérience de la ville de Saint-Louis » Thèse de doctorat de Géographie et Aménagement, Université de Toulouse- le Mirail, 242p

171. Niang N.A. 2009, « Dynamique socio-environnementale et développement local des régions côtières du Sénégal : l'exemple de la pêche artisanale », Thèse de doctorat en Géographie, Université de Rouen, 262p
172. Noecky M.L. 2004, « Participation à la gestion des pêches artisanales pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs en Afrique de l'Ouest : Une synthèse des entretiens et des études de cas réalisés en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée et au Ghana », FAO, document technique, Rome
173. Noel J. 2011, « Regard Géographique sur la mondialisation halieutique : l'altermondialisation et les formes de résistances en pêche artisanale », Thèse de Doctorat en Géographie, université de Nantes, 375p
174. Offner J.M. 2006, « Les territoires de l'action publique locale » Fausses pertinences et jeux d'écart, *Revue française de science politique* 1, Vol. 56, pp 27-47
175. OMVS 2007, « Analyse Diagnostique Environnementale Transfrontalière du Bassin du Fleuve Sénégal » Rapport final, 98p
176. Ould Sidi M. T. 2005, « Les ressources des petits pélagiques en Mauritanie et dans la zone nord ouest africaine : variabilité spatiale et temporelle, dynamique et diagnostic », Thèse de doctorat en Halieutique, Ecole Normale Supérieure et Agronomique de Rennes, 230p
177. Oul Tarbiya M.L. et Oul Mouhamédou F. 2012, « Etude diagnostique de la filière de la farine et de l'huile de poisson en Mauritanie et au niveau et international », CSRP- IMROP, 29P
178. Reliant C. 2004, « L'expertise comme outil de territorialisation d'une politique publique : Fonctions et usages de l'expertise socio-économique dans la politique d'aménagement des zones inondables en France et en Angleterre » Thèse de doctorat de Sciences et Techniques de l'Environnement, Ecole Nationale Supérieure des Ponts et Chaussées, 320p
179. Riou T. 2011, « Territorialisation de la gestion d'une aire marine protégée : analyse du processus et des premières années de fonctionnement du Parc Naturel Marin d'Iroise » mémoire de master1 de Sciences politiques, Université de Rennes, 132p
180. Roussel S. 2007, « Efficacité de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) » Thèse de doctorat de Sciences Economiques, Université de Montpellier I, 189p
181. Paskoff R. 1993 « les côtes en danger », Collection pratiques de la Géographie, Masson, Paris, 250p
182. Péron F. et Rieucan J. 1996, « la maritimité aujourd'hui », éd. L'Harmattan, 336p
183. Pillon P. 2012, « La faim par le marché, aspects sénégalais de la mondialisation » éd. L'Harmattan, 361p



184. Pinton F. et Empereire L. 1992 « L'extractivisme en Amazonie brésilienne : un système en crise d'identité » Cahiers Sciences Humaines 28 -4 pp 685- 703
185. Piolle X., 1990, Mobilités, identités, territoires, **Revue de géographie de Lyon**, vol. 65, n° 3, p. 149-154
186. Platteau J. et Strzalecki T. 2004, « Collective action, heterogeneous loyalties and path dependence : Micro- evidence from Senegal », in Journal of African economies vol.13 n°3, pp 417- 445
187. Plante S. et André P. 2002 « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales », in Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales, XXV:1, pp.117-132
188. PNUE, 2006 « L'avenir de l'environnement en Afrique 2: Notre environnement, Notre richesse» Synthèse
189. PNUE, 2004, « Mise en oeuvre de mesures de conservation et gestion durables des ressources halieutiques : le cas du Sénégal », 76p
190. Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. 2004, "How is your MPA doing? A Guidebook of Natural and Social Indicators for Evaluating Marine Protected Area Management Effectiveness". IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xvi + 216 pp.
191. Queneudec J.P. 1977, « Chronique du droit de la mer », in Annuaire du Droit Français, vol 23, N° 23 pp730-744
192. Quensière J., 1993. « De la modélisation halieutique à la gestion systémique des pêches » in Nature, Sciences, Société (3), 211-220.
193. Quensière J et al 1994. « Représentation des pêches et modèles de gestion », in Quensière J (dir) *la pêche dans le delta central du Niger : approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*. ORSTOM, Khartala, Paris, 409-416., CRODT.
194. Raffestin C., 1986, « Écogénèse territoriale et territorialité », in Auriac F. et Brunet R. : *Espace, jeux et enjeux*, Fayard
195. Raffestin C., 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris: LITEC. 250p
196. RAMP AO, 2010, « Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées du RAMP AO », Dakar, 81p.
197. Raynaud O. 2010, « Prise en Compte et Intégration des Pêcheurs Migrants en tant que Partie Prenante de l'Aire Marine Protégée de Nosy Hara », Mémoire de Master de Management de la qualité, Université Paul Cézanne d'Aix Marseille 3, 50P

198. Rebotier J. 2012, « Une approche territoriale des risques» **Géographie et cultures**, 81, pp 77-90.
199. République du Sénégal, 2012, « Résultats généraux des pêches maritimes » Ministère de la pêche et des Affaires maritimes, Direction de la Pêche Maritime, 122p
200. République du Sénégal, 2011, « Résultats généraux des pêches maritimes » Ministère de la pêche et des Affaires maritimes, Direction de la Pêche Maritime, 114p
201. République du Sénégal, 2011, « Situation économique et sociale du Sénégal en 2010 » Ministère de l'Economie et des Finances, ANSD, 313p
202. République du Sénégal, 2009, « Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis » Ministère de l'Economie et des Finances, ANSD, 106p
203. République du Sénégal, 2007. « Projet de lettre de politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture ». Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes, 21 p.
204. République du Sénégal, 2003. Lettre de politique sectorielle de l'environnement, 21 p.
205. République du Sénégal, 2001. « Code de l'environnement ». Loi n° 2001. 01 du 15 Janvier 2000
206. République du Sénégal, 1998b. « Plan directeur des pêches maritimes ». Volume 1. Analyse descriptive et politiques et stratégies, 98 p.
207. République du Sénégal, 1998a. « Code de la pêche maritime ». Loi n98-32 du 14 av. 1998.
208. République du Sénégal, 1960. « Code de la pêche continentale ». Loi N° 63-40 du 10 juin 1960
209. Rey H., Catanzano J., Mesnil D., Blais G., 1997, « Système halieutique- Un regard différent sur les pêches », coll. « Propos », IFREMER, Paris, 277 p.
210. Rieucan J., « Sociétés maritimes et sociétés littorales, quelle maritimité ? » in « La maritimité aujourd'hui » Péron F. et Rieucan J, Collection Géographie et cultures, L'Harmattan, 1996, 335p
211. Roberts, C. et Hawkins, J. P. (2000). « Fully-protected marine reserves: a guide" Vol. 1250. Washington, DC: WWF, Endangered seas campaign.
212. Rochette, J. et Billé, R. 2008, « Perspectives pour une nouvelle gouvernance de la biodiversité en haute mer », **Revue juridique de l'environnement**, 4, pp.509-514.

213. Sack R.D. 1986, "Human Territoriality: its Theory and History". New York, Cambridge University Press, 256 p
214. Sall A. 2009, « Etude sur le savoir écologique des pêcheurs artisans des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest », Projet BBI 13286 CSRP- Wageningen International. 52 p.
215. Sall A. et Morand P. 2008 « Pêche artisanale et émigration des jeunes par voie piroguière » in Politique Africaine n°109 « Les migrants ouest- africains, miséreux, aventuriers ou notables ? », pp 32- 41
216. Sarr O. 2005, « Aire marine protégée, gestion halieutique, diversification et développement local : le cas de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (Sénégal). », Thèse de doctorat de Science Economiques, Université de Bretagne Occidentale, 200p
217. Schmitz S. 2000, « Portée heuristique des analyses de la territorialité et méthodes de mise en évidence des territoires », in Bulletin de la Société géographique de Liège, 39- 2, pp 31-39
218. Sencébé Y.2004, « Être ici, être d'ici. Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme) », Ethnologie française N°2, Tome 37, p. 23-29.
219. Senagrosol- Consult. 2007. « Elaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de l'Aire Marine Protégée de Cayar ». Rapport bilan diagnostic, DPN, 93 p
220. Séne A. 1985, « Les transformations sociales dans la pêche maritime piroguière : conditions de travail et modes de vie des pêcheurs de Guet Ndar de Saint- Louis du Sénégal » Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de Sociologie, Université de Toulouse- le Mirail, UER de Sciences Sociales, 688p
221. Séne C. 2013, « Etude diagnostique des lacunes et des contraintes dans la gouvernance des aires marines protégées de Joal Fadiouth, Cayar et Bamboung », Projet USAID/COMFISH
222. *Pencoo Gej, 124p*
223. Séne C. 2012, « Construction d'indicateurs pour le suivi- évaluation de la performance des Conseils locaux de pêche artisanale au Sénégal », USAID/ ComFish, 34p
224. Séne C. 2008a. Guide de création et de gestion d'aires marines protégées pour la gestion de la pêche au Sénégal, rapport définitif, DPM et Banque Mondiale, 104 p.
225. Soumaré A., Diouf P.S., Siegel P., 2005. Processus participatif de sélection de sites d'AMP au Sénégal. WWF- WAMER. 14 p
226. Sow M.D. 2005, « Les transformations urbaines dans les villes du Sud : l'exemple de Saint- Louis du Sénégal », Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse- le Mirail, 277p

227. Tabopda G.W., 2008, « Les aires protégées de l'extrême nord du Cameroun : entre politiques de conservation et pratiques locales » Thèse de doctorat en Géographie-Aménagement – Environnement, Université d'Orléans, 254p
228. Tempier E. et Centi C. 2009, « L'observation du littoral par les pêcheurs artisans : Gouvernance : quelle articulation promouvoir entre pêche et territoires ? Analyse à partir des pêches artisanales en Méditerranée française », Ed. Lorient : Collectif pêche et Développement, 187p
229. Thiao D. 2009, « Un système d'indicateurs de durabilité des pêcheries côtières comme outil de gestion intégrée des ressources halieutiques sénégalaises » Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles Saint –Quentin- en- Yvelines, 259p
230. Thomassin A. 2011, « Des réserves sous réserve : Acceptation sociale des Aires Marines Protégées - L'exemple de la région sud-ouest de l'océan Indien » Thèse de doctorat de Géographie, Université de la Réunion, UMR Espace- DEV- IRD, 369p
231. Torre A., 2010, Conflits environnementaux et territoires, in Zuindeau B. éd. *Développement*
232. *Durable et Territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, 518p.
233. Torre A. et al. 2006, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains : le cas de six zones géographiques françaises » in *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* N°3, pp 411- 450
234. Torre A. et Caron A. 2005, « Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : Le cas des conflits d'usage et de voisinage », *Economie et institutions*, n°6-7, 1er et 2ème semestre, pp.183-220
235. Turgeon- Pelchat C. 2011, « La mer à boire, accès à la ressource et gestion des pêches à St- Paul's River », *Mémoire de Master d'Anthropologie*, Université Laval- Québec, 120p
236. Verdeaux F. 1992, « Sociétés des pêcheurs et environnement : savoirs et appropriation halieutique du milieu », *Afrique Contemporaine* N°161, 125-144 pp
237. Watanuki N. 2007, « Manuel de cogestion des pêcheries : des théories et des études de cas au Japon, aux Philippines et au Sénégal », Programme GIRMAC, Dakar, 27p
238. Weber J. 1995, « Gestion des ressources renouvelables: fondements théoriques d'un programme de recherche », Paris, Cirad Green, 21p
239. Weigel J.Y. Féral F. Cazalet B., 2007, « les aires marines protégées d'Afrique de l'ouest, gouvernance et politiques publiques », *Presse Universitaire de Perpignan*, 232p
240. Weigel J. Y. et Sarr O. 2002, « *Analyse bibliographique des aires marines protégées : références générales et régionales ouest-africaines* », IRD - Dakar, 21 p.
241. Young C. Charles A. et Hjort A. 2010 « Dimensions humaines de l'approche écosystémique des pêches: une vue d'ensemble du contexte, des concepts, outils et méthodes », *FAO, document technique sur les pêches. No. 489. Rome, FAO. 2010. 162p*

### **Webographie :**

[www.ausenegal.com](http://www.ausenegal.com)

[www.documentation.ird.fr](http://www.documentation.ird.fr)

[www.gouv.sn](http://www.gouv.sn) du gouvernement du Sénégal

[www.lemoole.blogspot.com](http://www.lemoole.blogspot.com) site d'une coopérative de pêche artisanale en Mauritanie

[www.lequotidien.sn](http://www.lequotidien.sn) du journal sénégalais le Quotidien

[www.lesoleil.sn](http://www.lesoleil.sn) du journal sénégalais le Soleil

[www.mpl.ird.fr](http://www.mpl.ird.fr):Dossiers thématiques de l'IRD : « les grands écosystèmes mondiaux d'upwellings »

[www.ndarinfo.com](http://www.ndarinfo.com) site d'un particulier

[www.senegalaisement.com](http://www.senegalaisement.com) site d'un particulier

[www.spcsrp.org](http://www.spcsrp.org)

[www.walf.sn](http://www.walf.sn) du journal sénégalais Walf Fadjiri

# ANNEXES

## **Annexe1 : Décret portant création des AMP au Sénégal**

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

---

**DECRET**

**PORTANT CREATION D'AIRES**

**MARINES PROTEGEES**

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET PORTANT CREATION  
D'AIRES MARINES PROTEGEES

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Sénégal dispose de 700 km de côte et d'une zone économique exclusive de près de 200000 marins. La diversité des écosystèmes littoraux se traduit par la présence d'une importante diversité biologique côtière et marine. Les possibilités de maintien ou de reconstitution de la diversité biologique des régions côtières et littorales existent, en particulier pour les zones humides lagunaires, estuariennes et deltaïques. A cet effet, le Sénégal a défini un plan national d'actions et pris des options stratégiques à caractère spécifique pour la conservation de la Biodiversité dans les écosystèmes marins et côtiers. Toutefois, l'expérience du Sénégal, en terme de création et d'organisation de la gestion des aires protégées, et les acquis de la conservation de la biodiversité dans l'espace littoral sénégalais, peuvent et doivent servir de référence et d'axes d'ancrage dans les perspectives de la mise en place d'un réseau régional de zones marines et côtières protégées en capitalisant, en particulier, l'expérience du Programme Régional de Conservation des Zones Marines et Côtières, du projet Biodiversité Sénégal-Mauritanie et du développement du Réseau AFRIMAB de l'UNESCO, conformément aux orientations stratégiques du volet Environnement du NEPAD.

Le Congrès sur les Parcs Nationaux tenu en septembre 2003 ayant constaté que l'essentiel des efforts de protection concerne les écosystèmes continentaux, a recommandé que les Etats mettent l'accent sur la protection d'au moins 5% de leur espace littoral et marin. Cet objectif s'inscrit parfaitement dans la vision du Président de la République déclinée lors du Sommet Mondial de Johannesburg sur le Développement Durable et lors du 5ème Congrès Mondial de Durban sur les Parcs.

La promotion des Aires Marines Protégées constitue un avantage certain pour la conservation de la structure, du fonctionnement et de la diversité des écosystèmes ; de leur reconstruction en cas de dégradation ; l'amélioration du rendement de la Pêche et des retombées sociales et économiques pour les communautés locales. Par conséquent, la création des cinq (05) Aires Marines Protégées, objet de ce projet de décret est une stratégie pour renforcer les régimes de gestion intégrée des zones marines et côtières.

Telle est l'économie du présent projet de décret.



## Décret portant création d'Aires Marines Protégées

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu La Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;
- Vu la Convention africaine d'Alger du 15 septembre 1968 sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ratifiée par le Sénégal le 26 mars 1972 ;
- Vu la Convention de Paris du 16 novembre 1972 relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ratifiée par le Sénégal le 13 mai 1976 ;
- Vu la Convention de Washington du 03 mars 1973 relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), ratifiée par le Sénégal le 03 novembre 1977 ;
- Vu la Convention de Ramsar du 02 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale ratifiée par le Sénégal le 11 novembre 1977 pour le texte initial de la Convention et le 15 mai 1985 pour le protocole de Paris du 03 décembre 1982 amendant la Convention ;
- Vu la Convention d'Abidjan du 23 mars 1981 relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ratifiée par le Sénégal le 5 août 1984 ;
- Vu la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de Montego Bay en date du 10 décembre 1982 ratifiée par le Sénégal le 25 octobre 1984 ;
- Vu la Convention de Rio de juin 1992 relative à la Diversité Biologique ratifiée par le Sénégal en juin 1994 ;
- Vu la Loi N° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national ;
- Vu la Loi N° 86-004 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune ;
- Vu la Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités Locales ;

- Vu la Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux Collectivités Locales ;
- Vu la Loi N° 98-32 du 14 avril 1998 portant Code de la Pêche Maritime ;
- Vu la Loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement ;
- Vu le décret n° 96-1130 du 27 décembre 1996 portant application de la loi relative au transfert de compétences en matière de gestion et d'utilisation du Domaine National, du Domaine Privé et du Domaine Public ;
- Vu le décret N°2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret N°2004-562 du 22 avril 2004 portant nomination des Ministres ;
- Vu le décret N°2004-564 du 26 avril 2004 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret N° 2004-607 du 30 avril 2004 ;

**Sur rapport du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,**

### **DECRETE :**

**ARTICLE PREMIER :** Sont créées les Aires Marines Protégées suivantes :

- **Aire Marine Protégée de Saint-Louis** située dans les dépendances maritimes de la Commune de Saint-Louis ;
- **Aire Marine Protégée de Kayar** comprenant les dépendances maritimes de la Commune et la fosse marine de Kayar ;
- **Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth** comprenant les dépendances maritimes de la Commune, le bras de mer et la mangrove ;
- **Aire Marine Protégée de Abene** comprenant les dépendances maritimes de la Communauté rurale et la mangrove ;
- **Aire Marine Protégée de Bamboung** délimitée au Nord par le bras de mer de Diombos, au Sud par la forêt de Kolé et le village de Sipo, à l'Est par le bolong de Bandiala et à l'Ouest par les forêts de Diogaye et Kabaye.

Les coordonnées géographiques et les superficies de chacune de ces Aires Marines Protégées sont mentionnées à l'annexe au présent décret.

**ANNEXE : POSITIONS ET SUPERFICIE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**AIRE MARINE PROTEGEE DE SAINT-LOUIS**

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km <sup>2</sup> )
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
1	15 ° 58' 5 N	16 ° 31' 5 W	15 ° 58' 5 N	16 ° 48' 5 W	496
2	15 ° 50' 0 N	16 ° 31' 5 W	15 ° 50' 0 N	16 ° 48' 5 W	

**AIRE MARINE PROTEGEE DE KAYAR**

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km <sup>2</sup> )
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
1	14 ° 59' 1 N	17 ° 04' 8 W	15 ° 01' 6 N	17 ° 10' 8 W	171
2	14 ° 53' 1 N	17 ° 10' 5 W	14 ° 55' 6 N	17 ° 16' 5 W	

**AIRE MARINE PROTEGEE DE JOAL**

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km <sup>2</sup> )
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
1	14 ° 04' 5 N	16 ° 48' 7 W	14 ° 04' 5 N	16 ° 51' 7 W	174
2	14 ° 13' 0 N	16 ° 52' 2 W	14 ° 13' 0 N	16 ° 57' 2 W	

**AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE**

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km <sup>2</sup> )
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
1	13 ° 02' 3 N	16 ° 44' 5 W	13 ° 02' 3 N	16 ° 49' 5 W	119
2	12 ° 55' 3 N	16 ° 45' 3 W	12 ° 55' 3 N	16 ° 50' 3 W	

AIRE MARINE PROTEGEE DE BAMBOUNG

Relevés	Coordonnées UTM (m)		Superficie (km <sup>2</sup> )
	X	Y	
1	335026	1521869	70
2	336726	1520769	
3	338526	1520969	
4	338326	1522669	
5	338626	1523869	
6	340026	1525119	
7	339226	1526919	
8	338076	1529409	
9	338576	1531369	
10	337626	1531969	
11	336326	1531069	
12	335526	1531269	
13	332476	1530569	
14	331076	1530169	
15	330326	1529019	
16	329426	1528169	
17	330126	1527869	
18	330476	1527369	
19	331526	1527369	
20	332476	1526519	
21	332826	1526819	
22	334326	1524669	
23	335126	1523869	
24	334326	1522929	
25	334576	1522319	
26	335326	1521169	
1	335026	1521869	

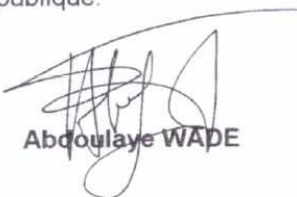
**ARTICLE 2** : Les objectifs de chaque Aire Marine Protégée, les principes d'accès, d'exploitation et de gestion qui découlent des Conventions internationales, des législations et des politiques nationales d'environnement et de pêche en vigueur, seront définis sous forme d'arrêtés conjoints des Ministres chargés de l'Environnement et de la Pêche.

**ARTICLE 3** : Chaque Aire Marine Protégée fait l'objet d'un plan de gestion sous la supervision d'un comité technique comprenant les services nationaux compétents et dont le mandat et la composition seront précisés par arrêté ministériel.

**ARTICLE 4** : Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime, le Ministre des Forces Armées, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Dakar, le 04 NOVEMBRE 2004

Par Le Président de la République



Abdoulaye WADE

Le Premier Ministre



Macky Sall

## Annexe 2 : Arrêté portant statut et règlement du Comité de Gestion de l'AMP de St- Louis

REPUBLIQUE DU SENEGAL

DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS

PREFECTURE DE SAINT-LOUIS

Le Préfet

N° 00573/PDSL

Saint-Louis, le 12 SEP. 2008

**Analyse :** arrêté portant statut et règlement du Comité de Gestion de l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS

- Vu La constitution ;
- Vu La Loi N° 79- 33 du 24 janvier 1979 portant statut particulier du personnel des Parcs Nationaux ;
- Vu la Loi N° 86- 04 du 09 janvier 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune ;
- Vu la loi N° 96-07 du 22 mars 1996 Portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales ;
- Vu la Loi N° 98- 03 du 08 janvier 1998 portant code forestier ;
- Vu la Loi N° 98-032 du 14 avril 1998 portant code de la pêche Maritime ;
- Vu la Loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de L'Environnement ;
- Vu le décret N° 2004- 1408 du 04 novembre 2004 portant création des Aires Marines Protégées au Sénégal ;
- Vu l'Arrêté N° 007573/ MEPN/DPN du 18/11/2005 portant affectation du personnel des Parcs Nationaux ;
- Vu l'arrêté portant comité Inter Ministériel pour la gestion des AMP ;
- Vu les orientations politiques du gouvernement en matière de conservation de la biodiversité ;
- Vu les recommandations du sommet de Durban en 2003 ;
- Vu la lettre de mission de la Direction des Parcs Nationaux ;

**Arrête :**

## **TITRE I : Objet**

**Article premier :** Il est créé un comité de gestion de l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis dénommé **Comité de Gestion de L'AMP de Saint-Louis**. Son siège se trouve dans les locaux de l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis. Il a une durée de deux (02) ans renouvelable à partir de la date de nomination dudit comité.

**Article 2 :** Ce comité de gestion a un mandat de concertation entre ses membres en vue d'une prise de décision de la gestion de l'AMP par le service de la conservation.

Il est composé de 22 membres issus des différentes Parties Prenantes ayant un impact direct ou indirect sur la gestion de l'AMP.

## **TITRE II Composition et Mandats des organes de gestion**

**Article 3 :** Les organes de gestion de l'AMP de Saint-Louis se composent de l'Assemblée Générale et d'un Comité de Gestion.

### **A - ASSEMBLEE GENERALE**

#### **A/1 Rôle :**

- Elle donne des orientations politiques et stratégiques au Comité de gestion.
- Elle fait un suivi –évaluation des activités du comité de gestion.

#### **A/2 Composition :**

Parties prenantes – Elus locaux – services techniques – autorités administratives coutumières et Religieuses – ONG, les établissements scolaires et les Privés du tourisme etc....

### **B – COMITE DE GESTION**

#### **B/I : Rôle**

Le comité de gestion a pour missions :

- La validation du budget de fonctionnement du comité ;
- L'approbation du zonage participatif de l'AMP ;
- La définition des engins de pêche devant être utilisés dans l'AMP ;
- L'approbation et le suivi des contrats de gestion entre les différentes parties prenantes et les services de conservation ;
- Le règlement à l'amiable des conflits entre les différents groupes socioprofessionnels représentés dans le comité ;
- La définition consensuelle des priorités d'aménagement technique et touristique de l'AMP ;

- La définition et l'adoption d'un règlement intérieur consensuel de l'AMP ;
- La définition et l'approbation du plan de communication et de sensibilisation de l'AMP.

**B/2: Composition**

Les Parties Prenantes du comité de gestion de l'AMP se composent comme suit :

- Le conservateur de l'AMP/DPN
- Le représentant du service de la pêche de Saint-Louis
- 1 représentant du service des eaux et forêts de Saint-Louis
- 2 représentants du conseil local de pêche
- 2 représentants du GIE interprofessionnel de pêche
- 2 représentants du GIE des jeunes pêcheurs
- 1 représentant de la Mairie
- 2 représentants du Syndicat d'initiative et du tourisme de Saint-Louis
- 1 représentant des senneurs de plage
- 1 représentant du CRODT
- 1 représentant de la presse
- 1 représentante du GIE des femmes transformatrices

**Article 4 :** Le bureau exécutif du comité de gestion comprend le bureau et les commissions.

**Bureau**

- Un Président
- Un Vice- Président
- Un Secrétaire général
- Un Secrétaire général adjoint
- Un trésorier
- Un trésorier Adjoint

Le rôle du commissaire aux comptes est assuré par le comptable de l'AMP de Saint-Louis.

**Commissions techniques :**

- Commission Surveillance et pêche durable
- Commission Gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- Commission Aménagement technique et touristique
- Commission Sensibilisation, communication et formation
- Commission Gestion des conflits



NB : Chaque commission est dirigée par un président et un rapporteur. Ils doivent proposer les membres qui doivent faire partie des commissions.

### **TITRE III Administration et Fonctionnement**

**Article 5** : l'assemblée générale se réunit deux (2) fois en session ordinaire par an sur convocation du bureau et en session extraordinaire à la demande des 2/3 des membres par écrit au Président. Il est tenu un procès verbal des réunions. Ces procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Les parties prenantes directes sont représentées par au moins cinq (5) membres dans l'Assemblée Générale.

**Article 6** : le Comité de gestion se réunit 1 fois par mois pour suivre et évaluer le travail du bureau et des commissions techniques et planifie les activités du mois suivant. Le bureau est l'organe exécutif du Comité de Gestion. Le Comité de gestion peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son bureau ou par les 2/3 des membres.

**Article 7** : le bureau exécutif a pour rôle :

- L'exécution des décisions et résolutions du Comité de Gestion ;
- La présentation au comité de son rapport d'activités ;
- La gestion des ressources propres allouées au Comité de gestion ;
- La supervision des activités des différentes commissions.

**Article 8** : le bureau se réunit deux fois par mois sur convocation de son président ou sur la demande de la moitié des membres suivant un ordre du jour prédéfinis.

Les convocations doivent parvenir aux membres 72 heures avant la date de la réunion. Le bureau peut délibérer en présence de la moitié de ses membres et les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Le fonctionnement du Comité de gestion et du bureau exécutif est assuré par le **Fonds d'Appui et de Promotion de l'AMP** de Saint-Louis.

**Article 9** : les ressources du fonds d'appui proviennent :

- des activités génératrices de revenus issus de la valorisation des ressources naturelles de l'AMP ;
- des subventions, des dons et des legs ;
- autres prestations de service du comité de gestion ;
- des amendes provenant d'un règlement de conflit par le comité de gestion.

**Article 10** : il est tenu au jour le jour une comptabilité axée sur le fonds d'appui et de promotion de l'AMP de Saint-Louis pour les recettes et les dépenses liées

aux activités des organes de gestion par le trésorier. Ce fonds est administré par le Bureau du comité de gestion avec un droit de regard de l'administration en charge de l'AMP de Saint-Louis.

**Article 11** : le Président du Comité de Gestion a pour missions :

- de convoquer les réunions ;
- de représenter le comité auprès des tiers ;
- de négocier avec les partenaires au nom du comité ;
- d'administrer les crédits et d'ordonner les dépenses du comité de gestion ;
- de co-signer les chèques avec le trésorier et le Conservateur de l'AMP de Saint-Louis ;
- de veiller au respect des règlements et à l'application correcte des décisions, résolutions et délibérations du Comité de gestion.

**Article 12** : Les décisions du Comité de Gestion ne sont appliquées qu'après avis favorable du Conservateur de l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis, après analyse de conformité aux textes de lois et règlements en vigueur en matière de conservation de la biodiversité. Le bureau exécutif du comité travaille sous la supervision du conservateur de l'AMP de Saint-Louis.

#### **TITRE IV : Dispositions spécifiques**

**Article 13** : La présidence du bureau exécutif est assurée par le secteur le plus représentatif des parties prenantes de l'AMP en l'occurrence un des GIE intervenant dans la pêche.

**Article 14** : Les membres du bureau sont élus parmi les représentants des parties prenantes directes de l'AMP par consensus d'abord ou par scrutin pour la désignation des candidats.

Les membres de droit sont les représentants des parties prenantes qui sont impliqués directement dans la gestion et l'exploitation des ressources de l'AMP de Saint-Louis. Ils ont chacune une voix délibérante. La voix du Président est prépondérante.

Les membres consultatifs participent aux débats lors des sessions du comité mais sans voix délibérante.

**Article 15** : Le Président du comité en rapport avec le conservateur peut inviter toute personne en raison de ses compétences ou de toute autre utilité pour le comité de gestion de l'AMP à participer à titre d'observateur aux réunions et à contribuer aux activités.

**Article 16 :** La fonction de membre du comité de gestion est gratuite. Toutefois la prise en charge des membres lors des sessions peut être supportée dans la mesure du possible par le Fonds d'appui et de Promotion de l'AMP de Saint-Louis.

**Article 17 :** le Comité de gestion peut proposer l'intégration en son sein d'une partie prenante omise ou qui vient d'être créée dont l'impact sur la gestion de l'AMP est avéré.

#### **TITRE V : Dénonciations**

**Article 18 :** l'assemblée générale convoquée spécialement pour se prononcer sur la dissolution du comité de gestion doit comprendre au moins les 4/5 de ses membres.

Dans le cas contraire, l'assemblée générale est convoquée de nouveau à quinze (15) jours d'intervalle et peut valablement délibérée quelque soit le nombre de membre présent. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

**Article 19 :** la délibération de l'assemblée générale portant dissolution du Comité de Gestion est adressée à l'autorité de tutelle en charge de la gestion de l'AMP de Saint-Louis.

**Article 20 :** l'autorité de tutelle en charge de la gestion de l'AMP peut de façon unilatérale mettre fin au mandat des organes de gestion si elle en juge la nécessité.

En cas de dissolution, le patrimoine du Comité de gestion est reversé à l'organisme de même nature qui en prend la succession.

#### **Titre VI : Sanctions**

**Article 21 :** Tout membre qui s'absente pour trois réunions successives sans motif est exclu du comité de gestion pour le reste du mandat. De même, toute personne ayant quitté une réunion sans autorisation est assimilée à une absence non justifiée et sera sanctionnée.  
Ce présent arrêté sera enregistré, diffusé et communiqué partout où besoin sera.

**Le Préfet**



6

**AMPLIATIONS :**

- ME/MINT (PCR)
- MEPNABRLA (PCR)
- Gouvernance de Saint-Louis (PCR)
- AMP de Saint-Louis / Archive
- Mairie de Saint-Louis
- Communauté Rurale de Gandon
- DPM
- DPN
- DPSP
- DPCA
- DMM
- DPTMI
- DREEC
- WWF
- Secteur des Eaux et Forêts de Saint-Louis
- Service Régional des pêches et de la surveillance de Saint-Louis
- Comité de gestion de l'AMP de Saint-Louis
- Brigade de la Gendarmerie de Saint-Louis
- Police
- UGB
- PRESSE

## **Annexe 3 : Réglementation de l'utilisation de la palangre a Cayar**

République du Sénégal

Un Peuple-un But-une Foi

-----

**MINISTRE DE L'ECONOMIE MARITIME**

**DE LA PECHE ET DES TRANSPORTS**

**MARITIMES**

-----

**DIRECTION DES PECHEES MARITIMES**

-----

**ANALYSE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DE LA PALANGRE A CAYAR**

### **NOTE DE PRESENTATION**

Les palangres sont des engins de pêche mesurant entre 500 mètres à 1000 mètres et comportent plusieurs avançons au bout desquels se trouvent des hameçons. De l'avis de la majeure, ces engins dégradent la ressource halieutique car, en cas de disparition, emprisonnent les roches et participent à leur dépeuplement. Utilisés sur les rochers, ils s'accrochent aux lignes simples à main et causent des bagarres entre pêcheurs palangriers et ligneurs et constituent ainsi une source potentielle de conflits entre acteurs.

Dès lors, la réglementation de la palangre est une réelle préoccupation des communautés de pêcheurs artisans. En effet, la loi n° 98-32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime et son décret d'application n° 98-498 du 10 juin 1998 n'interdisent pas l'utilisation de la palangre mais posent le principe de la réglementation de son utilisation. En effet, selon l'article 31 du décret d'application précité, « *Les conditions particulières d'utilisation de certains engins de pêche artisanale notamment les palangres côtières, les filets dormants à crevettes, les filets trémails et les sennes de plage sont définies par arrêté du Ministre chargé de la pêche maritime* ».

Dans la zone de Cayar, l'utilisation de la palangre avait déjà fait l'objet d'un consensus en 2002 entre les pêcheurs guetndariens et cayarois lors d'une réunion de réconciliation entre les deux communautés. Par la suite, le consensus qui était largement suivi a été finalement bloqué à cause des dissidences notées quant à son application.

Le CLPA de Cayar, dans une perspective de prévenir des risques de conflits entre les pêcheurs utilisant la palangre et ceux s'adonnant à la ligne simple a adopté des mesures consensuelles qui ont servi de base à l'élaboration du présent arrêté.

Telle est la substance du présent arrêté.

-----

**MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME**

**DE LA PECHE ET DES TRANSPORTS**

**MARITIMES**

-----

**ANALYSE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DE LA PALANGRE A CAYAR**

Le Ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes,

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes:**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi 98 – 32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime ;
- Vu le décret 98 – 498 du 10 juin 1998 fixant les modalités d'application de la loi portant code de la pêche maritime;
- Vu le décret 2005 – 569 du 22 juin 2005 portant organisation du Ministère de l'Economie Maritime ;
- Vu le Décret n° 2006-1329 du 23 novembre 2006 portant nomination du Préfet de Thiès ;
- Vu le décret 2009 – 451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret 2009 – 459 du 7 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret 2009 – 628 du 13 juillet 2009;
- Vu le décret 2009 – 538 du 5 juin 2009 relatif aux attributions du Ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes ;
- Vu le décret 2009 – 548 du 9 juin 2009 mettant fin aux fonctions d'un Ministre, nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement;
- Vu l'Arrêté n° 15 D.TH du 26 février 1986 portant délimitation des zones de pêche à Cayar et instituant une commission de surveillance des dites zones notamment à ses

articles 1 et 2 ;

Vu l'Arrêté n° 05X0153/D.TH du 14 juin 2005, complétant et modifiant les articles 2 et 6 de l'Arrêté n°0015/D.TH du 26 février 1986 portant délimitation des zones de pêche à Cayar et instituant une commission de surveillance de ces dites zones ;

Vu l'Arrêté n°9388 du 5 novembre 2008 portant création, organisation et fonctionnement des Conseils locaux de pêche artisanale maritime, notamment à ses articles 12 et 13 ;

Vu le consensus du Conseil local de pêche artisanale de Cayar retenu lors de sa réunion du 06 avril 2009, suite à une large concertation avec les catégories d'acteurs concernés ;

Sur proposition du Directeur des Pêches maritimes

### **ARRETE**

#### Article premier :

Le présent Arrêté a pour objet de réglementer l'utilisation des palangres côtières, dans les zones de pêche de Cayar, précisément de la bouée Niari-Raia à la limite de la région de Dakar.

#### Article 2 :

Il est formellement interdit de poser sur les zones de pêche rocheuses dans l'espace indiqué dans l'article premier des palangres côtières de quelque nature que soit .

Toutefois, les palangres peuvent être utilisées à des profondeurs de cent (100) mètres au moins au – delà des rebords extérieurs des roches. Leur présence dans la mer doit être matérialisée par des bouées.

#### Article 3 :

Pour prévenir leur mouillage sur les rochers, il est interdit de détenir des palangres côtières portant des hameçons de numéros 1 à 7, à l'embarquement, au débarquement ou en mer.

#### Article 4 :

La surveillance, la recherche et la constatation des infractions est assurée par la commission de surveillance de Cayar, instituée par l'arrêté n° 0015/D.TH du 26 février 1986, complété et modifié par l'arrêté n°05X 0153/D.TH du 14 juin 2005.



Cette commission comprend : **[sauf si l'arrêté cité ci-dessus l'a institué comme tu l'avais marqué, il est préférable que la commission soit composée ainsi qu'il suit]**

Le Chef de service départemental des pêches et de la surveillance de Thiès à Cayar, Président ;

Le représentant de la Mairie de la Commune de Cayar, membre ;

Le représentant de la Brigade de Gendarmerie de Cayar, membre;

Deux représentants de la communauté guéndarienne (un titulaire et un suppléant), membres ;

Deux représentants de la communauté cayaroise (un titulaire et suppléant), membres.

La commission, sur demande de son président, peut recourir à toute personne dont le concours est nécessaire durant les opérations de contrôle et de surveillance.

#### Article 5 :

En cas de violation des présentes dispositions, les engins en infraction sont saisis à l'embarquement, au débarquement ou en mer, et détruits par la commission de surveillance. Un procès verbal de destruction est établi par l'agent assermenté des pêches qui en dresse également copie à la Gendarmerie.

#### Article 6 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies d'une amende de 50 000 FCFA, correspondant au maximum prévu par l'article 87 de la loi 98-32 portant code de la pêche maritime.

#### Article 7 :

Le Directeur des Pêches maritimes, le Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches, le Préfet du Département de Thiès, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cayar, le Chef de Service régional des pêches et de la surveillance de Thiès, et le Chef de service départemental des pêches et de la surveillance de Thiès sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui publié partout où besoin sera.

**Khouraichi THIAM**

**Annexe 4 : Accords de pêche Sénégal- Mauritanie**

**PROTOCOLE D'APPLICATION  
DE LA CONVENTION**

**SIGNEE LE 25 FEVRIER 2001 A NOUAKCHOTT**

**ENTRE**

**LE GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**ET**

**LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE  
ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**EN**

**MATIERE DE PECHE ET D'AQUACULTURE**

En application des dispositions de la Convention signée le 25 février 2001 à Nouakchott entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Les deux parties sont convenus de ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER**  
**(Objet du Protocole)**

Le présent protocole est établi en application des dispositions de la Convention du 25 Février 2001 à Nouakchott entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Gouvernement de la République du Sénégal dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture.

Il précise les modalités pratiques de mise en œuvre de la coopération conformément à l'article 2 de ladite Convention.

**ARTICLE 2**  
**(Conditions d'exercice de la pêche artisanale)**

Les pêcheurs régulièrement installés dans l'un des Etats et opérant dans les eaux relevant de la juridiction de cet Etat peuvent exercer leurs activités dans les mêmes conditions que les nationaux.

Pour favoriser le partenariat de nature à préserver les intérêts mutuellement avantageux, les deux Parties ont reconduit le contrat type d'affrètement d'embarcation artisanale tel qu'approuvé le 25 février 2001 à Nouakchott (Annexe 1).

Concernant l'activité des pêcheurs artisans, la partie mauritanienne octroie pour une durée de six (6) mois, de juin à novembre, deux cent soixante dix (270) licences libres de pêche artisanale ciblant uniquement les espèces pélagiques à l'exclusion du mullet.

Des licences de pêche individuelles sont octroyées pour chaque embarcation conformément à la réglementation mauritanienne en vigueur et aux procédures figurant à l'annexe 2 du présent protocole contre le paiement d'une redevance forfaitaire fixée comme suit :

Pirogue de 13 mètres ou moins : 114,34 Euros ;  
Pirogue de plus de 13 mètres : 228,67 Euros ;

Le paiement se fait par transfert bancaire au profit du Trésor Public mauritanien dans un compte de la Banque Centrale de Mauritanie à préciser par la partie mauritanienne.

Pour les besoins de contrôle des captures de ces embarcations lors du débarquement des produits de pêche à Saint- Louis, une commission technique mixte sera créée pour assurer cette mission.

### **ARTICLE 3**

(Exercice de la pêche sur le fleuve Sénégal)

Les deux parties conviennent de prendre toutes les initiatives nécessaires en vue de la mise en place d'un comité ad hoc pour réglementer les activités de pêche sur le fleuve Sénégal, en concertation avec les Ministres chargés de la pêche des Etats membres de l'OMVS.

### **ARTICLE 4**

(Navires de pêche industrielle Sénégalais exerçant en Mauritanie)

Les autorités de la République Islamique de Mauritanie consentent à octroyer des autorisations de pêche thonière jusqu'à concurrence de dix (10) navires par an.

Les thoniers pourront exercer leurs activités dans les conditions ci-après :

- Le paiement d'une redevance forfaitaire, actuellement fixée à trois mille cent euros (3.100 Euros) par mois et par navire.
- Les navires produiront tous les documents justifiant leurs caractéristiques techniques notamment le certificat de jauge brute

**ARTICLE 6**

(Modalité de délivrance des licences de pêche)

Les procédures applicables aux demandes et à la délivrance des licences de pêche sont les suivantes :

- Les autorités compétentes de l'un des deux pays doivent soumettre aux autorités compétentes de l'autre pays, une demande pour les navires qui désirent pêcher dans le cadre du présent protocole, vingt (20) jours au moins avant la date de début de validité demandée.
- Les demandes sont présentées conformément aux formulaires fournis à cet effet par les autorités concernées.

Dans le cadre du présent protocole, les autorités compétentes ne devront concéder des licences de pêche qu'aux seuls navires légalement reconnus conforme à l'esprit de l'article 4 de la convention du 25 février 2001 par les autorités maritimes du Sénégal et de la Mauritanie.

**ARTICLE 7**

(Arrêt biologique, maillages, engins de Pêche et espèces)

Les navires et embarcations opérant dans le cadre du présent protocole doivent respecter les périodes d'arrêts biologiques institués par l'Etat dans les eaux duquel ils pêchent et respecter le maillage minimum, les engins de pêche en vigueur pour chaque type de pêche au niveau de chacun des Etats ainsi que les espèces autorisées.

**ARTICLE 8**

(Déclaration de captures)

Tous les navires de pêche attributaires d'une licence délivrée dans le cadre du présent protocole sont astreints à communiquer aux Autorités compétentes de l'autre Etat, une déclaration de captures conforme au modèle adopté par ce pays.

Les déclarations de captures doivent être déposées à la fin de chaque marée et dans tous les cas avant la fin du mois suivant.

**ARTICLE 15**  
(Entrée en vigueur)

Le présent protocole est appliqué provisoirement en attendant l'accomplissement des formalités de mise en vigueur de la Convention.

Il est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de signature et il est renouvelable par tacite reconduction par périodes égales. Toutefois, il peut être dénoncé par l'une des Parties, par la voie diplomatique, six (06) mois avant son terme.

*Ce protocole a été rédigé en double exemplaire originaux en langue française.*

**Fait à Dakar, le 6 avril 2005**

Pour le Gouvernement de la République  
du Sénégal

Pour le Gouvernement de la République  
Islamique de Mauritanie

Monsieur *Djibo Leyti KA,*  
*CS/1*  
Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Economie Maritime

Dr. *BA Mamadou Di M'BARE*  
*CS/1*  
Ministre des Pêches  
et de l'Economie Maritime

## Annexe 5 : Extraits d'entretiens cités

Personnes	Fonction	Date de l'entretien
M.S.	Vieux pêcheur à la retraite	Avril 2011
Focus group	Pêcheurs de Guet- Ndar	Avril 2011
El H. S.	Patron pêche senne tournante	Novembre 2011
Vieux P.M.	Ancien pêcheur	Novembre 2011
M. Niang	Pêcheur, membre CPC	Janvier 2012
X	Représentant guet- ndarien CLPA	Janvier 2012
Y	Représentant Cayarois CLPA	Janvier 2012
Conservateur AMP Cayar	Autorité Etat	Février 2012
Représentant du Service des pêches de Cayar	Autorité Etat	Février
C.T.	Femme formatrice	Juin 2012
O.D.	Pêcheur migrant Guet- Ndar	Juillet 2013
I.G.	Pêcheur à la ligne	Juillet 2013
Focus group	Pêcheurs à la ligne	Juillet 2013
X	Président Union « Moole » de Ndiago	Aout 2013

## Listes des figures

- Fig. 1: L'estuaire du Fleuve Sénégal
- Fig. 2 : Les divers segments de la Langue de barbarie
- Fig. 3: Les principaux courants marins circulant sur la façade atlantique ouest africaine
- Fig. 4 : Les types de fonds sur la Grande Côte Sénégalaise
- Fig. 5 : Evolution de la brèche sur la langue de barbarie entre 2004 et 2013
- Fig. 6: Localisation des principaux centres de pêches le long du littoral sénégalais.
- Fig.7: Evolution du tonnage de la pêche industrielle sénégalaise de 1999 à 2012
- Fig.8: Evolution des débarquements et de la valeur estimée (FCFA) de la pêche artisanale sénégalaise de 1999 à 2012
- Fig. 9 : Réseau des aires protégées au Sénégal
- Fig.10 : Situation des différents quartiers de la commune de Saint-Louis
- Fig. 11 : Le village de Guet-Ndar au début du 20<sup>e</sup> siècle
- Fig.12 : Activité de pêche à Guet-Ndar vers 1904
- Fig.13 : Historique des principaux engins de pêche au Sénégal
- Fig. 14 : Place du mareyeur dans la filière de distribution de poissons frais
- Fig. 15: Volume des produits transformés à St- Louis en 2010
- Fig.16 : Configuration des acteurs et circuits de distribution dans la transformation artisanale
- Fig. 17: Localisation de la commune de Cayar
- Fig. 18: Carte bathymétrique du plateau continental montrant la fosse de Cayar.
- Fig.19: Répartition des différents engins de pêche utilisés à Cayar
- Fig.20 : Evolution des techniques de pêche à Cayar en 2011.
- Fig.21 : Points de débarquements de la pêche artisanale en Mauritanie
- Fig. 22: Les foyers de migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest.
- Fig.23: Représentation schématique des flux de migrations des pêcheurs sénégalais sur la côte ouest africaine
- Fig. 24 : Evolution annuelle de l'ethmalose, de sardinelle ronde et plate en 2011 à Saint-Louis
- Fig.25: Evolution du nombre de licences de pêche octroyé aux guet- ndariens de 2001 à 2013
- Fig.26 : Nombre de pirogues immatriculées Guet-Ndariennes arraisonnées entre 2010 et 2013
- Fig. 27 : Les causes d'arraisonnement des pêcheurs de Guet-Ndar
- Fig. 28: Représentation schématique des aires de concentration des lieux de pêche à St-Louis
- Fig.29: Positionnement de l'AMP de Saint-Louis selon les coordonnées retenues
- Fig.30 : Représentation schématique des limites de l'AMP et du Parc National de la Langue de Barbarie
- Fig.31 : Structuration du CLPA de Cayar
- Fig. 32 : Représentation schématique de l'AMP de Cayar



Fig.33 : Zonage de l'AMP de Cayar

Fig.34 : Canaux d'intervention de la commission de surveillance dans la gestion des conflits en mer

Fig.35 : Structuration de la commission mixte paritaire sénégal-mauritanien

Fig. 36: Localisation des AMP du RAMP AO sur la côte ouest-africaine

Fig. 37 : Situation actuelle du RAMP AO

## Listes des photos

Photo1 : Destruction de maisons à Doun Baba Dièye sous l'effet des vagues

Photo 2: L'Ilot aux oiseaux du PNBL menacée par l'érosion marine malgré un système d'énrochement

Photo3 : Senne de plage (delta du Saloum)

Photo 4 : Casier à seiche

Photo 5 : Senne tournante à Cayar

Photo 6 : palangrier à St- Louis

Photo 7 : vue aérienne de la ville de Saint-Louis et de ses entités urbaines

Photo 8 : Activités de mareyage à Saint-Louis

Photo 9 : Activités de mareyage à Cayar

Photo 10: femme guet-ndarienne se livrant au braisé- séché (keccax) avec des techniques rudimentaires

Photo 11 : une manifestation des pêcheurs de St- Louis contre les arraisonnements en Mauritanie

Photo12: cohabitation entre pêche et transformation artisanale sur le petit bras du fleuve à Guet-Ndar

Photo 13: le « *Mbaarum Coosanu Cayar* », un lieu de régulation à l'amiable des tensions entre pêcheurs.

# Liste des tableaux

Tableau 1: Classification des aires protégées selon l'UICN, 2008

Tableau 2 : Evolution de la population Saint-Louisienne de 1960 à 2005

Tableau 3 : Répartition de la population de la commune de Saint-Louis selon l'âge et le sexe

Tableau 4 : Répartition démographique des zones urbaines de Saint-Louis

Tableau 5: La part du mareyage de 2000 à 2011 dans les mises à terre à Saint-Louis

Tableau 6: La part de la transformation artisanale dans les débarquements à Saint-Louis

Tableau 7: Présentation et statut des différentes organisations présentes à Guet Ndar

Tableau 8: Spécificités du zonage maritime selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (modifié de Tabarly, 2006)

Tableau 9: Coûts de l'unité de la senne tournante

Tableau 10: Nomenclature des lignes à Guet-Ndar et types de sorties

Tableau 11: Répartition de l'armement piroguier selon la provenance et la technique à Cayar en 2013

Tableau 12: Aperçu sur les principales destinations des pêcheurs Sénégalais sur le littoral ouest-africain

Tableau 13: Récapitulatif des ports de débarquement de la pêche migrante sénégalaise

Tableau 14: Evolution du nombre de licences de pêche octroyé aux Guet-Ndariens de 2001 à 2013

Tableau 15: Situation des infrastructures hôtelières sur la Langue de Barbarie en 2013

Tableau 16: Liste des principales aires de pêches fréquentées par les Guet Ndariens

Tableau 17: Positionnement des coordonnées de l'AMP de Saint Louis

Tableau 18: Délimitation de l'AMP de Cayar

Tableau 19: Caractéristiques des lieux et zones de pêche de Cayar

# TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION GENERALE .....	8
CHAPITRE I : LE CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE.....	18
Introduction partielle .....	18
I-1. La réflexion conceptuelle de la thèse.....	18
I-2. Le cadre méthodologique .....	29
I-2-1. La recherche bibliographique et documentaire .....	29
I-2-2. Le choix des zones d'étude .....	30
I-2-3. Echantillonnage et traitement des données.....	32
I-2-4. Les outils d'investigation.....	33
CHAPITRE 2 : CARACTERISATION DU LITTORAL NORD SENEGALAIS .....	35
Introduction partielle .....	35
II-1. Les écosystèmes côtiers du littoral nord.....	35
II-1-1. Les aspects géomorphologiques.....	35
II-1-1-1. La morphogenèse de la Langue de Barbarie .....	35
II-1-1-2. Présentation du milieu physique .....	37
II-1-1-2-1. L'estuaire du fleuve Sénégal.....	37
II-1-1-2-2. La Langue de Barbarie .....	38
II-1-2. Les principaux agents de la dynamique sur la grande côte .....	41
II-1-2-1. La houle.....	41
II-1-2-2. Les marées .....	42
II-1-2-3. Les courants marins .....	42
II-1-2-4. La dynamique éolienne.....	44
II-1-3. La biocénose du littoral nord .....	44
II-1-3-1. Les fonds de la Grande Côte .....	44
II-1-3-2. La flore marine.....	46
II-1-3-2-1. Le phytoplancton.....	46
II-1-3-2-2. Le zooplancton .....	47
II-1-3-3. Les ressources halieutiques .....	48
II-1-3-3-1. Les ressources pélagiques hauturières.....	48
II-1-3-3-2. Les ressources pélagiques côtières .....	49
II-1-3-3-3. Les ressources démersales côtières .....	49
II-1-3-3-4. Les ressources démersales profondes.....	50

II-2. Le littoral nord sénégalais, un pôle en danger.....	50
II-2-1. La Langue de Barbarie un milieu physique bouleversé .....	52
II-2-1-1. Les conséquences physiques des ouvrages.....	52
II-2-1-2. La déstabilisation des écosystèmes côtiers et estuariens .....	54
II-2-1-3. Les menaces sur les établissements humains et les aires protégées.....	55
II-2-2. Les menaces sur les activités socio-économiques .....	57
II-2-2-1. Les impacts sur l’agriculture et l’arboriculture.....	57
II-2-2-2. Les impacts sur la pêche .....	58
II-2-2-3. Les impacts sur le secteur touristique.....	59
Conclusion partielle:.....	60
CHAPITRE 3 : LA PECHE EN AFRIQUE DE L’OUEST ET AU SENEGAL ET EVOLUTION DES POLITIQUES DE GOUVERNANCE .....	61
Introduction partielle .....	61
III-1. La pêche en Afrique de l’ouest.....	61
III-2. L’état des stocks halieutiques en Afrique de l’Ouest.....	65
III-3. Cadre général de la pêche au Sénégal .....	68
III-3-1. La pêche industrielle .....	68
III-3-1-1. Rappel historique.....	68
III-3-1-2. Situation actuelle de la pêche industrielle sénégalaise.....	71
III-3-2. La pêche artisanale sénégalaise.....	71
III-3-2-1. La pêche piroguière, un sous-secteur dynamique.....	73
III-3-2-1-1. Les facteurs d’intégration rapide d’une économie de pêche.....	74
III-3-2-1-2. Typologie des engins utilisés dans la pêche piroguière .....	77
III-4. La gouvernance des pêcheries, évolution vers un modèle de gestion intégrée ? .....	82
II-4-1. Les ressources halieutiques en Afrique de l’ouest : l’impératif d’une bonne gouvernance des pêcheries.....	82
III-4-2. La gestion classique des pêcheries .....	83
III-4-2-1. L’approche biologiste dans la gestion des pêches.....	84
III-4-2-2. L’approche néoclassique chez les économistes .....	85
III-4-3. L’approche écosystémique, une nouvelle vision dans la conservation marine.....	87
III-4-3-1. La mise en place d’un cadre institutionnel dynamique pour l’AEP .....	88
III-4-3-2. Les aires marines protégées : un outil pour la gestion des pêches .....	90
III-4-3-2-1. Définition d’une aire marine protégée.....	90
III-4-3-2-2. Les effets bioécologiques attendus des AMP dans la gestion des pêches.....	94
III-4-3-2-3. Les systèmes de gouvernance des aires marines protégées.....	96

III-4-4. La gouvernance des aires marines protégées du Sénégal .....	98
III-4-4-1. L'implantation des AMP : un processus consultatif de mise en œuvre .....	99
III-4-4-1-1. L'AMP du Bamboung .....	99
III-4-4-1-2. Les AMP initiées dans le cadre du programme du WWF .....	100
III-4-4-2. Le cadre de gestion des aires marines protégées au Sénégal .....	101
III-4-4-2-1. Identification des acteurs .....	101
III-4-4-2-2. Le processus de gouvernance.....	102
Conclusion partielle.....	106
CHAPITRE IV : APPROCHE SOCIO- ANTHROPOLOGIQUE DE LA SOCIETE GUET NDARIENNE .....	107
Introduction partielle .....	107
IV-1. Présentation du contexte général .....	107
IV-1-1. Une organisation socio- spatiale disparate .....	109
IV-1-1-1. Le faubourg de Sor .....	110
IV-1-1-2. L'île de Ndar.....	111
IV-1-1-3. La Langue de Barbarie .....	111
IV-1-1-3-1. Le quartier de Goxumbacc .....	111
IV-1-1-3-2. Le quartier de Ndar- Toute.....	112
IV-1-1-3-3. Le quartier de Guet-Ndar .....	112
IV-1-2. Une croissance démographique soutenue .....	113
IV-1-3. Saint-Louis, un espace urbain aux prises d'une croissance démographique disparate ..	116
IV-2. Etude socio- anthropologique de la communauté de Guet-Ndar .....	118
IV-2-1. La communauté Guet-Ndarienne, une identité maritime de construction récente .....	120
IV-2-1-1. Origine du peuplement .....	120
IV-2-1-2. Passage d'une pêche fluviale à une pêche maritime .....	122
IV-2-1-2-1. La pêche fluviale.....	122
IV-2-1-2-2. La pêche maritime.....	123
IV-2-1-3. Caractérisation de l'identité maritime du pêcheur Guet-Ndarien .....	125
IV-2-1-3-1. Une identité basée sur des valeurs et des comportements .....	125
IV-2-1-3-2. Une organisation sociale garante de l'identité. ....	128
IV-2-1-3-3. L'organisation spatiale dans la création identitaire.....	129
IV-2-2. L'établissement d'une discipline professionnelle et d'une organisation de la pêche en mer .....	133
IV-2-2-1. Une communauté fortement spécialisée.....	133
IV-2-2-1-1. Une diversité des techniques de pêche .....	134

IV-2-2-1-2. Les sorties de pêches .....	135
IV-2-2-1-3. L'amélioration des embarcations artisanales .....	135
IV-2-2-2. Une unité de production basée sur la famille .....	136
IV-2-2-2-1. Fonctionnement de la cellule de production .....	136
IV-2-2-2-2. Remise en cause des outils de production.....	137
IV-2-2-3. Le développement d'activités connexes à la pêche.....	138
IV-2-2-3-1. Le mareyage, une institution de contre-pouvoir .....	138
IV-2-2-3-2. La transformation artisanale.....	143
IV-3. Organisation professionnelle des acteurs de la pêche Saint-Louisienne .....	150
IV-3-1. Une phase de balbutiement .....	150
IV-3-2. Des Groupements d'Intérêts Economique à l'émergence d'organisation professionnelle à vocation syndicale. ....	152
IV-3-2-1. Vers des instances de proximité : l'envol des organisations locales et des cadres unitaires.....	153
IV-3-2-2. Le cas de Guet-Ndar .....	153
Conclusion partielle.....	156
CHAPITRE V : DES ESPACES MARITIMES AUX TERRITOIRES DE PECHE DES MIGRANTS GUET-NDARIENS. ....	157
Introduction partielle .....	157
V-1. Les espaces maritimes une préoccupation globale .....	157
V-1-1. La mer comme espace juridique.....	157
V-1-2. La mer comme espace écologique .....	160
V-2. L'espace des migrants de Saint-Louis, un espace hétérogène. ....	161
V-2-1. Le territoire du migrant, entre accès et appropriation .....	163
V-2-1-1. Un mode d'accès à la ressource plutôt spécifique.....	163
V-2-1-2. Les modes d'appropriation.....	164
V-2-2. La territorialité du migrant Saint-Louisien.....	164
V-2-2-1. La territorialité des senneurs .....	165
V-2-2-1-1. Les pratiques halieutiques .....	165
V-2-2-1-2. Le diagnostic socio-économique .....	167
V-2-2-2. La territorialité des ligneurs .....	168
V-2-2-2-1. Les pratiques halieutiques .....	168
V-2-2-2-2. Diagnostic socio-économique .....	172
V-2-3. Les territoires de pêche des Guet-Ndariens .....	172
V-2-3-1. Cayar d'ancienne colonie Guet-Ndarienne à un centre de pêche reconnu .....	172

V-2-3-1-1. Historique de la création de Cayar .....	173
V-2-3-1-2. Les facteurs du développement local .....	174
V-2-3-1-3. Cayar, un pôle dynamique .....	175
V-2-3-2. Le littoral mauritanien, un territoire attractif .....	178
V-3. La migration de pêche, un processus de cohésion des espaces halieutiques .....	181
V-3-1. Rappel Historique .....	181
V-3-1-1. Contexte général de la migration des pêcheurs ouest africains .....	183
V-3-1-2. Les prémisses des migrations de pêche sénégalaises .....	183
V-3-1-3. Les dimensions explicatives de la migration des pêcheurs .....	186
V-3-2. Les pêcheurs migrants de Guet-Ndar : une analyse de leurs déplacements .....	187
V-3-2-1. Qui sont les migrants Saint-Louisiens ? .....	187
V-3-2-2. La migration : une activité- refuge .....	188
V-3-3. Typologie des pêcheurs migrants .....	189
V-3-3-1. Les migrations spatiales.....	189
V-3-3-1-1. Les migrations locales saisonnières .....	191
V-3-3-1-2. Les migrations sous- régionales .....	193
V-3-3-2. Les migrations sociales .....	194
V-3-3-3. Les aspects économiques dans la migration .....	194
V-3-4. Dynamiques organisationnelles de la pêche migrante Guet-Ndarienne .....	196
V-3-4-1. Le pêcheur .....	196
V-3-4-2. Le mareyeur.....	197
V-3-4-3. L'industriel .....	197
V-3-5. Les impacts de la pêche migrante dans les communautés d'accueil .....	197
V-3-5-1. Les impacts techniques .....	197
V-3-5-2. Les impacts sur la sécurité alimentaire .....	198
V-3-5-3. Les impacts sur la ressource .....	199
V-4. Analyse territoriale du pêcheur migrant Guet-Ndarien .....	199
Conclusion partielle.....	201
CHAPITRE VI : LES ESPACES DE CONFLITS DES MIGRANTS DE GUET-NDAR .....	202
Introduction partielle .....	202
VI-1. Espace de pêche des migrants, des espaces pour une redéfinition des droits d'accès .....	203
VI-1-1. Cayar, un territoire de controverses .....	203
VI-1-1-1. Le conflit, une remise en question des territorialités de pêche.....	204
VI-1-1-1-1. Une multiplication des confrontations entre acteurs d'un même espace .....	204



VI-1-1-1-2. Les acteurs impliqués dans le conflit .....	206
VI-1-1-2. La cristallisation du conflit.....	207
VI-1-1-2-1. L'émergence d'une action collective.....	207
VI-1-1-2-2. La mobilisation d'un discours environnementaliste .....	209
VI-1-2. Les territoires de pêche mauritaniens, une matérialisation conflictuelle de la frontière.....	210
VI-1-2-1. Situation des pêcheurs Saint-Louisiens en Mauritanie .....	210
VI-1-2-1-1. De nouvelles conditions de travail .....	211
VI-1-2-1-2. L'impact des licences de pêche mauritaniennes.....	214
VI-1-2-2. La frontière sénégal- mauritanienne, une matérialisation de pratiques conflictuelles ?.....	219
VI-1-2-2-1. Les licences de la discorde .....	219
VI-1-2-2-2. Le renforcement de pratiques illégales.....	221
VI-2. Le territoire Saint-Louisien.....	228
VI-2-1. Les difficultés d'aménagement d'un espace terrestre multi- usages.....	228
VI-2-1-1. Pêche et tourisme, une proximité mal vécue.....	228
VI-2-1-2. Pêche et activités de transformation artisanale .....	230
VI-2-2. L'espace halieutique de Saint-Louis : un territoire de consensus .....	232
VI-2-2-1. Présentation de l'espace halieutique communautaire Guet-Ndarien .....	233
VI-2-2-2. Les conflits entre usagers d'un même espace et les modes de résolution consensuels .....	235
VI-2-2-3. L'aire marine protégée de Saint-Louis, une fenêtre sur de potentiels conflits.....	237
VI-2-2-3-1. Rappel sur le processus de mise en place de l'AMP .....	237
VI-2-2-3-2. L'aire marine protégée face aux perceptions des acteurs locaux.....	240
VI-2-2-4. Une aire marine protégée en quête de territoire .....	244
VI-3. Les conflits spatiaux, une entrée sur les territorialités.....	246
VI-3-1. Le conflit, une construction spatiale et temporelle .....	246
VI-3-2. Le conflit, et après ?.....	247
Conclusion partielle.....	250
<b>CHAPITRE VII : LES RECOMPOSITIONS AU SEIN DES ESPACES DE GESTION DES PECHEURS GUET-NDARIENS .....</b>	<b>251</b>
Introduction partielle .....	251
VII-1. Les tentatives de réglementations de la pêche par l'Etat moderne.....	251
VII-1-1. La législation des pêches sénégalaises .....	251
VII-1-2. Les structures administratives.....	253
VII-1-2-1. Les institutions étatiques.....	253

VII-1-2-2. Les organisations professionnelles du secteur de la pêche .....	254
VII-1-2-3. Les organisations non gouvernementales.....	255
VII-1-3. Vers la définition de politiques de pêche plus inclusives .....	255
VII-2. Des espaces de gestion à l'image des dynamiques sociétales.....	258
VII-2-1. Cayar, une gestion locale bien établie.....	258
VII-2-1-1. Les règles locales, un acquis des actions collectives .....	259
VII-2-1-2. Le CLPA et le Comité de Gestion, des organes fédérateurs ? .....	261
VII-2-1-2-1. Le CLPA de Cayar .....	261
VII-2-1-2-2. Le comité de gestion de l'AMP de Cayar.....	264
VII-2-1-2-3. Les implications d'une redéfinition d'un espace de gestion à Cayar .....	268
VII-2-1-3. La surveillance participative garante de l'espace de la règle.....	272
VII-2-2. Saint-Louis, des initiatives de gestion encore inachevées.....	276
VII-2-2-1. Les pêcheurs à la senne tournante, un exemple d'autogestion .....	277
VII-2-2-2. Une cogestion qui se cherche encore .....	278
VII-3. ...Ou des espaces de gestion sous- régionaux ?.....	279
VII-3-1. Le cas de la Mauritanie .....	279
VII-3-2. Des cadres de gestion globaux .....	281
VII-3-2-1. La Commission Sous Régionale des Pêches : présentation et actions menées.....	281
VII-3-2-2. Le Réseau des Aires Marines Protégées Ouest Africains .....	284
Conclusion partielle.....	287
CONCLUSION GENERALE .....	288
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	299
ANNEXES.....	318
Annexe1 : Décret portant création des AMP au Sénégal.....	319
Annexe 2 : Arrêté portant statut et règlement du Comité de Gestion de l'AMP de St- Louis.....	326
Annexe 3 : Réglementation de l'utilisation de la palangre a Cayar .....	333
Annexe 4 : Accords de pêche Sénégal- Mauritanie.....	338
Annexe 5 : Extraits d'entretiens cités.....	343
Listes des figures .....	344
Listes des photos.....	346
Liste des tableaux.....	347
TABLE DE MATIERES.....	348

## **RESUME**

En Afrique de l'ouest et plus particulièrement au Sénégal, la pêche représente un secteur de grande importance. Cette situation est le fait de diverses communautés qui depuis plusieurs décennies s'activent dans la pêche artisanale et impriment au milieu marin des dynamiques socio- spatiales qui leur sont propres. Parmi celles-ci, la communauté de pêcheurs de Guet-Ndar, un quartier de la langue de Barbarie sise sur Grande Côte sénégalaise constitue une des sociétés maritimes les plus notables. Très tôt, cette population littorale a fait de l'activité de pêche sa spécialité exclusive. Ainsi, elle a développé autour de la mer, dans un régime de libre accès, des pratiques assez inédites dont différentes de migration le long de côte ouest africaine. Cependant, avec le contexte de dégradation des produits marins, la pêche migrante Guet-Ndarienne n'est pas sans susciter des confrontations avec les populations de pêcheurs autochtones. Cette recherche de thèse vise d'une part à comprendre la territorialité des pêcheurs migrants de Guet- Ndar à travers le prisme des conflits qui apparaissent au sein de leur espace halieutique, notamment à Cayar et en Mauritanie. D'autre part, elle cherche à comprendre comment ces artisans de la mer s'adaptent et s'organisent dans la redéfinition de leurs territoires sous l'initiative des mobilisations locales et des politiques sous régionales.

*Mots clés : Territorialité, pêche artisanale, conflits spatiaux, Guet- Ndar, gouvernance, action collective, migration de pêche,*

## **ABSTRACT**

In Western Africa and more particularly in Senegal, the fishing represents an important sector. This situation involves diverse communities which, for several decades, work in the small- scale fisheries and which print in the sea their own socio- spatial dynamics. Among these, fishermen's community of Guet-Ndar, a district of the "langue de Barbarie" located on the big Senegalese coast constitute one of the most notable halieutic societies. Very early, this littoral population made the activity of fishing its exclusive speciality. So, those fishermen developed around the sea, under the regime of free access, quite new practices of which various forms of migration along African west coast. However, with the overexploitation of the fish stock, the Guet-Ndar migrant fishing is not without facing confrontations with autochthonous fishermen.

This research aims on one hand, at understanding the evolving territoriality of the migrant fishermen of Guet-Ndar through the prism of conflicts which appear on their halieutic space, notably in Cayar and in Mauritania. On the other hand, it tries to see how these sea craftsmen adapt and are collectively organizing and redefining their territories through local mobilizations and within the framework of regional policies.

*Key words: Territoriality, small scale fishery, spatial conflicts, Guet-Ndar, governance, collective action, migration of fishing*

